LA
FRANC-MAÇONNERIE
DANS SA VÉRITABLE SIGNIFICATION,

OU

SON ORGANISATION, SON BUT ET SON HISTOIRE,

PAR ED.-EM. ECKERT, AVOCAT A DRESDE.

TRADUIT DE L'ALLEMAND,

DISPOSÉ DANS UN NOUVEL ORDRE

Et considérablement augmenté de documents authentiques

SUR LA

FRANC-MAÇONNERIE BELGE ET FRANÇAISE,

PAR L'ABBÉ GYR,

Prêtre du Diocèse de Liége.

TOME DEUXIÈME.

Histoire.

LIÉGE,
IMPRIMERIE DE J.-G. LARDINOIS, ÉDITEUR,
Rue Sœurs-de-Hasque, 11.

1854

LIVRE TROISIÈME.

HISTOIRE DE LA FRANC-MAÇONNERIE.

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA MAÇONNERIE.

§ I.

Élément de la Raison naturelle : Mystères anciens.

Le présent est fils du passé : jamais nous ne le comprendrons sans bien connaître son père. La Franc-Maçonnerie, qui n'est que le produit d'évènements très-anciens, ne peut être dûment jugée, si l'on ne jette un coup d'œil sur son origine et sur son développement historique (1).

C'est là la tâche que je me suis imposée.

(1) Pour faciliter la lecture de ce chapitre assez obscur, nous croyons devoir résumer les opinions de l'auteur.

La Maçonnerie actuelle date de 1307; elle ne fut même introduite en France qu'en 1725, et en Allemagne en 1733.

Voici, d'après Eckert, quelle est l'origine de la Franc-Maçonnerie. Au moyen âge, il existait des corporations d'artistes et d'ouvriers maçons. Ce corps de métiers n'avait pour but que la construction des magnifiques basiliques, qui sont encore aujourd'hui l'objet de notre admiration. En récompense des services qu'elles rendaient à la religion, ces corporations reçurent

A mesure que la réflexion humaine acquérait de la maturité, il fallait, de par la nature, que le spectacle sublime de la création poussât les penseurs à découvrir les lois qui président à la naissance et à la conservation des choses, l'essence de l'être mystérieux dont la puissance a créé le monde, enfin le culte à rendre à cette cause première (1). Pour hâter les progrès et élargir le cercle de ces investigations téméraires, les penseurs les plus distingués de toutes les époques et de toutes les nations réunirent leurs efforts en faisceau, dès l'antiquité la plus reculée. Grâce à une activité hardie et infatigable, ces hommes parvinrent à découvrir les lois et les éléments primitifs d'après lesquels et par lesquels l'univers avait été créé et se conserve dans son activité et sa fécondité spontanée. Ils reconnurent un être éternel, qui gouverne sous des formes passagères, et découvrirent l'immortalité de la Force; mais la nature de cet être

de plusieurs Papes, et même des Souverains, d'importantes *franchises;* de là le nom de *Francs* donné aux *Maçons.* — Ces associations furent malheureusement dénaturées par les Templiers qui leur communiquèrent les mystères qu'ils avaient rapportés de l'Orient.

1° Les Templiers avaient adopté les doctrines des anciens mystères du paganisme ; de là le *Culte de la Nature* proclamé par les Maçons. Sous ce rapport, la Maçonnerie est aussi ancienne que les aberrations de l'esprit humain.

2° Vivant dans la Palestine, les Templiers s'imprégnèrent des erreurs de plusieurs sectes juives, que le Christianisme n'avait pu faire complètement disparaître; de là, dans le rituel maçonnique, des allusions à des faits contenus dans l'ancien Testament; de là surtout les principes esséens sur la propriété.

3° Les Templiers ne pouvaient complètement oublier le Christianisme qu'ils étaient venus défendre en Orient. Néanmoins, ils n'en conservèrent que la morale, isolée de tout dogme positif. Pour eux le Christ n'était qu'un Sage qui était venu donner un complément à la loi naturelle. De là, dans le rituel maçonnique, des usages et des symboles chrétiens.

4° Enfin les Templiers, outre le but de la vengeance et de la restauration de leur Ordre, communiquèrent à la Maçonnerie la forme et la hiérarchie de leur propre association. De là, la fable d'*Adonhiram;* de là, la chevalerie et le sacerdoce des grades Écossais. (*Note du Trad.*)

(1) L'auteur parle de l'humanité chez les peuples où s'étaient altérées les vérités de la révélation primitive.

éternel, la création des éléments primitifs, l'immission de la vie ou de l'esprit dans la forme, ces derniers problèmes si importants, restèrent pour eux une énigme à jamais insoluble. Sonder ces mystères, élever l'homme au rang du Divin Créateur, fut toujours le désir le plus ardent de l'esprit humain. La divinité lui ayant refusé la *parole*, la puissance de dire *sois*, ou la vie spirituelle, le feu divin de l'animation, — l'homme voulut la lui arracher. Les géants précipités du ciel, la création d'hommes par un peu d'argile pétrie, enfin l'enlèvement du feu céleste ou du mot fécond *sois*, ne sont que des mythes, des images symboliques des efforts téméraires tentés par l'esprit humain.

Aussi haut que remontent nos sources historiques, nous rencontrons donc étroitement associés les hommes les plus versés dans la science : leur association avait pour mobile et pour but de rechercher et de seconder le bonheur de l'homme. Ils cachaient dans le silence le plus profond l'existence et les travaux de leur association ; ils suivaient une religion naturelle en même temps que mystique ; enfin ils s'imposaient à la nation comme ses docteurs, ses maitres en religion et en politique et tâchaient par tous les moyens de dominer les peuples. L'histoire nous apprend que ces anciennes associations n'admettaient dans leur sein que les personnages les plus distingués ou par leurs talents, ou par leurs connaissances, ou par leur position politique, ou par les privilèges de la naissance ; qu'elles assujettissaient les candidats à de longues et pénibles épreuves et exigeaient d'eux des vœux et des serments ; que, dans leurs réunions, elles affectaient de porter des vêtements allégoriques ; qu'elles se divisaient ordinairement en classes supérieures et inférieures ; enfin qu'elles croyaient ne devoir exposer leurs doctrines que dans des symboles. Nous savons par l'histoire qu'elles parvinrent réellement à conquérir et à maintenir la domination religieuse et politique sur les peuples de l'antiquité. Nous constatons ces faits dans

l'Inde, puis successivement dans l'Egypte, dans la Judée, et dans les villes de l'Italie inférieure, avant les conquêtes des Romains. Nous trouvons ces associations à Rome même ; mais, dans cette république, leur influence déclina en raison inverse de l'agrandissement du pouvoir politique de la nation. Il ne pouvait être dans l'intérêt des Romains, devenus les maîtres du monde, de laisser à des corps politiques une grande influence sur les pays situés hors des limites de la république.

Ces mêmes faits ont été constatés à toutes les époques de l'histoire ; aujourd'hui encore, ces associations possèdent une importance considérable.

Nous rencontrons donc jusque dans les temps fabuleux les traces de ces efforts hardis, que nous voyons encore tenter de nos jours.

Aussi longtemps que la civilisation resta dans les langes de l'enfance, ces résultats de la science, tels que je les ai indiqués, ne purent être que rarement atteints, même par les hommes les plus capables. Ils formaient néanmoins un trésor précieux, où pouvait puiser celui qui se sentait la mission d'instruire et de civiliser ses contemporains, dans le but d'améliorer l'humanité. Il fallait que l'instruction fut graduée entre les maîtres et les disciples. Les hommes les plus éminents étaient seuls capables de parvenir aux connaissances supérieures ; l'enseignement symbolique devait être proportionné à la faiblesse de l'humanité. On prit donc l'habitude de ne faire connaître que par le moyen de symboles les résultats des investigations de la science. Les hommes dont l'intelligence était plus spécialement cultivée saisissaient la signification des images, et étaient admis et initiés aux classes supérieures ; les masses prenaient les images pour ce qu'elles représentaient. C'est ainsi que se formèrent les écoles des maîtres initiés et celles des mystères, un enseignement mystique et une religion naturelle symbolique ; de là la prépon-

dérance des maitres mystiques et des écoles sacerdotales sur les masses qui adoraient les symboles présentés par les maitres.

Aussi longtemps que les peuples restèrent dans la grossièreté d'une civilisation à peine ébauchée, et que les mystères eurent sur eux une influence salutaire, la domination devait flatter ceux qui se trouvaient initiés aux connaissances supérieures. Mais, avec le cours du temps, le nombre des initiés, devenu trop considérable, ne dut plus être proportionné au nombre des prêtres ; il fallut qu'il se formât dans leur sein une caste sacerdotale qui, grâce à une succession héréditaire, non-seulement ne restât pas en arrière de la corporation élective des mystères et ne perdit pas l'explication transcendante du rituel de la religion symbolique, mais encore revendiquât à son profit l'influence religieuse dont elle avait besoin pour sa propre existence. De là naquit l'antagonisme entre le sacerdoce et la religion populaire d'une part, et les mystères supérieurs, de l'autre.

Une seule partie du but des mystères pouvait être réalisée. La connaissance de l'existence de Dieu ou du Créateur et conservateur du monde devait toujours être inaccessible aux investigations humaines ; la perfection réelle de l'humanité devait aussi rester à jamais une utopie : ce double problème fût pour toujours resté insoluble, si une révélation divine n'en eût donné la clef à l'homme. C'est ce qui se fit par le Christ. — Mais dans les ténèbres de la science, l'homme se souvint qu'il avait jadis offert à l'adoration des peuples anciens les images de ses dogmes sur les mystères philosophiques ; les membres de l'association des mystères ne purent croire à des vérités que l'esprit spéculatif n'avait pas découvertes et déduites logiquement. La révélation chrétienne devait donc être comme non avenue pour l'ignorance de ces hommes présomptueux. Pour eux le Christ n'était qu'un initié, qui expliquait d'une manière plus ou moins satisfaisante les problèmes les plus importants de l'esprit

humain : « 1° la reconnaissance d'un esprit éternel, lequel engendra l'élément primitif, développa les formes de l'univers, renferma en elles l'esprit vivifiant, le feu céleste ; 2° le complément de la perfectibilité humaine. » C'est dans ce sens seulement que le Christ fut pour eux l'inventeur d'un nouveau système.

L'histoire nous montre dans tous les siècles le travail progressif des corporations mystérieuses ou secrètes pour arriver à cette double solution. Nous voyons que, dans ce sens, l'Ordre des Francs-Maçons, corporation de la mèmesecte, remonte non à l'incarnation du Christ, mais jusqu'à la création du monde.

La forme qu'a prise ce travail dans le cours des siècles a dû subir de nombreuses modifications, en passant de l'enseignement d'un peuple à un autre ; il a dû en être de même des vérités ou connaissances particulières, soit chimériques soit réelles. Mais jamais le double but primitif ne put être modifié : car, de sa nature, il s'opposait à toute altération, aussi longtemps que la foi ne venait pas en faire connaître la première partie.

D'un autre côté, la domination, conséquence primitive et naturelle du monopole scientifique possédé par les associations mystiques, déclina insensiblement dès que celles-ci furent séparées du sacerdoce. En effet, c'était le monopole de la science qui avait attiré le sacerdoce aux mystères, et lui avait procuré la domination sur les esprits et les cœurs. La chute du sacerdoce devait infailliblement faire perdre la domination. Un double conflit éclata : l'un *religieux*, entre la foi positive du peuple et des prêtres et le naturalisme religieux des mystères; l'autre *politique*, entre ceux qui tenaient depuis peu de temps en mains l'autorité civile, et l'ordre mystique qui l'avait possédée primitivement.

Le pouvoir politique ne pouvait être ressaisi par l'Ordre

mystique, ni en employant le moyen qui avait d'abord servi à le procurer, c'est-à-dire, en s'emparant de rechef du pouvoir sacerdotal, ni en reconquérant violemment l'autorité du gouvernement qu'on aurait appuyée sur la force matérielle. Ces deux voies devaient présenter l'alternative ou de conduire à une entente cordiale entre l'autorité civile et l'autorité ecclésiastique, ou d'anéantir l'autorité qui serait vaincue dans la lutte.

Vouloir reconquérir la position occupée par le sacerdoce, c'était supposer que cette caste était encore en possession de l'autorité politique. Si ce n'était plus le cas, il fallait suivre l'autre voie contre l'autorité séculière. Mais comme aucun pouvoir ne peut avoir de consistance sans le secours de l'autorité religieuse, comme la croyance du peuple à la sainteté du devoir et de l'obéissance peut seule fournir une garantie contre les vicissitudes du pouvoir, il fallait que toute autorité civile cherchât, avant tout, à vivre en bonne harmonie avec le pouvoir sacerdotal. Aussi peut-on constater dans tous les temps et chez tous les peuples, que cette alliance entre les deux pouvoirs a été réellement conclue; nous ne l'avons jamais vue rompue que dans de courts intervalles, qui furent le signal du déclin, et peu après, de la chute du pouvoir civil. Puisque l'autorité civile ne peut absolument se passer de l'appui de l'autorité religieuse, il fallait que la première ranimât la seconde, si celle-ci venait à se perdre. Cette hypothèse pouvait se réaliser soit par la dégénération du sacerdoce, soit par le contraste trop choquant entre les doctrines religieuses et la situation de la classe élevée. Dans le premier cas, il fallait réformer l'état sacerdotal par une sévère discipline; dans le second, il fallait inventer un nouveau système religieux et l'imposer au peuple.

Les circonstances ont toujours tracé aux associations des mystères la ligne de conduite qu'elles avaient à suivre. Tou-

jours, comme nous l'avons vu, elles ont réuni le pouvoir religieux et le pouvoir politique. Toujours ce dernier a décliné chez les rois et les peuples en raison inverse des progrès de la civilisation ou par suite des désastres de la guerre; jamais on n'a cessé de comprendre que l'un et l'autre se devaient un appui réciproque. C'est ce qui est arrivé dans l'Inde, en Égypte, en Palestine, en Grèce et à Rome; c'est ce qui a eu lieu dans tous les états chrétiens, comme nous l'apprend l'institution des églises d'état; c'est surtout ce qui est frappant en Russie, en Turquie et en Chine. Napoléon lui-même a reconnu cette nécessité; mais soit à cause du manque de souplesse qu'il trouva dans le clergé catholique, soit à cause des entraves des populations non catholiques, il tendit la main à l'Ordre mystique des Francs-Maçons, croyant trouver dans celui-ci une compensation temporaire.

Plus la vanité humaine accordait de valeur intellectuelle aux initiés, plus ceux-ci se croyaient dignes de gouverner les peuples, plus profonde devait être leur conviction, que le but de l'humanité, le but de la culture intellectuelle et morale, enfin le but suprême des mystères ne serait jamais atteint, qu'à la condition que le gouvernement des peuples et l'autorité morale fussent confiés aux mains des plus sages, des plus dignes, des plus avancés dans l'initiation ; enfin l'on comprit que, pour le bien de l'humanité, l'obligation la plus rigoureuse de l'ordre des mystères devait être éternellement d'attirer les autorités du gouvernement et de reconquérir le sacerdoce en faveur de l'Ordre. Aussi haut que remontent les documents de l'histoire, nous trouvons dans les associations mystérieuses, cette passion si naturelle à l'humanité, la soif de la domination. Nous voyons ces associations ne travailler à la réalisation de leurs buts scientifiques ou moraux, que dans l'intérêt exclusif de l'Ordre, que dans le dessein d'acquérir des

moyens efficaces d'influer sur le peuple ; nous les voyons maintenir les masses dans l'ignorance et la superstition, aussi longtemps que l'Ordre conserva le pouvoir politique et sacerdotal. Dès que le pouvoir fut enlevé à ces Ordres, on les vit agir contre les autorités politiques et religieuses existantes, et contre les institutions qui en forment le fondement. Puis nous les avons vus (et du reste ils se sont exprimés assez clairement) apprendre aux masses à juger d'une manière odieuse les institutions politiques et religieuses. Une fois entrée dans cette voie d'opposition, il fallait que chaque association donnât à son système une organisation plus adroite et plus sûre ; il fallait surtout qu'elle pourvût à sa doctrine symbolique, qui est toujours susceptible d'une double interprétation : une première, innocente en soi, et une seconde correspondant à ses desseins. Ces mesures étaient indispensables pour se ménager un abri contre les dangers de l'opposition.

Quant à la valeur scientifique et morale de ces associations, avant la naissance de Jésus-Christ, nous voyons figurer au premier rang les mystères égyptiens. C'est à eux, comme nous l'avons dit, que les peuples qui se développèrent plus tard, entre autres les mages de la Perse, les Juifs et les Perses, empruntèrent une partie de leurs sciences et l'art de gouverner les peuples d'après leur situation morale, leur civilisation et le climat. Pythagore, et les grands mystères qui surgirent plus tard dans la Grèce, nommément ceux d'Eleusis, montrèrent aux yeux des hommes un paradis qui devait flatter les passions humaines ; de plus, on est en droit de supposer que la spéculation ne fut pas étrangère à la création de ces chimères ; on les inventa pour ne pas inspirer de l'horreur pour les mystères, ou plutôt pour y attirer les hommes en flattant leurs sens, et gagner ainsi sur la masse des initiés l'autorité et l'influence nécessaires. En Egypte, au contraire, on n'était

pas prodigue d'admissions, et l'on ne recevait que les personnages les plus distingués; tandis que, en Grèce, les épreuves n'étaient ni dangereuses, ni pénibles.

Voici quelle était la doctrine populaire (*Mystagog*, p. 25. Osnabrück et Hamme; Pérénon, 1789; c'est l'ouvrage reconnu le meilleur par les écrivains maçons):

« Il y a un Dieu éternel, qui, en se concentrant dans son unité, a engendré l'esprit de tout l'univers, et qui est, par conséquent, le père de la créature raisonnable. Cet esprit gouverne le monde déchu; il a son siége dans les étoiles, comme l'âme dans le corps. Par son influence, les étoiles sont capables d'actions divines. L'âme humaine est une émanation de cet esprit universel; elle est donc immortelle, et après la mort du corps, elle retourne à la matière qui est sa source primitive.

» La matière elle-même est immortelle; elle est soumise à un mauvais principe, ennemi du bonheur de l'homme, principe qui est lui-même soumis au bon esprit. Ce mauvais principe est la cause primitive de tout mal dans le monde; il s'appelle Typhon, et il faut lui offrir des sacrifices. Après la mort, l'âme du bon est pour l'éternité auprès des Dieux; celle du méchant est reléguée dans un lieu désert et triste, nommé Amonthes; elle (l'âme du méchant) doit retourner à la matière qu'elle animait. » De là vient probablement la coutume d'embaumer : on a voulu conserver le corps pour le retour de l'âme; de là aussi l'horreur des Egyptiens pour la mer, où les corps peuvent se perdre.

Voici la doctrine des mystères :

« Il n'y a qu'un seul vrai Dieu, qui est l'auteur du monde, des hommes et des créatures. Il est grand et puissant, éternel et invisible et ne peut par conséquent être représenté par aucun emblème. » (Euseb. *de Præp. evang.* Lib. III. p. 664). Nous sommes confirmés dans cette opinion par Pythagore lui-même, qui, on le sait, fut initié aux mystères égyptiens.

» Il y a un bon et un mauvais principe : destruction et régénération de toutes choses, lumière et ombre, bien et mal physique. Dans le temple de la vérité divine, on lisait cette inscription : Je suis tout ce qui a été, est et sera. Jamais mortel ne percera le voile qui me couvre. »

Leur doctrine était triple : la première était destinée au peuple; la seconde aux membres de l'association; la troisième aux dignitaires suprêmes de l'Ordre, les grands-prêtres. Ces derniers n'ont jamais employé l'écriture, mais la seule tradition orale, pour se transmettre la doctrine. La révélation de cet enseignement mystique devait sans doute avoir les conséquences les plus formidables. On peut, sans crainte, affirmer qu'on y enseignait le matérialisme dont la propagation pouvait briser les liens moraux de l'humanité. On est en droit de faire cette supposition lorsque l'on considère que le mécanisme du monde physique formait l'échafaudage de leur doctrine religieuse. Pour eux, le soleil était l'emblème le plus frappant de la divinité, la source de la chaleur vivifiante, en même temps que de la lumière, de la *connaissance*. L'homme est l'être le plus capable de posséder la connaissance complète de l'essence intime de la nature; en tant qu'il possède cette connaissance, il est le Dieu de la terre. Il l'était primitivement, et il le redevient par sa pureté morale, c'est-à-dire en se dépouillant de ses passions.

Hérodote et Diodore sont d'accord pour dire que le sacerdoce était héréditaire. Il y avait des familles sacerdotales consacrées par droit d'hérédité au culte divin; tous les membres mâles étaient prêtres-nés dans les différentes dignités; le fils succédait à son père, même dans le Souverain-Pontificat.

Mais comme le peuple attribuait la création des substances terrestres à l'action combinée du soleil et de la lune, et s'imaginait qu'il fallait placer en eux le siége de l'esprit éternel qui régit tout; comme on représentait cette action bienfaisante de l'es-

sence éternelle sur les corps physiques du monde par les actes du roi-régnant ; comme, pour ces raisons, le peuple avait en grande vénération le culte d'Isis et d'Osiris, ces derniers furent principalement l'objet des cérémonies et des mystères. Il paraît que l'initiation à ces deux mystères exigeait les mêmes épreuves et donnait aux vérités la même explication.

Les prêtres égyptiens occupaient leurs néophytes en leur présentant sans cesse différents symboles et allégories de ces trois grandes vérités, qui étaient le fondement de leurs mystères et qui rappelaient l'action non interrompue de toutes les forces de la nature :

1) Tout a été formé par génération.

2) La destruction suit la génération dans tous ses actes.

3) La régénération rétablit sous d'autres formes ce qui a été détruit.

La croix était pour eux le symbole de l'immortalité, de la résurrection ou de la régénération du soleil, de son triomphe sur le froid, triomphe qu'il remporte au signe du Bélier en retrempant sa force dans cette constellation.

Dans la Grèce, prise dans la signification la plus étendue de ce mot, Pythagore fut le créateur de l'organisation pratique des mystères. Son institution étant une école philosophique de morale, de religion populaire, de musique et d'autres connaissances utiles, devait être agréable au peuple. Ses disciples étaient remplis de sentences morales et avaient à cœur l'observation des lois. C'était par la morale que l'on commençait l'instruction. On faisait soupçonner à l'homme instruit que dans les arrière-mystères on enseignait une religion pure. Les initiés eux-mêmes étaient divisés en différentes classes : peuple ou gouvernement. Ils montaient d'un degré à l'autre, pour apprendre à distinguer les buts des moyens, et pour sentir la raison pour laquelle on les avait exercés avec tant de soin à l'art du silence et du secret.

Les membres ésotériques (initiés, connaissant tout) devaient agir sur les membres exotériques (n'ayant qu'un avant-goût), et ceux-ci sur les profanes; ceux enfin qui quittaient l'Ordre pour exercer des fonctions publiques devaient travailler dans la vie profane au plus grand bien de l'humanité.

L'organisation de l'Ordre, sa doctrine et son adresse à donner le change, *devaient lui procurer la domination* et plier le peuple à l'obéissance. Celui qui, après avoir fait des progrès dans l'Ordre, en était venu au point de distinguer le vrai du faux, devait exciter l'admiration, comme un objet d'art délicat et bien exécuté. On était charmé de voir un grand nombre d'aspirants dans la carrière où l'on s'était trouvé soi-même, et l'on savait comment il fallait agir pour exploiter les autres hommes. L'erreur que l'on s'avouait était estimée à cause des avantages qu'on en retirait. L'organisation de l'Ordre était telle qu'elle établissait l'union la plus intime; chaque homme, à la place qu'il occupait, pouvait aider à atteindre le but qu'on se proposait; celui-là seul dirigeait qui savait le faire; et il dirigeait comme il avait été dirigé lui-même; la décision du chef était celle de l'expérience, l'idée d'un homme qui ne désire rien plus ardemment que la conservation et la propagation de l'institution.

On n'oublia pas de leur apprendre cette maxime « que le Pythagoricien doit toujours agir conformément à la loi. » Comme, dans la vie profane, il arrivait parfois que l'on n'agit pas selon les notions de la plus stricte légalité, le cas pouvait se présenter où l'on dût agir d'une manière *illégale* dans les régions inférieures, pour vivre *légalement* dans les régions supérieures.

Dans les Etats de la Grèce, prise dans la signification la plus étendue du mot, l'Ordre acquit une importance politique très-considérable. L'histoire nous apprend qu'il changea les consti-

tutions des peuples, qu'il compta des rois au nombre de ses membres, qu'il éleva des trônes et qu'il en ébranla d'autres.

Mais nous voyons aussi que des rois et même des peuples commencèrent à persécuter violemment ces associations, comme des institutions dangereuses pour la religion, les constitutions civiles et la sécurité des citoyens. L'Ordre succomba à ces persécutions; quelques individus isolés continuèrent à se réunir secrètement, dans l'intention d'en conserver au moins l'idée fondamentale.

Il parait que l'Ordre commit la faute non-seulement d'en imposer aux prêtres et de les séduire par la promesse d'une juste compensation, mais encore de les révolter en attaquant la religion dominante sans leur accorder la compensation promise. L'Ordre fut détruit dans tous les Etats soit par les souverains, soit par des soulèvements populaires que les prêtres anciens paraissent avoir excités par leur puissante influence. Ce fait n'a pas passé inaperçu pour la Franc-Maçonnerie actuelle.

A cette question : que pensait-on en Grèce des initiés? Polybe répond de la manière suivante : « Depuis leur existence, le mépris pour le serment a tellement augmenté que l'on peut dire en toute vérité que dans la Grèce il n'y a plus ombre de sincérité et de fidélité. » Socrate refusa de s'initier aux mystères auxquels on le conviait, en disant : « S'ils étaient d'une si grande utilité, je les publierais et les ferais connaître à tous les hommes; si, au contraire, ils étaient nuisibles, je ne pourrais me taire, car je voudrais en détourner les autres. »

§ II.

Elément Juif.

Voici, d'après les ouvrages maçonniques les plus célèbres, quel est le rapport de la Maçonnerie avec la religion et la constitution politique des Juifs.

A l'exemple des Egyptiens, Moïse donna aux Juifs pour fondement de sa doctrine et de sa religion, le culte d'un Dieu unique et éternel, du grand Jéhovah, auquel il subordonna deux puissances inférieures, un bon et un mauvais principe. Après la captivité de Babylone, les Juifs les transformèrent en anges de lumière et en anges de ténèbres qui, d'après la Bible, président aux quatre éléments et aux planètes. Les lois étaient, pour la plus grande partie, des lois de police et plaçaient le pouvoir religieux, politique et judiciaire entre les mains de la classe sacerdotale. Le nom de Jéhovah, que Moïse avait immédiatement reçu de Dieu sur le Mont-Sinaï, ne pouvait jamais être prononcé par les Israélites, pas même les Lévites. Ce privilége n'était accordé qu'au Grand-Prêtre, une seule fois l'année, au milieu des grandes solennités, le 10 du mois *Thissohui* (Mars), à l'occasion du jour d'expiation.

Moïse décréta que la terre, étant propriété commune, ne pouvait être que temporairement laissée à l'usage des membres de la grande famille; que la tribu de Lévi, formant la tribu sacerdotale, devait être entretenue par les dons de la communauté. Les prêtres devaient être vêtus de lin; le Grand-Prêtre devait porter au cou une image de la Vérité rehaussée d'or, de saphirs et d'autres pierres précieuses. Cet ornement était composé de quatre rangs de pierres; chaque rang en contenait trois; ainsi on y trouvait le nombre mystique *douze* qui est celui des tribus.

Dans ses *Antiq. Jud. III. cap. 7.*, Josèphe prétend que chaque partie du code cérémonial de Moïse n'était qu'une imitation, une copie du système de l'univers.

« En divisant le tabernacle long de trente aunes en trois parties et en destinant deux de ces parties à l'habitation commune des prêtres, Moïse fit allusion à la mer et au continent; la troisième partie fut réservée à Dieu seul, parce que le ciel

est inaccessible aux hommes. Les douze pains placés sur *la* table, signifient l'année partagée dans le même nombre de mois. Le chandelier composé de 70 pièces fait une allusion voilée aux Dekani, ou les 70 divisions des planètes. Les *sept branches du chandelier* avaient trait au cours des planètes et aux jours de la création. Les tapis composés de quatre étoffes se rapportaient aux quatre éléments. Le fin lin pouvait représenter la terre qui le produit; la pourpre, l'océan, puisque cette couleur est extraite du sang d'un animal marin; le bleu rappelait l'air, et l'écarlate le feu. Le vêtement de lin porté par le Grand-Prêtre signifiait la terre ; le bleu, le ciel ; *la grenade*, l'éclair ; le bruit des sonnettes était le symbole du tonnerre. Le justaucorps montrait que Dieu a formé des quatre éléments la nature de toute chose ; le tissu d'or était l'image de la lumière qui éclaire tout. Il plaçait l'écusson au milieu du justaucorps pour que ce bijou ressemblât à la terre, qui occupe le point central ; la ceinture du Pontife ressemblait à l'Océan qui embrasse tout le continent. Chacune des deux sardoines qui étaient fixées comme des boutons sur les épaules du justaucorps figuraient le soleil et la lune. Les douze pierres peuvent être considérées comme le symbole des mois ou des constellations que les Grecs appellent zodiaque. Le chapeau, par sa couleur bleue, paraît signifier le ciel ; sans quoi le nom de Dieu ne s'y fût pas trouvé inscrit. La couronne d'or qu'il portait rappelait la magnificence qui convient à la divinité, etc. »

Le tabernacle, quoique n'étant qu'une tente, avait néanmoins une grande ressemblance avec un bâtiment. On doit le considérer comme une imitation des temples et des palais de l'Orient. Voici comment s'exprime Goguet : « L'Etre-Suprême était pour les Hébreux leur Dieu et leur Roi. Le tabernacle était construit de manière à représenter ces deux titres. Les Israélites s'habituèrent à adorer le Tout-Puissant et

à recevoir ses ordres par l'entremise d'un chef, présent à son peuple d'une manière sensible. Dans le dessein de Dieu, le tabernacle ressemblait aux édifices orientaux destinés aussi bien au culte des dieux qu'à l'habitation des rois. Toute la construction du tabernacle était le modèle d'un édifice régulier et partagé avec la plus grande habileté; les proportions et les rapports y étaient parfaitement observés et ménagés. La partie la plus reculée était appelée le Saint des Saints, parce que Dieu y avait donné dans l'arche d'alliance un signe visible de sa grandeur et de sa gloire. Le tabernacle, petit édifice, était long de dix aunes; sa largeur et sa hauteur avaient la même mesure; le temple, au contraire, avait une longueur double. Cette partie de l'édifice était contiguë au Sanctuaire, dont elle était séparée par un rideau très-précieux de différentes couleurs. Au premier temple il y avait de plus une porte à deux battants; elle était toujours ouverte et appuyée contre la muraille. Un rideau empêchait de voir du Sanctuaire dans le Saint des Saints. Cette porte n'existait pas dans le deuxième temple; on l'avait remplacée par un rideau distant de l'autre de quatre aunes. L'intérieur du tabernacle était recouvert en partie du marbre le plus précieux, en partie de cèdre sculpté, revêtu d'une couche épaisse de dorure et de pierres du plus grand prix. L'ornement principal qui s'y trouvait était l'arche d'alliance qui était d'or massif. Elle avait été placée dans le premier temple sur un bloc de marbre, qui resta même après la perte de l'arche d'alliance. Sur le couvercle avait lieu l'apparition de Dieu; personne n'osait s'approcher du Saint des Saints sans être aussitôt puni de sa témérité. Ce n'était qu'au grand jour de l'expiation que le Grand-Prêtre, vêtu de son habit de lin et portant le sang de la victime expiatoire, osait pénétrer dans le Saint des Saints. Pendant qu'il y était, personne n'osait rester dans le Sanctuaire. »

Moïse (1) partagea sa doctrine en deux parties : la première fut publique ; la seconde secrète ; cette dernière, destinée à la corporation, renfermait des mystères dont la connaissance était réservée au Grand-Prêtre. Ces mystères secrets n'étaient transmis par les élus des élus que par tradition orale. Dans la corporation sacerdotale il y avait des épreuves pour les différents degrés de connaissance.

Il est impossible de ne pas reconnaitre une certaine analogie entre le culte, les mystères, l'idée d'un gouvernement théocratique tels qu'ils avaient été créés par Moïse, et le culte, les mystères et la théocratie de l'Egypte (2).

Le tabernacle était le symbole de l'univers, dans lequel Jéhovah avait placé son trône et gouvernait le peuple Juif. Son représentant sur la terre était le Grand-Prêtre de ce peuple privilégié. Il recevait ses ordres de Jéhovah, Dieu et Roi des Juifs, les communiquait au peuple, et reportait au Dieu-Roi l'expression des hommages des Israélites. Le temple de Salomon ne fut qu'un temple plus vaste et plus magnifique, auquel la Loge, lui a été substituée. Le Grand-Maître de la Loge remplace le Grand-Prêtre ; les frères initiés occupent la place de la tribu de Lévi, les autres membres de l'Ordre sont le peuple Juif. En examinant attentivement la symbolique de l'Ordre des Francs-Maçons, on y retrouve presque complètement celle de Moïse avec des allusions à l'histoire et au rit des Templiers.

(1) Ragon, Reghellini de Schio, Acerellos, Clavel, Rebold (*Crata Repoa*) professent ces opinions sur le système religieux et politique des Juifs. (*Note du Traducteur.*)

(2) Ce qui n'implique pas que tout le système religieux de Moïse n'a été qu'une copie de celui des Egyptiens. Des points de contact, des traits de ressemblance sont loin de prouver la parfaite conformité, l'identité de deux objets. Que Moïse n'ait pas rompu entièrement avec les traditions et les usages égyptiens, qui n'étaient pas répréhensibles, rien de plus naturel : l'intérêt même de la religion et de la politique l'exigeait. (*Note du Trad.*)

§ III.

Élément Chrétien.

Les Maçons soutiennent, nous le verrons plus loin, que Jésus-Christ n'a voulu donner aux dogmes secrets de leur association que des développements moraux, réservés exclusivement à une classe de privilégiés. Comme le culte de Jéhovah ne devait pas cesser de subsister, le peuple Juif devait être remplacé par le peuple élu de toutes les nations ; à la tribu de Lévi et au Grand-Prêtre devait succéder l'élite du nouveau peuple. Les modifications morales que subit la doctrine de Moïse par l'enseignement du Christ ne furent qu'un précieux développement donné à ce qui existait déjà. Les Francs-Maçons actuels sont les successeurs des chrétiens primitifs. Tel est l'enseignement ésotérique des Loges, c'est-à-dire de l'Ordre intérieur ou écossais. L'enseignement exotérique ou de l'Ordre extérieur (symbolique) dit simplement : « Jésus-Christ, dans sa doctrine, a pris pour base et pour moyens de la plus haute perfection morale de l'homme, la fraternité, la liberté et l'égalité; il a établi le culte que nous devons rendre à Dieu, comme père de la création, non sur des dogmes, mais sur l'amour fraternel seulement. »

Dans cette doctrine exotérique, on ne voit que la négation des bases sur lesquelles s'appuient la vie sociale, la religion, les rapports entre les princes et les Etats, enfin la propriété même. Ainsi l'on donne le moyen de tout renverser; sur les débris de ces institutions fondamentales doit s'élever le royaume de l'Ordre intérieur.

Cette manière d'expliquer l'incarnation et la doctrine de Jésus-Christ est très-ancienne; on ne peut l'attribuer à la Maçonnerie des temps modernes.

Déjà, peu après la mort de Jésus-Christ, cette interprétation avait subi différentes modifications, par suite de l'influence des nombreuses sectes religieuses et philosophiques qui divisaient les premières communautés chrétiennes. Aussi longtemps que l'interprétation dogmatique fut trop abandonnée à l'individu, et qu'une puissance disciplinaire ne fut pas fortement organisée, toutes les explications de quelque nature qu'elles fussent, savantes ou absurdes, spéculatives ou idéales, trouvèrent de nombreux adhérents. Le protestantisme n'a-t-il pas, lui aussi, fait cette expérience, avant que les souverains recourussent à la hache du bourreau, à l'exil et aux destitutions, pour imposer la foi aux mêmes dogmes? N'est-il pas évident, pour quiconque a des yeux, que notre religion (1) tombe en ruine depuis que la terreur n'est plus là pour mettre un frein à l'ambition dn clergé protestant ?

Après la mort du Christ on enseigna donc la doctrine suivante : « Le Christ et St. Jean-Baptiste sortirent de la secte des Esséens ; ces sectaires avaient introduit la communauté des biens, et s'étaient séparés du reste du monde pour se concentrer en eux-mêmes. Ils avaient sur la divinité une doctrine secrète qui s'écartait de celle du peuple. Ils n'offraient aucun sacrifice sanglant et méprisaient les cérémonies de la religion du peuple; à des prières mentales nombreuses, ils joignaient une grande austérité de mœurs. On ne pouvait être admis dans l'association qu'après avoir subi certaines épreuves. L'Ordre était partagé dans les trois catégories d'*aspirants*, d'*approchants* et d'*intimes*.

» Ils déclarèrent St. Jean et le Christ issus de leur ordre, et revendiquèrent comme un droit l'interprétation de leurs actes et de leur doctrine.

» Déjà St. Jean-Baptiste s'était approché du but des mys-

(1) Protestante.

tères : la restauration de la perfection intellectuelle et morale de l'humanité, dans laquelle l'homme avait primitivement vécu sur la terre ; Jésus-Christ atteignit complétement ce but et réidentifia l'homme avec l'Être éternel, créateur et conservateur du monde, qui s'appelait Jéhovah dans les mystères de Moïse, ou Isis dans les mystères égyptiens. C'est lui dont il était écrit dans les temples d'Egypte : « Je suis tout ce qui a été, est et sera; jamais mortel n'a soulevé le voile qui me couvre. » En rétablissant l'humanité dans la pureté primitive, en la délivrant de la servitude du mauvais principe, en l'identifiant ainsi avec l'être de Jéhovah, il avait soulevé ce voile, retrouvé le mot que l'humanité avait perdu depuis sa chute morale, et l'avait remise en état de participer encore à l'esprit de la vie éternelle, de l'esprit saint. La vie, la mort et la résurrection de Jésus-Christ nous apprennent ce que c'est que l'existence et la mort; elles sont pour nous une garantie de cette loi éternelle du divin Créateur.

» Jésus-Christ voulut donc relever les hommes à la dignité où ils avaient été élevés primitivement ; mais, ne croyant pas que la fondation d'une nouvelle religion et un enseignement populaire fussent un moyen capable de lui faire atteindre son but, il voulut (comme il est évident par plusieurs passages des Evangélistes et des Apôtres) que l'éducation de l'homme se fît par l'entremise d'une classe de privilégiés. C'est là la raison pour laquelle il ne révéla le sens le plus transcendant de sa doctrine qu'à ses disciples les plus intimes.

» On enseignait qu'il avait voulu, par la sagesse de sa doctrine, élever la morale jusqu'au dernier degré de perfection et donner à nos actions une loi calquée sur celle des Esséens. *Tous devaient pratiquer la vertu, non par contrainte, mais par la conviction que la vertu seule peut procurer le bonheur. Relier tous les hommes par le lien de la fraternité, briser les rapports*

ignobles qui ne peuvent engendrer que le besoin, la nécessité et la lutte contre la corruption et l'immoralité; rétablir par un système d'égalité vraiment fraternelle la situation politique et économique, dont Moïse avait donné la base imparfaite, en statuant que, la terre étant propriété du peuple, ne peut être donnée que temporairement en prêt aux individus, — tel est le but que le Christ s'était proposé. Il voulait ainsi mettre ses élus à même de se gouverner eux-mêmes, et par conséquent de se passer de toutes les institutions artificielles, de toute constitution et de toute loi positive. Ainsi devait s'accomplir la prophétie de l'Apocalypse (Chap. XXI et XXII) : Une nouvelle Jérusalem, le royaume des élus, le règne de l'humanité parfaite vivant dans et par Jéhovah. Mais de ce royaume de l'humanité parfaite, de cette réunion des élus doivent être exclus les profanes qui ne sont ni initiés, ni parfaits. Toutes leurs églises et communautés religieuses répandues sur la surface de la terre, soit chrétiennes, soit mahométanes, juives ou païennes, ne sont que des communautés d'hérétiques. »

La cause la plus efficace qui contribua au mélange des principes des anciens mystères avec ce judaïsme modifié par le christianisme, fut l'école philosophique d'Alexandrie. On sait que de nombreuses familles juives s'étaient transportées dans cette ville, et qu'après la destruction de Jérusalem par les Romains, les débris de la nation juive y cherchèrent encore un asile. La confusion de la doctrine chrétienne, avec la philosophie des mystères que l'on y enseignait, est d'autant plus facile à expliquer que la persécution du Christianisme naissant contraignait les premiers chrétiens à se cacher sous le voile des mystères tolérés.

Nous ne devons donc nullement être surpris de rencontrer des erreurs de cette espèce dans les auteurs de cette époque.

Dans les écoles philosophiques d'Alexandrie, la doctrine secrète des Egyptiens, des Juifs et des Grecs, confondue avec la doctrine mal comprise du christianisme, dégénéra bientôt en cet absurde mélange de dogmes que la Maçonnerie reconnaît comme traditionnels, chrétiens et seuls vrais. Nous en avons la preuve la plus convaincante dans la *Mystagog*, cette source reconnue comme authentique par l'Ordre lui-même, et écrite entièrement en sa faveur. (Osnabruck et Hamm. 1789, p. 191.)

On soutenait en outre « que ce mélange des doctrines païennes, juives et chrétiennes, attribué à Jésus-Christ, avait été par celui-ci confié aux apôtres. Ceux-ci devaient à leur tour, par le moyen des hiéroglyphes, transmettre la doctrine à ceux qui étaient initiés à l'apostolat, comme un enseignement secret, symbolique, exotérique en même temps qu'ésotérique. Après avoir passé par les Gnostiques, les Manichéens, les Ophites, etc., cette doctrine, dans sa partie exotérique, a été transmise des corporations maçonniques romaines aux croisés, et de ceux-ci aux corporations des Maçons du moyen âge; enfin la partie ésotérique a été confiée aux Templiers, qui à leur tour l'ont communiquée à la Franc-Maçonnerie dans sa forme actuelle. » Aujourd'hui encore, la doctrine ésotérique de l'Ordre intérieur des Francs-Maçons, c'est-à-dire des grades écossais, est identiquement la même. C'est en vertu de cette interprétation que le Maître (Sarsena, 6ᵉ éd. 231) de Berlin, en conférant le 9ᵉ grade, ou celui d'apôtre de Jésus, consacre le récipiendaire par ces paroles :

« Je vous donne par là le pouvoir d'exercer toutes les fonctions sacrées que les Apôtres du Christ ont exercées dans l'Eglise primitive : conservez intacte la parole de Dieu. »

L'histoire de l'Ordre, sa symbolique, ses hiéroglyphes, ses documents, ses aveux, tout sans exception, nous l'avons vu, est en harmonie parfaite avec cet enseignement.

L'Ordre extérieur, appelé aussi symbolique ou Maçonnerie de St.-Jean, sans rejeter la doctrine exotérique exposée plus haut, ni récuser son origine templière, a depuis plus d'un siècle protesté contre la doctrine ésotérique et contre la prétention de l'Ordre intérieur de se servir des grades inférieurs comme d'un instrument. Aujourd'hui encore il ne cesse de protester ; il veut absolument descendre des corporations maçonniques du moyen âge dont il nie l'affiliation avec les Templiers et les mystères anciens et chrétiens. Krause, entre autres, a défendu cette thèse avec beaucoup de talent et d'habileté. Mais l'histoire ne laisse plus le moindre doute sur le rapport de la Maçonnerie symbolique avec les Templiers. Aujourd'hui, que l'unité de l'Ordre est rétablie dans les deux parties intérieure et extérieure, et que l'Ordre extérieur s'est soumis à la direction suprême des chefs de l'Ordre intérieur et des grandes Loges directoriales écossaises, ces protestations n'ont aucune valeur réelle et pratique.

§ IV.

Élément Templier.

Notre travail ne peut avoir pour objet de déterminer de quelle manière sont parvenues jusqu'à nous ces doctrines entremêlées de paganisme, de judaïsme, de christianisme, de socialisme et de démocratie ; il nous suffit d'en indiquer la transmission, l'existence, et les qualités qui les distinguent. C'est d'abord en Angleterre, dans une société d'architectes, que nous voyons, pour la première fois en Europe, la doctrine exotérique mélangée avec la doctrine et les institutions de l'ordre pythagoricien. Nous savons que ces corporations reçurent des papes et des souverains d'importantes franchises (1).

(1) « Pendant que les corporations maçonniques (des ouvriers ou artisans) prirent un développement extraordinaire dans la Bretagne, elles s'établissaient

A cette époque peu civilisée, on avait besoin, pour la construction des temples et des basiliques, des architectes les plus experts; or, ceux-ci étaient rares, et pour la plupart étrangers. On leur laissa des tribunaux particuliers; on leur permit d'exercer secrètement le culte de leurs diverses religions, et de se donner une organisation particulière. Les personnages les plus éminents et les plus instruits se trouvèrent d'abord flattés du titre de membre honoraire. L'Italie et l'Orient avaient été les sources de l'étude architecturale. Faut-il s'étonner si l'on a

et augmentaient avec non moins de succès dans toutes les provinces de la Gaule transalpine, et ensuite, après l'abandon de ces provinces par les Romains, dans tous les pays qui s'étaient soustraits à leur domination, dans toute la France notamment; ces confréries y étaient appelées corporations franches; leurs membres, frères maçons... Ces corporations, après avoir obtenu des papes le renouvellement des anciens priviléges, en un mot le *monopole* exclusif pour toute la chrétienté d'élever des monuments religieux, se répandirent dans tous les pays chrétiens..... Ces monopoles leur furent confirmés et renouvelés depuis Nicolas III (1277) jusqu'à Benoît XII (1334), qui leur accordèrent en plus des diplômes spéciaux. Ces diplômes les affranchissaient de tous les statuts locaux, édits royaux, règlements municipaux, concernant soit les corvées, soit toute autre imposition obligatoire pour les habitants du pays.

»Nous retrouvons ces corporations ou confréries à toutes les époques, mais surtout au moyen âge, dans toutes les contrées de l'Europe, en Angleterre, en Allemagne, dans les Gaules, en Italie, en Espagne, où, sous la dénomination de Frères de St.-Jean, elles élevèrent tous ces sublimes monuments et toutes ces basiliques gigantesques qui feront à tout jamais l'admiration de la postérité.

»Dans tous les lieux où ces corporations se fixèrent, elles y créèrent des foyers de propagande, en prenant pour patrons des hommes éminents, et en continuant d'en recevoir d'autres qu'elles initièrent à leurs *secrets intérieurs*. Ceux-ci, laissant de côté l'objet matériel, ne s'attachaient qu'à son sens mystique et fondaient en dehors des corporations maçonniques des loges pour travailler à son but philosophique..... Leurs doctrines ayant plus ou moins pénétré dans le corps social, ils furent accusés par les prêtres (l'auteur ne dit pas si c'est à tort ou à raison) de chercher à introduire des schismes dans l'Eglise, des troubles et des séditions dans les dominations temporelles, des haines contre le Pontife suprême et contre tous les souverains, enfin de vouloir rétablir l'Ordre des Templiers et venger la mort du dernier Grand-Maître sur les descendants des princes et des rois qui furent coupables de ce fait. » Rebold. *Histoire de la Franc-Maçonnerie*, p. 44.

abusé des corporations exceptionnellement tolérées, pour faire admettre et cacher sous leur couvert des mystères qui devaient anéantir l'Eglise et l'Etat ?

Le plus ancien document reconnu par les Francs-Maçons est la constitution maçonnique de la Loge d'Yorck en l'an 926. Nous y voyons que l'on employait des symboles pour l'initiation des membres. Ces Maçons tiraient leur origine d'Adam et de Pythagore ; ils enseignaient « que leur but essentiel consistait dans la connaissance de la nature, dans l'intelligence de la force qui y réside et de ses effets particuliers, et spécialement dans la science des nombres, poids et mesures, dans l'art de faire servir toutes choses à l'usage de l'humanité, et de construire des édifices et des demeures de toute espèce qui peuvent être avantageux aux hommes. »

La Loge de Strasbourg ne fut qu'une copie de celle d'Yorck. Celle-ci fut le type des Loges anglaises, celle-là des Loges allemandes.

Néanmoins la doctrine ésotérique des mystères judaïco-chrétiens ne s'était pas encore introduite dans ces corporations maçonniques : nulle part nous n'en trouvons la moindre trace.

Nous n'y trouvons non plus aucune classification, pas même celle de maîtres, compagnons et apprentis. Nous n'y remarquons aucun symbole du temple de Salomon : toute leur symbolique a trait à des travaux maçonniques et à quelques maximes philosophiques de morale. Le plus ancien rituel d'admission le prouve à l'évidence (1). Nous ne les rencontrons pas encore dans les statuts de l'atelier maçonnique de Strasbourg (1459), pas même dans le document de sa révision (1563). Ce n'est que dans le document du congrès maçonnique tenu à Cologne (1535), que nous les voyons figurer pour

(1) Krause, 1re partie, p. 144 de la 1re édition de Wedekind, dans le 2e recueil de ses morceaux d'architecture. Giessen, 1821, p. 199.

la première fois. Nous pouvons donc conclure légitimement que ce fut cette année qu'une association plus étroite, fondée jadis par les Templiers, se forma dans le sein des corporations maçonniques. La suite le prouvera.

S'il pouvait encore rester le moindre doute qu'avant l'époque de leur réunion avec les Templiers, les ateliers maçonniques ne fussent essentiellement qu'un corps de métier instruit et estimé, une corporation d'artistes placée sous la surveillance de l'Etat, ce dernier doute disparaitrait en se rappelant que le roi lui-même nommait les Grands-Maitres ou surveillants; que ceux-ci étaient ordinairement choisis parmi les membres les plus éminents de la noblesse ou du clergé, et devaient être toujours catholiques; enfin, que des familles nobles reçurent du roi cette dignité par droit d'hérédité, à la condition de payer quatre livres de contribution annuelle (1).

Quoi qu'en puissent dire M. Krause et consorts, quoiqu'ils croient avoir répondu victorieusement (je me réserve de les réfuter dans une publication spéciale), je soutiens que la Franc-Maçonnerie a reçu sa forme actuelle des Templiers dans l'Ecosse.

Les *Acta Latomorum* (T. V, p. 5) disent que dès l'année 1155, la Franc-Maçonnerie fut placée sous le patronage du Grand-Maître des Templiers et que toutes les affaires de l'association furent gérées en Angleterre par les Templiers, jusqu'à la mort de Richard-Cœur-de-Lion (2). Donc, dès cette époque, la subordination de la corporation maçonnique à l'Ordre des Templiers, et le protectorat de celui-ci sur celle-là étaient réels. On donne à ce fait une explication naturelle en démon-

(1) Mossdorf : *Communications aux FF.·. MM.·. penseurs ; Histoire de la F.·. M.·. en Angleterre, en Irlande et en Ecosse*, par Kloss, p. 260.
(2) Mossdorf, l. c., p. 153.

trant que les Francs-Maçons admirent dès ce moment des doctrines philosophiques, juives et chrétiennes, et que dès cette époque, la doctrine ésotérique pénétra dans la corporation des Maçons. C'est ainsi que s'explique le lien de la dépendance.

La doctrine ésotérique des mystères judaïco-chrétiens ne pénétra évidemment dans les ateliers maçonniques qu'avec l'entrée des Templiers, après la destruction de leur Ordre.

Après la conquête de Jérusalem sur les Sarrasins, Godefroid de St.-Omer, Hugues des Payens et sept autres personnes (ainsi, neuf en tout), fondèrent un Ordre auquel, peu de temps après, on céda une maison près du temple de Salomon. Telle est l'origine du nom de Templiers. Dans le principe, les membres de l'Ordre s'étaient réunis dans le but de protéger les pèlerins chrétiens qui allaient visiter le St.-Sépulcre ; bientôt après, ils étendirent leurs vœux, et se consacrèrent surtout à la défense des lieux saints et du christianisme. Ils faisaient les vœux de chasteté, d'obéissance et de pauvreté, et vivaient dans les maisons de l'Ordre du bien commun. Ils se divisaient en classes distinctes : les chevaliers, qui tous devaient être d'une noblesse pure, les gens d'armes et les frères servants ; plus tard, on y adjoignit une classe sacerdotale. L'Ordre dut nécessairement se mettre en rapport avec les membres des mystères juifs : grâce au développement considérable qu'il avait pris, les Juifs durent le regarder comme un instrument très-propre pour l'exécution de leurs desseins. Bientôt il s'agrégea des gens de guerre d'une condition inférieure ; en peu de temps sa puissance devint universelle : elle embrassait toute l'Europe, et une grande partie de l'Asie ; elle s'étendait même sur l'Afrique. Les Templiers surent promptement se rendre indépendants des vassaux et des suzerains.

Mais déjà le grand empereur d'Allemagne, Fréderic II, avait accusé l'Ordre de trahison et d'alliances coupables avec les en-

nemis du christianisme. La voix publique s'éleva bientôt contre les rapports amicaux des Templiers avec les Sarrasins, et même avec le sultan Saladin. Il est prouvé que les Templiers cherchèrent à assurer leurs possessions orientales par des alliances avec les Sarrasins. Insensiblement, l'Ordre porta le nom de cacher des plans ambitieux, de projeter le renversement des trônes, de vouloir créer une république universelle *nobiliaire*, et d'être animé de sentiments hostiles à la religion catholique et même au christianisme. L'orgueil et le luxe des maîtres, leur immixtion dans les affaires politiques aigrirent les grands; leur relâchement et leurs excès déplurent aux peuples. Dès l'an 1224, l'Ordre possédait 9,000 comptoirs richement fondés, sans comprendre dans ce nombre les hôtels particuliers et les *temples* : c'est le nom qu'il donnait à ses palais, sans doute pour employer une dénomination symbolique. En effet, le mot *temple*, comme nous l'avons déjà dit plus haut, signifiait l'univers, la résidence du créateur et des maîtres du monde, les lieux destinés au culte, où Dieu faisait annoncer sa volonté par le ministère des Grands-Prêtres.

Le 13 octobre 1307, les chefs de l'Ordre furent saisis à Paris; on instruisit contre eux un procès criminel en France, en Angleterre et en Italie : dans ces deux derniers pays, ce fut le Pape lui-même qui fut le provocateur de cette mesure. Le G.·. Maître, Jacob-Bernard Molcy, fut brûlé vif à Paris l'an 1313, et l'Ordre entier fut condamné et dissous par le Concile de Vienne (1).

Ces faits seuls, et particulièrement le jugement porté par Fréderic II et par le Concile de Vienne, ne permettent pas de douter que l'Ordre ne fût hostile à l'Eglise chrétienne. Les actes de son procès confirment cette assertion. Quoique ceux-ci ne

(1) Voir l'Appendice.

fournissent pas l'exposé complet du système religieux des Templiers, cependant les seuls extraits qui ont été publiés pour la défense de l'Ordre dans la deuxième moitié du siècle dernier, lors de sa résurrection secrète en Allemagne, démontrent d'une manière irréfragable que l'Ordre possédait dans son sein une classe particulièrement initiée, qui adoptait les symboles d'anciens mystères, incompatibles avec la doctrine chrétienne. Qu'on lise l'*Essai de défense*, publié par le libraire des *instruits* (illuminés) à Dessau, 1782, et ayant pour titre : *Recherches sur le secret et les usages des Templiers, par le Dr Charles Gottlob Anton*, et l'on se convaincra facilement qu'il est de toute impossibilité de nier qu'il existât une doctrine secrète dans l'Ordre des Templiers.

M. de Wedekind, grand conseiller à la cour de Hesse, etc., et Maçon élevé aux plus hauts grades, ajoute dans le manuscrit qu'il a fait imprimer pour les Francs-Maçons, *Rapports entre l'Ordre pythagoricien et la Franc-Maçonnerie :* « On ne peut nier que les Templiers aient eu une doctrine secrète particulière (*disciplina arcani*) qui dut déplaire à la cour. Cette doctrine était une compilation des connaissances qu'ils avaient acquises en Orient. »

Cette *disciplina arcani* des Templiers ne devait être qu'une doctrine secrète composée d'un mélange des dogmes philosophiques, juifs et chrétiens. C'est ce que nous pouvons conclure des circonstances suivantes dont, s'il est besoin, je donnerai les preuves dans les développements de la partie historique : Les Templiers reçurent leur doctrine secrète à Jérusalem, par conséquent des juifs ou des juifs chrétiens ; plus tard ils entrèrent dans les corporations des Maçons : c'est depuis lors qu'on voit paraître ces symboles et ces noms juifs.

Dans la Franc-Maçonnerie actuelle, l'Ordre intérieur, qui s'écarte en cela de l'Ordre extérieur, regarde encore aujour-

d'hui l'Ordre des Templiers comme un corps qui non-seulement a fait autrefois, mais qui fait encore aujourd'hui partie de l'écossisme ; c'est de lui qu'on a reçu et conservé la doctrine ; c'est par lui qu'il faut réaliser celle-ci dans sa forme moderne. On reconnait à Berlin et partout que la doctrine et la symbolique du système Ecossais ont été reçues de la Suède et de la France ; aujourd'hui encore on travaille dans les loges d'après la symbolique transmise par les Chevaliers Ecossais, ou Templiers, ou de St.-Jean. L'Ordre extérieur conteste, il est vrai, son affiliation avec les Templiers ; mais toute la symbolique s'oppose à cette protestation ; d'ailleurs il se soumet à la direction de l'Ordre moderne des Templiers. Enfin lors de la destruction des Illuminés en Bavière, l'illuminisme fut trouvé en harmonie parfaite avec l'ensemble de cette doctrine. Si, après cela, nous comparons la symbolique et les rites actuels des grades supérieurs à Berlin, à Paris et dans la Grande-Bretagne ; si nous examinons particulièrement les paroles prononcées lors de l'initiation des Francs-Maçons au grade d'Apôtre du Christ ; si nous considérons que Weisshaupt ne voulut créer qu'un système éminemment pratique, et propre à apaiser les dissensions entre les différents systèmes maçonniques de son époque, en réunissant les systèmes des Templiers séculiers et des Templiers ecclésiastiques alors séparés ; si l'on se rappelle l'adresse avec laquelle il sut substituer l'élément bourgeois de la Maçonnerie scientifique et démocratique de l'Angleterre à celui de l'aristocratie Ecossaise, il ne sera pas difficile de se représenter la succession traditionnelle des symboles et de la doctrine.

FRANC-MAÇONNERIE PROPREMENT DITE.

Première Époque.

Depuis la destruction des Templiers jusqu'à la création du Grand-Orient de France.

Angleterre et Écosse.

La sanglante destruction des Templiers ne mit pas fin à l'histoire de cet Ordre. Ce fut alors seulement qu'il se réunit à l'Ordre des Francs-Maçons qui, dès ce moment, reçut une nouvelle direction et une nouvelle organisation.

Les Chevaliers qui eurent le bonheur d'échapper de la France, se réunirent dans une île d'Ecosse appelée Mull. Les Chevaliers allemands ne furent pas inquiétés; cependant, après la dissolution de l'Ordre, ils s'adjoignirent aux Joannites, qui entrèrent ainsi dans la possession des biens des Templiers. C'est donc une erreur que d'enseigner que ces biens ont été partagés entre le roi de France et le Pape.

Aumont et Harris, frères militaires, et Pierre de Bologne, frère ecclésiastique de l'Ordre, donnèrent une nouvelle organisation à sa constitution séculière et ecclésiastique. A la fête de St. Jean-Baptiste, Aumont tint à Mull le premier chapitre de l'Ordre. On permit aux membres de l'Ordre de prendre femme; mais pour agir désormais avec plus de sécurité, on créa une nouvelle organisation qui offrit les garanties les plus sûres. On y détermina différents signes pour se reconnaître, ou pour initier secrètement à l'Ordre. Le récipiendaire devait se soumettre à un sévère noviciat, et n'était admis au premier grade, qu'après avoir prêté le serment le plus formidable du silence, sans toutefois encore être instruit du but secret de la

société. Ce n'était que dans la suite, et après avoir répété les mêmes serments, qu'il apprenait que ce but consiste *à étendre secrètement l'Ordre, à le rétablir dans sa splendeur primitive, et à venger la mort du G. M.* (Wedekind). Mais on ne voulut élever au grade de chevalier initié, ni constituer héritiers des droits et des biens de l'Ordre, que les descendants des anciens membres templiers.

Ce fut donc à Mull, à la St.-Jean, 1307, que les membres de l'Ordre réorganisèrent leur ancienne institution, à laquelle ils rendirent les mystères et les buts anciens ; ils y ajoutèrent un but immédiat : celui du rétablissement de l'Ordre dans sa considération et sa fortune, et celui de la vengeance.

Ils masquèrent la continuation de l'Ordre par leur entrée dans la corporation maçonnique, dont ils avaient déjà le protectorat, à l'exemple d'Yorck. Leur Ordre avait d'ailleurs alors des rapports intimes avec cette corporation, à cause des mystères communs évidemment unis par des liens de parenté.

Ceci devient plus évident encore par la lecture des auteurs anglais (1). Dès l'an 1314, le roi Bruce, qui n'a posé aucun acte d'hostilité contre la Franc-Maçonnerie dans ses Etats, et qui même s'est montré bien disposé à son égard, réunit l'Ordre des Templiers et le chapitre de Hérodom de Kilwinning aux corporations maçonniques et à l'Ordre fondé la même année, sous le titre de *St.-André au chardon*. Cette association porta la dénomination commune d'Ordre des Francs-Maçons. On dit que ce roi s'était réservé pour lui et pour ses héritiers la Grande Maîtrise et le titre de G. M. de la vénérable Loge d'Hérodom, laquelle fut plus tard transférée à Edimbourg. La fusion de l'Ordre de St.-André avec la corporation maçonnique serait

(1) *La F.·. M.·. dans ses rapports avec la religion des anciens égyptiens, des Juifs, etc.,* par Acerellos, 2ᵉ édit., 2 vol. Leipzig, chez Weber, 1836, p. 196.

une absurdité, si l'on ne l'expliquait et justifiait par son union avec l'Ordre nobiliaire des Templiers dans l'Ordre des Francs-Maçons nouvellement transformé.

La même chose arriva dans le voisinage, en Angleterre, où sur les instances réitérées du Pape, des procès criminels furent intentés à l'Ordre des Templiers.

Henri VI (1) se fit en 1442 admettre dans l'association; il fut suivi par la noblesse; en 1485, nous voyons Daubusson cumuler en Angleterre la Grande Maîtrise des Joannites, et celle des FF. MM. (2).

Les Francs-Maçons se glorifient d'avoir initié Charles II pendant son exil, et le roi Guillaume d'Orange (1696) (3). Il est peu vraisemblable que la corporation maçonnique eût jamais possédé cette force attractive, si elle n'avait été fondue avec l'Ordre des Templiers. En Angleterre et en Ecosse (4), nous voyons la plus haute noblesse s'empresser de faire partie de cette corporation; néanmoins la loi qui interdisait l'admission de tout bourgeois non architecte fut maintenue en vigueur jusqu'à la reine Anne.

Nous voyons cette loi abolie à l'époque indiquée plus haut, afin que la corporation qui avait beaucoup souffert par les guerres civiles, pût réparer ses pertes. Il est évident par l'exposé des motifs, que cette loi restrictive fut maintenue en général; qu'on fit une exception pour la noblesse, et que dans des cas très-rares seulement, quelques bourgeois distingués par leur science furent initiés, mais toujours avec la condition d'échanger leurs connaissances contre l'art de l'architecture. Les cas particuliers où nous voyons admises des exceptions en

(1) *Act. lat.*, vol. I, p. 9.
(2) *Accrellos*, l. c. p. 196.
(3) V. les *Communications aux F. M. Penseurs*, par Mossdorf, p. 168-70.
(4) *Id. ibid.*

faveur d'hommes qui n'avaient d'autre titre que leur célébrité, sont des phénomènes extraordinaires (1).

Cette alliance des Maçons avec la noblesse du pays ne peut guère s'expliquer que par l'existence de l'Ordre des Templiers dans son sein.

L'Ordre des Templiers fit donc de la corporation maçonnique, et peut-être même à l'insu de celle-ci, son Ordre extérieur. Les Maçons lui servirent d'instruments pour détruire les fondements de la vie civile, religieuse et sociale, par le moyen du principe négatif qu'ils furent chargés de réaliser. Après la destruction générale, les Templiers se proposaient de substituer à l'ancien ordre de choses les lois de leur organisation. Et comme la doctrine de l'Ordre extérieur était un ensemble de dogmes philosophiques, juifs et payens, la symbolique qui devait la représenter devait avoir tous ces caractères.

On ne pouvait imaginer de symbolique plus adroite que celle empruntée à la construction, à l'existence et à la chute du temple de Salomon, et au projet de le reconstruire dans son ancienne magnificence. Cette image faisait allusion aux mystères Egyptiens et représentait l'histoire et la valeur du judaïsme; enfin elle était le symbole le plus noble de l'architecture plastique. L'arche d'alliance avait représenté l'univers; le temple développe cet emblème d'une manière plus grandiose et plus noble. Son origine, son existence, sa ruine correspondait à la grande doctrine philosophique des trois principes de la naissance, de la mort et de la tendance à une nouvelle forme. Pour les juifs, le temple était le symbole de leur nationalité, du commencement et de la fin de leur prospérité, de la demeure de leur Dieu, et de leur roi. A ce temple s'adaptait l'histoire de l'origine et de la destruction de

(1) Kloss, l. c., p. 237. Mossdorf, l. c., p. 154. 171.

l'Ordre des Templiers. Le Dieu et le Roi du premier temple était resté le Dieu de l'Ordre; d'après la prétendue volonté de Jésus-Christ, les initiés aux arrière-mystères devaient remplacer les juifs privilégiés, les lévites, chargés d'annoncer et d'accomplir sa volonté sur la terre. L'image de la restauration du temple représentait les efforts de l'Ordre pour se reconstituer et atteindre son but. Ces efforts et le but de tirer vengeance de la maison régnant en France, firent adopter des symboles significatifs : les anciens mystères Egyptiens sur l'assassinat d'Osiris, c'est-à-dire, sur la disparition du soleil et sur sa réapparition, symbolisèrent la mort et la résurrection de l'architecte du temple ou de l'univers, d'Osiris ou de Jéhovah, de Jacob Moley ou de l'Ordre. On avait soin de tout approprier au caractère des personnes auxquelles on voulait donner une explication : de telle sorte que la mort et la résurrection de J.-C. pouvaient servir à voiler des intentions criminelles.

Enfin, pour les architectes, le temple construit selon les lois du cube était l'ouvrage plastique le plus célèbre, le plus beau, le plus auguste; c'était un ouvrage par lequel l'architecte terrestre s'était rapproché autant que possible de l'architecte divin; c'était l'image la plus auguste de son but, de ses études, de sa puissance, enfin, l'histoire de l'architecture.

La foi religieuse des Croisés n'avait pas gagné dans les expéditions et les brigandages de l'Orient; ruinée en grande partie dans sa fortune, la noblesse revint dans sa patrie, où elle avait engagé ou aliéné l'héritage de ses pères. Elle trouva les biens paternels passés en des mains étrangères; et la vie sauvage des camps, à laquelle elle s'était habituée, ne lui laissait aucune ressource. De là, son aigreur et sa haine contre le clergé, dans lequel elle détestait la cause de son appauvrissement, et la puissance qui l'avait poussée aux croi-

sades. Les familles partagèrent la haine de l'un de ses membres, et l'Ordre des Templiers, poursuivant son but mystérieux, c'est-à-dire, la lutte contre l'Eglise catholique, organisa ses plans de vengeance immédiatement après sa dissolution. Il commença à réunir tous les éléments opposés au clergé, et à donner à l'Ordre extérieur de St.-Jean une direction hostile à la religion catholique. S'il est permis d'attribuer quelque authenticité au document trouvé dernièrement dans les archives de la G. L. de La Haye, sur le congrès maçonnique tenu à Cologne le 24 juin 1535, authenticité que démontrent toutes les circonstances, et que soutiennent les écrivains maçonniques les plus estimés, il paraîtrait que les Maçons Templiers se répandirent bientôt dans toute l'Europe occidentale et méridionale, et furent sur le point d'atteindre leur but.

Je trouve ces documents reproduits au ch. 28, p. 134, v. 4, de la traduction commentée de l'ouvrage : *la Franc-Maçonnerie*, etc., *par Acerellos*, *empruntée à la publication classique de Heldmann*, *sur les buts de l'Ordre*. Ce sont les trois monuments maçonniques les plus anciens de la Maçonnerie Allemande (p. 308 et suiv.); leur contenu est une confirmation surprenante de mon exposé historique et de mes opinions.

L'importance du document colonais me force d'en publier le texte, et à faire les observations suivantes sur sa découverte et son authenticité.

Le frère Thellung, de Courtary, à propos de l'histoire de ce document, dit que cette pièce se trouvait dans les archives de la Loge d'Amsterdam *Het Vredehall*. Cette Loge prospérait dans l'espace du temps compris entre 1519 et 1601. Les circonstances la firent fermer en cette dernière année. Quatre

membres survivants (1) la rouvrirent à La Haye en 1637, et lui donnèrent le nom de *Fredericks Vredehall.*

Parmi les objets qui passèrent de l'ancienne Loge à la nouvelle, se trouvait une cassette garnie en cuivre, fermée par trois serrures et portant trois cachets restés intacts. On y découvrit, 1° les actes de l'institution de la Loge *Het Vredehall*, le 8 mars 1519; ces pièces étaient rédigées en anglais (2); 2° la liste de tous les frères de 1519 à 1601; 3° le document colonais dont j'ai parlé. Cette dernière pièce était écrite sur parchemin *in-plano* en caractères latins; elle était parfaitement conservée, et portait 19 signatures non copiées, mais écrites à la main en caractères ordinaires. C'est ce qui nous est rapporté par le procès-verbal de la première réunion de la Loge *Fredericks Vredehall*, tenue le 29 janvier 1637. L'original de ce procès-verbal et les pièces sus-indiquées sont conservés dans les archives de la G. L. de La Haye. Son Altesse, le deuxième prince royal, Guillaume-Frédéric-Charles, élu G. M. national de toutes les Loges néerlandaises en 1816, fit examiner ces documents par des hommes instruits et experts, en fit faire des *fac-simile* qu'il fit traduire en hollandais, imprimer dans les deux langues, et distribuer en 1818 à toutes les Loges du royaume.

Voici le plus important de ces documents (3) :

(1) L'éditeur des F. M. donne leurs noms au 3e vol., p. 306.

(2) Ceci est digne de remarque : la Loge *maçonnique* avait été constituée par des députés anglais.

(3) La plus grande partie des écrivains maçons reconnaissent l'authenticité de ce document : les Loges belges et hollandaises surtout sont fières de cette heureuse découverte. Quelques Maçons allemands et français voudraient élever des doutes sur l'authenticité de cette pièce; mais leurs arguments n'ont aucune valeur. La plus forte, ou pour mieux dire, l'unique objection qu'ils adressent, consiste dans la variante de la signature de Ph. Mélanchton. —Le F.·. R.·., à l'Orient de Gand, a réfuté victorieusement cette objection. Il suffirait de demander aux Maçons sceptiques : Comment savez-vous que Ph. Mélanthon est réellement Philippe Mélanchton, l'ami de Luther? Connaissez-vous

« A L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. L'U.·. (1).

» Nous, Maîtres Elus, membres de la société vénérable consacrée à *Jean*, ou de l'Ord.·. des Francs-Maçons, directeurs des L.·. constituées dans les villes de Londres, Edimbourg, Vienne, Amsterdam, Paris, Lyon, Francfort, Hambourg, Anvers, Rotterdam, Madrid, Venise, Gand, Kœnigsberg, Bruxelles, Dantzig, Middelbourg, Brême et Cologne, réunis en chapitre dans la dite ville de Cologne, aux jour, mois et an énoncés plus bas, et sous la présidence du Maître de la Loge fondée dans cette même ville, notre F.·. P.·. Vén.·., très-savant et très-prudent, choisi unanimement par nous à cet effet, savoir faisons à tous les membres de l'Ordre tant actuels que futurs, par le moyen des présentes qui seront envoyées à toutes les Loges susdites (2) :

» Considérant que, dans ces temps malheureux, où la discorde et les dissensions des citoyens portent partout le trouble et les calamités, on impute à notre société et à nous tous, FF.·. admis dans l'Ordre *de Jean* ou des *Francs-Maçons*, des principes, des opinions et des machinations tant secrètes que publiques, aussi contraires à nos sentiments qu'au caractère, au but et à la doctrine de notre société; qu'on accuse, en outre, les membres de l'Ordre (afin d'attirer sur nous le mépris des profanes et de nous vouer d'une manière plus

l'orthographe de ce nom? Mélanchton n'a-t-il pas, par distraction, oublié deux lettres en écrivant sa signature? Enfin, s'ils avaient voulu imiter la signature de Mélanchton, les prétendus faussaires ne se seraient-ils pas au préalable assurés de l'orthographe de ce nom? (*Note du Trad.*)

(1) Nous empruntons la traduction de ce document aux *Annales maçonniques des Pays-Bas*. (*Note du Traducteur*).

(2) C'est ici que nous voyons pour la première fois l'expression de *Francs-Maçons*, et que l'on découvre une organisation, sur laquelle manquent des documents plus anciens.

sûre à l'exécration publique, et parce que nous sommes tous liés par un pacte et des mystères inviolables religieusement gardés et observés par nous tous), d'être coupables du crime de vouloir rétablir l'Ordre des Templiers; qu'on nous désigne publiquement comme tels, et que, par suite, comme si nous étions affiliés à cet Ordre, nous serions unis et conjurés pour récupérer les biens et les domaines qui leur ont appartenu, et pour venger la mort du dernier G.·. M.·., sur les descendants des princes et des rois qui furent coupables de ce fait et qui causèrent l'extinction du dit Ordre; qu'à cet effet, nous chercherions à introduire le schisme dans l'Eglise, des troubles et des séditions dans les empires et dans les dominations temporelles; que la haine et l'envie nous animeraient contre le Pontife suprême, l'empereur et tous les souverains ; que, n'obéissant à aucune puissance du monde, et soumis seulement aux supérieurs élus dans notre association, nous exécuterions leurs commissions occultes et leurs ordres clandestins par un commerce de lettres secrètes et par des mandataires chargés de missions expresses; qu'enfin nous ne donnerions accès à nos mystères qu'à ceux qui, examinés et éprouvés par des tourments corporels, se seraient liés et consacrés à nos assemblées par un serment horrible et détestable.

» D'après cela, et y ayant mûrement réfléchi, il nous a paru utile et très-nécessaire *d'exposer* quelle est l'origine et le véritable état de notre Ordre, et quel est le but de son institution de charité, ainsi que ces différents points ont été fixés et approuvés par les principaux Maîtres experts dans l'art suprême, et éclairés dans les sciences naturelles ; et cette *exposition* étant tracée et rédigée, nous avons résolu de l'envoyer en original souscrite et signée par nous, à toutes les LL.·. de notre société, afin que, perpétuant le souvenir de ce renouvellement solennel de notre pacte et de l'intégrité des principes, elle puisse à

l'avenir porter nos institutions dans quelque autre partie de la terre, si, dans nos contrées, la haine, l'envie et l'intolérance des citoyens et des nations multipliant les ravages de la guerre, accablaient notre société et l'empêchaient de maintenir son état et sa consistance ; ou que, devenue moins pure, moins intacte et moins incorrompue dans la suite des temps, elle puisse prendre pour règles les principes tracés dans la présente charte, si quelques-uns de ses exemplaires échappent à l'oubli et au néant, et les professer de nouveau dans des circonstances plus prospères, lorsque les tempêtes seront calmées, pour rétablir l'Ordre, s'il était renversé, ou pour le ramener à son véritable état, s'il était corrompu ou écarté de son but primitif et de la pureté de sa doctrine.

» Par ces motifs et au moyen de cette lettre universelle, rédigée d'après les plus anciennes chartes et les monuments existants relatifs aux principes, aux rites et aux usages de notre Ordre très-antique et très-secret, nous, ***Maîtres Elus,*** conduits par l'étude de la Vr.·. Lum.·., au nom de la promesse sacrée qui nous lie, supplions tous nos collaborateurs à qui nos présentes parviendront ou pourraient parvenir plus tard, de ne jamais s'écarter de ce document de vérité ; ***annonçons*** et ***publions***, en outre, tant au monde éclairé, qu'à celui plongé dans les ténèbres dont le salut nous est également cher (1) :

» *A*. Que la Société ou l'Ordre des frères admis F.·. M.·. consacrée à St. Jean, ne dérive ni des Chevaliers templiers, ni d'aucun autre Ordre de Chevaliers ecclésiastiques ou séculiers, qu'il n'en est pas une partie séparée, qu'il n'est joint ni à l'un ni à

(1) Ici nous trouvons pour la première fois la Maçonnerie désignée par le nom de chevalerie de St.-Jean ; la lecture de ce § fait voir en outre que tous les soupçons qui planent encore aujourd'hui sur cette association et qui n'ont été que trop confirmés dans le cours des siècles, étaient déjà en 1535 assez forts et assez répandus, pour que l'Ordre se crût menacé dans son existence, et fût convaincu qu'il était urgent pour lui de se disculper. (*Note du Trad.*)

plusieurs d'entre eux, et qu'enfin, il n'a avec eux directement ou indirectement par un lien quelconque, aucune et pas la moindre relation, mais qu'il est plus ancien qu'aucun Ordre de Chevalerie de ce genre, et qu'il existait déjà tant en Palestine qu'en Grèce, et dans l'une et l'autre partie de l'empire romain avant les guerres sacrées et les temps où les Chevaliers susdits partirent pour la Judée; qu'il nous est démontré par différents documents d'une antiquité bien constatée, que l'origine de notre association remonte jusqu'aux premiers temps, où fuyant les disputes des différentes sectes du christianisme, quelques adeptes imbus par une sage interprétation des vrais principes, des secrets de la philosophie morale, se séparèrent de la multitude; c'est à cette époque que des hommes savants et éclairés, que de vrais chrétiens qui n'étaient souillés d'aucune des erreurs du paganisme, croyant voir la religion altérée et corrompue, propager les schismes et les horreurs de la guerre, au lieu de la paix, de la tolérance et de la charité, s'unirent et se lièrent par un serment sacré, afin de conserver et plus sûrement et plus purs, les principes de la morale de cette religion, principes gravés dans le cœur des hommes; ils s'y dévouèrent, afin que la lumière éclatât de plus en plus du sein des ténèbres, pût parvenir à bannir les superstitions et à établir, par le culte de toutes les vertus humaines, la paix et le bonheur parmi les mortels. — Sous ces heureux auspices, les auteurs de notre association furent nommés *frères consacrés à Jean*, comme suivant l'exemple de *Jean-Baptiste* précurseur de la *Lumière* qui allait paraître et dont il fut le premier apôtre et le premier martyr; ces docteurs et ces écrivains furent ensuite appelés *Maîtres*, selon la coutume de ces temps; ils se choisirent ensuite des collaborateurs parmi les plus habiles de leurs disciples et les réunirent; c'est de là que prit naissance le nom de *compagnon;* tandis que le reste des Frères *réunis* mais non

choisis (élus) était désigné, selon l'usage des philosophes *hébreux*, *grecs* et *romains* par le nom d'*apprentifs* (disciples) (1).

» *B*. Que notre association se compose encore aujourd'hui, comme autrefois, de ces trois grades symboliques appelés *apprentifs*, *compagnon* et *Maître;* et, au-delà de la maîtrise, des *Maîtres élus* et des *suprêmes Maîtres élus;* que toute association ou confraternité ainsi appelée qui admet d'autres dénominations et subdivisions, ou qui révendique une autre origine, qui tend à se mêler des affaires politiques ou ecclésiastiques, qui se dévoue à la haine et à l'envie contre qui que ce puisse être et quels qu'ils soient, ceux qui soutiennent de leur puissance de telles réunions d'hommes, quoiqu'ils s'arrogent le titre de Fr.·. M.·., de FF.·. admis à l'Ordre de *Jean* ou tout autre semblable, n'appartiennent pas à notre Ordre, mais qu'ils en sont rejetés et expulsés comme *schismatiques* (2).

» *C*. Que parmi les docteurs et les Maîtres de cet Ordre exerçant les mathématiques, l'astronomie ou les autres sciences, il établit, après qu'ils furent dispersés sur la terre, un commerce réciproque de doctrine et de Lum.·.; que de là est venu l'usage de choisir parmi ces Maîtres élus l'un d'entre eux comme plus parfait que les autres et qui, vénéré comme *Grand-Maître élu* ou *Patriarche* et connu seulement des

(1) Ainsi la doctrine maçonnique existait déjà avant les croisades; ce sont sans doute les Templiers qui, après l'avoir adoptée, l'ont transportée en Europe : Ainsi se trouve confirmée l'exposition historique que j'ai donnée jusqu'à cette époque. Les Maîtres de l'Ordre déclarent donc ici : Notre croyance n'est pas celle de l'Eglise existante, qui est souillée et corrompue par des maximes payennes; nous, nous avons conservé pure et intacte la morale éternelle que le Christ et St. Jean ont professée.

(2) Tous les documents les plus anciens sur l'association des mystères jusqu'à l'invasion des Templiers dans la Maçonnerie ne laissent aucun doute sur l'absence de tout grade dans l'association primitive. C'est ici que nous apparaissent pour la première fois les quatre grades que les Templiers donnèrent à l'Ordre de St.-Jean, conjointement avec le grade de *Royal-Arche*.

Maîtres élus, visible et invisible à la fois, doit être considéré comme le prince et le chef de toute notre association; que c'est ainsi que le *Grand-Maître* ou *Patriarche*, quoique connu de très-peu de Frères, existe encore réellement aujourd'hui. Et ces principes, puisés dans les plus anciens manuscrits et chartes de l'Ordre, comparés avec soin par l'autorité du Patriarche, avec des documents sacrés confiés au président et à ses successeurs, étant fixés, nous, munis de l'autorité de notre susdit illustre patriarche, *nous avons statué et posé en préceptes* les articles suivants (1).

» *D.* Le régime de notre société, la manière et les moyens par lesquels les rayons de la Lum.·. ignée parviennent aux FF.·. éclairés et s'étendent dans le monde profane sont en la puissance des *suprêmes Maîtres* élus; c'est à eux de veiller et de voir que rien ne se trame contre les vrais principes de notre société ou l'état d'aucun de ses membres; ce sont aussi ces maîtres suprêmes de l'Ordre qui sont chargés de les défendre, de conserver et de protéger les droits et les libertés de son état, et de les maintenir, les cas arrivant, au risque de leur fortune et au péril de leur vie, en quelque lieu et en quelque temps que ce puisse être, contre tous ceux qui voudraient y porter atteinte.

» *E.* Rien ne nous indique que notre association ait été connue avant l'an 1440 après la naissance du Christ, sous d'autre dénomination que celle de *Frères de Jean;* c'est alors, d'après ce qu'il nous a paru, qu'elle commença à prendre le nom de *confraternité des Francs-Maçons*, spécialement à Valenciennes en Flandres, parce qu'à cette époque, on commença par les soins et les secours des FF.·. de cet Ordre, à

(1) Nous trouvons donc consigné ici l'important aveu de l'existence d'un chef suprême et secret, exerçant une souveraineté à la fois religieuse et politique sur l'Ordre unique et universel.

bâtir, dans quelques parties du Hainaut, des hospices pour y guérir les pauvres qui étaient alors attaqués de l'inflammation dartreuse dite *Mal de St.-Antoine* (1).

» *Z*. Quoiqu'en accordant nos bienfaits, nous ne devions nullement nous inquiéter de religion ni de patrie, il nous a paru cependant nécessaire et prudent de ne recevoir jusqu'à présent dans notre Ordre que ceux qui, dans le monde profane ou non éclairé, professent la religion chrétienne (2).

» Il ne faut employer, pour éprouver et pour sonder ceux qui se présentent à l'initiation du premier grade qui est celui d'App.·. aucun tourment corporel, mais seulement les épreuves qui peuvent aider à découvrir l'esprit, les volontés et le caractère du novice.

» *H*. Parmi les devoirs prescrits et dont la pratique doit être jurée par un serment solennel, sont la fidélité et l'obéissance aux séculiers et à tous ceux qui sont légitimement revêtus du pouvoir (3).

(1) Cette allégation n'est évidemment qu'une fable inventée dans le but de donner le change sur l'origine suspecte de l'Ordre ; en effet, elle ne s'appuie sur aucun fait historique. Néanmoins elle établit une certaine ressemblance entre les Templiers qui étaient un Ordre hospitalier, et les Frères desservant l'hôpital de St.-Antoine à *la Motte* : peut-être ces derniers étaient-ils une fraction des premiers.

(2) Ainsi, dans l'Ordre, on n'exigeait aucune profession de foi ; mais pour la sécurité de l'Ordre, on croyait qu'il était avantageux de professer extérieurement le christianisme.

Avant les statuts généraux de 1800 et 1806, on ne pouvait légalement admettre aux loges françaises que ceux qui professaient la religion catholique et romaine ; le jour de la St. Jean-Baptiste, tous les Maçons étaient obligés d'assister à une messe ; et le lendemain ils faisaient chanter un service funèbre pour les frères défunts. Les statuts de 1800 et 1806 ont fait disparaître toute trace non-seulement de catholicisme, mais encore de christianisme. Il n'y a plus que les loges prussiennes qui exigent dans le récipiendaire la qualité de chrétien. (*Note du Traducteur*.)

(3) Mais la fidélité et l'obéissance ne sont nullement de rigueur envers l'autorité ecclésiastique. L'obéissance envers l'autorité civile n'a nul besoin d'être décrétée ; et pourtant on a soin de l'afficher dans tous les documents. Du reste cette obéissance au pouvoir civil n'est qu'illusoire : puisqu'on a

» *O.* Les principes qui guident toutes nos actions et le but où tendent nos efforts sont énoncés dans ces deux préceptes : aime et chéris tous les hommes, comme tes frères et tes parents : rends à Dieu, ce qui appartient à Dieu, et à l'empereur ce qui appartient à l'empereur.

» *I.* Le secret et les mystères qui cachent nos Trav.·. ne servent qu'à cette seule fin de nous laisser répandre nos bienfaits sans ostentation, et à conduire sans trouble, jusqu'à sa perfection, l'ouvrage que nous nous sommes proposé (1).

» *K.* Nous célébrons tous les ans la mémoire de St. Jean, précurseur du Christ et patron de notre communauté.

» *L.* Cette coutume et toutes les autres cérémonies du même genre, lorsqu'elles ont lieu, soit en réalité, soit en discours, soit de toute autre manière dans les réunions des FF.·., n'ont néanmoins aucun rapport avec les rites de l'Eglise (2).

» *M.* N'est réputé frère de la Société de Jean ou Franc-Maçon que celui seulement qui, légitimement initié à nos mystères par un *Maitre élu* aidé au moins de sept FF.·., est capable de donner la preuve de sa réception par les signes et paroles dont se servent les autres FF.·.; parmi ces signes et ces paroles cependant sont aussi admis ceux qui sont en usage dans la loge d'*Edimbourg*, ainsi que celles de *Hambourg*, de *Rotterdam*, de *Middelbourg* et de *Venise* qui lui sont affiliées et dont les occupations et les travaux, quoique réglés selon la

fait vœu d'obéir aveuglément au patriarche secret de l'Ordre. Dans les grades symboliques les règlements prescrivent de boire à la santé du souverain ; mais dans les arrière-grades on ne pratique plus cet usage.

(1) Ainsi le secret n'est établi que pour poursuivre impunément le but jusqu'à sa complète réalisation.

(2) Inutile de le dire : car cette symbolique n'est, dans son langage et dans ses cérémonies, qu'un mélange de paganisme et de judaïsme ; elle n'a pas le moindre rapport avec les pratiques de la religion chrétienne.

manière des écossais, ne s'écartent pourtant pas des nôtres, en ce qui concerne l'*origine*, le *but* et l'*institution* (1).

»*N*. Notre société étant gouvernée par un chef unique et universel, et les différents magistères qui la composent, par plusieurs Gr.·. Mait.·., selon la position et les besoins des pays et des royaumes divers, rien n'est plus nécessaire qu'une parfaite uniformité entre tous ceux qui, répandus sur la surface de la terre, forment comme les membres séparés d'un seul corps ; rien n'est plus utile encore qu'une correspondance de députés et de lettres, conforme partout à elle-même et à sa propre doctrine ; et à cet effet, les présentes lettres attestant quelle est la nature et le caractère de notre société, seront envoyées à tous et à chacun des colléges de notre Ordre actuellement existants (2).

»Et, à ces causes, nous avons souscrit et confirmé par nos signatures, dix-neuf exemplaires originaux entièrement conformes et de la même teneur que les présentes ainsi rédigées et données à Cologne sur le Rhin l'an 1535 et le 24[me] jour de juin de l'ère appelée chrétienne.

» HERMANNUS. — CARLTON. — JO. BRUCE. — FR. V. UPNA. — CORNELIS BANNING. — DE COLLIGNI. — VIRIEUX. — JOHAN SCHRODER. — HOFMAN 1535. — JACOBUS PRÆPOSITUS. — A. NOBEL. — IGNATIUS DE LA TORRE. — DORIA. — JACOB UTTENHOVE. — FALCK. — NICLAES V[n] NOOT. — PHILIPPUS MELANTHON. — HUYSSEN. — ∴ WORMER ABEL. ∴ ∴ ∴

» *Ne varietur.*

» G. WOSMAER. — W. VAN VREDENBURCH. »

(1) On ne met donc nullement en doute l'unité entre la Maçonnerie et l'Ecossisme. Dans ce cas, on ne pourrait répudier les Templiers, si ceux-ci se trouvaient dans l'Ecossisme ; or, nous avons vu que c'était bien le cas, du moins en Ecosse. On a donc beau protester contre tout rapport avec les Templiers ; en admettant la parenté avec l'Ecossisme, on doit reconnaître les Templiers comme frères ou du moins comme ancêtres.

(2) Cette forme de gouvernement est évidemment calquée sur celle des Templiers ; et l'on voit que l'Ordre a divisé toutes les contrées en provinces maçonniques.

En examinant ces 19 signatures, on est tenté de voir dans les 19 membres du congrès l'élite des nouvelles sectes religieuses, et une association secrète dont le but aurait été la destruction du catholicisme. Il y a plus : ceux qui n'appartiennent pas au protestantisme, en songeant à l'époque où cette pièce fut composée (1535), et en lisant les étranges résolutions prises par de tels personnages, pourraient soupçonner, non sans quelque fondement, que la réforme n'est que le premier né de la négation de tout christianisme positif, et du républicanisme religieux, la transition à la dissolution universelle de l'Eglise. Mais la réfutation m'entraînerait beaucoup trop loin du but que je me suis proposé.

Comme nous l'avons vu, l'Ordre des Templiers parvint bientôt en Ecosse et en Angleterre à s'assujettir l'ordre extérieur; la noblesse composait exclusivement les éléments non techniques de l'Ordre. Mais en 1646, le petit nombre des notables instruits, que l'Ordre avait admis exceptionnellement, se séparèrent : sous la conduite du fameux paléographe, Elias Asckmol, ils conclurent une association plus étroite, et fondèrent l'Ordre appelé des Rose-Croix. Déjà peu auparavant, de telles sociétés s'étaient formées en Hollande et en Allemagne. A l'imitation des anciens mystères, elles se proposaient d'attirer toutes les sciences dans leur ordre, et de les monopoliser dans leur sein; en effet, elles gagnèrent tous les savants, peu nombreux à cette époque, et conservèrent les résultats de leurs travaux scientifiques comme des secrets de l'Ordre. Elles se divisaient en sept grades, d'après les sept jours de la création, et en même temps pour signifier plus expressément que le but principal qu'elles se proposaient était celui des mystères, l'investigation de l'être et de l'activité de la nature. Le rituel, les symboles et les noms furent empruntés aux Templiers, soit afin d'engager ceux-ci à admettre le principe fondamental de l'égalité entre la noblesse

et la science, et de maintenir comme puissance l'Ordre ainsi transformé; soit parce qu'on regardait les Templiers comme les conservateurs temporaires des mystères qu'on pouvait bien modifier, mais non abolir.

En face de ceux-ci, et sous la conduite du fameux Bacon, se forma dans l'Ordre une autre société de savants, qui résolut de publier ses productions scientifiques, et d'attaquer publiquement la base de l'Eglise catholique.

Il était naturel que ces divergences soulevassent des conflits dans le sein de l'Ordre. L'élément nobiliaire se roidit contre l'anéantissement de son influence; et les deux principes opposés, réunis dans l'élément bourgeois, devaient également être en hostilité.

Cependant l'élément bourgeois, et avec lui l'élément démocratique, gagna en force. Les causes principales des conflits se trouvèrent dans le droit conféré aux grades supérieurs des Templiers, c'est-à-dire aux apôtres et aux chevaliers, d'admettre dans l'Ordre et de former des loges par leur propre autorité; l'hérédité de la grande maîtrise, et la nomination des maîtres des Loges ne contribuèrent pas peu à envenimer les esprits. Peu à peu ces institutions stables se soumirent au principe de l'élection pour un temps déterminé; le droit de recevoir des Chevaliers supérieurs disparut insensiblement. Déjà, sous le gouvernement de la reine Anne (1702), l'élément scientifique ou bourgeois acquit une prépondérance décisive, en faisant adopter la résolution suivante : « Les priviléges des *Masoney* ne seront plus le partage exclusif des maçons seuls ; il sera permis d'admettre un plus grand nombre de membres tirés de toutes les conditions, pourvu toutefois qu'ils soient proposés légalement, que leur admission soit agréée et qu'ils soient classés dans l'Ordre d'une manière régulière. »

Ces divergences entre les différents éléments et les principes, toutes ces rivalités ne pouvaient admettre de transaction et de trêve, qu'autant que, grâce à la tolérance des individus, on sentait le besoin d'une forme extérieure commune. L'autorité des chefs suprêmes de l'Ordre déclina tous les jours davantage. Au jour où l'on se montrerait publiquement sur le terrain libre de la politique, cette union devait se briser.

La première apparition de l'Ordre sur la scène politique eut lieu en 1470. A cette époque, il prit part aux dissensions de la maison d'Yorck et de Lancastre. Qui ne connaît la guerre de la rose blanche et de la rose rouge? C'est de là que plusieurs auteurs Maçons tirent l'origine des roses portées par les Maîtres en signe de leur dignité.

Cependant la Franc-Maçonnerie contribua jusqu'à un certain point à apaiser les troubles ; car la réconciliation entre ces deux maisons et la paix qui s'ensuivit lui est attribuée.

Une deuxième commotion (1645) fut particulièrement son œuvre. Le roi Charles fut précipité de son trône et mourut sur l'échafaud. Les associations maçonniques de cette époque prirent le nom de *puritains* et d'*indépendants ;* elles se composaient de l'élément scientifique bourgeois, et furent d'un grand secours à Cromwell pour ses exécutions sanguinaires. L'élément templier ou aristocratique les combattit, et lorsque Charles II eut été initié à l'Ordre pendant son exil, Monk, Maçon Ecossais, à la tête d'une armée, le replaça 20 ans plus tard (1660) sur le trône de ses pères. Les frères, dans des fêtes générales, célébrèrent hautement et publiquement la restauration.

Nous voyons les Templiers réunir leurs efforts une troisième fois pour relever les Stuarts : cependant d'autres frères les trahissent, préviennent les ministres et par cette lâche complaisance gagnent la faveur et la protection de George Ier (1).

(1) Lindner : *Mac-Benac*, p. 5. — Discours de G. Blumenhagen ; *Manuscrit pour les frères*, 1828, p. 326.

Nous voyons donc l'Ordre peser lourdement dans la balance tantôt en faveur de la république ou de la monarchie, tantôt pour le protestantisme ou le catholicisme. Cette inconséquence était naturelle; car l'élément scientifique de l'Ordre extérieur ne se révoltait pas seulement contre l'Eglise et la monarchie, mais encore contre l'élément aristocratique de l'Ordre et ne laissait à celui-ci d'autre alternative que l'anéantissement ou l'alliance avec le pouvoir catholico-monarchique. La plus grande partie des Templiers dut se sauver en France après la chute de Jacques; ils y érigèrent le chapitre de Clermont. D'un autre côté, la partie ecclésiastique resta en Ecosse, reconnut la réforme religieuse et pénétra bientôt en Suède et même à Berlin. En France, l'Ordre fit plus tard la même chose, et c'est ainsi que sa division de chevaliers est arrivée de l'occident en Allemagne.

La valeur politique que l'Ordre ambitionna et acquit en Angleterre, engagea les souverains tantôt à entrer dans l'Ordre, et à chercher un appui dans l'alliance momentanée avec l'un ou l'autre des éléments qui le composaient, tantôt à opprimer, selon les besoins du moment, ou l'Ordre entier, ou quelques-uns de ses éléments particuliers.

C'est ainsi que déjà Elisabeth, le 27 décembre 1561, envoya des soldats pour fermer la Grande Loge d'Yorck, dans laquelle, nous l'avons vu plus haut, les Templiers s'étaient fixés. Les inculpés offrirent aux officiers de les initier. Au lieu de faire leur devoir, ceux-ci se parjurèrent, se firent initier et rédigèrent un rapport si favorable à l'Ordre que la reine se laissa séduire (1).

Après la restauration de Charles II, par Monk, l'élément démocratique de l'Ordre fut opprimé. Pour ne pas être anéanti,

(1) Mossdorf, *Communications aux Maçons penseurs*, p. 165.

il se réunit de nouveau à l'aristocratie du système Ecossais et eut soin d'élire des aristocrates pour ses chefs. Sous George de Hanovre la lutte se ranima ; une léthargie longue mais temporaire s'ensuivit ; une forme de gouvernement aristocratico-théocratique dans son essence et très-démocratique dans sa forme extérieure, fut pour le pays le résultat de tous ces conflits.

En l'an 1716, le principe démocratique reconquit une prépondérance décisive (1), en secouant, par un coup hardi, le joug de l'Ordre écossais intérieur et de la Grande Loge d'Yorck.

Quatre Loges de l'Ordre de St.-Jean se constituèrent à Londres en Grande Loge et nommèrent un Grand-Maître.

Peu de temps après (1722) un nouveau projet de constitution fut rédigé par Anderson. Ce projet n'était qu'une compilation puisée dans toutes les archives, et réunissant tout ce qui avait paru convenable à la commission nommée à cette fin.

D'après cette constitution, l'entrée fut accordée à toutes les confessions religieuses ; on établit en outre « que la Franc-» Maçonnerie est une alliance humanitaire, destinée à perfec-» tionner l'humanité ; qu'en y déposant des préjugés nuisibles » ou insensés, et en y propageant les principes de la tolérance » et des maximes humanitaires, on s'y proposait d'amener gra-» duellement la société à sa perfection morale ; que le Juif et le » Turc pouvaient donc coopérer au bien de l'Ordre, aussi bien » que les chrétiens évangéliques, qui jusqu'à cette époque » avaient été admis exclusivement. » Quoique ces maximes fondamentales fussent généralement admises, on maintint pourtant au nombre des interrogations adressées au récipiendaire la question suivante : « A quelle religion appartenez-vous (2) ? »

Il y eut sur ce point opposition de la part de la Loge d'Yorck.

(1) Kloss, Hist. de la F. M. en Angleterre, pag. [illegible]

(2) Lindner, loc. cit. Leipzig. Lauffer, p. 23. Ed. [illegible]

qui considérait cet acte comme une révolte et comme le renversement des bases fondamentales de l'Ordre. Néanmoins, une grande partie des Loges anglaises resta fidèle. La lutte la plus ardente éclata entre les deux partis, un schisme s'ensuivit. Les Yorckistes ou le parti Ecossais prit le nom d'*anciens masons* et donna au parti adverse le nom de *modern masons*. Celui-là représentait donc l'élément aristocratique, celui-ci l'élément démocratique. Les Loges irlandaises et écossaises se rangèrent du côté de la Loge d'Yorck. La guerre continua publiquement et avec des chances diverses jusqu'au 25 mars 1813, jour où les deux partis se donnèrent de nouveau la main.

Le but de cet ouvrage ne me permet pas de donner l'histoire spéciale de ces divisions intestines. Il me suffit de constater que, dès le principe, tous les efforts se réunirent pour les apaiser : on fit jouer tous les ressorts de la diplomatie, sans dédaigner de s'adresser à la cupidité. En dépit de la résistance de la démocratie littéraire des Loges, l'élément démocratique baissa; une teinte aristocratique parut dominer par l'emploi du titre de Stewart ou ordonnateur des fêtes, qui s'introduisit dans les Loges modernes; l'immixtion de cet élément acquit bientôt une valeur très-importante, procura à l'Ordre quelque repos et même quelque considération, et fraya probablement le chemin à la nouvelle alliance.

Cette longue période de vifs démêlés dans l'Ordre entrava naturellement son activité politique et son influence; cependant nous voyons l'un et l'autre parti faire les plus vifs efforts pour se propager.

Peu après cette nouvelle reconstitution, la Grande Loge de Londres nomma un Grand-Maître provincial pour la Saxe inférieure, avant même qu'il se trouvât une seule loge dans cette province; elle s'empressa de dépêcher des députés avec pleins pouvoirs à Paris et à Hambourg et de fonder des loges en France et en Allemagne.

A mesure que les loges anciennes et nouvelles de l'Angleterre se répandirent hors de la Grande-Bretagne, la Franc-Maçonnerie Ecossaise prit elle-même de l'extension ; l'an 1743 elle fut apportée en Danemarck, et en l'an 1754 en Suède.

Au commencement du XIX[e] siècle, on comptait sous la constitution de la Grande Loge Ecossaise et sous la direction de 16 Grands-Maîtres provinciaux, 272 loges dans l'Ecosse seule et 65 en France, en Allemagne et en Amérique. En Angleterre, en Irlande et dans d'autres royaumes situés soit en Europe, soit hors du continent, la propagation de la nouvelle Maçonnerie anglaise s'était effectuée dans des proportions plus considérables. Dans la Grande-Bretagne même, le parlement, par un bill du 12 juillet 1799, crut devoir mettre un terme à la multiplication des loges, qui poussaient à la sédition et à la révolte.

Les *Francs-Maçons*, il est vrai, *furent expressément exceptés dans l'acte du parlement, parce que leurs réunions ne s'occupaient que d'œuvres de bienfaisance. Cependant les seules loges existant avant le bill, et se conformant aux règlements en vigueur dans les sociétés maçonniques, furent protégées par la loi.*

Le 25 novembre 1813, les loges anglaises anciennes et modernes se réunirent de nouveau. La Maçonnerie moderne se soumit à l'Ordre intérieur, en plaçant celui-ci à sa tête dans le grade de *Royal-Arch ;* mais pour le reste elle conserva sa base démocratique.

Au 2[e] article de ce concordat, il est dit : « Il est nettement » déclaré que l'ancienne Masoncy pure ne consiste que dans les » trois grades d'apprentis, de compagnons et de maîtres, y com- » pris l'Ordre supérieur de *St.* (Holy) *Royal-Arch.* »

« Cependant cet article n'a pas pour but d'empêcher l'une » ou l'autre loge, l'un ou l'autre chapitre d'avoir des tenues » dans un grade quelconque des chevaliers, d'après les statuts » des ordres susmentionnés. »

Cette alliance des différents systèmes anglais se fit sur les mêmes bases que celles adoptées pour la réunion des différentes loges allemandes au Congrès de Wilhemsbad. Je me permettrai de les examiner avec plus de soin, lorsque je serai parvenu à cette époque de la Franc-Maçonnerie allemande.

Dès ce moment la Grande Loge prit le nom de Grande Loge *réunie de l'ancienne Maçonnerie anglaise*, et tenta de renouer des rapports amicaux et plus intimes avec les loges allemandes (1).

J'ai amené l'histoire de la Franc-Maçonnerie en Angleterre jusqu'à une époque bien rapprochée de nous; non-seulement parce que l'Angleterre a été la mère de la Franc-Maçonnerie moderne sur tout le continent et même en Amérique; mais encore parce que c'est d'elle que partent les fils conducteurs qui dirigent aujourd'hui l'association maçonnique, fils que sans cette histoire il serait impossible de saisir.

France.

L'histoire de la Franc-Maçonnerie en France, à quelques modifications près, est la même qu'en Angleterre.

Dès l'an 1535, il y avait en France deux Loges Ecossaises, une à Lyon, l'autre à Paris; cependant leurs travaux ne paraissent pas avoir vivement éveillé l'attention publique.

En 1725, la Grande Loge anglaise fonda une Loge en France, mais celle-ci ne travailla que pendant 10 ans. En 1736, elle constitua la Loge d'*Aumont*, où Ramsey introduisit le système des Templiers d'Hérodom. Peu après, les quatre Loges de Paris élurent un Grand-Maître, dans la personne d'Harnouester, comte anglais.

(1) Kloss, l. c., et Lindner, l. c., page 14.

Louis XIV menaça de la Bastille chaque Grand-Maître de l'Ordre en France; nonobstant cela, le duc d'Antin fut élu, et la menace resta sans exécution.

Dès ce moment la Maçonnerie se répandit dans toute la France et l'on convoqua à Paris les Maîtres des Loges, à l'effet de constituer la Grande Loge qui portait le nom de *Grande Loge anglaise de Paris*. Le comte de Clermont fut élu Grand-Maître. Mais celui-ci demeura complétement inactif et le chapitre croula.

Entre temps la Maçonnerie fut l'objet de la spéculation; on fonda des Loges, des systèmes à fantaisie, on fit commerce de l'initiation et des grades. Il se forma néanmoins à Paris (1) le chapitre de Clermont, dans le but de restaurer l'Ordre des chevaliers du Temple. Il prospéra et attira à lui toute la noblesse de la Cour.

En 1756, la Grande Loge anglaise de France prit le nom de *Grande Loge Nationale de France*, et ainsi se constitua comme l'autorité maçonnique suprême et indépendante dans tout le royaume. Les dignités de Maîtres de la Loge furent, comme autrefois en Angleterre, conférées à vie et même à titre d'hérédité. On fit des dignités de l'Ordre un ignoble trafic. En 1772, la Grande Loge de Paris, sans la coopération de la Grande Loge de France, se constitua *en Grand-Orient de France* et s'arrogea le droit de législation pour l'Ordre entier. C'est ainsi qu'en 1772 la Franc-Maçonnerie se consolida en France. Le duc de Chartres, qui devint plus tard Philippe Egalité, fut élu Grand-Maître en 1778. On comptait alors dans Paris seul (fait à peine croyable) 129 Loges, et 247 dans les provinces. Toutes reconnaissaient le Grand-Orient comme autorité suprême.

(1) Act. lat. 2, 1, p. 68.

Deuxième Époque.

Depuis la création du Grand-Orient jusqu'à la création de la Grande Loge écossaise. (1772-1804.)

La confusion avait été sans bornes jusqu'à la constitution du nouvel Orient; des systèmes innombrables, de la nature la plus ridicule et la plus fallacieuse, furent mis en avant et trouvèrent des dupes, mais tous étaient d'accord dans leur hostilité contre la monarchie et l'Eglise.

« Si, dit Acerellos, auteur souvent cité (1), si l'on examine » les différents systèmes, on voit facilement que tous com» battent sous deux bannières différentes, sous celle de la croix » (christianisme faussé) et sous celle de l'étoile flamboyante » (philosophie). » La croix rappelle les Croisés et les Templiers avec leurs doctrines; l'étoile flamboyante, la nature pure, isolée de la foi positive. On les voit donc toutes deux s'avancer vers un but commun, le renversement de l'Etat et de la religion : de là, la reconnaissance mutuelle de leur unité.

Jusqu'à l'époque de la propagation de la Maçonnerie, et surtout du philosophisme, la vie publique en France avait été franchement religieuse : l'éducation, l'instruction du peuple, la littérature, tout portait le cachet de cet esprit. Mais dès la propagation des Loges, l'histoire nous présente un tableau bien différent; sous tous les rapports, dans les bases fondamentales de l'ordre civil et moral, tout a changé d'aspect. L'esprit de destruction s'est révélé à l'époque philosophique dans les œuvres de Voltaire, de Rousseau, etc.; le peuple égaré s'essaya aux révolutions; ses maîtres étaient des Maçons.

(1) *La Franc-Maçonnerie dans ses rapports*, etc , P. III, p. 64.

Barruel (1) nous en donne des preuves irrécusables. On voit par la lecture de cet ouvrage, que Voltaire fut le moteur le plus puissant de la révolution politique, religieuse et sociale, et de la transformation démocratique et bourgeoise de la Franc-Maçonnerie, qui devait aider à ce bouleversement ; usant de tout son ascendant sur une époque d'incrédulité, il parvint à trainer à sa remorque les hommes du plus grand talent et à employer, comme instruments pour la réalisation de ses desseins, les deux princes les plus puissants de l'Allemagne.

Jusqu'en 1702 nous avons vu la noblesse anglaise dans la possession exclusive de la direction de la Franc-Maçonnerie, par le moyen de l'ordre des Templiers. La même chose arriva en France.

Voltaire se hâta de fonder une association de philosophes ou encyclopédistes, à laquelle appartinrent comme membres ou personnages auxiliaires : Diderot, d'Alembert, Condorcet, La Harpe, Rousseau, Fréret, Helvétius, Marmontel, les abbés Morelets, Beaudeau, Barthélemi, Raynal, Montesquieu, et le marquis d'Argenson, ministre de Louis XV. Le but de cette conjuration était la destruction de toute foi positive et l'avénement de la république sociale. Pour réaliser le premier but, on avait gagné Frédéric II, roi de Prusse, et peu après Joseph II, empereur d'Autriche, Catherine II, impératrice de Russie, Poniatowski, roi de Pologne, Christian VII, roi de Danemarck, Gustave III, roi de Suède, les landgraves de Hesse-Cassel, Eugène de Wurtemberg, Charles-Théodore, électeur palatin, la comtesse Willhelmine Beyreuth. C'est ce que prouve la correspondance *propria manu* de ces augustes personnages.

A la cour de Louis XV agissaient en conjurés : le comte d'Argenson, la Pompadour, le duc de Choiseul, et M. De Malesherbes.

(1) *Mém. pour servir à l'hist. du Jacobinisme.* Londres, 1802.

Lorsque Louis XVI fut monté sur le trône, Voltaire écrivit à Frédéric II. « Je ne sais si notre jeune roi marchera sur les traces de son prédécesseur; mais je sais qu'il n'a choisi pour ses ministres que presque tous philosophes (lettre du 3 août 1775). » « Ce prince, dit Barruel, a eu en effet le malheur d'être entouré de philosophes pendant tout son règne. » Turgot était dévoué complétement à la conjuration ; la maison de Necker était depuis longtemps le lieu de leurs réunions, et l'élévation de ce ministre fut leur ouvrage. Les conjurés avaient destiné Brienne à occuper le siége archiépiscopal de Paris, pour faciliter par la trahison du premier dignitaire de l'Eglise celle de tous les autres. Des princes, des comtes, des marquis, des chevaliers, des membres du parlement, des avocats avaient été gagnés en masse dans tous les pays de l'Europe.

L'Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain, par Condorcet (époque 9), caractérise l'association.

« Il se forma bientôt en Europe une classe d'hommes moins occupés encore de découvrir ou d'approfondir la vérité, que de la répandre; qui se dévouant à poursuivre les préjugés dans les asiles où le clergé, les écoles, les gouvernements, les corporations anciennes les avaient recueillis et protégés, mirent leur gloire à détruire les erreurs populaires, plutôt qu'à reculer les limites des connaissances humaines, manière indirecte de servir à leur progrès, qui n'était ni la moins périlleuse, ni la moins utile.

» En Angleterre, Collins et Bolingbrocke, en France, Bayle, Fontenelle, Voltaire, Montesquieu et les écoles formées par ces hommes célèbres, combattirent en faveur de la vérité, employant tour à tour toutes les armes que l'érudition, la philosophie, l'esprit, le talent d'écrire peuvent fournir à la raison ; prenant tous les tons, employant toutes les formes, depuis la plaisanterie jusqu'au pathétique, depuis la compilation la plus

savante et la plus vaste, jusqu'au roman ou au pamphlet du jour; couvrant la vérité d'un voile qui ménageait les yeux trop faibles, et laissait le plaisir de la deviner; caressant les préjugés avec adresse pour leur porter les coups les plus certains; n'en menaçant presque jamais, ni plusieurs à la fois, ni même un seul tout entier; consolant quelquefois les ennemis de la raison, en paraissant ne vouloir dans la religion qu'une demi-tolérance, dans la politique qu'une demi-liberté; ménageant le despotisme quand ils combattaient les absurdités religieuses, et le culte quand ils s'élevaient contre la tyrannie; attaquant ces deux fléaux dans leur principe, quand même ils paraissaient n'en vouloir qu'à des abus révoltants ou ridicules, et frappant ces arbres funestes dans leurs racines, quand ils semblaient se borner à en élaguer quelques branches égarées; tantôt apprenant aux amis de la liberté que la superstition qui couvre le despotisme d'un bouclier impénétrable, est la première victime qu'ils doivent immoler, la première chaine qu'ils doivent briser; tantôt, au contraire, la dénonçant aux despotes comme la véritable ennemie de leur pouvoir, et les effrayant du tableau de ses hypocrites complots et de ses fureurs sanguinaires : mais ne se lassant jamais de réclamer l'indépendance de la raison, la liberté d'écrire comme le droit, comme le salut du genre humain; s'élevant avec une infatigable énergie contre tous les crimes du fanatisme et de la tyrannie; poursuivant dans la religion, dans l'administration, dans les mœurs, dans les lois, tout ce qui portait le caractère de l'oppression, de la dureté, de la barbarie; ordonnant au nom de la nature aux rois, aux guerriers, aux magistrats, aux prêtres de respecter le sang des hommes; leur reprochant avec une énergique sévérité celui que leur politique ou leur indifférence prodiguait encore dans les combats ou dans les supplices; prenant enfin pour cri de guerre : *raison*, *tolérance*, *humanité* (1). »

(1) Paris chez Agasse, 1797, p. 260, 261, 262.

A peine la Bastille fut-elle enlevée, qu'ils proclamèrent la révolution comme leur œuvre, et annoncèrent avec éclat à toutes les cours le commencement du grand œuvre (1).

Les conjurés donnèrent à leurs clubs particuliers des noms qui indiquaient leur zèle prétendu pour le bien général, tel que celui des *économistes;* ils firent des tentatives pour qu'il leur fût permis d'ouvrir des écoles élémentaires et industrielles, dans le but de fausser l'instruction de la jeunesse; ils inondèrent le pays des écrits qu'ils faisaient composer et imprimer. Un club de cette nature, sous la direction d'un comité dont Voltaire avait été élu président à vie, se réunit à l'hôtel du baron d'Holbach; d'Alembert, Turgot, Condorcet, Diderot, La Harpe, et le grand garde-des-sceaux Lamoignon en faisaient partie; Voltaire, dans une lettre à d'Alembert (27 octobre 1765), recommanda instamment l'Ordre des Francs-Maçons; enfin les membres conjurés du club encyclopédiste entrèrent en masse dans les Loges(2). Les Loges du Gr. O. et du *Contrat Social* se réunirent, et dans le conseil directeur nous voyons figurer Condorcet, Mirabeau, Brissot, Sieyès, etc., à la tête desquels était Philippe, duc d'Orléans (3).

En Allemagne, l'empereur Joseph II, Fréderic II, et en général toutes les têtes couronnées de l'Europe entrèrent dans la Franc-Maçonnerie ou devinrent les protecteurs de l'Ordre.

L'histoire des années suivantes a été traitée de main de maître par Louis Blanc, chef de la révolution de 1848 et dignitaire maçon. Voici ce qu'il dit dans son *Histoire de la révolution française :*

« Cependant, émue d'invincibles désirs, agitée de mille

(1) Barruel, p. 77.
(2) Page 171.
(3) Page 179.

espérances confuses, la France avait pris depuis quelque temps un aspect étrange......

» Alors en effet, commencèrent à courir parmi le peuple des rumeurs qui l'agitèrent en sens divers. On parlait de personnages liés entre eux par des serments redoutables et tout entiers à de ténébreux desseins. On les disait possesseurs de secrets qui valaient des trésors, et on leur attribuait un pouvoir magique. Bientôt le bruit se répandit et s'accrédita que des chimistes inconnus s'étaient établis au faubourg Saint-Marceau. Dans des laboratoires, que des soins vigilants dérobaient à la persécution, des hommes au regard pénétrant, au langage inintelligible, aux vêtements souillés, s'occupaient activement soit à faire de l'or, soit à fixer le mercure, soit à doubler la grosseur des diamants, ou à composer des élixirs. Ces singuliers travailleurs restaient volontiers confinés dans leur faubourg; ils habitaient des réduits obscurs, et ne semblaient en aucune sorte associés à la jouissance des richesses dont on aurait pu les supposer créateurs. Mais ils avaient des chefs qui se faisaient rechercher dans le monde, et y déployaient avec grâce, avec générosité, une opulence éblouissante. Tel d'entre eux auquel on ne savait ni domaines, ni contrats, ni rentes, ni famille, menait une existence de souverain et dépensait plus en bienfaits que les princes ne faisaient en spectacles et en fêtes.

» . . . . . S'ils affectaient de vivre plongés dans l'étude des sciences occultes, c'était pour déjouer la surveillance et tromper l'inquiétude des gouvernements; s'ils marchaient environnés de mystères, c'était pour mieux dominer, par l'attrait du merveilleux la foule crédule; leurs chefs étaient des apôtres de révolution; et l'or qui servait à préparer des voies à la propagande, cet or qu'on prétendait fondu dans de magiques creusets, venait d'une caisse centrale alimentée par des

souscriptions secrètes et systématiques, par des souscriptions de conspirateurs.

» . . . . . Auparavant il importe d'introduire le lecteur dans la mine que creusaient alors sous les trônes, sous les autels, des révolutionnaires bien autrement profonds et agissants que les encyclopédistes.

» Une association composée d'hommes de tout pays, de toute religion, de tout rang, liés entre eux par des conventions symboliques, engagés sous la foi du serment à garder d'une manière inviolable le secret de leur existence intérieure, soumis à des épreuves lugubres, s'occupant de fantastiques cérémonies, mais pratiquant d'ailleurs la bienfaisance et se tenant pour égaux, bien que répartis en trois classes : *apprentis, compagnons* et *maîtres*, c'est en cela que consiste la Franc-Maçonnerie, mystique institution que les uns rattachent aux anciennes initiations d'Egypte et que les autres font descendre d'une confrérie d'architectes déjà formée au IIIe siècle.

» Or, à la veille de la révolution française, la Franc-Maçonnerie se trouvait avoir pris un développement immense. Répandue dans l'Europe entière, elle secondait le génie méditatif de l'Allemagne, agitait sourdement la France, et présentait partout l'image d'une société fondée sur des principes contraires à ceux de la société civile.

» Dans les Loges maçonniques, en effet, les prétentions de l'orgueil héréditaire étaient proscrites et les priviléges de la naissance écartés. Quand le profane qui voulait être initié entrait dans la chambre appelée *cabinet des réflexions*, il lisait sur les murs, tendus de noir et couverts d'emblèmes funéraires, cette inscription caractéristique : « Si tu tiens aux distinctions humaines, sors, on n'en connait pas ici. » Par le discours de l'orateur le récipiendaire apprenait que le but de la Franc-Maçonnerie était d'effacer les distinctions de couleur, de rang,

de patrie; d'anéantir le fanatisme; d'extirper les haines nationales; et c'était là ce qu'on exprimait sous l'allégorie d'un temple immatériel, élevé au grand Architecte de l'univers, par les sages de divers climats, temple auguste dont les colonnes, symboles de force et de sagesse, étaient couronnées des *grenades de l'amitié*. Croire en Dieu était l'unique devoir religieux exigé du récipiendaire. Aussi y avait-il, au-dessus du trône du président de chaque Loge ou *Vénérable*, un *delta* rayonnant, au centre duquel était écrit en caractères hébraïques le nom de *Jéhovah*.

» Ainsi, par le seul fait des bases constitutives de son existence, la Franc-Maçonnerie tendait à décrier les institutions et les idées du monde extérieur qui l'enveloppait. Il est vrai que les institutions maçonniques portaient soumission aux lois, observation des formes et des usages admis par la société du dehors, respect aux souverains. Il est vrai encore que, réunis à table, les Maçons buvaient au roi dans les Etats monarchiques et au magistrat suprême dans les républiques. Mais de semblables réserves, commandées à la prudence d'une association que menaçaient tant de gouvernements ombrageux, ne suffisaient pas pour annuler les influences naturellement révolutionnaires, quoiqu'en général pacifiques, de la Franc-Maçonnerie. Ceux qui en faisaient partie continuaient bien à être, dans la société *profane*, riches ou pauvres, nobles ou plébéiens; mais au sein des Loges, temples ouverts à la pratique d'une vie supérieure, riches, pauvres, nobles, plébéiens devaient se reconnaître égaux et s'appelaient frères. C'était une dénomination indirecte, réelle pourtant et continue, des iniquités, des misères de l'ordre social, c'était une propagande en action, une prédication vivante.

» D'un autre côté, l'ombre, le mystère, un serment terrible à prononcer, un secret à apprendre pour prix de mainte sinistre

épreuve courageusement subie, un secret à garder sous peine d'être voué à l'exécration et à la mort, des signes particuliers auxquels les Frères se reconnaissaient aux deux bouts de la terre, des cérémonies qui se rapportaient à une histoire de meurtre et semblaient couvrir des idées de vengeance, quoi de plus propre à former des conspirateurs ? Et comment une pareille institution, aux approches de la crise voulue par la société en travail, n'aurait-elle pas fourni des armes à l'adresse calculée des sectaires, au génie de la liberté prudente? . . . .
Alors que sous la main de pouvoirs violents, la société frémissait d'impatience, mais se voyait réduite à voiler ses colères, combien de ressources des pratiques de ce genre ne ménageaient-elles pas aux artisans de complots!

»..... Le cadre de l'institution s'élargissant, la démocratie courut y prendre place; et, à côté de beaucoup de frères, dont la vie maçonnique ne servait qu'à charmer l'orgueil, à occuper les loisirs ou à mettre en action la bienfaisance, il y eut ceux qui se nourrissaient de pensées actives, ceux que l'esprit des révolutions agitait.

»..... Bientôt se produisirent des innovations d'un caractère redoutable. Comme les trois grades de la Maçonnerie ordinaire comprenaient un grand nombre d'hommes opposés par état et par principes à tout projet de subversion sociale, les novateurs multiplièrent les degrés de l'échelle mystique à gravir; ils créèrent des arrière-loges réservées aux âmes ardentes; ils instituèrent les hauts grades d'*élu*, de *chevalier du soleil*, de la *stricte observance*, de *Kadosch* ou homme régénéré, sanctuaires ténébreux, dont les portes ne s'ouvraient à l'adepte qu'après une longue série d'épreuves, calculées de manière à constater les progrès de son éducation révolutionnaire, à éprouver la constance de sa foi, à essayer la trempe de son cœur. Là, au milieu d'une foule de pratiques tantôt puériles, tantôt sinistres, rien

qui ne se rapportât à des idées d'affranchissement et d'égalité.

».... Il ne faut donc pas s'étonner si les Francs-Maçons inspirèrent une vague terreur aux gouvernements les plus soupçonneux ; s'ils furent anathématisés à Rome par Clément XII, poursuivis en Espagne par l'inquisition, persécutés à Naples ; si, en France, la Sorbonne les déclara *dignes des peines éternelles*. Et toutefois, grâce au mécanisme habile de l'institution, la Franc-Maçonnerie trouva dans les princes et les nobles moins d'ennemis que de protecteurs. Il plut à des souverains, au grand Frédéric, de prendre la truelle et de ceindre le tablier. Pourquoi non? *L'existence des hauts grades leur étant soigneusement dérobée, ils savaient seulement, de la Franc-Maçonnerie, ce qu'on en pouvait montrer sans péril*; et ils n'avaient point à s'en inquiéter, retenus qu'ils étaient dans les grades inférieurs, où le fond des doctrines ne perçait que confusément à travers l'allégorie, et où beaucoup ne voyaient qu'une occasion de divertissement, que des banquets joyeux, que des principes laissés et repris au seuil des loges, que des formules sans application à la vie ordinaire, et, en un mot, qu'une comédie de l'égalité. Mais, en ces matières, la comédie touche au drame ; et il arriva, par une juste et remarquable dispensation de la Providence, que les plus orgueilleux contempteurs du peuple furent amenés à couvrir de leur nom, à servir aveuglément de leur influence les entreprises latentes dirigées contre eux-mêmes.

»Cependant, parmi les princes dont nous parlons, il y en eut un envers qui la discrétion ne fut point nécessaire. C'était le duc de Chartres, le futur ami de Danton, ce Philippe Egalité, si célèbre dans les fastes de la révolution, à laquelle il devint suspect et qui le tua. Quoique jeune encore et livré aux étourdissements du plaisir, il sentait déjà s'agiter en lui cet esprit d'opposition qui est quelquefois la vertu des branches cadettes,

souvent leur crime, toujours leur mobile et leur tourment. La Franc-Maçonnerie l'attira. Elle lui donnait un pouvoir à exercer sans effort; elle promettait de le conduire, le long de chemins abrités, jusqu'à la domination du forum; elle lui préparait un trône moins en vue, mais aussi moins vulgaire et moins exposé que celui de Louis XVI; enfin à côté du royaume connu, où la fortune avait rejeté sa maison sur le second plan, elle lui formait un empire peuplé de sujets volontaires et gardé par des soldats pensifs. Il accepta donc la grande maitrise aussitôt qu'elle lui fut offerte; et l'année suivante (1772), la Franc-Maçonnerie de France, depuis longtemps en proie à d'anarchiques rivalités, se resserra sous une direction centrale et régulière qui s'empressa de détruire l'inamovibilité des *Vénérables*, constitua l'Ordre sur des bases entièrement démocratiques, et prit le nom de Grand-Orient. Là fut le point central de la correspondance générale des Loges; là se réunirent et résidèrent les députés des villes que le mouvement occulte embrassait; de là partirent des instructions dont un chiffre spécial ou un langage énigmatique ne permettaient pas aux regards ennemis de pénétrer le sens.

« Dès ce moment, la Maçonnerie s'ouvrit, jour par jour, à la plupart des hommes que nous retrouverons au milieu de la mêlée révolutionnaire. »

Qu'il me soit permis de citer deux pièces importantes, qui sont de nature à faire comprendre quels furent les moyens employés par la Franc-Maçonnerie française avant l'explosion de la grande révolution, pour engager tous les Francs-Maçons de l'Europe à se concerter et à mettre de l'ensemble dans leurs travaux. Pour atteindre ce but, elle adressa des invitations à un congrès maçonnique qui devait se tenir à Paris le 15 février 1785. Ces documents sont imprimés dans le *Journal maçonnique de Vienne, manuscrit pour les frères.* (2e année, 2e livraison.)

« **Seconde circulaire adressée par les Philalèthes, supérieurs réguliers des Très-Vénérables Loges des *Amis réunis* à l'Orient de Paris, aux Maçons de tous les pays pour les inviter à une assemblée fraternelle à Paris.**

» Très-Chers Frères,

» Nous regrettons vivement que des circonstances de force majeure nous contraignent d'avancer d'une année notre assemblée fraternelle. L'importance de cette raison, le choix et le nombre des projets que nous croyons devoir vous soumettre, nous mériteront votre indulgence. Si, cependant, le grand Architecte bénit notre travail et dirige nos premières réunions, plusieurs objets que nous vous exposons ici deviendront peut-être superflus. On pourrait, dans ce cas, les remplacer par d'autres de nature à agir plus puissamment et plus immédiatement en faveur du but auguste de l'Ordre.

» Cette seconde circulaire, que nous vous avions annoncée dans notre première, doit surtout vous proposer les questions principales, dont les réponses nous paraissent indispensables. Nous prions tous ceux qui la recevront de nous communiquer leurs réponses par écrit. Nous vous faisons en même temps connaître les cérémonies que nous avons déterminées et les résolutions que nous avons arrêtées pour la tenue de notre assemblée. Nous pourrons vous informer ultérieurement lorsque nos FF. invités nous auront exprimé leurs opinions. Nous ne saurions trop répéter que nous ne réclamons aucun titre particulier à ce congrès, si ce n'est celui de promoteurs et de convocateurs. Loin de craindre de rencontrer des maîtres dans cette science, nous souhaitons sincèrement et vivement que les véritables maîtres de la science soient présents et se fassent connaître. Vous trouverez en nous des élèves ardents et reconnaissants autant que de vrais Philalèthes.

»Nous ne croyons pas, nous n'espérons même pas, que les articles spécifiés dans ce projet soient l'objet unique et exclusif des travaux du futur congrès. Il y en a d'autres *plus importants que la prudence nous défend de confier au papier et moins encore à l'impression.* Nous doutons même qu'il soit possible de les traiter avantageusement en plein convent. Peut-être serait-il plus facile et plus avantageux au bien général de les développer en secret et pièces en main dans des comités spéciaux, composés des délégués que leurs opinions, leurs travaux et leurs grades recommandent particulièrement. (Par conséquent, au congrès même tout ne se fera pas en présence des délégués; on ouvrira l'assemblée par le grade d'apprenti, et à mesure qu'un grade supérieur travaillera, le grade inférieur devra se retirer!!) Ces comités informeraient l'assemblée générale du résultat de leurs travaux et des fruits de leurs investigations, *autant qu'ils le pourraient sans s'exposer à être parjures.*

»Il est probable que la discussion des articles proposés fera surgir de nouvelles questions, qu'il est impossible de préciser ici. *Tous les hommes instruits peuvent les prévoir* et doivent s'y préparer. N'oublions pas que le but essentiel de ce convent étant, d'une part, la *destruction des erreurs*, et de l'autre la découverte de vérités maçonniques ou intimement liées avec la Maçonnerie, notre premier devoir à tous doit être de nous munir de tout ce qui paraît devoir contribuer à l'un ou l'autre de ces objets. Nous prions et nous conjurons encore une fois tous les frères empêchés, de s'unir à nos travaux et de traiter longuement les questions proposées. Le concours de toutes les lumières et le choc des opinions est de la dernière importance. Nous pouvons vous garantir au nom du futur congrès que le même secret sera gardé sur l'abstention des frères invités et absents qui n'auraient pas répondu clairement, franche-

ment et cordialement à la seconde circulaire. Tels sont, très-chers frères, les sentiments, les souhaits et les vœux de vos frères dévoués, chargés de vous faire ces propositions par la société des Philalètes, supérieurs de la constitution de la Loge des *Amis réunis* à l'*Orient de Paris.* »

Ce congrès maçonnique européen eut effectivement lieu à Paris, le 15 février 1785. Au nombre des délégués de l'Allemagne se trouvaient les illuminés Busch (dans l'ordre *Bayard*) et Bode (*Aurelius*).

« Dans la loge des *Neuf-Sœurs*, continue Louis Blanc, vinrent successivement se grouper Garat, Brissot, Bailly, Camille Desmoulins, Condorcet, Chamfort, Danton, Dom-Gerle, Rabaut-Saint-Etienne, Pétion. Fauchet, Goupil de Préfeln et Bonneville dominèrent dans la loge de la *Bouche-de-Fer.* Sieyès fonda au Palais-Royal le club des *Vingt-Deux.* La loge *de la Candeur* devint, quand la révolution gronda, le rendez-vous des partisans de Philippe d'Orléans : Laclos, la Touche, Sillery ; et parmi eux se rencontrèrent Custine, les deux Lameth, Lafayette. Mais la Franc-Maçonnerie, on l'a vu, n'avait pas un caractère homogène. Les trois premiers grades admettaient toutes sortes d'opinions ; au delà, la diversité des rites répondait à la diversité des systèmes ; et, comme on en peut juger par les noms de Sieyès, de Condorcet et de Brissot, la philosophie des encyclopédistes et les tendances de la bourgeoisie avaient une large place dans les loges. »

Ce fut ainsi que la Franc-Maçonnerie française prépara la première révolution, excita les masses inintelligentes à la révolte, déclara que les rebelles formaient la nation et se fit elle-même l'organe de la nation ainsi entendue. Pendant qu'elle précipitait les masses dans les excès les plus révoltants, d'autres membres de l'Ordre circonvenaient Louis XVI, ce monarque si bien intentionné, lui prodiguaient les protestations les plus chaleureuses

de fidélité; tantôt par les peintures les plus exagérées et les plus effrayantes de la force révolutionnaire et de l'impuissance royale, tantôt par la perspective séduisante de l'affermissement de la paix et de la consolidation du trône, ils parvenaient à arracher une à une des concessions qui n'étaient rien d'autre que l'abdication complète des parties constitutives du pouvoir royal. Usant, selon les circonstances, de la flatterie ou de la menace, ils renversaient les ministres pour les remplacer à leur gré, isolaient le souverain de ses vassaux fidèles et de ses serviteurs, dont l'ancien dévouement était éprouvé. Ainsi ils tinrent en mains la puissance de l'Etat, le pouvoir exécutif et législatif, et la révolution des rues; bientôt ils proclamèrent les droits de l'homme, enfermèrent le roi dans le Temple, autrefois la demeure de Moley, et l'immolèrent enfin aux mânes de ce Grand-Maître et des Frères templiers. Ainsi se réalisa le vœu de la Franc-Maçonnerie dans le système des Templiers ou Ecossais.

« Jusqu'au 12 août 1792, les Jacobins français n'avaient encore daté les fastes de leur révolution que par les années de leur soi-disant liberté (1). En ce jour-là même, Louis XVI, dont la déchéance du trône avait été prononcée depuis quarante-huit heures, fut pris et conduit à la tour du Temple; c'est en ce jour-là que l'assemblée des rebelles proposa de joindre désormais à la date de la liberté celle de l'égalité; cet arrêté est publié la quatrième année de la liberté, la première de l'égalité. Enfin en ce jour éclata pour la première fois le secret si cher au maçon, le secret prescrit dans les loges sous les plus inviolables serments. A la lecture de l'arrêté dont nous venons de parler, ils s'écrièrent : « Voyez, enfin toute la France n'est plus qu'une grande Loge, les Français sont tous Francs-Maçons, et tout l'univers le sera bientôt comme

(1) Barruel, *Mémoires*, etc. Cet ouvrage est recommandé aux autorités maçonniques de la Saxe par Lening, Mossdorf et Krause.

nous, etc. Enfin il est réalisé, le grand but des Maçons : la liberté et l'égalité ; tous les hommes sont égaux et frères ; tous les hommes sont libres ; c'est là l'essence de notre code, tout l'objet de nos vœux, et tout notre grand secret. Toute la France doit en être instruite pour l'honneur des Maçons ; il faut qu'elle connaisse les véritables auteurs de toute la grande révolution de la liberté et de l'égalité dont elle donne l'exemple au monde. » Tel avait en effet été le secret général des Francs-Maçons.

« Au nombre des émigrés qui s'étaient réfugiés en Angleterre, il y avait plusieurs Maçons à qui la révolution française avait ouvert les yeux ; ils se repentaient amèrement d'avoir pris part à cette association secrète et d'avoir, au moins indirectement, contribué à la révolution. Entre autres Lally-Tolendal, etc.

» L'un d'entre eux rappelait qu'après s'être longtemps abstenu de fréquenter les loges, on l'avait instamment engagé, en 1768, à y revenir avec plus d'assiduité, parce qu'il s'y préparait des choses de la plus haute importance. « Déjà, lors de ma première visite, j'entendis des choses que je ne puis dire, des choses qui m'indignèrent au point que je m'adressai au ministre et lui déclarai : que la sécurité du roi et le repos de l'Etat étaient menacés ; je lui demandai s'il avait œil attentif sur la Franc-Maçonnerie et s'il savait ce qui se passait dans les Loges ? — Le ministre m'assura que mes appréhensions n'avaient pas de fondement, et que la Maçonnerie n'était nullement un danger pour l'Etat. — Ce ministre n'était point un de ces hommes que l'on a accusés faussement d'avoir secondé les plans de la Maçonnerie pour le renversement des trônes et des autels. Mais il pensait, comme le comte de Vergennes, qu'avec une armée de 200,000 hommes on avait peu à redouter la révolution. Lorsque, en octobre 1789, le roi fut

ramené de Varennes, il se plaignit en disant : *Je savais tout depuis plus d'onze ans;* mais comment s'est-il fait que je n'y aie point cru? »

Mais ce n'était pas assez d'avoir précipité du trône un roi terrestre; Dieu lui-même devait être détrôné sur la terre. La révolution, devenue une puissance, décrète audacieusement « qu'il n'y a point de Dieu, que l'homme est à lui-même son Dieu; que l'humanité doit désormais remplacer le culte de la foi chrétienne, que la plus belle courtisane, symbole de la beauté de l'être divin dans l'humanité, doit prendre la place du Sauveur du monde sur les autels divins et recevoir l'hommage de la nation et des autorités publiques. » Aussi le culte de la beauté dans l'humanité est la base de la doctrine religieuse de la Franc-Maçonnerie.

Après la conclusion d'une alliance éclectique, dont les deux loges de Francfort et de Wetzlar prirent la direction, après la grande réunion des loges, événement qui est encore aujourd'hui exalté si hautement en Allemagne, la loge directoriale de Wetzlar publia, le 18 mars 1783, une circulaire, dont j'ai joint la copie au chapitre qui traite des aveux de l'Ordre. Nous lisons dans l'exorde : « Quiconque a fait quelques progrès dans la Franc-Maçonnerie et a médité avec réflexion les trois grades symboliques, reconnaîtra, sans aucun doute, que *la liberté et l'égalité* forment la base de notre Ordre vénérable. C'est le rocher sur lequel nos augustes fondateurs ont élevé un jour ce splendide édifice. Appuyée sur ce fondement, elle devait se maintenir jusque dans l'avenir le plus reculé. Sagesse, force, beauté, telles étaient ses colonnes; humanité, concorde, amitié, telle était la chaîne qui devait les relier. C'est ainsi que ce superbe monument est resté debout pendant plusieurs siècles avec toute sa solidité et dans toute sa magnificence. »

Ainsi la Maçonnerie avait atteint son but : les autels de la France étaient écroulés, le trône renversé, la famille royale vouée à la vengeance des Templiers, le gouvernement et la représentation nationale entre les mains de l'Ordre. Quel fruit la Maçonnerie en recueillit-elle ? — L'Ordre supérieur avait donné à la plèbe inférieure la base de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, dans le but d'y entretenir l'élément révolutionnaire qui devait plus tard servir d'instrument pour faire dominer l'Ordre et agir sur la nation. L'Ordre inférieur se montra soumis, aussi longtemps qu'en dehors de l'Ordre et dans son action personnelle il eut à redouter l'autorité légitime de l'Etat ; de son côté, l'Ordre supérieur lui offrait son appui pour l'exécution de cette entreprise. Mais ce faible frein fut emporté avec la puissance des autorités publiques ; dès ce moment, la démocratie parvenue au pouvoir dans l'Etat, voulut avoir la même supériorité dans le sein de l'Ordre, et elle arbora le drapeau de la révolte contre le gouvernement aristocratique de l'écossisme. Le partisan de la république démocratique et sociale, muni des pouvoirs qu'il tenait du peuple, imposa sa domination aux grades supérieurs, et anéantit non-seulement les profanes, mais encore les frères qui lui étaient opposés, ceux surtout qui étaient haut placés. Le monde étonné vit l'élite de la Maçonnerie, et particulièrement la Gironde, qui avait renversé le trône, monter le même échafaud où elle avait conduit un roi magnanime. La nature donne à l'Ordre de la force et de la puissance, quand il s'agit d'enfanter des révolutions ; mais conformément aux principes de la même nature, la Maçonnerie montre la faiblesse et l'impuissance d'un enfant, dès qu'il s'agit de développer et de diriger son œuvre (1).

(1) Pendant le règne de la Terreur, la Maçonnerie théorique s'effaça devant la Maçonnerie pratique. La liberté, l'égalité et la fraternité, si souvent proclamées dans le sanctuaire des loges, devinrent une horrible réalité. Dès 1789, le Grand-Orient avait fait disparaître de son sceau le lis bour-

Allemagne.

L'Allemagne ne resta que peu en arrière de la France.

A peine la Grande Loge de Londres du nouveau système anglais avait-elle, comme nous l'avons vu plus haut (1733

bonnien pour le remplacer par le bonnet de la liberté et, peu après, par le faisceau républicain. Les Jacobins, chargés par l'Ordre intérieur de déblayer le terrain sur lequel on se proposait d'élever l'édifice maçonnique, avaient pris au sérieux les principes qu'on leur avait inculqués ; après avoir promené leur redoutable niveau sur les aristocrates, ils crurent qu'ils ne devaient pas plus de ménagements à la noblesse des Chevaliers maçons. L'Ecossisme fut donc persécuté à son tour, et l'aristocratie nobiliaire des loges dut porter sa tête à la guillotine, inventée par l'un des frères.

Trois loges seulement furent assez heureuses pour échapper, pendant la tourmente, à l'ombrageuse inquisition des clubs Jacobins; c'est à elles que l'on doit la non interruption des travaux maçonniques en France. La première, nommée d'abord *Guillaume Tell*, prit plus tard le nom de *Centre des Amis ;* elle avait pour Vénérable Roëttiers de Montaleau. Elle se composait de membres très-influents, qui jouèrent plus tard un rôle important dans le Grand-Orient. En voici les noms : Gerbiers, Milly, Randon de Lucenay, Gillet de Lacroix, Desveux, Peuvret, Dubin, Lesne, Ceyrat, Graffin, David, Riffé de Caubray, Astier, Gaume, Mercadier, Tassin, Chéreau, Doisy, Savalette, Lenoirdemange, Roëttiers fils, etc. — La seconde avait le nom des *Amis de la Liberté.* Elle se réunissait dans le local même du Grand-Orient, et fut installée en 1790 par les commissaires Bauduin, Blanchin et Gerbier. — La troisième, fondée par Poupart, était celle de *Saint-Louis de la Martinique.* Réduite à six membres, elle se réunit en 1796 avec les *Amis de la Liberté.* Ces deux loges prirent en 1797 le nom de *Point parfait.*

Le Grand-Orient qui, depuis la Terreur, n'avait plus donné signe de vie, est reconstitué le 27 décembre 1795.

En 1799, s'opère la fusion de la Grande Loge avec le Grand-Orient.

En 1800, 74 loges travaillaient sous l'autorité du Grand-Orient; deux ans plus tard, ce nombre s'élevait à 144.

En 1801, l'ancienne *Mère Loge du Rite Ecossais philosophique* renouvelle ses prétentions; la loge *St.-Alexandre d'Ecosse* s'arroge le titre de Mère Loge.

En 1802, les Ecossais, sous la conduite de F. A. Abraham, font une nouvelle levée de boucliers contre le Grand-Orient. La fameuse loge de Douay donne à la révolte l'appui de son imposante autorité.

En 1803, le Grand-Orient commence la révision des statuts; ce travail n'est terminé qu'en 1806.

En 1804, le nombre des loges affiliées s'élevait à 300.

(*Note du Traducteur.*)

à 1740), nommé un Grand-Maître provincial pour la Saxe inférieure, fondé des loges à Hambourg, à Leipzig, à Altenberg près de Gotha et à Berlin, et déclaré provinciales les Grandes Loges de Hambourg, que l'Ordre se répandit dans toute l'Allemagne avec une surprenante rapidité.

M. de Marschall (nommé dans l'Ordre *eques à Thymele*) avait fondé en 1740, à Nuremberg, la Loge *des Trois Marteaux* d'après le système templier de Clermont de la stricte obéissance. En 1741 le comte de Schmettau fonda à Hambourg une Loge écossaise.

La même année, la mère-loge nationale *des Trois Globes* fut organisée à Berlin d'après le nouveau système anglais. Fréderic II lui-même y fut investi de la maîtrise (1).

L'an 1752, la Loge *de l'Amitié* vit le jour à Berlin; elle eut pour fondateurs des savants et des artistes français appelés dans cette ville par Fréderic II. Elle se réunit d'abord avec la Loge *des Trois Globes*, s'en sépara en 1762, se réorganisa en 1764, après avoir reçu une patente du duc de Brunswick, initia le duc d'Yorck, qui passa à Berlin en 1765, époque où elle prit le nom de *Royal Yorck à l'Amitié*. En 1767 elle demanda et obtint une patente et une constitution de Londres; mais, malgré cela, elle se donna un *Conseil sublime* et fit alliance avec les loges françaises. En 1757 le marquis de Lernais, de concert avec le baron Le Prince, G. M. de la Loge-mère *des Trois Globes*, avait introduit les nouveaux grades français et mi-anglais; ce système prit le nom de *Lernaisien*. En l'an 1792, il établit un grand chapitre des Chevaliers de Jérusalem, tel qu'il avait autrefois existé à Amiens (2).

Ce qu'on appelle en Allemagne la *stricte observance* n'est

(1) On attribue à Fréderic II la création du grade *Noachite prussien*.
(2) Lindner, pag. 40.

rien d'autre que le système des chevaliers Templiers de Clermont.

Le baron de Hund fut admis à la Loge de Francfort-sur-Mein, le 20 mars 1742 ; dès l'an 1743, il était déjà à Paris Vénérable d'une nouvelle Loge. On lui imposa l'obligation de répandre le système des Templiers dans l'Allemagne, sa patrie, occupée alors par les armées françaises. A cet effet, on s'adressa à M. de Marschall, qui travaillait déjà au même but. Ce dernier, maréchal héréditaire dans la Thuringe, avait, en 1737, été nommé Grand-Maître provincial du cercle de la Saxe supérieure par le comte de Darnley, Grand-Maître anglais ; mais peu après, sollicité à St.-Germain, par Lord Balmarin et par le comte Kilmanck, partisans du prétendant, il abandonna le système anglais, pour adopter celui des Templiers. On lui en avait envoyé les actes en Allemagne, pour les répandre dans la Saxe. En réunissant ces deux Templiers si haut placés, dont la mission pouvait être appuyée par les nombreux Maçons, qui se trouvaient dans les rangs de l'armée française, on espérait étouffer la Maçonnerie anglaise moderne par les Templiers français.

Mais entretemps M. de Marschall avait changé d'opinion : il crut que le système des Templiers avait été établi en faveur de la Franc-Maçonnerie française, comme il en fit la déclaration au baron de Hund. Il se retira ensuite complétement de la Franc-Maçonnerie systématique et abandonna à M. de Hund la Loge de Naumbourg, d'où il avait tiré ses premiers Templiers. En l'an 1753, le système de l'Ordre avait été introduit par le baron de Hund. On y comptait des prieurs, des sous-prieurs, des préfets, etc. Tout récipiendaire devait signer un acte par lequel il s'engageait à aider à rétablir l'ancienne discipline, et à prêter à ses chefs l'obéissance la plus parfaite : de là vient le nom de *stricte observance*.

La même année, le baron de Hund publie le règlement préliminaire d'une caisse de pension dans la province et donne à son Ordre une organisation complète. D'abord le système n'eut que six grades : les trois grades de St.-Jean, celui de Maître Ecossais, un cinquième qui était comme le noviciat, un sixième qui élevait au grade de Templier; ce dernier se divisa en *eques*, *socius*, *armiger*. En 1768 et 1770, de Hund ajouta encore celui d'*eques professus*. Enfin tous recevaient les plus importantes explications sur l'histoire et les hiéroglyphes.

Après avoir démasqué un certain aventurier, nommé Becker, qui se disait anglais et se donnait le nom de Johnson (1764) (en effet Becker fut convaincu de plusieurs crimes et incarcéré à la Wartbourg), le baron de Hund, dans un congrès tenu à Altenberg, près de Gotha, essaya de se faire reconnaître comme le Maître suprême de toutes les loges maçonniques de l'Allemagne. Il frappa sur son épée et exhiba un document apocryphe par lequel il voulait prouver que le dernier Grand-Maître des Templiers, mort à Casan, l'avait nommé son successeur. La grande majorité des frères fut d'avis que ce document n'était qu'une imposture, et les perquisitions minutieuses que l'on fit à Casan demeurèrent sans résultat; mais, malgré cela, plusieurs loges allemandes passèrent à la stricte observance : telles que celles de Hambourg, de Brunswick (1765) et même la Grande Loge des *Trois Globes* à Berlin.

Le docteur Ellermann, chirurgien d'état-major à Berlin, qui portait aussi le nom de M. de Zinndorf, à cause de son adoption par son oncle maternel, fit entendre les plus vives réclamations. Membre de la stricte observance sous le nom d'*eques a lapide nigro*, il s'était secrètement procuré les rituels par l'entremise d'Ecklef, secrétaire des loges suédoises, et il déclara que la stricte observance n'était qu'une supercherie.

Les freres de la stricte observance demandèrent aux chefs

de la Maçonnerie en Suède, d'être initiés aux secrets les plus élevés et les seuls vrais du système qu'ils avaient reçu de l'Ecosse. Cette demande fut accordée à la condition que les Loges allemandes élussent comme Grand-Maître des sept provinces, le duc de Sudermannland. Comme les Templiers allemands, nous l'avons vu plus haut, tiraient aussi leur origine de l'Ecosse, et qu'il y avait ainsi parenté entre eux et la Franc-Maçonnerie suédoise, la condition fut acceptée et mise à exécution. Le duc de Brunswick se rendit lui-même en Suède ; mais il n'y vit et n'y entendit que des cérémonies, qui n'étaient qu'une compilation des pratiques juives, catholiques, grecques et payennes (1).

Le système de Zinndorf ne s'écarta du système des Templiers qu'en ce qu'il prit ses symboles dans le monde spirituel, tandis que l'ancien système les prenait dans le monde physique.

En 1770, douze principales Loges allemandes se réunirent et fondèrent à Berlin la grande Loge d'Allemagne, reçurent en 1773 leur patente de Londres, et élurent le prince de Hesse-Darmstadt, Grand-Maître national de l'Allemagne ; elles établirent des Loges provinciales à Hambourg, à Breslau et à Stettin. Le système suivi était le nouveau système anglais et s'appelait *late observanz*. En 1774, la Loge *Royal Yorck* se réunit à elle, et le duc régnant Ernest de Saxe-Gotha-Altenberg, fut élu Grand-Maître national. Mais dès 1778 on retira la patente à Londres ; la Loge *Royal Yorck* se sépara de nouveau et la grande Loge nationale d'Allemagne adopta le système de Zinndorf, se mit en rapport avec les Loges suédoises et se maintint longtemps fidèle à sa nouvelle organisation (2).

(1) *Maurerische Ansichten von Schütz*, 6 Heft. s. 89. — Lindner : *Mac-Benac*, p. 30. — *Vollst. Geschichte der Freimaurerei in Deutschland*, p. 71.
(2) Lindner., *l. c.*, p. 67.

De leur côté, les loges de la stricte observance (1772) se réunirent en congrès à Cahla en Lusace et élurent Grand-Maître le duc Ferdinand de Brunswick sous le titre de Templier *eques a victoria*. Le baron de Hund fut nommé chef particulier des loges de la stricte observance dans les deux Saxes et le Danemarck, et prit le titre d'*eques ab ense* (1).

Entretemps des alchimistes et d'autres chevaliers d'industrie, sous le nom de Rose-Croix (nous les avons vus apparaître en France à la même époque) s'étaient emparés du gouvernail maçonnique et avaient fait admettre le grade de *Rose-Croix*. C'était un moyen de cacher les supercheries qu'ils employaient dans la prétendue fabrication de l'or, dans leurs ridicules conjurations des esprits, dans leur distribution d'une éternelle jeunesse. Le charlatan le plus connu de cette espèce se trouvait à Dresde. A Leipzig, c'était le fameux Schröpfer. En 1782, le célèbre Cagliostro fonda l'Ordre de la Maçonnerie égyptienne qu'il maria à l'Ordre des Francs-Maçons.

Voici ce qu'en dit Lening dans son *Encyclopédie des Francs-Maçons* : « Le comte de Cagliostro est le nom putatif du juif Jos. Balsamo, né à Palerme en 1743 (2). Tantôt sous le nom précité, tantôt sous celui de marquis de Pellegrini ou de comte Félix, ce célèbre imposteur se dit être en possession de la pierre philosophale; il prétendait pénétrer l'avenir, pouvoir évoquer les morts, faire paraître les absents, et à l'aide de sa femme il sut donner le change à un grand nombre d'esprits crédules. Il fit servir la Franc-Maçonnerie de manteau à ses diverses impostures; il exploita la France, l'Angleterre et l'Italie; mais la France, où il s'arrêta longtemps, fut pour lui la

(1) Lindner, *l. c.*

(2) Voyez son acte généalogique et de plus amples détails sur sa famille dans les nouvelles publications de Göthe, Berlin 1792, v. I, p. 243.

mine la plus abondante. Aussi y fonda-t-il en 1782 la *Maçonnerie égyptienne;* des femmes y furent admises et le nombre des adeptes en fut très-considérable. Les loges principales étaient à Paris, à Lyon et à Strasbourg. »

Le Martinisme fit plus tard irruption dans la Franc-Maçonnerie. A cet adage de Luther : tous les chrétiens sont frères, il opposait celui-ci : *tous les hommes sont rois* ; *la liberté, l'égalité, la fraternité sont la Ste.-Trinité;* ce n'était que l'Illuminisme imparfait, dont il fut d'ailleurs le précurseur en France. Comme je me propose de développer l'Illuminisme en détail, je regarde comme superflu de m'étendre davantage sur le Martinisme. Il entra dans la Maçonnerie avec ses dix grades, fit de rapides progrès à Paris, à Avignon et à Lyon, choisit cette dernière ville comme son point central, et se répandit de là avec rapidité en Allemagne et même en Russie.

La société des Magnétiseurs elle-même se constitua d'après le rituel de la Maçonnerie et adopta le nom de : *à l'Harmonie.*

Enfin, Weishaupt, professeur à Ingolstadt, fonda en 1776 l'Ordre des Illuminés, qu'il incorpora avec un succès rapide à la Franc-Maçonnerie. (*V. de Wedekind : l'Ordre pythagoricien et la Franc-Maçonnerie*, etc.)

ILLUMINISME.

Adam Weishaupt naquit en Bavière en 1748. Sa jeunesse fut aussi obscure que sa naissance; mais ses talents éminents le mirent bientôt en relief. Il comptait à peine vingt-huit ans, lorsqu'on lui confia une chaire à l'université d'Ingolstadt. Grâce à l'apparence extérieure de moralité qu'il sut toujours conserver, grâce au but humanitaire qu'il sembla donner à l'Illuminisme, il sut en imposer aux hommes les plus instruits et les plus pénétrants de l'Allemagne. Un seul trait de sa vie

domestique, qui témoigne de sa perversité profonde, a été arraché au mystère.

Le 11 et le 12 octobre 1786, la justice bavaroise fit une visite domiciliaire chez Zwack, conseiller du gouvernement électoral. Zwack était membre de l'Ordre fondé par Weishaupt et l'un de ses plus intimes affidés. Ces perquisitions aboutirent à la découverte d'une cassette enfouie dans la cave; on y trouva une partie des archives de l'Ordre; plusieurs lettres originales de Weishaupt, et le reste des documents furent également découverts. Le gouvernement de Bavière les fit imprimer sous le nom d'*Originalschriften* (écrits originaux).

Pour se mettre à l'abri, chaque membre de l'Ordre prenait un nom de guerre. Weishaupt s'appelait Spartacus.

Voici une lettre de Weishaupt qui prouve la perversité de son âme.

« A mon ami Marius,

» Mon cœur se trouve dans une inquiétude qui m'enlève tout repos et peut me pousser à toute extrémité. Je suis menacé de perdre mon honneur et ma réputation, par lesquels seuls j'étais si puissant sur nos gens. Ma belle-sœur est enceinte; déjà nous avons tenté toutes sortes de moyens pour arracher l'enfant; elle était aussi elle-même résolue à tout. Mais Euriphon est trop timide; et pourtant je ne vois pas d'autre expédient. Si je pouvais être certain du silence de Bader (professeur à Munich), celui-là pourrait me tirer d'embarras, comme il me l'a promis il y a trois ans. Parlez-lui-en, si vous croyez qu'il y a quelque chose à faire dans cette conjoncture. Tout le monde ignore la chose, excepté vous et Euriphon. Il serait encore temps d'essayer quelque chose, car elle n'en est qu'au quatrième mois. Ce qu'il y a de plus désolant, c'est que le cas est criminel; cette considération doit nous engager à faire

un effort désespéré et à prendre une résolution énergique (1). »

Le 1er mai 1776, cet homme réunit ses amis et ses élèves en association secrète, qu'il nomma Ordre des Illuminés. Voici, d'après les statuts, quel en était le but :

« L'Ordre n'a pas pour but des opinions ou des actes dangereux pour l'Etat, la religion et les bonnes mœurs ; tous ses efforts ont pour but d'intéresser à l'amélioration morale des hommes, d'inspirer des sentiments dignes de l'homme et favorables à la société, d'empêcher l'exécution de projets criminels, de secourir la vertu contre l'injustice qui l'opprime et la torture, de faire suivre l'opinion d'hommes respectables, et surtout de répandre les connaissances utiles que l'on dérobe aujourd'hui au public. » (C'est le thème favori des loges maçonniques qui appartiennent au système de Hambourg, ou qui marchent sous la bannière de Schroeder.)

Après cela Weishaupt trace le portrait de l'homme qui convient à son association :

« Celui qui ne ferme pas ses oreilles aux gémissements du malheureux ni son cœur à la tendre compassion ; celui qui est l'ami et le frère de celui qui souffre ; celui qui aime toutes les créatures, et n'écrase pas le ver qui rampe à ses pieds ; celui dont le cœur est sensible à l'amour et à l'amitié ; celui qui est ferme dans les adversités, infatigable dans l'exécution d'un projet, et calme dans la lutte contre les obstacles ; celui qui ne méprise pas le faible ; celui dont l'âme est capable de grands projets ; celui qui désire ardemment de s'élever au-dessus d'intérêts mesquins, et de se distinguer par de grands bienfaits ; celui qui évite l'oisiveté et ne considère comme inutile aucune des connaissances qu'il a l'occasion d'acquérir ; mais qui fait de la connaissance de l'homme l'objet principal de ses études ;

(1) *Ecrits originaux, 2e vol. 3e lettre à Marius. Hertel*, p. 14.

celui qui, lorsqu'il s'agit de la vérité et de la vertu, se met au-dessus des applaudissements de la multitude, et a le courage de suivre les inspirations de son cœur, — celui-là est l'homme qu'il nous faut pour faire partie de notre association. C'est d'après ces données, que mes collaborateurs et les chefs de l'Ordre doivent former les inférieurs qui leur sont confiés : c'est ainsi qu'ils parviendront à élever leurs âmes et à les détourner de tout ce qui est abject.

» Qu'on parle peu aux subordonnés, et quand on le fait, que ce soit du cœur plutôt que de la tête. Loin de nous toute déclamation, toute morale énervée, toute abstraction subtile et inutile qui ne rend pas l'homme meilleur. Tout doit être frappant, rempli d'images et d'exemples; la proposition générale doit être aussitôt appliquée à des cas particuliers; les conséquences, l'importance et l'utilité d'une chose doivent être montrées sans réticence. Dans les rapports, il ne faut que la simplicité et l'innocence du cœur. (C'est ce que Schroeder exige du travail écrit des apprentis.) »

Plus loin Weishaupt ajoute : « Il ne faut pas empêcher les travailleurs de peser les avantages à recueillir; il faut en cela traiter chacun de la manière qui lui convient, quand on s'entend à exploiter à leur profit leurs penchants dominants. La plus grande science pour l'homme est la connaissance de l'homme. A cet effet il importe de prendre en considération l'intérêt des élèves; c'est ainsi qu'ils apprennent la science de juger et de conduire les autres, et de se comporter de telle sorte que les autres les jugent favorablement. Il coûte beaucoup de peine pour faire arriver les hommes à ce point; la masse en est incapable. Qui veut changer tout le monde, ne change rien (1). »

(1) Lindner, *l. c.*

Organisation de l'Ordre des Illuminés.

On divisa tout le système en trois grandes catégories dont chacune avait deux subdivisions. D'abord venait le *séminaire* (Pflanzschule) qui renfermait le *noviciat* et la classe des *minervals*. Chaque individu, lors de son admission, recevait une notion générale de la société des Illuminés; cette instruction lui donnait un exposé global des buts principaux de l'Ordre et des moyens employés pour les atteindre. (Ceci est tant soit peu modifié dans le système de Schroeder.) On agissait toujours de la même manière à la réception de chaque grade.

Si le candidat exprimait alors le désir d'être admis dans l'Ordre, il entrait au noviciat. Là, il n'apprenait à connaître que son guide, qui prenait tous les soins possibles pour s'assurer si le candidat pouvait être utile à l'Ordre, c'est-à-dire, s'il avait des capacités et de l'aptitude, s'il était docile et attaché au but de l'Ordre qu'on lui avait fait connaître. S'il ne réunissait pas ces conditions, on l'abandonnait; s'il y avait quelque espoir, on l'admettait au nombre des minervals. Ici, il travaillait en commun avec d'autres élèves, sous la surveillance du maître minerval; il devait chaque mois rendre compte de ses progrès, déclarer dans un billet cacheté s'il était content de son guide immédiat et communiquer ce qu'il désirait, ce qu'il pouvait faire ou ce qu'il avait fait pour le bien de l'Ordre.

On lui promettait et accordait protection dans la branche particulière de littérature pour laquelle il s'était fait inscrire, et on lui garantissait pour l'avenir une position civile proportionnée à ses mérites et à ses progrès, de même qu'un abri en cas de persécution et de démission. De son côté il s'engageait à faire des collections et des recherches dans sa branche particulière, d'après l'ordre de ses chefs, et à se soumettre sans

murmure aux modestes travaux qui lui seraient imposés. Après un certain temps, le Minerval était admis au nombre des Francs-Maçons. S'il n'avait pas assez de capacités pour avancer dans le système des illuminés, il restait éternellement Franc-Maçon, et comme tel n'avait qu'à déchiffrer les hiéroglyphes et à s'occuper des travaux insignifiants des Loges. Mais s'il était jugé capable d'avancer, on l'admettait au grade d'illuminé mineur. Dans celui-ci on lui confiait la surveillance immédiate d'une couple d'élèves, sur la conduite et les progrès desquels il devait rendre le compte le plus exact; on l'instruisait dans l'art de former et de gouverner les hommes, et on lui faisait jaillir quelques éclairs qui pouvaient le faire pénétrer plus avant dans l'Ordre. Après avoir travaillé quelque temps dans ce grade, on l'admettait au grade d'illuminé majeur, ou noviciat Ecossais. Des milliers de questions lui étaient adressées pour lui apprendre à sonder le caractère intérieur et physique de l'homme.

Par la comparaison de tous ces traits, même de ceux qui paraissent les plus petits et les plus insignifiants, on parvint dans la suite aux résultats les plus brillants pour la connaissance de l'homme, et l'on perfectionna la *sémiotique* de l'âme. D'ailleurs, le travail principal de ce grade consistait à rendre compte des investigations faites d'après ces questions sur les sentiments les plus délicats des illuminés mineurs. Chaque illuminé majeur avait sous sa surveillance secrète deux illuminés mineurs. Personne ne pouvait être admis au grade d'illuminé majeur avant que les surveillants eussent répondu à toutes les questions qu'on leur adressait sur le compte du candidat. Ainsi, il était presque impossible qu'un homme dont on n'aurait pas pénétré les replis les plus cachés du cœur, s'introduisît en intrus dans l'Illuminisme. Chaque membre de ce grade était en outre chargé de rendre compte,

dans un rapport mensuel, *des services et des avantages dont il pouvait disposer dans la vie civile, et désigner les sujets qu'il croyait les plus capables de poursuivre efficacement le but de l'Ordre.* Ce grade avait donc pour objet essentiel de veiller aux intérêts matériels des adeptes.

Lorsqu'on avait ainsi sous les yeux le portrait le plus fidèle des qualités intérieures et extérieures des membres, on savait déjà à quoi ils étaient bons dans l'Etat. On disait que par cette institution on était à même de recommander les sujets les plus dignes, de mettre chacun à sa place, et d'effectuer ainsi ce dont aucun souverain n'était capable.

A ce grade succédait celui de *chevalier écossais* ou d'*illuminé dirigeant*. Pour y être admis, le candidat devait délivrer une lettre réversale par laquelle il s'engageait à rester fidèle à l'Ordre, à ne pas s'attacher, plus fermement, à une autre société secrète, enfin à ne jamais se retirer. De même que les illuminés mineurs étaient les chefs du séminaire, les Chevaliers écossais dirigeaient la Franc-Maçonnerie inférieure des trois grades symboliques d'après les procédés actuels des loges directoriales. Leur rituel renfermait des allusions à une explication plus élevée des symboles maçonniques, et recommandait aux initiés de les méditer, de les sonder assidûment, et de communiquer à leurs supérieurs leurs opinions sur cet objet. C'est dans ce grade enfin qu'on parlait de religion. En préparant le candidat, on établissait cette vérité fondamentale, que sans religion positive, non-seulement les sociétés humaines ne peuvent pas subsister, mais que le sage lui-même ne peut pas être en sécurité. Pour remédier à ce mal, les fondateurs de l'Ordre des illuminés tâchèrent de rendre la religion chrétienne *intéressante* (1), et insinuèrent dans leur

(1) Lindner, *l. c.*, p. 86.

système que par les cérémonies simples et saisissantes du grade de Chevalier écossais, on célébrait maçonniquement la mémoire de son divin fondateur. Ainsi la Franc-Maçonnerie était représentée comme renfermant l'élite privilégiée des chrétiens les plus éminents et les mieux éclairés.

Au grade de *prêtre*, qui succédait à celui de Chevalier écossais, l'Ordre démontre que tous les enseignements du Sauveur respirent une sagesse et une bonté infinies et tracent pour l'humanité un plan grand et noble, qui ne peut être que celui de l'association des Illuminés et de la haute Maçonnerie. On y exposait successivement comment le but du Christ tendait à rétablir les hommes dans leur dignité primitive; à pousser la moralité jusqu'à sa perfection par une sage instruction; à introduire une règle générale de mœurs, de telle sorte que tous restent fidèles à la vertu sans contrainte aucune, et par la conviction intime que la vertu seule peut procurer le bonheur; à réunir tous les hommes entre eux par le lien de la fraternité; à briser toutes ces relations étroites qui sont produites par la misère, par le besoin et par la lutte contre la corruption et l'immoralité. Il voulait ainsi mettre l'Illuminé à même de se gouverner lui-même, et *de se passer par conséquent de toutes les institutions artificielles, de toutes les constitutions civiles, de toute loi positive*, etc. On y enseignait de plus (et on appuyait ces assertions par des passages tirés des Evangélistes et des Apôtres) que le vrai Christianisme n'est pas la religion du peuple, mais un système réservé aux élus; que Jésus n'avait communiqué l'intelligence la plus élevée de sa doctrine qu'à ses disciples les plus intimes. On disait que ce système, propagé par les Apôtres entre les premiers chrétiens, au moyen de la *disciplina arcani*, avait été enseigné dans les écoles des mystères des Gnostiques, des Manichéens, des Ophistes, etc., d'une double manière : ésotériquement et exotériquement, et

qu'enfin, après maintes transformations, il avait été caché dans les hiéroglyphes, qui sont la propriété de la Franc-Maçonnerie.

Les attributions du grade de prêtre avaient, sous un autre rapport, une importance remarquable. Nous avons déjà fait observer que chaque élève devait cultiver spécialement une branche scientifique, y consacrer exclusivement ses forces et ses facultés, et, d'après le désir de ses chefs, diriger vers ce but toutes ses recherches et toutes ses investigations. La classe sacerdotale de chaque province était seule chargée de diriger ces travaux littéraires. Il y avait plusieurs facultés, telles que celles des sciences naturelles, d'histoire, d'anthropologie, de mathématiques, etc. Un *prêtre* devait toujours se trouver à la tête de l'une de ces facultés et dresser pour sa branche une table des matières, où il était chargé de consigner les découvertes nouvelles les plus importantes. Si quelqu'un demandait une explication ou des secours pour une entreprise scientifique quelconque, il s'adressait à cet effet à ses chefs, et si le catalogue ne suffisait pas pour résoudre la difficulté, on proposait à tous les élèves, qui cultivaient la même branche, de réunir leurs efforts et de travailler en commun pour leur ami inconnu. Ainsi, sans se donner grande peine, et sans exciter la jalousie des savants, on pouvait mettre entre les mains de celui qui en formulait la demande, les résultats des recherches faites par plusieurs centaines d'hommes actifs. Celui qui aurait commencé son travail là où un si grand nombre de fortes têtes s'étaient arrêtées, aurait trouvé recueillis et disposés les matériaux nécessaires; le plus faible serait devenu le maître des plus forts, et insensiblement l'Ordre serait parvenu à posséder les plus rares connaissances dans toutes les parties de la science. On en aurait conservé un dépôt dont on se serait servi à toutes les époques, selon les besoins et le degré de lumière.

Le grade de prêtre était suivi de celui de *régent*. Celui-ci

renfermait les prescriptions les mieux adaptées aux chefs supérieurs, aux présidents des Chevaliers écossais, aux inspecteurs et aux supérieurs nationaux. Comme ceux qui y étaient admis devaient avoir entre les mains la direction générale de tout l'ensemble, on avait soin de n'y initier que ceux qui, après de nombreuses épreuves, étaient reconnus comme les hommes les mieux formés, les plus capables et les plus instruits. De tels hommes auraient mérité d'être complétement libres et de ne devoir obéir qu'à la raison et à la vérité intuitive. Voilà sans doute pourquoi on avait pris la résolution de rendre au récipiendaire les engagements qu'il avait contractés envers l'Ordre : la lettre réversale, laquelle contenait le vœu du secret ; les mémoires sur ses rapports et sur sa vie ; le portrait de son caractère, en un mot, tout ce que les chefs avaient entre les mains, tout ce qui l'avait rendu, en certaine façon, dépendant d'eux, et l'avait livré entre leurs mains. On disait dans le discours qui lui était adressé « qu'il était complétement libre, etc. »

Enfin suivait la dernière et la plus importante catégorie des mystères. Ce grade non encore complété, lors de la destruction de l'Ordre, n'existait qu'en projet. Il avait pour objet les expériences et les données de tout ce que la spéculation peut trouver de grand, de sacré et d'important dans les mystères de la religion et dans la philosophie transcendantale. Douze *aréopagites* seulement devaient être membres de cette catégorie ; et au départ de l'un d'entre eux, on n'aurait pu choisir que parmi les régents pour pourvoir à son remplacement.

Quelque beau que soit tout ce système sous le rapport idéal, une investigation judicieuse ne peut méconnaître qu'il renferme la quintessence de ces maximes : « La liberté et l'égalité sont des droits essentiels que l'homme a reçus de la nature lors de sa perfection primitive. La première atteinte portée à la liberté eut lieu par les sociétés politiques (civiles) et par les

gouvernements : les lois religieuses et civiles sont les seuls appuis de la propriété et des gouvernements ; par conséquent, pour rétablir l'homme dans ses droits civils de la liberté et de l'égalité, il faut anéantir toutes les religions existantes et la société civile, et terminer par l'abolition de la propriété. » Une nouvelle association de l'humanité basée sur la liberté, l'égalité et la fraternité, et par suite de cette dernière, l'introduction du communisme devait remplacer la division des peuples en autant de sociétés nationales : le nouvel ordre de choses devait être gouverné et dirigé par l'Ordre, par les universités, et être en harmonie avec les prétendues perfections intellectuelles et morales. Pour parvenir à la domination universelle, but de l'Ordre, ne fallait-il pas arriver à remplacer les hommes les plus instruits et les plus capables par des hommes dont les intrigues, la position et la fortune pouvaient être à l'Ordre de la plus grande utilité ?

Comment donc l'Ordre des Illuminés se distinguait-il essentiellement de celui des Templiers ? Ce dernier voulait immédiatement sa réintégration dans ses biens et dans ses droits ; pour but final il voulait la vengeance. Il devait, par conséquent, rechercher les moyens d'atteindre ce qu'il se proposait avant sa destruction, dans le délire que lui donnait la conscience de son pouvoir ; il rêvait une république universelle sous le gouvernement politico-théocratique de l'Ordre, ou l'organisation de l'aristocratie de naissance. L'Ordre des Illuminés, au lieu de prendre pour base l'aristocratie de naissance, prit celle du talent et considéra comme plus éloigné le but immédiat de l'Ordre des Templiers, la restauration de ses biens. En effet, en établissant la communauté des biens au profit de l'humanité et non de l'individu, en parvenant à faire confier à l'Ordre une suprématie absolue, on était assuré de disposer réellement de la fortune générale et des ressources du travail. Ainsi

l'Ordre des Illuminés n'était, dans son essence et dans sa forme, que la démocratisation moderne et plus pratique de l'Ordre des Templiers.

Le système de Weishaupt tenait le milieu entre la nature religieuse et aristocratique des Templiers et la démocratie déiste et sociale du système anglais. Il semblait être un système plus parfait et plus pratique que les deux autres; son admission dans tout le monde maçonnique ne devait donc rencontrer aucun obstacle.

Mais bientôt un coup mortel frappa l'Ordre des illuminés en Bavière : un conflit d'opinion tout à fait inattendu éclata entre Weishaupt et le baron Knigge, la cheville ouvrière la plus utile. Un prédicateur évangélique, nommé Lanze, fut frappé de la foudre en juillet 1785. On trouva sur lui une instruction par laquelle il constait qu'il était chargé, en qualité d'Illuminé, de voyager en Silésie, de visiter les loges, et de s'enquérir de plusieurs points, entre autres de ce qu'elles pensaient de la persécution des Francs-Maçons en Bavière. Cette découverte fut le signal d'une enquête générale. A Ingolstadt, le juge Fischer, le bibliothécaire Drexl, le répétiteur Duschel furent incontinent démissionnés et chassés de la ville; le comte Sapioli et le marquis Constanzo furent pensionnés et exilés en Italie; le chanoine Hertel et le baron de Meggenhofen furent relâchés. Le professeur Bader, le conseiller à la cour Zwack, les barons d'Ecker et de Montjellaz, les conseillers de révision (à la cour d'appel) de Wernher et Berger, les conseillers des écoles Socher, Frohnhofer, et Bucher, le pharmacien Wörtz, le conseiller des finances Massenhaussen, le prêtre Milbiller furent incarcérés et déposés; un grand nombre d'autres prirent la fuite. La tête de Weishaupt, fondateur principal, fut mise à prix. En revanche, ce dernier reçut à Gotha, où il s'était enfui, une riche pension, avec le titre de conseiller à la cour!

Sur l'ordre du prince électeur régnant, plusieurs perquisitions domiciliaires furent faites (nous l'avons dit plus haut), et l'on trouva dans la maison de Zwack, conseiller du gouvernement à Landshut, un grand nombre de documents originaux qui furent imprimés par les soins du gouvernement avec le titre : « Ecrits originaux de l'ordre des Illuminés. » D'autres documents de cette espèce furent découverts dans le château du baron Bassus à Sandersdorf; ils furent également publiés sous le titre de *Supplément*, etc.

Les abbés Cosandey et Renner, le conseiller à la cour Utschneider et le professeur Grünberger, tous membres de l'Ordre, avaient fait sous serment les aveux les plus complets sur les maximes, les buts, les moyens et les intrigues de la société : tous ces aveux s'accordaient parfaitement avec les écrits originaux que l'on avait découverts. Ils firent connaître que l'Ordre s'était déjà propagé en Autriche, en Saxe, sur le Rhin, en Italie et particulièrement à Venise, en France et en Amérique.

Peu de temps après, en 1789, le libraire George Joachim Göschen, de Leipzig, publia, sous sa firme, une brochure remarquable, qui contient le plan de *l'époque de recrutement*, d'après lequel les Illuminés, sous le nom d'*Union allemande*, s'étaient répandus dans toute l'Allemagne et particulièrement en Prusse.

L'éditeur déclarait que les notes et les pièces lui avaient été envoyées par une main inconnue, et qu'il se croyait obligé de faire connaître au public l'entreprise criminelle que l'on voulait tenter.

Voici quelques-uns de ces documents.

I.

« Eh quoi! n'y aurait-il que les partisans du fanatisme et de la superstition qui déploieraient du zèle et de l'activité pour la

conservation et la propagation de leurs erreurs? Est-ce que la vérité et l'illumination de l'intelligence ne seront jamais capables d'échauffer des cœurs d'hommes? Est-ce que les sages seuls seront de ces hommes égoïstes qui, contents de posséder un joyau, ne brûleraient pas du désir de le partager avec l'humanité, afin d'en avoir seuls la jouissance? Que ce phénomène serait désolant! Non! hommes de la nation! cette flétrissure ne souillera ni vous ni l'humanité. — Dans le monde politique on rencontre partout action et réaction; dans tous les cabinets, l'équilibre, la pondération est le premier objet de toutes les affaires et le but de toutes les opérations; il faudrait qu'il en fût ainsi dans le monde moral. Puisque nos adversaires réunissent en faisceau tous leurs efforts pour mettre la raison sous le joug et empêcher la diffusion de la lumière, notre inertie et notre apathie serait hideuse, si nous ne formions pas entre nous une alliance capable de produire de la résistance et de procurer sinon la victoire, du moins la neutralisation de leurs efforts. Sans cela, l'humanité va de nouveau descendre jusqu'à la barbarie, et la prépondérance de la foi va étouffer encore la raison avec la vertu.

» O vous, qui aimez le bien, apprenez donc de quelle manière une telle alliance est possible. Oui, elle est possible, dès que vous le voudrez, c'est-à-dire, dès que vous ne voudrez que le bien, dès que vous abdiquerez résolûment la volonté propre, la curiosité et l'égoïsme; dès que vous vous contenterez de la douce jouissance de contribuer en silence au bien de l'humanité. — Une société de 22 membres, composée en partie d'hommes de l'administration ou de l'enseignement, en partie d'hommes privés, s'est réunie à l'effet de réaliser un plan qui, à leur avis, est infaillible et au-dessus de toute atteinte de la puissance humaine. Ce plan a pour but d'éclairer et de former l'humanité, et de faire disparaître les obstacles qu'on lui a sus-

cités jusqu'à présent. Outre un bien si important, il a l'avantage d'offrir à tout homme de mérite une institution qui lui procure une honorable position. — Celui qui, se sentant enflammé du désir de contribuer au bien de l'humanité, désire prendre connaissance de ce plan; celui qui, après l'avoir examiné, veut travailler à sa réalisation et y prendre une part plus spéciale : celui-là n'a besoin que de déclarer par écrit à celui qui lui remettra cet avis imprimé, quels sont ses intentions et ses désirs, et de désigner quelle est sa profession et son domicile. Gardez-vous de croire que le postulant soit astreint à un engagement, à des occupations ou à une cotisation pécuniaire quelconques. La société se contente d'apprendre à connaître les hommes qui aiment la vérité; après mûr examen du plan, elle laisse au libre arbitre de chacun de décider s'il veut simplement rester ami, ou s'il veut prendre une part active à ses travaux. La société ne pose qu'une condition bien légitime, c'est que celui qui veut entrer en correspondance avec elle supporte les dépenses qu'il occasionne lui-même. Et comme, pour l'exécution de son immense entreprise, elle doit entretenir dans son centre un secrétariat composé de quatre personnes, celui qui s'adresse à elle par écrit doit payer au moins un thaler. Cette contribution est nécessaire pour payer soit les frais d'écriture et l'expédition des lettres qu'il reçoit de temps à autre, soit la copie des pièces qu'il envoie. On voit que ce n'est que par le moyen de cette cotisation que la société peut, sous le rapport des dépenses, subsister intacte la première année.

» Il ne faut pas être surpris que la société évite la main du pouvoir extérieur et cache le nom de ses membres au public : celui qui a la moindre expérience du monde sait que la critique littéraire et le fiel des écrivains a rendu amère à plusieurs leur mise en évidence. Il n'est pas plus difficile de comprendre pourquoi elle ne divulgue pas le lieu et les personnes qui

forment le centre de notre association fraternelle. Ce silence prudent, elle l'observe dès le principe et jusqu'au moment où elle connait dûment la position, le caractère, les opinions et le dévouement de chacun pour le grand but qu'elle se propose d'atteindre.

» Car, si l'on examine avec sang-froid combien il importe de donner de l'unité à notre future association fraternelle, et de la mettre en sécurité contre toute tentative d'une cabale qui méditerait sa destruction, on verra que le silence et le secret absolu est indispensable, et qu'il faut en conséquence mettre un frein à sa curiosité.

» Cependant, après un mûr examen du plan que la société a projeté pour la réussite de son projet, si quelqu'un se résout à en devenir membre et à y prendre part, il fait aussitôt la connaissance personnelle des membres les plus importants, il reçoit copie de leurs journaux et de leurs procès-verbaux, agit et voit agir comme tous les membres effectifs de l'association. Que Dieu détermine tous les amis du bien à ne pas laisser passer avec indifférence une occasion si favorable de contribuer à la réalisation d'un projet si fécond ! En s'associant à nous, ils n'agissent d'ailleurs qu'avec la plus grande circonspection et en mesurant chaque pas qu'ils font. »

II.

Formule du serment.

« Moi, qui écris ceci de ma propre main, je jure devant le Dieu que j'adore : 1° que j'aime sincèrement le but de l'Union allemande et que je me propose sans dissimulation de contribuer à l'atteindre ; 2° que je ne montrerai à personne le plan qui va m'être soumis, que je n'en divulguerai pas la moindre

chose, et que je le brûlerai s'il n'obtient pas mon approbation; 3° que si, comme je l'espère, je trouve ce plan digne d'être exécuté, c'est-à-dire, conforme aux maximes les plus sévères de la morale, et exempt de tout ce qui pourrait blesser la susceptibilité de ma conscience, je l'appuierai avec tout le zèle possible, et en particulier 4° que je stimulerai toutes mes connaissances et tous mes correspondants, auxquels je croirai pouvoir révéler le but de l'Union allemande, à s'adresser par mon entremise à la société et à entrer en rapport avec elle; 5° que, si je trouve bon de me faire agréer comme membre, et si alors je connais les membres effectifs, je n'en découvrirai jamais aucun à qui que ce soit. De bonne foi et sans fraude. Aussi vrai que je vis, que je crois à un Dieu et que je l'aime. Donné le, etc. »

III.

Plan des XXII ou de l'Union Allemande.

« Nous nous sommes réunis pour poursuivre le grand but que s'est proposé l'auguste fondateur du christianisme, c'est-à-dire, l'instruction de l'humanité et la détronisation de la superstition et du fanatisme, par le moyen de la pacifique association fraternelle de tous les hommes qui aiment l'œuvre de Dieu. Le premier objet de notre activité doit être de nous faire représenter partout par nos affidés comme une association fraternelle, réunie dans le but susmentionné, et d'engager quiconque se sent de l'attrait pour cette chose, à s'adresser à nous, et à prendre connaissance de notre plan. Nous nous efforcerons, avant tout, d'attirer dans nos rangs tous les écrivains bons et éclairés, et nous en viendrons à bout d'autant plus facilement que notre plan est tout à leur plus grand avantage. Après ceux-ci nous chercherons à gagner les maîtres

de poste et leurs secrétaires : c'est un moyen de faciliter notre correspondance et de nous mettre en sûreté contre les cabales redoutables que ne manquera pas d'ourdir contre notre correspondance la partie adverse.

» En outre, nous acceptons les hommes de quelque condition qu'ils soient, excepté les princes et *les ministres, mais bien leurs favoris.*

» Nous proposons, à celui qui nous écrit, un serment qui nous fournit la plus grande garantie possible contre toute découverte et toute trahison. S'il souscrit au serment, il reçoit communication du plan; s'il le trouve bon et noble, il devient notre aide, en ce sens, qu'il engagera à son tour ses amis à s'adresser à nous de la même manière. Par ce moyen, non-seulement nous apprenons à connaître nos partisans, mais encore notre nombre grandit et s'élève insensiblement à des milliers, si chacun de ceux qui ont pris lecture de notre plan nous députe deux correspondants, — 10 amis, 20, 30, 40, etc. Ce projet, pour lequel il y aura dans notre commission centrale un secrétariat particulier, nous le continuons jusqu'à ce que la providence nous accorde dans chaque endroit, où il y a quelque commerce littéraire, au moins un homme qui prenne part à notre association. Puis commence la

» Deuxième Époque,

» et avec elle une seconde opération. Nous informons le même jour tous les associés de tous les lieux que l'Union allemande a pris consistance; nous divisons la partie associée de la nation en provinces (ou diocèses), et nous établissons dans celles-ci dix à douze comptoirs, de telle sorte que les affaires de tous les diocésains se *réunissent* en un seul comptoir, et les affaires de tous les comptoirs dans le *comité de l'Union,* qui est

le point central de tout l'ensemble. — En outre, les associés se partagent en deux classes : les frères communs et les frères dirigeants. Seuls les dirigeants connaissent notre but et nos moyens, et composent l'Union proprement dite, dont le nom et la combinaison doivent toujours rester un secret pour les profanes. A la fin, la chose prend une nouvelle forme extérieure. Les membres proprement dits ne prononcent jamais les mots d'union, de société, d'illumination dans les lieux où ils se trouvent ; mais ils se représentent partout comme une société littéraire à laquelle ils invitent tous ceux qui aiment la lecture et les connaissances utiles. *Quant aux frères communs, ils ne doivent rien savoir, sinon que leur société existe dans leur endroit ; mais ils doivent toujours ignorer que toutes ces sociétés sont en rapport les unes avec les autres, et que toutes forment un ensemble si considérable.*

» Les sociétés de lecture étant une fois établies dans un lieu (comme telles elles n'attireront jamais l'attention), les frères dirigeants, chacun dans leur endroit, cherchent à employer les moyens suivants : 1° Ils introduisent la feuille commune, et étouffent toutes les autres gazettes et journaux ; ce sera un moyen d'améliorer et de compléter notre feuille. 2° Ils élisent un secrétaire de la société chargé du soin des livres choisis d'après le but de l'Union, et de l'acquisition des livres nécessaires aux amateurs de la localité et des endroits circonvoisins. Si, dans un endroit, se trouve un libraire qui puisse être gagné à l'Union et assermenté, c'est excellente chose de l'accepter ; parce que, comme il sera évident plus bas, le commerce des livres doit tomber entièrement entre les mains de l'Union. Il ressort jusqu'à l'évidence combien grande sera la puissance morale de l'Union sur la nation : car on comprend ce que la lumière y gagnera et ce que la superstition y perdra, 1° si, dans toutes les sociétés de lecture de nos affiliés, les livres sont

choisis; 2° si nous possédons partout des affidés qui prennent à cœur de répandre jusque dans la chaumière du peuple des livres propres à l'éclairer; 3° si nous avons la voix la plus haute dans le public, et si, par la propagation de notre feuille, nous pouvons reléguer dans les ténèbres les productions du fanatisme, prévenir contre elles, faire connaître et recommander uniquement les œuvres de la lumière; 4° si, grâce au débit que les bons écrivains nous devront, nous attirons peu à peu à nous la librairie, et si par ce moyen, les écrivains qui écrivent en faveur de la superstition, ne trouvent ni éditeur qui imprime leurs ouvrages, ni public qui les lise; si enfin, 5° par notre extension, nous séduisons toutes les fortes têtes, si par là nous sommes en état d'agir puissamment et secrètement dans tous les lieux, dans toutes les familles et dans toutes les cours, et si nous influons sur les nominations des gouverneurs, des secrétaires et des pasteurs, etc.

» *Remarque.* On comprend facilement que nous attirions à nous toute la librairie; parce que les auteurs qui seront des nôtres trouveront un public triple en nombre, et qu'ils rencontreront dans tous les lieux des hommes qui favoriseront le débit de leurs ouvrages. Le gain est ainsi multiplié pour eux. C'est ainsi que peu à peu tout sera à nous.

» Ces dispositions prises, l'Union allemande recevra la forme républicaine qui suit. En la méditant, le lecteur ne doit pas perdre de vue que jamais l'Union ne sera représentée sous cette forme aux profanes, mais seulement aux membres dirigeants. » (Suit la pièce qu'il m'a été impossible de me procurer.)

V.

Aux membres assermentés de l'Union Allemande.

Sans importance particulière, elle ne fait que recommander le débit de la pièce qui devait s'imprimer sous le n° VI.

VI.

Annonce de cette pièce.

L'annonce est écrite en termes si vagues qu'on peut bien en conclure le but révolutionnaire, sans pouvoir cependant rien préciser. Passons-la.

VII.

« Homme vénérable, nous vous expédions un plan corrigé, et nous vous prions d'anéantir l'ancien; nous vous informons en même temps que, depuis quelques mois, l'Union a initié au-delà de 200 membres, tous hommes très-honorables. Avant la fin de cette année il vous sera donné communication de la liste générale : si parmi les membres que vous connaissez, il s'en rencontre l'un ou l'autre qui ne soit pas digne de toute votre confiance, nous vous invitons à nous le signaler. Quand tous nos élus auront pris lecture de ces listes, et signalé ceux qui pourraient leur être suspects, nous espérons voir assez clair, et savoir où le *voyageur* doit s'arrêter, et où il doit passer outre.

» Employez-vous le plus possible à la propagation de l'Union; c'est la base sur laquelle s'appuie notre secrétariat. Nous nous disons avec la plus haute considération vos affiliés fidèles XXII. »

VIII.

Plan préliminaire de l'Union Allemande (1).

« Le but de l'Union n'est autre que le plus grand bien de l'humanité par l'instruction et l'anéantissement du despotisme.

(1) Ce document est de la plus haute importance : il dévoile toute la politique révolutionnaire de l'Ordre. L'histoire a prouvé trop clairement que ce plan a été mis à exécution.

Les moyens immédiats à employer pour atteindre ce but essentiel, et assurer le bien réel des associés, sont les suivants :

» 1° L'Union renferme dans son sein un plan d'opération secret, d'après lequel il devient possible de renfermer la librairie dans son cercle d'action. Afin de ne pas nuire aux libraires actuellement existants, elle s'efforcera de s'associer ceux-ci insensiblement. En attirant ainsi la librairie, l'Union est en position de multiplier les écrits propres à éclairer les hommes, et d'affaiblir ses adversaires ; car peu à peu ces auteurs perdront et imprimeurs et public.

» 2° Aussitôt qu'elle a de la consistance, l'Union publie un journal politico-littéraire, lequel, par sa valeur intrinsèque et par l'influence des associés, écrase peu à peu les feuilles de la même nature. Par ce moyen elle acquiert la faculté de faire applaudir le public à tout ce qui est avantageux à son but, soit en recommandant et en propageant les écrits que publie sa librairie, soit en favorisant, de différentes manières, les artistes et les marchands, etc., qui lui sont affiliés.

» 3° L'Union établit dans toutes les localités des sociétés de lecture d'après un plan général, met ainsi entre les mains des lecteurs les ouvrages conformes à son but, tandis qu'elle étouffe ceux qui y sont opposés.

» 4° L'Union adopte pour ses membres un genre de correspondance prompt, peu coûteux et impénétrable, *mettant tous les membres de toute localité à même de connaître ce qui se passe dans le monde pour ou contre son but ; d'apprendre à découvrir les hommes qui se distinguent par leur intelligence, leur talent et leur industrie. Cette notification générale met à son tour l'Union en état d'acquérir partout de l'influence, de recommander pour les emplois les meilleurs sujets, et d'attirer à elle ce qui peut contribuer à son but.*

» Outre l'avantage immense que l'Union en retirera pour son

but, le profit assuré à tous les membres, tels qu'écrivains, marchands, etc., sautera aux yeux de tout lecteur attentif.

» L'Union n'aura de consistance qu'au moment où, dans chaque localité de quelque importance de l'Allemagne, se trouvera au moins un membre assermenté. Pour y parvenir, elle cherche maintenant, dans la première période de son activité, à se répandre le plus possible, et elle charge chacun de ses membres de ne travailler à rien d'autre qu'à attirer avec tout le zèle possible tout homme de tête et de caractère, à quelque condition qu'il appartienne. L'invitation et l'acquisition de membres ont lieu en donnant connaissance, à celui qu'on regarde comme récipiendaire probable, de l'existence et du but de l'Union allemande. S'il témoigne le désir de s'associer, on soumet à sa signature le serment suivant :

» Moi, qui écris cette pièce de ma propre main et librement, je jure devant le Dieu que j'adore, que j'aime sincèrement le but de l'Union allemande, et je promets, sans restriction ni réticence, de conserver dans le silence le plus sacré tout ce qui me sera révélé après la déposition de ce serment, si, comme je l'espère, cela est en harmonie avec les devoirs antérieurs que je dois remplir envers l'état et l'humanité. Si la société et son plan me convient, et si je prends la résolution de me faire associer (ce que je me réserve après une libre délibération), je promets et je prends la résolution de prendre part à son activité avec le plus d'ardeur possible. Aussi vrai que je crois à un Dieu et que je l'aime. Donné, etc.

» Le 1789.

» L. S. » N. N.

» Après que le récipiendaire a prêté ce serment, le recruteur lui communique le plan et l'extrait de la liste des noms, et il expédie à l'archiviste le serment écrit qu'il a reçu avec le thaler

que tous doivent déposer lors de leur entrée. Dès que cette époque de recrutement sera terminée, c'est-à-dire, probablement au printemps de l'année prochaine, on adressera aux hommes de la nation l'invitation à un synode. Ceux qui répondront à l'appel mettront la dernière main à un plan secret d'opération. Après la fermeture du synode, quelques membres, munis de pleins pouvoirs légalisés par le synode, parcourront toutes les localités où se trouvent des associés assermentés, FONDERONT DANS CHAQUE ENDROIT UNE □ LOGE D'APRÈS LE SIMPLE RITUEL ANCIEN et communiqueront oralement le plan d'opération secret. Ces □ □ forment alors la classe dirigeante de l'Union.

» *Chaque* □ *fondera alors* UNE SOCIÉTÉ DE LECTURE dans sa localité et désignera le libraire du lieu, si celui-ci le veut, ou tout autre homme habile; celui-ci se chargera de la direction mécanique de la société, et sera le collecteur et l'expéditeur de l'Union. C'est ainsi qu'à l'heure même l'Union a ses comptoirs dans toutes les localités de l'Allemagne, par eux la librairie domine, dirige le flux et le reflux de sa correspondance. Et d'un seul coup la grande machine est en train, et toutes les affaires se réunissent comme dans un centre. »

IX.

Circulaire.

« Vénérables frères ! Les XXII qui résident en partie à Halle, en partie à Vienne (ils sont forcés de se tenir cachés à cause de circonstances faciles à deviner), les XXII m'avaient chargé de la direction du secrétariat. Aujourd'hui ils viennent, par mon entremise, informer tous les frères qu'ils se démettent des fonctions qu'ils ont exercées jusqu'à présent : ils ne veulent plus être que de simples membres de l'Union allemande. Leur

zèle pour le succès de l'Union ne s'est point refroidi ; mais ils croient, par la présente démarche, rendre un service éminent à la cause pour laquelle ils se sont imposé tant de sacrifices et ont bravé tant de périls. C'est ce que les frères apprendront un jour. Leur démission aura pour résultat de dissiper l'épouvante qu'inspirent des chefs inconnus et de rétablir la confiance mutuelle entre tous les frères. Ils proposent en conséquence de diviser l'Union comme une république, en diocèses, et d'introduire le mécanisme suivant dans l'administration des affaires, pendant la première époque de l'Union.

» 1) Dans chaque province, les associés éliront un *diocésain* qui correspondra avec tous les autres, travaillera activement avec eux à l'œuvre du recrutement ; pour couvrir les frais des ports de lettre et faire un traitement convenable au secrétaire, ils retiendront un demi-thaler de la somme que les membres se sont imposée comme cotisation annuelle. 2) Chacun de ces diocésains enverra tous les mois un rapport à la commission centrale ; il y rendra compte de tout ce qui s'est fait dans le diocèse pour la propagation de l'Union ; il remettra la moitié des cotisations qu'il aura prélevées. 3) Après avoir conféré avec son diocèse, chaque diocésain émettra son avis sur la question de savoir si la commssion centrale avec les archives doit continuer à siéger à Halle, ou si elle doit se transporter ailleurs. Dans la seconde hypothèse, je remettrais aussitôt les archives ; dans la première, je prie tous les diocèses de m'envoyer incontinent une pièce écrite dans laquelle on me reconnaisse comme l'archiviste et l'agent général de l'Union. 4) La commission centrale rédigera un rapport sur toutes les notes envoyées par les différents diocèses et en expédiera copie à tous les diocésains ; ainsi, tous les deux mois, chacun de ceux-ci recevra un compte rendu de la situation de tous les diocèses.

» Si ces propositions sont agréées par les associés, dès que

je connaitrai les noms de ceux qui auront accepté le diocésanat, j'enverrai à tous les diocèses les listes générales de l'Union. Je leur donnerai ensuite communication du plan secret d'association approuvé déjà par un grand nombre de membres, afin qu'il puisse être discuté et élaboré, même avant la fin de la première époque. — Encore une autre proposition. L'Union ne saurait échapper à toutes les cabales et à toutes les insinuations qu'en se présentant franchement en public comme une *Union allemande*, en déclarant son but et en faisant connaître quelques-uns de ses membres les plus distingués. Parmi nous se trouve le Dr Weber, qui est tout disposé à prêter son nom, dès que quelques autres s'y détermineront avec lui. LE CÔTÉ EXTÉRIEUR QUE NOUS POURRIONS MONTRER AU PUBLIC se trouve dans les feuilles ci-incluses que l'on publierait comme un *appendice*(1) à un ouvrage connu, lesquelles contiendraient les noms de ceux qui me permettraient de les désigner. Je vous prie tous instamment, VV. FF., de me donner de promptes instructions sur tous ces points, et d'arrêter des mesures efficaces, capables de donner de la consistance et de la durée à l'Union, et par elle à la chose de Dieu et de l'humanité. J'ai l'honneur de me dire avec la plus haute distinction

» Votre très-fidèle associé,

» BARTELS,

» *Grand-bailli du royaume de Prusse à Halle,*
» *sur la Saale.*

» Novembre 1788. »

(1) C'est la pièce reproduite au nº X.

X.

Appendice à l'écrit sur l'Illumination et sur les moyens de la réaliser.

« Il s'est répandu dans le public des bruits de plusieurs espèces sur le compte d'une société qui vient de se fonder, l'Union allemande. Nous soussignés, membres et agents de la dite société, avons jugé, après nous être concertés, qu'il est indispensable d'avouer l'existence réelle de l'Union allemande et d'instruire le public de nos but et intentions. Nous voulons épargner d'inutiles investigations, d'odieux soupçons et d'impudentes déblatérations à ceux qui, pour en avoir entendu parler ou pour l'avoir rêvé, regardent comme quelque chose de suspect des sociétés secrètes et des supérieurs inconnus ; nous voulons par cette déclaration ouvrir les portes de notre alliance à tous ceux qui se sentent animés du même esprit que nous. Nous cessons dès ce moment d'être une société secrète et nous présentons avec confiance notre but à l'appréciation et au jugement du public. Notre but est d'éclairer et de répandre la lumière autant que possible. L'ouvrage que quelques-uns d'entre nous ont composé sur cet objet indique suffisamment ce que nous entendons par là. Nous ne cherchons pas à répandre toutes les connaissances qui se trouvent chez les nations éclairées; cela serait impossible, et même nuisible sous plus d'un rapport. Par le mot *éclairer*, nous entendons seulement vouloir pénétrer l'homme des vérités morales et économiques, en tant que celles-ci sont en rapport nécessaire avec son bonheur ; nous voulons lui apprendre à faire usage de sa raison, et à ne regarder une chose comme résolue que lorsqu'il s'en sera fait des notions exactes, qu'il aura examiné, trouvé, irré-

sistiblement senti les fondements raisonnables qui la lui font admettre, et qu'il se sera enfin confirmé dans cette certitude raisonnable par sa soumission à une autorité légitime.

» Nous sommes donc bien éloignés de vouloir étouffer toute autorité en éclairant le peuple; nous nous proposons au contraire de joindre à l'instruction le respect et la considération pour tous *les hommes sages*, et d'inspirer, *surtout au peuple*, la vénération pour la Sainte Ecriture. Ainsi, la propagation de la lumière, telle que nous venons de la définir, est le seul but de l'Ordre : on voit qu'elle diffère essentiellement de celle des Fragmontistes, de Horus, et de celle de Bahrdt, qui détruisent tout respect pour la Bible.

» Quoique ce noble but puisse être poursuivi par tout homme pensant de quelque condition qu'il soit, nous avons tâché de réunir peu à peu tous les hommes sages de la nation, et d'établir entre eux un lien commun. 1° Parce que c'est déjà une grande source de jouissances que de connaître ceux qui professent les mêmes opinions que nous, et de joindre nos efforts aux leurs. 2° Parce qu'il est à désirer, pour les voyageurs surtout, que l'on rencontre dans toutes les localités des hommes animés du même esprit que soi. 3° Enfin, parce que dans la vie commune, c'est un doux plaisir que d'avoir à sa disposition une élite d'hommes avec qui l'on puisse épancher son cœur, échanger ses connaissances, et enrichir son esprit par la communication de celles des autres.

» Quant aux moyens adoptés à cette fin (il nous paraît que cela ne peut plus guère maintenant être l'objet d'une question), ils ne peuvent être que conformes à la nature de la chose. Nous publierons de bons livres, capables de répandre la vraie lumière; nous recommanderons et répandrons ces publications; nous rechercherons les hommes éclairés, nous les ferons connaître, nous les recommanderons et nous les soutiendrons;

nous nous éclairerons nous-mêmes de plus en plus par le contact des uns avec les autres; et nous nous enrichirons par la communication réciproque du plus grand trésor de l'homme, la vérité. Outre ce but général, nous ne négligerons pas d'autres œuvres accessoires : nous débiterons nos ouvrages; avec une partie du bénéfice, nous créerons une caisse commune destinée à sustenter les hommes de mérite accablés par l'âge ou éprouvés par l'infortune, à soigner l'éducation de leurs orphelins et à soulager leurs veuves. Voilà ce que le public ne doit pas ignorer.

» Ainsi nous n'avons plus de secrets. Il n'est aucun homme raisonnable qui puisse s'étonner que nous ne publiions pas la liste des membres associés, notre correspondance et notre comptabilité; puisque chaque société, chaque communauté, chaque association commerciale tient secrètes toutes ces choses, sans cependant être en suspicion. Si quelqu'un, dans l'esprit duquel nous ne voulons ni penser, ni agir, avait fait connaître d'autres buts et employé d'autres moyens, en qualité de membre de l'*Union allemande*, telle que nous venons de la faire connaître, s'il en avait ainsi imposé à ceux qu'il a pu acquérir à notre association, nous déclarons solennellement, par la présente, que de tels hommes n'appartiennent pas à l'*Union allemande*. Tous ceux qui, après avoir pris communication de la présente déclaration, soupçonneraient encore l'alliance de pareils séducteurs avec nous, et voudraient désormais faire partie de notre association, sont priés de s'adresser à un des signataires, et de lui demander un certificat qui prouve l'admission de ceux qui sont suspects. Quiconque aime la vérité librement admise, quiconque est également éloigné de la superstition, du fanatisme, du jésuitisme, etc., sera le bien-

venu parmi nous. Il peut en toute sécurité s'adresser par écrit à l'un ou à l'autre d'entre nous, prendre ses informations sur la constitution générale de notre société, et toujours il dépendra de lui, après s'être suffisamment éclairé, de s'allier à notre société ou de s'en abstenir. L'adresse qui est : à l'*Union allemande*, doit être couverte d'une enveloppe qui porte le nom de l'un des soussignés. Pour épargner des frais de port, nous désirons que l'on s'adresse à celui dont le domicile est le plus proche (1).

» Donné en décembre 1788. »

Pour mettre un terme aux dissensions intestines de la Franc-Maçonnerie allemande, le duc de Brunswick convoqua une espèce de diète maçonnique à Wilhelmsbad, près de Hanau. La réunion eut lieu en effet en 1782.

Le convent fut saisi de cette question : La Franc-Maçonnerie est-elle la continuation de l'Ordre des Templiers, et le véritable secret doit-il se trouver dans les grades inconnus des Templiers actuels? — Après trente séances, on répondit négativement; mais cette solution, que l'on affecta de publier, n'était qu'un leurre. On y récusa le système templier de Hund, et l'on reconnut que la *bienfaisance* (dans l'acception si vague et si obscure du mot) était le but général de l'Ordre. On y décréta que la Maçonnerie se bornait à quatre grades, y inclus celui de *Chevalier de bienfaisance*. Enfin le duc Ferdinand de Brunswick fut proclamé le Grand-Maître Général de l'Ordre intérieur et de toutes les classes de Maçons. On maintint un Orient intérieur, et, par suite, une doctrine secrète.

(1) La liste de l'Union allemande contient les noms de 250 membres, qui, à peu d'exceptions près, étaient tous des hommes lettrés.

Le duc, prenant le titre d'*Eminence* en qualité de Grand-Maître, signa la capitulation suivante :

« Aux trois grades symboliques de la Maçonnerie on n'ajoutera qu'un seul grade, celui de *Chevalier de bienfaisance*. Ce grade doit être considéré comme le *point de communication* entre la Franc-Maçonnerie et l'Ordre intérieur. L'Ordre intérieur doit se composer des deux grades de novices et de Chevaliers : les officiers des loges peuvent former le comité de la loge, et y préparer les objets à traiter ; on n'examinera pas s'ils sont simplement Maîtres ou s'ils sont revêtus de grades écossais ; DANS CHAQUE DISTRICT, LA LOGE ÉCOSSAISE DOIT EXERCER UNE SURVEILLANCE IMMÉDIATE SUR LES LOGES SYMBOLIQUES ; les décorations de l'Ordre intérieur doivent être conservées (1). »

Le résultat réel du congrès de Wilhelmsbad fut une transaction intérimaire entre les différents systèmes ; tout en accordant aux Templiers la direction générale, on laissa au système néo-anglais (*late observance*) l'indépendance de son administration intérieure. Celui-ci, en acceptant un grade écossais comme complément de l'Ordre de St.-Jean, se mit formellement en rapport avec les Templiers ; en reconnaissant un Orient intérieur et le droit directorial des Loges écossaises, il subordonna son action au directoire écossais. Après ces observations, comment croire à son abolition par le convent?

Il est de toute évidence, qu'en déclarant la suppression du but des Templiers, auquel on substituait un but de bienfaisance, on ne se proposa que d'en imposer au public : il fallait faire disparaître le soupçon que la Maçonnerie allemande avait des tendances révolutionnaires.

La nécessité de passer par le quatrième grade avant d'être admis dans l'Ordre intérieur, le soin avec lequel on cachait

(1) Lindner, l. c., p. 33.— De Widekind, l. c., p. 79.

aux grades inférieurs l'existence d'un grade supérieur, contribuèrent puissamment à mettre la Maçonnerie de St.-Jean à la merci de l'Ordre des Templiers.

A peine le convent de Wilhelmsbad était-il clos, que les deux Loges de Francfort et de Wetzlar déclarèrent dans une circulaire « qu'elles voulaient rétablir dans sa pureté primitive la Maçonnerie ancienne, et examiner avec impartialité l'essence de tous les systèmes, pour en accepter ce qui pouvait seconder le vrai but de la Maçonnerie; enfin elles proclamèrent qu'elles ne conféreraient que les trois grades maçonniques, tout en ajoutant qu'*elles voulaient laisser à tout frère, la liberté de se faire ultérieurement initier aux grades supérieurs.* »

Ces nouveaux Maçons prirent le nom d'*Eclectiques*, parce qu'ils voulaient tout examiner, et admettre tout ce qui leur semblerait préférable; ils proclamèrent la liberté et l'égalité des loges et des frères, comme la maxime invariable de leur association. — C'est ainsi que naquit l'*Association des Eclectiques* d'une trentaine de loges de St.-Jean; tout en entretenant des relations fraternelles avec la Grande Loge de Londres, elle se maintint néanmoins dans l'indépendance (1).

Quelque considérable que fût le progrès que les loges éclectiques firent faire à l'émancipation de l'ancienne Maçonnerie démocratique de St.-Jean, celle-ci ne parvint pas plus que les autres systèmes, à se dégager de l'influence des Ordres Ecossais. Il devait en être ainsi, puisqu'elle permettait à ses membres de se faire initier aux grades supérieurs de l'Ecossisme.

Voici quel fut le fondement du compromis de Wilhelmsbad, et de la concession faite par les Eclectiques. On voulait avant tout ménager les membres qui appartenaient à des grades

(1) Wedekind, *l. c.*

supérieurs ; d'un autre côté on ne pouvait pas perdre de vue : d'abord, que la démocratie n'avait rien à redouter de l'aristocratie templière, réduite à néant dans le système de Weishaupt, ensuite, que par la sagesse de leur discipline et de leur direction, les Chevaliers écossais pouvaient être pour la démocratie un auxiliaire utile, sans exposer les loges éclectiques aux dangers d'une tendance plus positive. Il devait même y avoir un nombre considérable de Maçons, qui s'imaginaient pouvoir concilier les devoirs maçonniques du système néo-anglais avec ceux de citoyen, qui partageaient le soupçon général contre les grades supérieurs, et leur faisaient opposition par conviction.

Ajoutons que les résultats de l'enquête contre l'Ordre des Illuminés menacèrent toute l'association maçonnique. Il était devenu d'une nécessité absolue de distinguer les noms d'Illuminé et de Templier de celui de Franc-Maçon.

Le caractère de ce système est dessiné d'une manière bien tranchée dans la circulaire de la loge de correspondance de Wetzlar et de Francfort. Nous avons reproduit cette pièce au N° XXIX des aveux.

L'écrivain Acerellos (1) émet à ce sujet ces observations judicieuses : « En prenant comme maxime fondamentale la tolérance universelle, le fondateur de ce système paraît avoir voulu se frayer une voie pour choisir ce qui lui paraissait le mieux approprié à ses doctrines dogmatiques, politiques et philosophiques, et mieux en rapport avec son système d'Illuminisme. » J'ajoute : qu'on prenne lecture de la circulaire que nous avons rapportée, et l'on sera convaincu que le sens en est celui-ci : *Tout est permis, pourvu que l'on en impose aux gouvernements*. Déjà, il y est dit au commencement : « La liberté

(1) *L. c.*, P. III, p. 198.

et l'égalité sont le rocher sur lequel s'appuie la Maçonnerie ; la sagesse, la force et la beauté en forment les colonnes ; l'humanité, la concorde et l'amitié en sont la chaine ! »

A cette époque, on vit trois nouveaux systèmes paraitre en Allemagne : celui de Schroeder à Hambourg, de Fessler à Berlin, et de Krause à Dresde.

Schroeder.

Le système de Schroeder n'était qu'une copie de l'Illuminisme que l'on avait proscrit. Le but et les moyens de Weishaupt y étaient masqués avec le plus grand soin.

Au lieu des grades supérieurs, on fit semblant d'introduire différents degrés de *connaissances*, qui contenaient l'enseignement historique de tous les grades supérieurs, enseignement que l'on donnait sans rétribution ni initiation à tous les membres de l'étroite association (1).

Il y avait donc ici association plus étroite ; il y avait des frères initiés et des frères non initiés ; et parmi les initiés il y avait graduation de connaissance et d'élévation !

Krause.

Le système de Krause n'était essentiellement qu'une périphrase ampoulée et mystique du système néo-anglais, moins le complément indispensable des grades supérieurs. Il conservait néanmoins les symboles que ceux-ci avaient donné à la Maçonnerie de St.-Jean. Krause avait eu soin d'enseigner : « qu'il faut conserver avec ténacité l'esprit qui réside dans les *paroles* et dans les rituels, et le produire au jour dans toutes les circonstances, en observant les conditions indispensables. »

(1) Lindner. *Hist. compl. de la Franc-Maçonnerie*, p. 96.

L'antagonisme entre les vues subjectives et le système de Krause se montre évidemment dans la phrase qui suit immédiatement celle que je viens de citer. Voici ce qu'il ajoute : « Il faut d'abord que la société soit douée d'une constitution organique ; puis l'explication des symboles sera abandonnée à la liberté de chacun, comme une chose subordonnée. » Et la doctrine de ces symboles doit-elle être aussi réalisée ?

Eh bien, nous allons l'exposer cette doctrine symbolique, qui n'a pour but que de révolutionner l'Eglise, l'Etat et la société. Nous verrons ce dont le créateur saxon veut doter notre patrie.

Les principaux points de sa doctrine sont les suivants :

I.

« L'essentiel de l'art qui, jusqu'à ce jour, n'a été exercé que dans la Franc-Maçonnerie, et qui devrait être compris et exercé par tous les hommes, consiste dans l'alliance harmonique d'une foi vraie et raisonnable avec la perfection morale intérieure et avec des rapports sociaux pleins d'équité et d'amour. En conséquence, outre l'architecture, les sciences et les arts qui leur sont indispensables, les maçons, qui ne sont pas tous des maçons ouvriers et des architectes, exercent un art qui est propre et essentiel non seulement à leurs frères des loges, mais encore à tous les hommes, non seulement à tout l'homme, mais encore à l'humanité. C'est pour rendre cet art sensible que l'on emploie, comme symboles, les objets et les usages de l'architecture. L'exercice de cet art auguste, de l'art de la vie de l'humanité une et indivisible, est aussi appelé science spirituelle de l'architecture, et doit être la première occupation du nouvel initié. Celui-ci doit, au préalable, travailler sur lui-même, c'est-à-dire se purifier de tout ce qu'il y a en lui d'opposé à l'humanité et à la loi ; il doit tâcher de se perfec-

tionner, jusqu'à ce que ses pensées et ses actions soient conformes à l'humanité et à la loi, qu'il soit plein d'équité et d'affection pour tous les hommes, et qu'il partage son temps entre ses devoirs et les affaires de sa vocation.

II.

» Penser, vouloir, vivre comme un homme complétement formé dans l'esprit de l'humanité, c'est la Franc-Maçonnerie. Réveiller et fortifier cet esprit, contribuer par lui à perfectionner l'humanité dans la personne de chacun de ses frères, préparer et soutenir les hommes, afin que, confondus dans l'amour universel, ils ne fassent plus un jour qu'une seule humanité, tel est le but de la société maçonnique. C'est par là que cette association se distingue de toutes les autres sociétés. Celles-ci ne forment l'homme que sous un rapport; une seule partie de la destinée humaine forme leur essence et trace leurs limites; mais aucune d'entre elles n'embrasse ni l'homme indivisible, ni toute la nature humaine, ni l'humanité dans toute sa vie.

III.

» De même qu'elle est la vie dans l'intelligence de toute l'humanité, et qu'un tout ne peut être en contradiction avec ses parties vitales ni y porter le désordre, la Franc-Maçonnerie est en harmonie naturelle, en accord parfait avec toutes les forces de l'humanité et avec toutes les institutions sociales particulières. Puisqu'elle forme complétement l'homme et qu'elle est capable de produire tout ce qui réunit la beauté à la bonté, elle réserve et consacre une place à toute institution humaine; elle fraye une voie pour pénétrer jusqu'au cœur de chaque

Maçon. La Maçonnerie est donc le principe de l'alliance universelle de l'humanité; elle est aussi essentielle à la vie de l'humanité que le cœur l'est au corps.

IV.

» Connaître tout ce qu'ont produit de noble et d'avantageux les efforts de tant de peuples et de tant d'hommes inspirés de Dieu; peser avec équité et avec vérité leurs rapports avec le type primitif de l'humanité et avec la destinée particulière de l'humanité sur cette terre; rechercher ce qu'il faut faire actuellement pour l'humanité dans l'alliance humanitaire; décider dans quelle mesure et avec quelle prudence, nos actions doivent se former sur celles des époques antérieures; apprendre à tout le monde, sans réticence aucune, ce qui est reconnu comme vrai et y conformer fidèlement sa vie, telle est notre auguste mission, tel est notre devoir le plus sacré. Ce n'est que dans cet esprit que les actes individuels de l'époque moderne de l'humanité trouvent leur fondement et leur complément, leur force et leur beauté.

V.

» La Franc-Maçonnerie et tous ses efforts pour le bien de l'humanité ne peuvent être compris et réalisés que dans l'esprit de Dieu, c'est-à-dire conformément à l'essence de Dieu. Si, dans la Franc-Maçonnerie, tout est pensé et exécuté dans la présence du Dieu vivant, tout y est plein de la dignité et de la vie primitive, en un mot, de l'humanité-type.

VI.

» La Franc-Maçonnerie doit former l'humanité à tout ce qui est humain, *en tant que la déification de l'homme y est censée contenue.*

VII.

» Le type de l'humanité (1) ou l'homme primitif, considéré comme renfermant la divinité dans son essence, voilà le principe de la Maçonnerie et même de la Maçonnerie libre; parce que celle-ci est indépendante des faits, du positivisme de l'histoire, *de toute loi extérieure*, et que, dégagée de tout, elle sert à déterminer la valeur ou la nullité de ce qui est spirituel.

VIII.

» Conçue d'une manière digne de l'homme et de la science, la vie de la vertu consiste dans une disposition d'esprit et de cœur conforme à la saine morale. Connaissance et jugement dans un système scientifique, modération et subordination de tout instinct individuel à l'instinct primitif qui nous fait chercher le bien dans une volonté primordiale, proportion exacte dans la détermination et la délimitation individuelle de toute manifestation extérieure, et de tout instinct individuel, telle est la vraie sagesse dans la science de la vie. Patience, privation absolue de tout ce qui est superflu, abstention de toute réaction défendue par la saine morale contre les obstacles qui pourraient s'opposer à ce qu'on travaillât avec succès au progrès du bien ; piété, soumission complète aux dispositions arrêtées par Dieu pour qu'un être renfermant la divinité consacre toutes ses facultés au bien ; amour fraternel, amour de soi, amour universel, et disposition favorable du cœur pour tout être doué de sentiment, tout cela dans l'unique amour de

(1) Quel homme ou quelle chose est ce type? — D'après le IV° on croirait que c'est Dieu ou le Christ; mais l'on voit ici que l'homme *pur* est celui qui doit renfermer la divinité, être *divinisé* par l'éducation et l'initiation maçonnique : c'est-à-dire que l'homme est lui-même la divinité.

Dieu; par conséquent, amour pur des hommes dans chaque homme, dans l'unique amour de l'humanité, etc.

IX.

» Quant à l'appréciation des symboles et surtout de la situation générale de la société, il faut que le jugement fasse la part des temps et des circonstances où ils ont été inventés, et se garde bien de les confondre avec la notion et le type primitifs; il faut les distinguer des emblèmes actuels qui dépendent de la situation de l'époque. Il faut conserver l'esprit qui réside dans les mots et les rituels, tout en leur faisant subir les modifications nécessitées par les circonstances. Il faut d'abord que la société soit organisée; puis, la signification des symboles étant une chose subordonnée, doit être laissée libre à l'interprétation de chacun. »

Fessler.

Abordons le système de Fessler. Celui-ci s'était imposé la tâche difficile de donner une forme extérieure au but et aux moyens de l'Illuminisme ; il espérait ainsi de gagner une plus grande bienveillance du gouvernement prussien et de faire disparaître de plus en plus l'élément aristocratique des Templiers. Il réussit à réformer la Grande Loge *Royal Yorck à l'Amitié* et fit un projet de constitution qu'il soumit à l'agréation du roi ; Guillaume III l'approuva. Voici quelques phrases qu'il sut glisser contre le roi dans sa *charte fondamentale.*

« Partout où il s'arrête et travaille, le Franc-Maçon est le sujet paisible de toute puissance civile. Il ne doit jamais prendre part aux révoltes ou conjurations qui troublent le repos et le bonheur des peuples. Nous pesons comme loi fondamentale l'obéissance et la fidélité à tous les chefs d'Etats et à tous les

gouvernements. Nous montrerons à tous quelle est la douce et salutaire influence de la Maçonnerie; nous prouverons avec quelle sagesse, quelle probité et quelle fidélité les Maçons ont agi depuis le commencement du monde et continueront d'agir jusqu'à la fin des siècles. Les disputes et les discussions sur la religion, sur les affaires de l'Etat doivent être interdites dans la loge; nous autres Maçons nous professons la religion *la plus ancienne, la plus universelle* (la religion de la nature). Comme nos ancêtres, nous sommes opposés à toutes les discussions sur les affaires de l'Etat, puisqu'elles compromettent la paix et la prospérité des loges. »

Il dit plus loin : « D'après son but essentiel, la Maçonnerie n'est ni un moyen de se livrer aux plaisirs de la société, ni une conspiration contre les pouvoirs de l'Etat, ni une académie de sciences secrètes, ni une propagande pour l'instruction religieuse; elle n'est rien de tout cela, elle ne saurait l'être. Elle ne s'alliera jamais avec une société qui a la politique pour but. Elle se gardera toujours, soit au dedans soit au dehors des loges, soit dans son ensemble soit par les individus, de donner à ses travaux ou à ses actions une tendance politique. Ceux qui ont la prétention de répandre la lumière ne cherchent que trop souvent leurs propres intérêts plutôt que la vérité et le bonheur des hommes : toute loge qui restera fidèle à sa loi fondamentale ne sanctionnera jamais, ne mettra jamais dans son programme la prétendue propagation de la lumière. Dans notre temple sacré, on ne prêchera jamais à l'humanité, sous quelque fardeau qu'elle gémisse, que la bonté morale, une fidélité inébranlable et le respect le plus profond envers le chef de l'Etat; par ces moyens seuls, l'initié apprendra à trouver son soulagement, son salut, son bonheur. C'est ainsi que, jugée d'après son but, la Maçonnerie se montre à tous les yeux dans la majesté de sa sainteté. »

Mais comment concilier les contradictions suivantes avec ce que nous venons de lire? « Veillez sur vos paroles et sur vos actions, afin que le profane perspicace ne découvre pas ce qu'il ne convient pas de lui révéler. Les questions captieuses des profanes doivent être détournées avec prudence. — Vous devez éprouver un frère étranger avec tout le soin que vous dictera la prudence; gardez-vous bien de lui livrer jamais les signes, afin de ne pas être trompés sous de faux prétextes. Je conclus en disant que vous devez remplir avec exactitude tous ces devoirs, et les obligations que vous connaîtrez plus tard par *une autre voie.* » Quels sont-ils donc, ces devoirs qui doivent être connus par une autre voie? Pourquoi donc ne les a-t-on pas aussi soumis à l'approbation du roi?

Enfin on exige que le vrai Maçon ne rompe jamais son serment, c'est-à-dire qu'il ne fasse jamais connaître les mystères des grades supérieurs aux jeunes frères. Les bibliothécaires ne peuvent confier que les livres maçonniques en rapport avec le grade du lecteur; ils n'en permettent la lecture que dans la Loge, et cela, sous le plus formidable serment!! Le parrain dépeint le caractère, et signale quelques actions de la vie du récipiendaire, afin de mettre en lumière sa manière de voir sur les services que l'Ordre peut en attendre. Il faut agir en cela avec la plus grande circonspection, etc.

Fessler a écrit aussi une *Histoire critique de la Franc-Maçonnerie;* ses récits et ses raisonnements développent la doctrine de son système. Le manuscrit, qui est la propriété de la Grande Loge, n'a pas été livré à l'impression; il n'en a été donné que des copies à des loges de confiance.

Le prix de chaque copie est de 300 thalers et au-delà! L'ouvrage, divisé en quatre parties, se compose de 830 pages *in-folio.* La préface et la table des matières sont imprimées dans la

Revue Maçonnique, manuscrit pour les Frères, Année 1825, *p.* 361. Nous en extrayons les passages suivants :

« J'ai la conscience d'avoir travaillé d'après les règles de la science historique et d'avoir composé un tout, dans le jugement duquel un coup-d'œil général doit précéder l'examen des détails. Cette observation préliminaire est d'autant plus indispensable que, dans les matières principales que j'avais à traiter, mes vues n'ont pas toujours été conformes à celles de la plus grande partie de mes frères. Au nombre des sujets les plus importants, sur lesquels je veux particulièrement attirer votre attention, sont les suivants : la personne du Christ, son but, son œuvre, la religion, la foi de la raison, la soumission à l'autorité, la croyance aux dogmes de l'Eglise, l'association maçonnique, l'essence des loges, les différents systèmes, etc. En traitant ces questions, *je n'ai été ni luthérien, ni calviniste, ni catholique, ni athée, ni déiste, ni même chrétien.* Ainsi il a dû arriver que le Christ, tel que la raison doit l'admettre et le cœur l'aimer, ne peut être le Christ de l'Eglise et de la théologie. C'est en cela que consiste le fondement de la distinction tranchée et précise que j'ai établie entre le royaume de Dieu et celui de l'Eglise, entre la religion et la constitution ecclésiastique, entre la croyance de la raison et la foi aux dogmes religieux ou la soumission à l'autorité.

» La lecture de cet ouvrage ne peut être permise qu'à celui pour qui il a été composé ; elle doit être soigneusement interdite aux hommes qui n'ont pas encore eu la volonté ou la puissance d'entreprendre l'examen sévère et radical de leurs opinions sur la Religion, l'Eglise et la Maçonnerie. *Les Loges qui font partie de notre système ou les frères éprouvés,* ne doivent lire ce travail qu'aux frères qu'ils regardent comme s'en étant rendus dignes par la part active qu'ils ont prise aux travaux des loges, par l'indépendance de leur esprit, et par les connaissances préliminaires indispensables.

» L'ouvrage étant divisé en quatre parties principales, les surveillants des loges ou les frères éprouvés doivent diviser les membres qu'ils auront jugés capables, en quatre classes, à chacune desquelles on donnera lecture d'une partie de l'ouvrage; cette lecture se réitérera souvent, chaque fois, au moins, qu'un nouveau membre sera admis dans l'une ou l'autre classe. Ce serait en outre une chose très-avantageuse d'approprier les deux divisions de la quatrième partie à la première classe, la première partie à la seconde, la seconde partie à la troisième, et la troisième partie à la quatrième. La nature et le caractère de mon sujet m'a contraint de donner aux parties principales la disposition dans laquelle elles ont été écrites, etc. »

Il n'est pas difficile de reconnaître, dans la doctrine que nous venons d'exposer, l'essence du système de Weishaupt. La division des frères de l'Ordre et même des Loges en Loges *participantes* ou en frères *éprouvés;* le maintien des grades supérieurs et du secret le plus rigoureux à l'égard des grades inférieurs, sont d'ailleurs une preuve convaincante de la parenté entre les deux systèmes.

Ce qui vient confirmer cette opinion, c'est que les deux autres grandes Loges de Berlin s'opposèrent d'abord à reconnaître la réforme de Fessler, parce que celle-ci leur paraissait compromettante sous le rapport politique.

Telle est l'histoire de la Franc-Maçonnerie en Allemagne jusqu'à l'époque de la révolution française. Si l'on jette un coup d'œil rétrospectif sur la situation morale de l'Allemagne, comme je l'ai fait en traitant cette partie de l'histoire de France, on sera forcé de reconnaître qu'avant 1780, les peuples allemands se trouvaient dans la même position que la France. Il y avait trois églises chrétiennes; mais chacune enseignait des dogmes religieux précis et certains; la doctrine de chaque église était l'objet sacré d'une foi invariable. Aussi longtemps que ces

églises dirent aux fidèles : Craignez Dieu, respectez le roi, obéissez à l'autorité, parce que le roi et l'autorité sont établis de Dieu; aimez votre prochain comme vous-mêmes, — la décence, l'ordre, la charité régnèrent dans les populations au lieu d'une vaine bienfaisance ; chacun fut content de son sort, de sa réputation, en un mot de ce que la Providence lui avait départi.

Mais dès la seconde moitié du dernier siècle (quel observateur pourrait le contester?), on put constater sur le terrain de la littérature la preuve évidente d'une hostilité acharnée contre les religions, contre les constitutions politiques, voire même contre les trônes : dans toutes les productions historiques et dramatiques on peignait sous des couleurs odieuses le caractère et l'administration des souverains qui, vivant *antérieurement* dans des pays *étrangers*, n'avaient pas travaillé à l'œuvre de la démocratie. La sévérité de la censure et la police ecclésiastique et civile, dans les différents Etats de l'Allemagne, pouvaient entraver l'essor et empêcher les germes corrupteurs de pousser avec la même promptitude qu'en France. Cependant l'absence de toute poursuite judiciaire contre l'Ordre des Illuminés, convaincus d'avoir menacé la Bavière; le séjour de Weishaupt à Gotha, où il était comblé d'honneurs par le duc; l'impunité avec laquelle nous avons vu vingt des conjurés réaliser sur une vaste échelle le plan d'enrôlement qu'il avait conçu : ces circonstances démontrent avec trop d'évidence la protection puissante accordée à cet Ordre dangereux par les princes temporels.

Nous avons dejà vu, à propos de l'histoire de la Maçonnerie en France, que Joseph II, empereur d'Autriche, Frédéric II, roi de Prusse, et la grande majorité des princes allemands, se firent gloire de s'associer par la Franc-Maçonnerie à la grande conjuration des philosophes français, ou du moins de favoriser cette association. Ils ne soupçonnaient pas où ils étaient conduits ; loin d'assigner à l'élément philosophique une position

subalterne, comme le leur conseillait l'Ordre, ils s'abandonnèrent à sa direction, jusqu'au moment où les secousses de la révolution française firent déposer les masques et formuler les exigences les plus brutales. Alors l'élément chevaleresque de l'Ordre dut abandonner la position, qu'on lui avait laissée jusqu'alors comme une vaine formalité.

Lorsque la révolution française eut englouti ses premiers pères; lorsque les chefs des anciennes sociétés secrètes ne purent plus ni maitriser, ni conduire leur enfant insoumis; lorsque la formidable domination d'un seul homme eut étouffé toutes les associations secrètes, il fallut que la démocratie de la Maçonnerie allemande s'agitât contre l'élément aristocratique et en secouât le joug importun. Ce fut alors seulement que les souverains se réveillèrent de leur sommeil et prirent des mesures contre les sociétés secrètes. Enfin, en 1794, les chefs de l'association maçonnique allemande, sous la grande maitrise du duc de Brunswick, adressèrent aux membres des grades et des systèmes secrets le manifeste suivant, document remarquable sous plus d'un rapport.

Manifeste du duc de Brunswick.

« Dans la tempête générale produite par les révolutions actuelles dans le monde politique et moral, à cette époque de suprême illumination et de profond aveuglement, ce serait un crime contre la vérité et l'humanité de laisser plus longtemps enveloppées d'un voile, des choses qui peuvent donner l'unique clef des événements passés et futurs; des choses qui doivent montrer à des milliers d'hommes si la voie qu'on leur a fait suivre est la voie de la folie ou celle de la sagesse. Il s'agit de vous, VV. FF., de tous les grades et de tous les systèmes secrets. Le rideau doit être enfin écarté, afin

qu'à vos yeux aveuglés apparaisse cette lumière que vous avez cherchée en vain depuis toujours, mais dont vous n'avez saisi que des rayons trompeurs et une sainte obscurité faiblement éclairée par une lampe magique.

» Le temps de l'accomplissement est proche; mais sachez-le, cet accomplissement c'est la destruction. Nous avons élevé notre construction sous les ailes des ténèbres, pour atteindre le sommet d'où nous pourrions enfin plonger librement nos regards sur toutes les régions de la lumière. Mais ce sommet est devenu inaccessible : l'obscurité se dissipe, et une lumière, plus effrayante que l'obscurité même, vient soudain frapper nos regards. Nous voyons notre édifice s'écrouler et couvrir la terre de ruines; nous voyons une destruction que nos mains ne peuvent plus arrêter. Et voilà pourquoi nous renvoyons les constructeurs de leurs ateliers. Du dernier coup de marteau nous renversons les colonnes des salaires. Nous laissons désert le temple détruit, et nous le léguons comme un grand œuvre à la postérité, chargée de le relever de ses ruines et de l'amener à un complet achèvement. Les ouvriers actuels l'ont détruit, parce qu'ils ont hâté leur travail avec trop de précipitation et qu'ils n'ont pas écouté la voix de leur maitre qui leur criait d'en haut : la précipitation n'est pas la sagesse, et la folie n'est pas la vertu.

» Nous pourrions dire beaucoup si nous l'osions; mais il faut pourtant que vous appreniez les causes qui ont amené la destruction. Ce n'est pas le langage des hiéroglyphes et des allégories que nous emploierons en nous adressant à vous; il faut aussi que les profanes nous entendent et nous comprennent. Et combien n'en rencontre-t-on pas parmi vous qui ont aussi peu de notions, qui ont même des notions plus inexactes sur l'esprit, le but et le secret de l'Ordre, que les profanes eux-mêmes. *Une seule chaîne embrasse tout le réseau*

aujourd'hui si étendu de tous les grades secrets et de tous les systèmes de l'univers. Tous se réunissent dans le point central de la toute-science. Il n'y a qu'un seul Ordre. Son but est son premier secret; son existence et ses moyens, son second.

» Nous ne savons pas ce que vos maîtres dans les différentes localités ont pu exiger de vous lors de votre admission; mais, s'ils n'ont pas exigé de vous ce que vous allez entendre, c'étaient des perfides qui trahissaient la sainteté de l'association; c'étaient vos ennemis autant que ceux de l'humanité, pour laquelle seule l'association a été créée.

» Vos maîtres devaient vous dire de plus, comme nos pères nous l'avaient appris, que les secrets de l'association ne peuvent être connus que par quelques maîtres; car que deviendraient des secrets qui seraient connus d'un trop grand nombre? La pierre de touche particulière et infaillible de l'aptitude d'un postulant pour notre Ordre, a toujours été d'enchaîner sa curiosité sous la sage direction de ses supérieurs.

» Vous ne savez que trop que cette sage abnégation fut, à certaines époques, taxée d'esclavage. Eh bien, en présence d'enfants insoumis, d'apprentis et de compagnons rebelles, en présence de maîtres intraitables, les chefs de l'Ordre ont dû retirer leurs mains des travaux : ils étaient impuissants à mettre une digue à ce torrent de passions impures. Tout jeune apprenti exigeait la solution de tous les secrets; mais il l'exigeait, parce qu'un maître perfide et intrus l'avait initié à l'Ordre, avant d'avoir banni de son cœur cette passion ignominieuse.

» Nous fûmes alors, plus que jamais, confirmés dans l'opinion que les secrets ne devaient jamais franchir notre cercle, et que *les hommes n'étaient ni assez forts ni assez préparés pour les supporter, les comprendre et les sentir.*

» Mais ce silence si sage, si conforme à notre devoir et, par ces raisons, inviolable chez nous, fut une triste provocation des désirs et des passions toujours plus vifs et plus indisciplinés. En raison du soin que nous prenions de conserver le secret, pour éprouver la patience et l'abnégation des nouveaux venus, croissait l'impatience et l'ardeur de vœux imprudents; toute obéissance s'évanouit. Une orgueilleuse présomption commença à se communiquer successivement à toutes les têtes. On n'eut plus aucun souci d'une direction supérieure : on se persuada qu'il ne fallait rien connaître que pour soi et par soi.

» Peu après, le secret fut traité librement et tout haut avec raillerie et dédain. On en nia l'existence, parce qu'on ne pouvait le connaître, malgré sa curiosité effrénée. Nous gardâmes le silence. Alors des sages au petit pied, croyant, dans l'arrogance et l'aveuglement de leur âme, se trouver dans le sein de la vérité, entreprirent de défendre le secret. Mais comment auraient-ils pu défendre une chose qu'ils ne connaissaient pas, mieux que ceux contre lesquels ils combattaient? Le trouble et le désordre s'accrut sans s'arrêter un moment. On ne vit qu'un troupeau d'ivrognes qui, dans l'obscurité, pataugeaient dans un champ désert, où chacun cherche le bon chemin et ne le trouve pas, heurte la tête contre un autre, et où l'un d'eux, faisant prendre son ivresse pour de la sobriété, s'écrie : qui veut trouver le bon chemin, me suive; où enfin il conduit ceux qui le suivent dans un marais ou au bord d'un abîme.

» Semblable à un homme orgueilleux et raffiné qui, au lieu de croire à Dieu tranquillement et simplement, pousse ses investigations et ses doutes sur les attributs incompréhensibles de la Divinité, jusqu'à ce qu'il se fabrique une idole d'un morceau de bois, ces chefs ivres ont vainement et aveuglément voulu pénétrer l'essence intime de notre alliance, jusqu'à ce qu'enfin ils s'en sont forgé une essence fantastique, et réuni

un certain nombre d'adeptes qui ont embrassé ces rêves; alors, dans leur présomption, ils se sont imaginé que seuls ils étaient en possession du secret et de la vérité ; que tout autre enseignement d'un secret était une hérésie et une erreur, qu'ils devaient combattre de la manière la plus intolérante et la plus implacable.

» Cette clef donne la solution de l'énigme, et l'explication des événements. Vous comprenez comment, dans les derniers temps, un esprit effréné de sectes et de parti enflamme les entrailles de l'association. Celui qui avait assez d'astuce et d'audace pour atteindre un but qui lui convenait, et inventer un secret conforme à ses vues ; celui qui osait le présenter comme une enseigne à sa secte, celui-là fondait un système pour lui et ses adhérents.

» Poussés par la curiosité on accourut avec empressement, partout où un nouveau thaumaturge élevait de nouveaux tréteaux et promettait de produire des miracles inouis. Et personne n'élevait la voix pour s'adresser à nous; et si, alors, nous essayions de réveiller les souvenirs et de mettre en garde contre de tels jongleurs, l'insulte était notre récompense ; tous les maitres de la secte s'écriaient d'une seule voix que nous étions des imposteurs et que nous voulions river l'esprit des membres de l'association au joug insupportable de l'obéissance et de l'arbitraire.

» Qui ne connait ces petits sages qui, dans leur aveuglement, s'imaginaient comprendre seuls quelque chose et ne voulaient reconnaitre d'autres chefs qu'eux-mêmes? N'avez-vous pas entendu les invectives grossières qu'ils lançaient à tous les chefs de l'association, parce que, à des hommes de cette espèce, il n'est jamais possible de parvenir à une véritable connaissance de leurs supérieurs.

» Il ne nous appartient pas de contrôler toutes les folies des

hommes, ni de ramener par la force l'orgueil humain à la raison. Cependant qui oserait exiger de nous que nous poussions plus loin la patience, lorsqu'on proclame avec audace et impudence, que la folie la plus grossière et le dévergondage le plus coupable de l'intelligence humaine est le secret et le but de l'Ordre; lorsque sous ce prétexte fallacieux, toute imposture téméraire peut se donner carrière; lorsqu'enfin un grand nombre d'hommes, séduits par la promesse d'une si haute sagesse et d'un bonheur si parfait, sont entraînés par des imposteurs égoïstes dans les labyrinthes d'un délire spéculatif.

» Il est possible que le préjudice causé par cette imposture à l'humanité soit de peu d'importance en comparaison d'autres; du moins l'on prend sur soi de le soutenir, et je trouve en cela presque une preuve que le mal est passablement grand. Eh bien, quoi qu'il en soit, notre association et nous, nous sommes innocents de tous ces maux. Nous condamnons toutes les tentatives qui ont été faites par des perturbateurs égarés (que leurs intentions aient été bonnes ou mauvaises), pour produire et développer le mal. Nous déclarons qu'il n'est pas en notre pouvoir d'empêcher des associations qui, du but et du secret de la Franc-Maçonnerie, font l'objet des travaux de leurs membres. Mais si de telles associations veulent se représenter comme l'association vraie et unique et faire prendre leurs excès pour les travaux sacrés de l'Ordre, nous attestons devant Dieu et devant les hommes que c'est un mensonge inexcusable, et nous déclarons que tous les membres de telles associations, par le fait même, et par les excès de leur exaltation, sont à perpétuité indignes et incapables de faire partie de la grande association.

» L'amour fraternel lui-même est devenu un brandon de discorde dans la main d'un homme déraisonnable : non pas

que la haine la plus violente l'ait remplacé dans le cœur des frères; car le désordre serait encore resté dans leur sein. Non; il s'est trouvé des hommes qui voulaient raffiner, des petits esprits impatients et curieux qui ont poussé l'orgueil jusqu'à s'imaginer que, dans l'amour fraternel, se trouvait le seul et vrai but de l'Ordre. « L'amour et le bien-être de l'homme, se » sont-ils dit, voilà ce que nos maitres nous ont recommandé » si souvent et si instamment. Les symboles et les hiéroglyphes » qu'on nous montre sont tous expliqués dans ce sens; on » nous appelle frères; et la fraternité nous rend heureux. Toute » grandeur et toute puissance prépondérante est bannie d'entre » nous; quelle force n'y puise pas le cœur du petit! Nous sen- » tons en nous la valeur et la dignité de l'homme, et cette » jouissance surpasse tous les plaisirs d'un monde esclave. »

» A ces premières inspirations du cœur s'associèrent bientôt les idées de la spéculation. Il ne fallut pas longtemps pour voir une réunion de prétendus sages, unanimes à soutenir et à proclamer, comme le secret de l'Ordre, que son but unique est d'amener tous les hommes à une fraternité universelle, de supprimer les rapports entre le gouvernement et les sujets, de rendre aux hommes la liberté naturelle, de faire disparaitre dans la société toute différence de condition, de considération, de dignité et de prééminence.

A peine avions-noûs connaissance de ces doctrines subversives, qu'elles étaient déjà l'idole d'une foule de membres de l'Ordre. On crut avoir arraché tout-à-coup au secret son dernier voile; on recruta de tous côtés des apprentis et des compagnons qui embrassèrent avidement ce système fanatique. Cet empressement était inévitable, à une époque où une disposition générale à l'épidémie d'un sentimentalisme efféminé se changea en un véritable vertige. Notre pouvoir fut bien loin d'être capable de contenir cette exaltation dans des

bornes convenables. Après avoir tenté quelque résistance, nous eûmes la douleur de constater que l'amour sentimental de ces fanatiques qui se disaient animés d'un si beau feu, touchait à la férocité; au point qu'ils furent capables de faire périr inquisitorialement par le poignard ou par le bûcher quiconque avait osé s'opposer à leurs tentatives philanthropiques, ou les troubler dans l'édification de leur fraternité universelle.

» Ainsi, nous connaissons maintenant la source d'où est sortie la théorie actuelle de la liberté et de l'égalité, déjà poussée jusqu'à la pratique la plus insensée. La coupable curiosité et l'orgueil sans frein de certaine classe de nos frères sont entrés dans une nouvelle phase : de l'aveuglement des investigations elles ont encore dégénéré en un mépris insensé pour notre véritable secret. Ils ne se sont pas contentés de donner cette erreur comme l'enseignement fondamental de leur secte; mais, de plus, ils ont été au loin la publier dans tous les carrefours. Etonnante et flatteuse, cette doctrine dut trouver partout une adhésion facile. Elle était claire pour l'intelligence la plus simple; car, qui pourrait ne pas comprendre quand on lui dit que tous les hommes sont frères et que l'un n'est pas plus que l'autre? Comme une étincelle dans une poudrière, elle enflamma tous les cœurs et souleva partout les passions les plus effrénées.

» Le tort que ce prétendu bienfait causa à l'humanité, c'est ce que chacun comprendra avec un peu de réflexion, avec la connaissance la plus élémentaire de l'homme. Néanmoins, ici encore, l'intention était bonne. On se trompait seulement, parce qu'on manquait d'une pénétration suffisante : on voulait rendre les hommes heureux! — Mais la méchanceté et la malice s'en mêla pour faire servir à ses fins perverses cette imposture si bien imaginée. La foi des hommes fanatiques lui servit d'instrument pour répandre le trouble dans les esprits et dans les cœurs. Une union plus étroite entre

les associations schismatiques se forma, pour rendre moins commune la connaissance du nouveau secret et la conserver comme un dépôt pour les affiliés.

» Le prétendu secret de ces fanatiques pour le bien-être de l'homme dégénéra bientôt en une véritable conjuration contre le bonheur de l'humanité; il fut un moyen habile qui servit efficacement la cause de leur égoïsme. Une grande secte surgit, qui, tout en prenant pour enseigne le bien et le bonheur de l'homme, travailla dans les ténèbres de la conjuration à faire du bonheur de l'humanité une pâture pour elle-même.

» Cette secte, tout le monde la connaît : ses frères ne sont pas moins connus que son nom. *C'est elle qui a sapé les fondements de l'Ordre, jusqu'à ce qu'il fût complétement renversé; c'est par elle que toute l'humanité a été empoisonnée et égarée* POUR PLUSIEURS GÉNÉRATIONS. *La fermentation qui règne parmi les peuples est son ouvrage.* Elle a fondé les projets de son insatiable ambition sur l'orgueil politique des nations. Ses fondateurs s'entendaient à introduire cet orgueil dans la tête des peuples. Ils commencèrent par verser l'odieux sur la religion.

» Raillerie et dédain, telles furent les armes de cette secte, d'abord contre la religion elle-même, ensuite contre ses ministres. Si elle s'était contentée de contenir ce mépris dans son sein, elle n'aurait été digne que de pitié; mais elle ne cessait d'exercer ses compagnons au maniement le plus habile de ces armes. On prêcha, du haut des toits, les maximes de la licence la plus effrénée, et cette licence on l'appela liberté. *On inventa des droits de l'homme, qu'il est impossible de découvrir dans le livre même de la nature, et l'on invita les peuples à arracher à leurs princes la reconnaissance de ces droits supposés. Le plan que l'on avait formé de briser tous les liens sociaux et de détruire tout ordre, se révéla dans tous les discours et dans*

tous les actes. On inonda le monde d'une multitude de publications; *on recruta des compagnons de tout rang et de toute puissance; on trompa les hommes les plus perspicaces en alléguant faussement d'autres intentions. On répandit dans le cœur de la jeunesse la semence de la convoitise, et on l'excita par l'amorce des passions les plus insatiables.* Fierté indomptable, soif du pouvoir, tels furent les uniques mobiles de cette secte : *leurs maîtres n'avaient rien moins en perspective que les trônes de la terre, et le gouvernement des peuples devait être dirigé par leurs clubs nocturnes.*

» Voilà ce qui s'est fait et se fait encore. Mais on remarque *que les princes et les peuples ignorent comment et par quels moyens cela s'accomplit. C'est pourquoi nous leur disons avec toute liberté :* L'ABUS DE NOTRE ORDRE, LA MÉPRISE SUR NOTRE SECRET A PRODUIT TOUS LES TROUBLES POLITIQUES ET MORAUX DONT LA TERRE EST AUJOURD'HUI REMPLIE. Vous, qui avez été initiés, il faut que vous vous joigniez à nous pour élever la voix et apprendre aux peuples et aux princes que les sectaires, les apostats de notre Ordre ont seuls été et seront les auteurs des révolutions présentes et futures. Nous devons assurer aux princes et aux peuples, sur notre honneur et sur notre devoir, que notre association n'est nullement coupable de ces maux. Mais pour que notre attestation ait de la force et mérite croyance, nous devons faire pour les princes et pour les peuples un sacrifice complet : pour couper jusqu'à la racine l'abus et la méprise, nous devons, dès ce moment, dissoudre l'Ordre entier. C'est pourquoi nous le détruisons et anéantissons complétement pour cette époque; nous en conserverons les fondements pour la postérité qui les déblaiera au jour où l'humanité, dans des temps meilleurs, pourra retirer quelque utilité de notre sainte alliance.

» Vous qui êtes encore dans le portique du temple, vous à

qui la lumière du secret est encore restée cachée, vous apostats dont la criminelle indiscrétion a fait du secret le malheur de l'humanité, vous aussi, profanes, qui n'avez jamais franchi le seuil de nos sanctuaires, vous tous, écoutez ce que notre devoir nous force à vous dévoiler de l'essence intime de l'Ordre. Nos cœurs palpitent lorsqu'il faut vous le dire : toujours ces paroles eussent dû rester inconnues au monde ; car c'est à un bien petit nombre qu'il sera donné d'en avoir une compréhension assez claire. Mais le danger suprême exige un aveu solennel ; nous devons une satisfaction à l'humanité, et l'humanité a le droit de l'exiger de nous.

» C'est par le christianisme que notre association a pris naissance ; c'est le christianisme qui l'a formée. La divinité du christianisme fut la première base de sa doctrine et de son but.

» *Toutes les sectes et toutes les hérésies qui se détachèrent du christianisme ont leur source dans l'apostasie de notre Ordre.* L'orgueil et la curiosité de maints apprentis, compagnons et maîtres entreprirent de sonder les secrets par leurs propres forces. Tous s'écartèrent de la voie de la vérité et embrassèrent souvent des doctrines qui, à cause de leur sévérité seule, ne pouvaient passer pour les doctrines générales du christianisme. Il y eut des sectaires qui, comme individus et par leur conduite, furent l'honneur de l'Ordre ; mais leur passion effrénée nuisit à notre association.

» Qui d'entre vous peut douter encore que le temps est arrivé de dissoudre l'association et d'abandonner notre œuvre malgré son inachèvement. Des sectaires se sont mépris sur le but, et à cause de cette méprise, l'ont bientôt trahi. Ils ont employé les moyens les plus pervers et les plus nuisibles pour réaliser ce but si mal compris. La suffisance a pris la place de la soumission. Des maîtres et des compagnons sans expé-

rience se sont précipités vers les emplois et les dignités des chefs les plus élevés; sous le masque qu'ils avaient dérobé ils en ont imposé aux apprentis et aux maîtres. Le sens vrai du renoncement à soi-même est perdu. Fierté et amour de la domination, tels sont les mobiles de l'autorité actuelle. L'égarement et la démence sortent des cercles secrets pour envahir le monde. On n'écoute plus la voix des maîtres et des anciens. Les passions les plus viles envahissent les associations particulières et en formeront bientôt un monstre dont les générations futures abattront la tête hideuse.

» Nous nous retirons. Nous détruisons l'édifice, puisque nous en anéantissons le plan. Celui donc qui continue à construire s'amuse d'un ridicule jeu d'enfant; car que peut devenir une construction sans plan ni maîtres? Nous ne disons plus mot des sectes; nous les abandonnons à leur sort, à la vigilance des princes et au mépris des peuples. Celui qui croit à elles et qui se livre à elles est trompé; il est l'ennemi de son repos et de son bonheur. C'est le dernier coup de marteau que nous donnons maintenant. Avec lui s'écroulent les piliers et les murs de l'édifice. Qu'une impénétrable obscurité plane sur les ruines, les dérobe aux regards d'investigateurs sacriléges et d'imposteurs criminels, jusque dans de lointaines générations. »

Tel est littéralement ce document important. Il n'était pas une déclamation spécieuse dans le but d'apaiser le roi de Prusse; mais il avait pour but réel de faire disparaître la cause de la révolution dans la dissolution spontanée de l'Ordre. Quoi qu'il en soit, il est évident que cette déclaration fut d'un grand secours aux souverains, non-seulement pendant la lutte contre la révolution (1789-1793), mais encore après la victoire décisive remportée sur l'esprit de rébellion.

Ce document est le chant du cygne de l'élément nobiliaire, réduit au désespoir et condamné à la mort. Il était désormais

impuissant à contenir la révolution démocratique dans le sein de l'Ordre.

Après la mort du duc de Brunswick (1797), le système fut transformé dans la Grande Loge générale écossaise, qui devint dès-lors ce qu'elle est actuellement ; elle a son siége permanent à Berlin (1).

Enfin, le 20 octobre 1798, le roi de Prusse publia un édit qui interdisait de nouveau les sociétés secrètes. Les exceptions suivantes y étaient stipulées en faveur de l'Ordre des Francs-Maçons.

§ 3.

« Quant à la Maçonnerie, les trois loges-mères suivantes sont tolérées : la loge-mère des *Trois Globes*, la *Grande Loge Nationale* la loge *Royal-Yorck*, *à l'Amitié*, de même que les loges affiliées fondées par elles. Les défenses contenues aux N[os] 4 et 5 ne s'appliquent pas à ces loges. Toutefois elles sont tenues de se conformer aux prescriptions des § 9 jusqu'à 13.

§ 4.

» Toute loge-mère non affiliée, autre que celles désignées au § 3, doit être considérée comme interdite et ne peut être tolérée sous aucun prétexte.

§ 9.

» On inculquera à tous les membres des trois loges-mères ou affiliées d'après le § 3, l'obéissance la plus inébranlable des sujets envers le roi. Toute tentative qui serait faite pour agir

(1) V. les *Observations sur les statuts de la Loge-Mère Nationale des Trois Globes après la révision de* 1841, 2[e] édit., manuscrit pour les frères. Merseburg, Ruland 1842.

contrairement à cet édit, soit par un membre de l'Ordre, soit par un chef, soit par tout autre, doit être incontinent dénoncée à la police locale.

§ 10.

» De plus, les chefs des trois loges sus-nommées sont tenus de présenter annuellement à notre auguste personne le rapport indiquant les loges dépendantes des loges-mères, tant dans cette résidence que dans toute l'étendue de nos Etats, avec la liste des nom, profession et âge de tous les membres.

§ 13.

» Chaque loge-mère doit incontinent expulser de son sein les membres qui contreviendraient à ces dispositions, donner leurs noms à la police, et exercer la surveillance la plus active sur les loges qui lui sont affiliées; si, dans ces dernières, on découvre quelque chose d'illégal, elle doit aussitôt leur retirer la constitution qui leur avait été octroyée; enfin elle doit envoyer à la police le rapport de tout ce qui s'est passé. Si l'une des trois loges peut être convaincue que ses chefs n'ont pas suivi ces instructions, elle sera punie par la perte de son protectorat et par la suppression. Nous imposons aussi à toutes les loges-mères le devoir de se surveiller réciproquement afin que ces prescriptions soient ponctuellement observées. »

Par cet édit, toute la Maçonnerie prussienne fut assujettie aux grandes loges de Berlin, ou à leur loge directoriale ou chapitre, nommé aussi Orient intérieur.

En Bavière succéda une interdiction absolue en 1799.

En Autriche, la Franc-Maçonnerie avait été tolérée par Joseph II. Cet empereur avait embrassé les doctrines dites humanitaires; par ses réformes prétendûment libérales et par ses mesures arbitraires il avait sapé les bases de l'Eglise et de

l'Etat. Après avoir tout détruit promptement, il ne créa rien de bon ni de stable. Il était naturel que l'homme qui se montrait le souple instrument de l'association libérale ou humanitaire, fût représenté dans tous les discours et dans tous les écrits comme le type de la sagesse la plus profonde et de la vertu la plus auguste. Déjà, à cette époque, l'Ordre disposait seul de l'histoire ; et l'ambition du souverain devait lui faire suivre la ligne qui lui était tracée. Aussi, dans toutes les publications historiques et même dans l'opinion des peuples, Joseph II était célébré non-seulement comme le bienfaiteur de ses heureux sujets, mais encore l'Ordre alla jusqu'à le canoniser en quelque sorte, et à donner le nom de *St.-Joseph* à une Loge fondée à Vienne en 1773.—Néanmoins, après l'interdiction du gouvernement bavarois, l'empereur arrêta les dispositions suivantes : « Les villes principales pourront seules avoir des loges; les Vénérables devront être déclarés chaque année ; tous les mois la liste des membres doit être présentée. » On donna en outre au comte Dietrichstein l'instruction orale de ne supporter dans les Loges que des hommes au-dessus de tout reproche et de tout soupçon. La conséquence de cette prescription fut l'expulsion de 5,000 membres des Loges (1). A peine l'empereur François eut-il pris en mains les rênes de l'Etat, que la Franc-Maçonnerie fut de nouveau supprimée le 15 janvier 1794 (2).

Néanmoins, malgré la sévérité avec laquelle on comprima la Maçonnerie dans les Etats de la maison d'Autriche, cet Ordre continua d'exister ; il s'y cacha sous les formes et les noms les plus divers, par exemple sous celui de Mopses (qu'il ne faut pas confondre avec l'Ordre féminin des Mopses fondé

(1) Venturini, *Hist. de la Franc-Maçonnerie.*
(2) *Revue Maçonnique*, 1849, 2 liv., p. 287.

à Cologne en 1740). Les Mopses, dont le rituel n'accusait extérieurement que les rites les plus insensés (1), se maintinrent jusqu'à la capture de Semonville, envoyé extraordinaire des Jacobins de Paris à Constantinople. Cette capture dévoila l'existence d'une formidable conspiration maçonnique. Une petite brochure parut en 1795; elle était rédigée par un homme parfaitement renseigné sur la marche de l'instruction criminelle dressée contre les prévenus, et avait pour titre : *Histoire secrète de la conjuration jacobinique dans les états autrichiens.* Elle donne sur les événements les détails les plus intéressants. J'en extrais les passages suivants :

Extrait d'une brochure sur le Jacobinisme, de 1795.

« Une conjuration puissante travaille d'un bout à l'autre de l'Europe, à l'anéantissement, non-seulement des constitutions, mais encore des principes auxquels nous devons la conservation du monde physique et moral. Les armées françaises sont moins puissantes que les armées des conjurés : celles-là ne parviendront jamais à conquérir l'Europe, tandis que celles-ci en viendront facilement à bout; en effet, chaque victoire les renforce, et elles emportent sans la moindre peine et sans grands frais tous leurs bagages de guerre : ruse, artifice, égoïsme et soif de domination. Presque toutes les villes considérables de l'Europe ont ressenti plus ou moins les secousses que des ennemis cachés leur ont imprimées. Naples et Turin se sont trouvées sur le bord d'un abîme. Dans cette dernière

(1) Le mot *Mopse* signifie en allemand un petit chien dogue. Il fallait, dans les réunions, accoler ses lèvres à la partie du chien que la politesse nous défend de nommer. Pour être incroyable, cette stupidité n'en est pas moins vraie. Les auteurs Maçons eux-mêmes sont obligés de l'avouer. V. Bazot, *Code des Francs-Maçons.* (*Note du Traducteur.*)

capitale, la distance qui sépare le repos de l'anarchie, la sécurité d'un massacre général, n'a été que le court espace de six heures. Si la découverte avait eu lieu six heures plus tard, les riantes contrées de l'Italie auraient été, au nom sacré de la liberté, de la patrie et de la vertu, couvertes de tyrans, de cadavres et de crimes. Londres elle-même s'est sentie menacée, et c'est de gaité de cœur que la nation a renoncé à l'un de ses plus chers privilèges, à l'acte *habeas corpus*. C'est une chose singulière et étrange que, précisément à l'époque où l'Etat épuisait généreusement toutes ses forces contre la malheureuse nation française en délire; où les armées innombrables de l'Autriche combattaient avec une bravoure hautement admirée par l'ennemi même, pendant les neuf semaines, où le soleil levant et le soleil couchant nous vit combattant et baignés de sang; à une époque, où toutes les villes et les provinces venaient à l'envi offrir, je ne dirai pas des milliers, mais des millions; il est étonnant, il est étrange, dis-je, que précisément dans le même temps, dans les mêmes villes et dans les mêmes provinces, on ait découvert une immense conjuration qui s'étendait au loin par ses ramifications, et atteignait jusqu'aux marches du trône. Je ne pourrais donner à la conjuration dont je parle son véritable nom, car elle a toujours été et elle est encore prête à prendre ou à abandonner toute dénomination, selon qu'elle y trouvera de l'avantage. Il est seulement certain qu'en France, en Allemagne et dans beaucoup d'autres pays, il se forma une secte dirigée par l'esprit de deux ou trois hommes, et dont le but était la domination. La violence ne pouvait leur faire atteindre ce but, parce que leur faiblesse était trop grande, et que le nombre de leur adeptes était trop petit. Ils avaient donc besoin de ruser.

» Ces esprits, réservés malheureusement à notre siècle, inventèrent un nouveau système de déception, très-propre à la

réalisation de leur but. Vertu et vice, passions et indolence, actions bonnes et mauvaises, absurdité et finesse, tout dut concourir à faire atteindre le but qu'un très-petit nombre voyait à découvert. Les adroits imposteurs connaissaient les hommes : ils n'ignoraient pas que, comme dans le monde physique tout est conduit par des signes extérieurs, ainsi l'on gouverne souvent le monde moral par le son de certains mots, dont la signification propre est tout à fait inconnue aux hommes. C'est pourquoi ils donnèrent adroitement à leur but les noms les plus pompeux : ils surent profiter de la situation de notre époque.

» Perfectionnement du genre humain ; retour de l'humanité à sa dignité originelle, c'est-à-dire, à sa destinée enrayée jusqu'alors, telles furent les devises qu'ils adoptèrent généralement. Les subdivisions sont : soulager l'oppression dans laquelle gémit la plus grande partie des hommes ; dissiper les ténèbres de l'intelligence ; corriger les constitutions qui, depuis des milliers d'années, masquent la barbarie ; les enterrer peu à peu pour le plus grand bien de l'humanité ; enfin, en fonder une meilleure pour de meilleurs hommes, lorsqu'une aurore plus brillante aurait annoncé le jour où le bonheur et le salut seront donnés en partage au genre humain régénéré.

» Mais cette aurore plus brillante, ce jour n'était que l'élévation de l'oligarchie sur les ruines des anciennes constitutions. Pour atteindre ce but, il n'y avait point pour eux d'idée trop audacieuse, de plan trop grandiose, de moyen trop criminel. Quant au nom qu'adoptèrent les associés, Dieu seul le connaît : ils s'appelaient monarchistes et républicains, jacobins, feuillants, chrétiens et athées, d'après le climat où ils se trouvaient et selon que l'un ou l'autre drapeau était utile. Combien de fois n'est-il pas arrivé qu'un Jacobin titré s'est trouvé à côté de son prince, et l'a engagé à se mettre en garde contre des hommes dont l'esprit droit et loyal faisait obstacle ?

» Aussitôt après la révolution française, on commença à parler d'une propagande qui s'était répandue de tous côtés et recrutait les partisans du régime en vigueur dans la France. Les preuves de son existence ne sont malheureusement que trop nombreuses. Cependant les apôtres qui nous arrivaient de Paris à Vienne n'étaient que des Jacobins mal déguisés ; leur fougue les trahit, et ils ne purent faire grand mal. Ils n'avaient absolument rien de commun avec les conjurés dont il est question. Aussi ces derniers n'eurent-ils garde de se mêler à eux ; au contraire ils en dénoncèrent plusieurs, et, par politique, les firent incarcérer. La conjuration secrète de Vienne n'avait besoin d'aucune propagande ; elle était en liaison trop intime avec les chefs du désordre ; ses plans étaient trop étendus pour qu'elle pût retirer un avantage des hâbleries de quelques démocrates, dans les estaminets.

» L'incarcération de plusieurs étrangers suspects, la découverte et la destruction d'un club composé exclusivement d'officiers et de domestiques français, dont quelques-uns même étaient au service du prince de Kaunitz, n'avaient encore rien de commun avec la secte beaucoup plus cachée, beaucoup plus dangereuse dont il s'agit ici. Mais cela même éloignait davantage de la trace qui aurait pu la faire connaître : car il n'y avait pas d'ennemis plus acharnés des Jacobins, ni d'inquisiteurs plus zélés que ceux mêmes dont on ne soupçonnait pas encore la formidable existence. Après la destruction de ce club, on se crut en sûreté; car on ignorait qu'on n'eût découvert que les conjurés les moins criminels et les moins dangereux ; on ne savait pas que les grands coupables avaient échappé.

» Si je ne craignais de blesser le cœur généreux d'un auguste monarque, je parlerais d'un épisode sur lequel plane encore une terrible obscurité, d'un épisode, qui est de nature à prouver que les hommes les plus affreux y avaient été en jeu. Il s'agit

d'une action que l'on voudrait volontiers vouer à un oubli éternel, si le cœur révolté pouvait oublier une chose semblable. Il est douloureux, il est poignant de penser que, sur ce sol de l'Allemagne, devait se montrer une abomination dont la France, toujours au milieu des massacres, n'a pas donné d'exemple. Colombe, c'est le nom..... mais non, je n'ose exprimer cette affreuse pensée!.... En un mot, il fut incarceré parce que le soupçon le plus grave et le mieux fondé avait plané sur lui. Alors même on ne savait pas ce que c'était que cette vipère cachée dans le sein de l'Etat. Je dois ajouter que je ne vois pas la possibilité qu'il y aurait eu de le savoir ; puisque toujours les instruments de cette conjuration secrète sont aveugles et ne connaissent jamais la main qui les dirige. Ajoutons que, dans tous les départements et dans toutes les cours de justice, ces hommes avaient des retranchements inexpugnables. Si, dans une guerre, il fallait faire un coup de main, il n'est rien qu'on ne pût exécuter avec la prévoyance qui les faisait se prémunir contre toutes les éventualités, et avec l'habileté extraordinaire que déployaient ces organisateurs du désordre.

» Du reste, cette criminelle association employait tous les moyens que conseillait la prudence, pour rester inconnue. Aussitôt que les conjurés remarquaient que les membres de la police, qui n'appartenaient pas à la société, exerçaient une surveillance plus active, ils étaient plus sévères dans le choix des postulants, et suspendaient leurs réunions. Cette dernière précaution fut négligée à Bude, parce que la constitution de l'Etat (Hongrie) n'y permet pas de prendre certaines mesures qui, dans les temps où nous vivons, seraient d'une grande utilité.

» Tout-à-coup une lumière affreuse se répandit et fit découvrir le précipice au bord duquel on se trouvait. La capture de Semonville, qui avait été député à Constantinople en qualité de délégué extraordinaire des Jacobins, fut plus importante pour

une grande partie de l'Europe que toute victoire et toute conquête; plus importante que tous les événements qui avaient éclaté depuis l'apparition du fanatisme politique de la France; plus précieuse de beaucoup que tous les trésors et les diamants de la couronne que cet honnête député emportait avec lui. Car il faut savoir que les plans de ces hommes sont grandioses et proportionnés à leurs passions criminelles.

» Ce ne fut pas seulement une seconde guerre orientale, dont les suites auraient été incalculables dans les circonstances actuelles, mais probablement encore le bouleversement complet de la monarchie autrichienne, et de plusieurs autres Etats voisins qui furent épargnés par cette capture. Si vous ne croyez pas à ces paroles, princes et rois, ayez la bonté de vous informer à la source : on ne vous refusera certainement aucune explication. Mais alors voyez comme on vous trompe, quand on vous affirme que le danger qui vous menace, vous et vos peuples, n'est qu'une invention de cerveaux creux, un fantôme. Les papiers que Semonville portait sur lui furent les trésors les plus précieux dont on s'empara avec sa personne. Ma plume est frappée d'impuissance quand il s'agit de dépeindre l'étonnement, la surprise, la terreur de ceux qui, les premiers, ont jeté les yeux sur ces documents. On se vit tout-à-coup transporté dans un monde de traîtres, dont on n'avait pas le moindre soupçon un instant auparavant. Quel serrement de cœur pour un jeune souverain dont l'âme candide n'était pas encore habituée à ces manéges de la scélératesse et de l'hypocrisie, pour un souverain qui doit ajouter de pareilles angoisses à une vie déjà si malheureuse, si peu digne d'envie. On découvrit des noms et des lettres de personnes, à qui, un moment auparavant, on aurait confié la fortune de l'Etat. Ces hommes on les vit dans la plus grande intimité, et comme dans une alliance de famille,

avec les ennemis les plus acharnés de l'Etat et des citoyens. Et cependant alors on ne découvrit pas encore la quatrième partie des choses que l'on connait aujourd'hui : les premières données ne concernaient que Vienne et Trieste.

» Lorsqu'on prononça devant l'empereur le nom d'un secrétaire qui fut découvert au milieu des traîtres, il se le fit répéter trois ou quatre fois, en ajoutant ces paroles : « Non ! ce ne peut être lui. » Enfin il désira le voir. Aussitôt que cet homme entra dans sa chambre, François tomba presque en défaillance sur un siége, en s'écriant : « Lui aussi ! — Abominable! » L'ingratitude doit sans doute être un des traits les plus hideux du cœur de l'homme, puisque dans un autre cœur, qui en est navré, se manifeste un sentiment si douloureux!

» J'ai hâte de faire cette remarque que, dans ces temps, les favoris qui avaient été comblés de bienfaits, voire même les confidents des princes, furent pour la plupart les premiers traîtres ; tandis que ce furent les serviteurs inconnus ou plutôt méconnus et rebutés, qui restèrent les hommes les plus dévoués, les plus fidèles ; ils montrèrent le patriotisme le plus inébranlable dans ces circonstances, où il leur fallait passer par l'épreuve du feu. De tous les nombreux exemples, Maynz est le plus frappant. N'est-ce pas assez pour prouver que les princes devraient user de la même circonspection dans leurs faveurs que dans leurs dédains ?

» On put alors se convaincre que le danger où l'on se trouvait, n'était pas seulement grand, mais effrayant ; qu'il n'y avait aucun temps à perdre; on put même s'assurer que cette découverte n'aurait pas eu lieu si, par hasard, on avait confié la visite des papiers à certains personnages ; chose qui aurait pu arriver, puisqu'on les croyait tous également fidèles serviteurs de l'Etat. D'après ce qu'on a pu apprendre, la mission

secrète de Semonville avait pour objet de se faire délivrer des bœufs et du blé, de faire différentes commandes à Trieste, de conclure des conventions verbales et de prendre des informations auprès de certaines décastéries.

» Tous ceux que l'on reconnut comme traîtres furent saisis au même instant et leurs papiers fouillés. Jusqu'alors, on croyait que ce n'était qu'une trahison dangereuse que l'on avait heureusement découverte; mais on vit enfin, que c'était une véritable conspiration, une ligue agissant d'après des plans uniformes, une association organisée dans le but de renverser l'Etat.

» Chaque jour apporta une nouvelle lumière; chaque feuille de papier trouvée parmi les écrits adroitement cachés de certains détenus découvrit un nouveau crime. On tenait donc en mains un fil conducteur, pour pénétrer plus avant dans ce labyrinthe de la trahison. Tout devint clair comme le jour, lorsqu'on trouva chez une vingtaine d'affiliés les écrits, les négociations et les noms de plusieurs hommes revêtus d'autorité en France et dans un autre pays.

» On vit alors que ce n'était pas seulement à Vienne et à Trieste, mais encore dans presque toutes les villes de la monarchie, que l'on pouvait compter des conjurés. Tous les traîtres de la Bohème, de la Moravie, de la Styrie, de la Gallicie et de la Hongrie furent réunis ; pour sauvegarder les droits de ce dernier pays on nomma du sein de la chancellerie hongroise, qui se trouvait à Vienne, un comité spécial qui assista aux interrogatoires de la commission principale, chargée d'instruire le procès.

» Il y a quelques mois, on découvrit tout-à-coup un grand nombre de ces conjurés ; il y a à peine quelques semaines que Bieleck, capitaine et professeur à l'école des cadets, fut amené prisonnier. On le regarda comme le premier en rang de la conjuration ; on a trouvé chez lui des archives en due forme. Je

doute cependant qu'on soit parvenu au bout de la découverte; car, à peu près chaque jour, on trouve de nouveaux conjurés.

» Rien ne transpirera des actes et des travaux de la commission d'enquête, jusqu'à ce qu'on puisse dire enfin : le monstre à plusieurs têtes n'est plus! Cependant le jugement de plusieurs coupables a été prononcé : nous l'avons lu dans les feuilles publiques. Gilloffsky, qui s'est pendu, occupait un poste à la chancellerie militaire; ses crimes étaient très-grands. Il communiquait à l'ennemi tout ce qu'il pouvait apprendre. Qu'on s'étonne après cela de certains événements arrivés dans cette guerre!

» Brandstaetter était magistrat et assesseur au département de la commission mixte des affaires civiles et militaires. Hackel était le propriétaire d'un port (Glückshafen) et Jütz était docteur en droit.

» Lors de la découverte des dernières conspirations, on fut indigné en même temps que consterné de voir impliqués dans cette affaire des hommes de toutes les conditions, contre qui on n'avait pas le moindre grief à formuler, et que l'on avait connus et respectés jusqu'alors comme des hommes laborieux, modérés et probes. Si ces prévenus ne s'étaient pas rendus coupables de crimes particuliers, il serait vraiment pénible de les assimiler aux autres et de les traiter de la même manière.

» Je veux m'expliquer plus nettement, et comme je connais les menées de ces intrigants, je puis être utile à plus d'un homme honorable et à plus d'un jeune homme trop ardent et trop confiant.

» Avant tout, l'union secrète se donne pour règle que toujours l'un de ses membres prend sur lui de *travailler* (c'est le terme technique), en d'autres termes, de persuader, de duper, ou d'initier. Le premier soin du *travailleur*, c'est d'étudier le caractère, les passions, les connaissances, l'éducation, etc.,

voire même les rapports les plus insignifiants du profane que l'on veut enrôler. S'il est voluptueux, on va avec lui aux maisons de joie; s'il boit volontiers, on l'accompagne à l'estaminet; s'il aime le jeu, on le trompe; on lui gagne de grosses sommes qu'on le force de payer argent comptant ou qu'on lui laisse à crédit; on le pousse à des extrémités telles que son honneur est menacé. Puis, tout-à-coup, on se montre à lui comme un ange libérateur; on lui fait généreusement grâce des sommes qu'il a perdues, ou on lui remet celles qu'on a reçues; on lui donne des leçons et des avertissements sur sa légèreté antérieure et sur les tristes conséquences du jeu; on s'impose comme un mentor, on enchaine ce jeune homme par la reconnaissance; on le conduit, et l'on fait de lui ce que l'on veut. On emploie des moyens infernaux pour attirer dans le piége des hommes légers et irréfléchis. On pousse les choses jusqu'à ce qu'ils fassent un éclat ou un excès; on tâche de les saisir sur le fait; on leur prouve qu'on pourrait les anéantir; on se pose comme un sauveur généreux, et l'on enchaine l'obligé. Cette méchanceté est particulièrement facile à celui qui occupe les places élevées. Qu'est-ce qu'un tel supérieur ne peut faire d'un inférieur dans son ressort? Il lui dit peut-être qu'il peut compter sur son dévouement s'il se confie à lui pour l'exécution des projets qu'il a formés dans l'intérêt de l'administration supérieure!

» Mais il faut encore se servir d'autres moyens et suivre d'autres voies pour attirer dans les filets le jeune homme de tête et de cœur qui a de la conduite et de la probité. Alors il faut user de plus d'adresse; il faut s'enquérir de l'étude, de l'art, de la science qu'il cultive de préférence et auquel il se consacre. Alors on dépêche pour le *travailler* celui qui est le mieux versé dans ces choses. Non-seulement il doit se rendre agréable à celui qu'il doit séduire, mais encore accorder un certain poids à ses jugements. Surtout il se fait une règle de

l'amener d'une manière inaperçue sur certains objets vers lesquels ses intentions sont dirigées.

» C'est ici le lieu d'exprimer cette désolante considération, que des génies et des talents si nombreux et si distingués se réunissent dans le dessein de consacrer toutes leurs forces à la réalisation d'un but dont la valeur ne peut être estimée que par des esprits pervers. Avec des efforts persévérants et pénibles, on cherche à faire circuler des idées qui peuvent avoir, pendant des siècles, les conséquences les plus effrayantes pour des millions de nos frères. Parfois, quand on exprime ces appréhensions, on vous répond par un sourire; mais ceux-là qui connaissent toute la vérité accueillent vos paroles par une raillerie mordante. Le plus souvent on est jugé comme un apologiste de la tyrannie, ou comme un homme soudoyé par le despotisme. Si ce que nous disons n'est que l'expression de nos sentiments, si nous détestons autant que personne au monde l'oppression et la tyrannie, si nous nous tenons éloignés de tout contact avec les princes ou avec leurs serviteurs, nous n'en sommes pas moins de misérables aristocrates, de vils valets à la solde des souverains, et l'on nous applique toutes les épithètes du plus profond mépris.

» On attirait sans relâche l'attention de plusieurs hommes et surtout des jeunes gens sur les événements qui se passaient en France; des graveurs et des artistes de tout genre devaient apporter le tribut de leurs talents. Sur les théâtres on représentait d'innombrables allégories que les initiés seuls pouvaient comprendre. Le mystère que l'on y affectait était encore un moyen; car les meneurs et les chefs savaient très-bien que tout ce qui est mystérieux grossit les objets, et souvent même enfante l'enthousiasme. C'est ainsi, par exemple, que le fameux opéra de la *Flûte enchantée* n'est qu'une allusion à la révolution française depuis 1789 jusqu'à 1791. Ce fut dans le

courant de cette dernière année, que, pour la première *fois*, on joua cette pièce sur le théâtre de Vienne. Loin de nous d'inculper le vertueux Mozart ; il ne fut que l'auteur de l'excellente musique, et n'eut rien d'autre de commun avec la composition de la pièce. Il est même très-probable qu'on ne l'avait nullement initié à l'arrière-pensée de cette production. Aussi, celui qui n'est pas au courant trouve la marche de cette pièce ridicule, absurde et de mauvais goût. Les applaudissements extraordinaires qui en accueillirent l'exécution à Vienne, sont dus en partie à la musique, et en partie au sens caché. Après 62 représentations, la foule des curieux était toujours la même. C'était à 7 heures que le spectacle commençait à Vienne, et les 15 premiers jours où l'on donna la *Flûte enchantée*, il fallait prendre sa place à 5 heures : un peu plus tard on était obligé de refuser d'admettre des centaines de personnes, parce que la salle était comble. Ce ne fut qu'à la 3e semaine, qu'on parvint à grand'peine à emporter une petite place vers 6 heures. Chaque représentation augmenta le nombre de ceux qui comprenaient les allusions de la pièce, jusqu'à ce qu'enfin on en trouva une explication écrite qui répandit heureusement la lumière. L'allégorie n'était pas des plus ingénieuses, mais on la trouva assez ingénieuse pour atteindre le but caché de l'Ordre.

» *Personnages* : la Reine de la Nuit : le gouvernement précédent. Pamina, sa fille : la liberté, qui est toujours la fille du despotisme. Tamino : le peuple. Les trois nymphes de la reine de la nuit : les députés des trois Etats. Sarastro : la sagesse d'une meilleure législation. Les prêtres de Sarastro : l'assemblée nationale. Papageno : les riches. Une vieille femme : l'égalité. Monastatos, un maure : les émigrés. Des esclaves : les serviteurs et les valets des émigrés. Trois Génies qui accompagnent Tamino : la sagesse, la justice et l'amour de la patrie.

» *Marche de la pièce :* Tamino est poursuivi par un serpent monstrueux (la banqueroute antérieure) qui menace de l'engloutir. La reine de la Nuit voudrait bien le sauver; car à l'existence de Tamino est attachée la sienne. Ne pouvant y parvenir seule, elle a recours aux trois nymphes qui immolent cet animal monstrueux. Tamino fait éclater hautement sa reconnaissance envers sa bienfaitrice et reçoit d'elle un cadeau précieux, une flûte enchantée (la liberté de parler et de se plaindre, lorsque l'intérêt l'exige). En même temps la reine le supplie de délivrer sa fille des mains de Sarastro, roi cruel, voluptueux et tyran qui la lui avait enlevée, et qui l'avait cachée dans une caverne. Pour enflammer davantage Tamino à l'exécution de ce projet, elle lui promet sa fille en mariage; mais cette promesse n'était pas sérieuse; puisque depuis longtemps Pamina avait été destinée à devenir l'épouse de Monastatos. Tamino promet à la reine de tout sacrifier pour lui rendre sa fille. La reine lui fait dire par ses nymphes que pour amener la chose à bonne fin, il doit complétement s'abandonner à la direction des trois bons génies. Accompagné de Papageno (les riches qui, comme on sait, se croyant froissés par la noblesse et le clergé avant la révolution française, aidèrent par leur influence à modifier la constitution de l'Etat), il pénètre dans les états de Sarastro, ce roi si décrié. Mais quelle ne fut pas sa surprise, lorsqu'il vit tout le contraire de ce qu'il avait entendu ! Sarastro est, il est vrai, un roi puissant et fastueux; mais cette puissance et cet éclat, loin d'être fondés sur la ruine des sujets, loin d'être le prix de la sueur et du sang du peuple, ne sont que le résultat d'une meilleure forme de gouvernement : aussi les sujets aiment leur roi, et sont très-heureux sous son sceptre. Il paraît sur un char de triomphe traîné par des animaux sauvages, pour signifier que la sagesse de la législation polit la grossièreté naturelle de l'homme et que tout le monde se soumet à elle avec la plus grande joie.

» Au lieu de traiter Tamino en ennemi, comme celui-ci devait s'y attendre, Sarastro vient amicalement au-devant de lui, lui dit qu'il a été trompé par la reine de la Nuit et ajoute qu'il irait inévitablement au-devant de son propre malheur, s'il osait faire la moindre tentative pour l'exécution de son projet; enfin il lui propose de le conduire dans le temple de l'honneur et du bonheur, s'il veut l'y suivre. Tamino, touché de la bonté du vieillard et persuadé de la vérité de ses paroles, s'abandonne de tout cœur à Sarastro, qui lui promet solennellement de lui donner la gracieuse Pamina. Sarastro convoque ses prêtres, leur dit qu'il juge Tamino digne d'être admis dans le temple de l'honneur et du bonheur et demande leur avis. Il est jugé digne à l'unanimité. Ils expriment leur opinion au moyen de porte-voix, pour signifier qu'ils s'adressent à toute la terre.

» A la réception de Tamino, les prêtres éclairent les lieux les plus horribles au moyen de flambeaux, pour montrer que la lumière doit pénétrer jusqu'aux contrées les plus obscures de l'univers. Mais avant que Tamino arrive au temple du bonheur, ils lui font subir les épreuves les plus pénibles auxquelles chaque initié doit se soûmettre : entre autres un silence absolu, un séjour dans des lieux pleins d'horreur, et enfin la formidable épreuve de l'eau et du feu. Tamino, se confiant dans la bonté du vieux Sarastro, supporte tout avec le plus grand courage et il est enfin admis dans le temple du bonheur avec Pamina, qui y devient son épouse.

Aussi longtemps que les événements avaient marché selon ses vœux, son compagnon Papageno avait été plein de courage; mais, au fond, ce n'était qu'un homme faible et grossier qui aurait bien voulu être heureux, mais sans qu'il lui coutât le moindre effort et le moindre sacrifice, et surtout sans qu'il se refusât quelque chose à lui-même. Tandis que Tamino passe à travers toutes les épreuves avec patience, lui il ne songe qu'aux

vaines jouissances du boire et du manger. Mais il s'aperçoit que ces satisfactions ne rendent pas véritablement heureux, et, fatigué de la vie, tremblant devant le danger qui le menace, il veut mettre fin à ses jours par la strangulation. Il est instruit à temps par les bons génies; et quoique bien malgré lui, il donne la main à la vieille femme (l'égalité, comme la plus ancienne propriété du genre humain); celle-ci rajeunit tout-à-coup, et devient une aimable demoiselle qui rend Papageno heureux. Ce qui distingue Papageno sont de belles plumes placées sur tout le corps, à cause de sa vanité. Le chalumeau indique sa grossièreté, et le carillon (qui fait tout danser, comme un effet produit par la richesse) ressemble au son de l'or qui circule dans les mains des riches.

» Monastatos (les émigrés) tâche par tous les moyens de troubler le bonheur de Tamino : artifice, tromperie, violence; enfin il veut même massacrer Pamina. Une fois encore il recueillit ses dernières forces pour tenter, de concert avec la reine de la Nuit, un dernier assaut sur le temple du bonheur; mais il est précipité avec elle dans un abîme éternel, après avoir juré solennellement de rester toujours uni à sa reine chérie, qui lui ressemble par la couleur noire.

» Les animaux sauvages qui, aux doux sons de la flûte, déposent pendant quelque temps leur férocité, sont : des lions (armes des Pays-Bas), des léopards (celles d'Angleterre), des aigles (celles d'Autriche, de Russie et de Prusse). Les autres signifient les plus petits états. »

Troisième Époque.

Depuis la création de la Grande Loge écossaise jusqu'au Congrès de Strasbourg. (1804-1846.)

France.

Lorsque les redoutables orages de la révolution furent passés, les dignitaires survivants de l'Orient de la Grande Loge se réunirent de nouveau et fondèrent, en 1799, le *Grand-Orient de France.* Un nouvel antagoniste se trouva bientôt dans la Maçonnerie écossaise. Celle-ci, sous le titre de *Nouvelle Loge générale écossaise de France*, se présenta avec une brillante série de trente-trois grades; elle avait d'ailleurs pour chefs des personnages du rang le plus élevé. Les membres de l'Orient furent assez prudents pour conjurer l'orage, en se réunissant dans le courant de la même année à la Grande Loge écossaise: tout en admettant les trente-trois grades, il conserva son titre de *Grand-Orient.* Napoléon, non-seulement accorda sa protection à la société, mais encore nomma son frère Joseph à la Grande Maîtrise. Celui-ci, devenu plus tard roi d'Espagne, s'adjoignit l'archi-chancelier Cambacérès avec le titre de *premier Grand-Maître adjoint à sa majesté le roi d'Espagne.*

Joseph décréta la liberté de toutes les constitutions, sectes et systèmes maçonniques de la France, laissa subsister dans une complète indépendance tous les directoires et chapitres, sans se réserver aucune espèce de domination dans leurs loges: ainsi il parvint à réunir tous les Maçons, autour du Grand-Orient, où ils voyaient avec vénération et reconnaissance figurer le protecteur qui les avait sauvés. Il s'ensuivit, d'après l'auteur du *rapport de la Maçonnerie militaire*, que les revenus

de la Maçonnerie rapportèrent au Grand-Maître deux millions de francs, et à son adjoint Cambacérès, cent mille! On ne s'en étonnera pas lorsqu'on apprendra, par la liste de la Grande Loge, qu'en 1812, *mille quatre-vingt neuf* Loges ou chapitres relevaient du Grand-Orient de France. Dans ce nombre sont comprises les Loges militaires de l'armée française. En 1809, soixante-neuf régiments en étaient déjà pourvus; l'ouverture et la clôture se faisaient au cri de : *Vive l'Empereur!* Souvent un bulletin de l'armée ou une proclamation de l'empereur était le seul objet à l'ordre du jour (1).

(1) L'Ecossisme des empereurs d'Orient et d'Occident, introduit en Amérique par Stephen Morin (1761), s'était développé sur le nouveau continent; en peu de temps ses grades s'élevèrent au nombre de 15 et bientôt de 33 degrés.— De Grasse de Tilly, fils de l'amiral du même nom, rapporta de St.-Domingue les *Grandes constitutions* et *le Livre d'or*. La Mère-Loge Ecossaise de St.-Alexandre embrassa le système américain de 33 grades, appelé rit écossais ancien et accepté. Les premiers initiés constituèrent le *Suprême Conseil*. Dans une réunion générale, on créa pour toute l'étendue du territoire français la *Grande Loge Générale Ecossaise de France*. De Grasse de Tilly fut nommé représentant du Grand-Maître. — Hacquet, qui avait apporté de New-York l'Ordre Royal de Hérédom de Kilwinning, concourut à la formation de la Grande Loge Ecossaise. Treize Loges de Paris, une de Versailles et une de Bergame se rangèrent sous la bannière écossaise.

Le Grand-Orient, voyant le sceptre tomber de ses mains, proposa à la Grande Loge Générale Ecossaise un concordat avantageux, par lequel une place honorable était réservée au Suprême Conseil. Le maréchal Masséna pour le Grand-Orient, et le maréchal Kellermann pour la Grande Loge, entamèrent les négociations; Roëttiers et Pyron les terminèrent. Ce fut le 24 décembre 1804 que fut conclu ce concordat. Le *Conseil Suprême* fut installé dans le Grand-Orient le 22 décembre de la même année

Comme tous les traités antérieurs, ce concordat n'eut qu'une valeur éphémère. Bientôt des récriminations amères se firent entendre dans les deux camps. Le Grand-Orient, rougissant de se voir éclipsé, recourut à des subterfuges et reprocha à Pyron d'avoir altéré la minute du concordat; de son côté, la Grande Loge Ecossaise accusa le Grand-Orient d'avoir contrevenu à plusieurs stipulations. Le concordat fut annulé par cette dernière, le 6 septembre 1805.

La guerre éclata plus violente que jamais entre les deux partis; des circulaires furent adressées aux différentes loges; des mesures coërcitives furent arrêtées; des discours acerbes furent prononcés.

Néanmoins tout éclat fut soigneusement évité.

Napoléon, premier consul et bientôt empereur, ne déguisait pas son

A cette époque, la Maçonnerie n'était qu'un masque servant à poursuivre des buts militaires et politiques. Par le moyen des loges militaires, l'empereur enchaînait tous les officiers supérieurs et inférieurs, et souvent les communes les plus considé-

aversion pour la Maçonnerie ; il fallait ménager cet arbitre du sort des Loges en France. Le Grand-Orient et la Grande Loge Ecossaise lui soumirent humblement leurs statuts et implorèrent sa protection. Tiraillé en sens divers, Napoléon n'osait se prononcer. D'un côté, le régime représentatif du Grand-Orient répugnait à ses principes monarchiques ; de l'autre, l'oligarchie de l'Ecossisme lui était suspecte. — Après de longues hésitations, et croyant que la Maçonnerie était un mal nécessaire, il se prononça en faveur du Grand-Orient, et permit à son frère Joseph d'accepter la Grande Maîtrise qui lui était présentée. Mais il exigea, en même temps, que Cambacérès, son archichancelier, fût nommé Grand-Maître adjoint ; il le rendit responsable de tous les écarts que les Loges pourraient commettre ; et, en conséquence, lui ordonna d'exercer, conjointement avec Murat, la plus active surveillance.

Cambacérès fut seul la cheville ouvrière de l'empereur ; en effet, Joseph et Murat ne parurent jamais au Grand-Orient. L'archichancelier crut qu'il ne pourrait plus efficacement répondre aux vœux de son maître, qu'en suspendant les hostilités et en rétablissant la paix entre les différents rites.

Pour ne pas se rendre suspects, et pour se ménager une puissante protection, tous les systèmes élurent Cambacérès comme premier dignitaire. Voici la liste des différents titres dont l'archichancelier fut décoré :

Premier Grand-Maître adjoint du Grand-Orient de France, le 27 décembre 1805.

Souverain-Grand-Maître-Commandeur du Suprême Conseil pour la France, 13 août 1806.

Grand-Maître d'honneur du Rite de Hérédom de Kilwinning, 1er décembre 1806.

Chef-Suprême du Rite français, 25 mars 1807.

Grand-Maître du Rite Ecossais philosophique, 30 mars 1807.

Grand-Maître de l'Ordre du Christ, 23 janvier 1808.

Grand-Maître national des Chevaliers bienfaisants de la Cité Sainte, à Strasbourg, en juin 1808 ; à Lyon, en mars 1809 ; à Montpellier, en mai 1809.

Protecteur des hauts grades Philosophiques (alchimistes), à Avignon, en 1809.

Cambacérès était donc réellement le chef de toute la Maçonnerie française ; car les autres systèmes non mentionnés ou reconnaissaient l'autorité du Grand-Orient, ou n'avaient aucune importance. D'une main il tenait les rênes de la Maçonnerie ; de l'autre il maniait un fouet formidable, qui

rables : dans chacune de ces loges un partisan de Napoléon tenait le maillet. En outre, l'entrée des loges allemandes était toujours ouverte aux maçons militaires ; ce qui était un puissant moyen de surveillance et de propagande. Parfois les frères visi-

maintenait la discipline, tempérait la fougue des ardents, et suspendait la lutte entre les éléments les plus hétérogènes. — Néanmoins, le Grand-Orient l'accusa secrètement de torpeur et de tolérance excessive, et alla même jusqu'à murmurer sourdement contre la prédilection que le Grand-Maître paraissait avoir pour l'Ecossisme, où il rencontrait une espèce d'aristocratie.

Fort de l'appui de l'empereur, et fier de la nomination de Joseph à la Grande Maîtrise, le Grand-Orient affecta de montrer à l'égard de la Grande Loge Ecossaise une indépendance complète. Il se hâta de former un Directoire des Rites, et supprima le Suprême Conseil. 886 loges et 337 chapitres de Rose-Croix reconnaissaient son autorité. — De son côté, la Grande Loge travaillait avec ardeur non-seulement à paralyser les mesures du Grand-Orient, mais encore à gagner du terrain. Ses efforts ne furent pas sans succès. Le 5 mars 1805, elle avait établi un Suprême Conseil à Milan, et avait nommé le prince Eugène Grand-Maître du Grand-Orient d'Italie. La faveur que lui montrait Cambacérès, depuis sa nomination au titre de commandeur, lui permit de travailler avec ardeur à sa propagation.

Cette guerre sourde ou cette paix simulée faisait ombrage à l'empereur ; il fallut, pour lui plaire, que de Grasse de Tilly renonçât à son titre de Grand Commandeur à vie du Suprême Conseil, en faveur de Cambacérès. Malgré cette concession, le Grand-Orient se refusa obstinément à reconnaître la légitimité du Suprême Conseil. Les deux grandes autorités maçonniques ne cessèrent d'attiser leur animosité réciproque et leur haine secrète.

L'empire fut, sans contredit, l'époque la plus florissante de la Franc-Maçonnerie française, s'il faut appeler prospérité maçonnique le nombre des affiliés et l'adhésion des grands. Mais aussi, jamais la Maçonnerie ne fut moins elle-même que sous le grand empereur : elle dut effacer de son drapeau les mots *liberté* et *égalité* qui forment sa devise.

Les Maçons français espéraient que les conquêtes de l'empereur formeraient bientôt de l'Europe entière un seul Etat ; et ils ajournaient à ce moment tout acte d'hostilité contre le pouvoir. Ils se flattaient de l'espoir qu'un jour viendrait, où il leur serait possible d'enseigner aux adeptes la véritable doctrine maçonnique, et de faire servir à leurs projets les généraux et les chefs de l'empire, qui avaient prêté à l'Ordre le serment d'une obéissance aveugle. Mais Napoléon avait l'œil ouvert sur les menées de la Maçonnerie ; il la contint dans une obéissance passive, et, tout en lui accordant la faveur de l'existence, il prit contre elle des mesures préventives. La Maçonnerie fut contrainte à ronger son frein et à voiler son enseignement. Loin d'être son instrument, l'empereur se servit d'elle pour

teurs importunaient par leur présence, récitaient des éloges pompeux ou corrompaient des frères au grand détriment de la patrie.

Napoléon avait exploité au profit de son pouvoir l'Ordre des Francs-Maçons. En Espagne et en Portugal, où on l'avait

la réalisation de ses desseins; des Loges, il fit des foyers de propagande et de prosélytisme impérialiste.

Le grand moyen employé par l'empereur fut de faire nommer les hommes, qui lui étaient le plus dévoués, aux siéges des Loges, des Chapitres et du Grand-Orient. C'est ce que prouve la liste des signataires du concordat. En voici les noms : Cambacérès, archichancelier; de Valence, général; Thory; Pyron; Hacquet; le maréchal Kellermann; de Lacépède, grand chancelier de la Légion d'Honneur; Berman d'Alès d'Anduze; Godefroid de la Tour d'Auvergne, major de légion; Rénier, noble vénitien; de Fondeviolle, grand propriétaire, à St.-Domingue; le maréchal Masséna; Roëttiers de Montaleau, conseiller à la cour des comptes; Challan, membre du tribunat; Clément de Ris, sénateur; le général de Beurnonville; le maréchal Pérignon; Muraire, conseiller d'Etat; d'Aigrefeuille, ancien procureur général; le chevalier Harmensen, membre de la chambre suédoise; le Court de Villers, adjudant-capitaine des gardes.

Aussi la Maçonnerie française fut-elle d'une obséquiosité, voisine de l'adulation; elle sembla prendre part à tous les triomphes comme à tous les revers de l'empereur. C'est ce que prouvent évidemment les mots d'ordre semestriels choisis par le Grand-Orient. En 1800, *science* et *paix*; en 1802 (après les victoires de Montebello et de Marengo), *unité*, *réussite*; en 1804 (empire et couronnement), *élévation*, *contentement*, *Napoléon*, *réunion*; la bataille de Friedland produit les mots *empereur*, *confiance*; celle d'Austerlitz, *Napoléon*, *confiance*; la suppression du tribunat amène *fidélité*, *fidélité*; le mariage de Marie-Louise, *bonheur*, *impératrice*; sa grossesse, *Napoléon*, *postérité*; la naissance du roi de Rome est célébrée par les mots *naissance*, *allégresse*; le départ de l'armée pour la Russie par *victoire* et *retour*.

Malgré l'affectation des Loges à exalter l'empereur, malgré leurs protestations de fidélité, Savari, ministre de la police (1810-1812), surveillait activement les ateliers et les chapitres de l'Ordre. Ayant acquis la conviction que la Maçonnerie trahissait la cause de l'empereur et travaillait secrètement à la rentrée des Bourbons, Savari voulut appliquer aux réunions de Maçons, l'art. 291 du code pénal. Le Grand-Orient protesta contre cette inculpation; mais le ministre ne voulut pas s'en laisser imposer, et se montra inflexible dans sa résolution de fermer les Loges dans toute l'étendue de l'empire. Il ne fallut pas moins que la toute-puissante intervention de Cambacérès auprès de l'empereur, pour parer ce coup mortel.

L'imputation de Savari ne nous paraît pas dénuée de fondement; l'empire, ou le pouvoir absolu, a dû toujours être odieux aux Loges, qui ne proclament pour principes que l'égalité et la fraternité; la main de fer de l'empereur a pu seule les forcer de comprimer momentanément leur haine

introduite, la Maçonnerie montra une souplesse qu'on ne lui connaissait pas jusqu'alors, et déploya la plus grande activité pour créer un parti impérial. La Franc-Maçonnerie se flattait de l'espoir qu'avec la protection de l'empereur, elle réunirait tous les peuples dans un seul royaume de frères, et réaliserait ainsi tous les buts de l'Ordre. Qui ne se rappelle avec étonnement l'enthousiasme subit que montra pour l'empereur français, certaine classe de la société (1) ?

instinctive pour la monarchie. En outre on croyait savoir que Louis XVIII avait promis une constitution libérale à la France ; ce régime de gouvernement, voisin de la république, et pouvant frayer les voies à une liberté politique illimitée, était mieux en harmonie avec les tendances maçonniques. Enfin la prompte défection des Loges prouva que leur affection et leur dévouement pour l'empereur n'étaient que simulés et hypocrites.

D'un autre côté, la Maçonnerie allemande organisait dans ses loges le fameux *Tugendbund*, vaste association patriotique, qui précipita l'Allemagne sur la France, et prépara les trahisons de plusieurs généraux, autrefois si dévoués à l'empereur. (*Note du Traducteur.*)

(1) Napoléon fut-il Maçon ? — Bésuchet (1829) soutient que Bonaparte fut initié dans l'île de Malte, lors de l'expédition d'Egypte. Abraham, dans son *Miroir de la Vérité* cite plusieurs pièces de poésie où Napoléon était appelé frère. L'*Abeille maçonnique* prétend, mais sans donner la moindre preuve, que Napoléon avait été admis au secret des Loges. Landry rapporte que l'empereur, accompagné de Duroc et de Lauriston, a visité une fois la Loge du faubourg St.-Marceau.

Malgré ces assertions, on est généralement convaincu que Napoléon ne s'est jamais fait initier. D'abord la Loge qui l'aurait reçu n'aurait pas manqué de se prévaloir de cet honneur, et aurait exhibé ses preuves et ses témoignages. Puis, la servile soumission des inférieurs Maçons à l'égard de leurs supérieurs était en opposition directe avec l'indépendance de caractère qui distinguait Napoléon.

Il y a plus ; Napoléon n'a jamais cessé de détester la Franc-Maçonnerie. Lorsque le Grand-Orient de France sollicita l'agréation de la nomination de Joseph à la Grande Maîtrise, Napoléon exprima formellement l'intention de supprimer la Franc-Maçonnerie ; et il aurait exécuté ce projet, sans les supplications de Masséna, de Kellermann et de Cambacérès. (Mercadier.)— Lors de la discussion des articles 291-294 du code pénal, par lesquels les réunions de plus de vingt personnes sont interdites, le comte Muraire demanda une exception pour les Maçons. Napoléon, qui assistait à la séance du conseil d'Etat, s'opposa à cette proposition : « Non, non, répondit-il avec animation ; protégée, la Franc-Maçonnerie n'est pas à redouter ; autorisée, elle pourrait devenir trop forte et même dangereuse. Telle qu'elle est aujourd'hui, elle dépend de moi ; je ne veux pas dépendre d'elle. » B. Clavel.) (*Note du Traducteur.*)

Je crois l'avoir suffisamment démontré dans l'histoire de la Maçonnerie française, il est incontestable que les Maçons allemands, par leur union avec l'association générale et spécialement avec les loges militaires, furent les complices ou les instruments de plusieurs trahisons. L'infâme conduite de la garnison de Mayence est notoire. Les défections dont, à cette époque de triste mémoire, se rendirent coupables plusieurs commandants de place prussiens, eurent-elles toutes le même fondement? Je n'oserais l'affirmer. Mais il est certain que plusieurs faits ne peuvent s'expliquer autrement d'une manière plausible. Plusieurs écrivains ont voulu trouver la cause de ces infâmes trahisons dans l'incapacité des officiers prussiens ; ils soutiennent que les priviléges accordés à la noblesse pour l'occupation des places dans l'armée et le manque d'instruction de ces chefs, ne pouvaient former que des officiers tout au plus bons pour les parades. Mais la fausseté de cette explication saute aux yeux. D'abord l'incapacité aurait bien pu être la cause d'une défense mal combinée et de l'insuccès, mais nullement d'une trahison; ensuite il est notoire qu'après 1806 il n'y eut plus une seule année de paix pour permettre des parades; enfin les expéditions faites pendant l'invasion de la France furent très-honorables pour les armées prussiennes. J'ajouterai que l'histoire de la noblesse n'autorise pas une pareille calomnie. — Ces faits désolants n'ont eu lieu que pendant l'époque où la Maçonnerie fut complétement dévouée à Napoléon; on n'eut plus la même chose à constater, ou plutôt tout le contraire arriva, lorsqu'enfin l'Ordre acquit la conviction que ce n'était pas l'empereur qui avait été son souple instrument, mais plutôt que la Maçonnerie n'avait été qu'un moyen dont s'était servi Napoléon. Jamais plus l'Allemagne ne s'est souillée d'une telle infamie, lorsque la Franc-Maçonnerie eut jeté les hauts cris contre cette prétendue profanation sacri-

lége que Napoléon avait faite des sanctuaires maçonniques. Ce fut de ce moment que commença à bouillonner l'effervescence populaire par le moyen du *Tugendbund*, qui dut son origine à la Maçonnerie. La défection des officiers saxons et des troupes à Torgau et près de Leipzig, est attribuée, par des hommes instruits et compétents, à des alliances avec la Franc-Maçonnerie. La politique bien connue des Loges à cette époque, et la qualité de Maçons des généraux (Thielemann, etc.), qui commandaient à Torgau et à Leipzig, donnent à ces événements une explication naturelle. Je n'oserais pas affirmer non plus que les lâches défections des officiers français de l'Ordre, après le soulèvement des Loges contre l'empereur, doivent, comme celles des officiers prussiens à l'époque où les loges lui étaient dévouées, être mises sur le compte de la Maçonnerie. On voit les mêmes faits, et l'on ne découvre que les mêmes causes pour les expliquer.

Allemagne.

C'est un fait notoire que le *Tugendbund* contribua puissamment à entraîner et à enflammer le peuple contre Napoléon, avant même que le gouvernement eût retrouvé assez d'énergie pour prendre lui-même l'initiative. Mais cette association patriotique n'était elle-même qu'une partie et un instrument de la Franc-Maçonnerie. Le but qu'elle se proposait était, il est vrai, l'expulsion de Napoléon; mais elle n'en servait pas moins la politique de l'Ordre. Bien des personnes se font illusion là-dessus.

J'ai sous les yeux le *Rapport authentique sur les associations secrètes de l'Allemagne pendant les derniers temps*, par Mannsdorf, Leipzig, 1831. L'auteur est évidemment maçon et se constitue le champion de l'Ordre; ce qui le prouve, ce

sont les éloges qu'il décerne à la Maçonnerie à cause de son hostilité contre toute religion positive et contre tous les gouvernements. La lecture de ce rapport nous permet d'affirmer ce qui suit : le but immédiat du *Tugendbund* fondé en Prusse en 1808, était le renversement de Napoléon ; ce but n'était réalisable qu'à la condition de grouper toutes les forces de l'Allemagne autour de la monarchie prussienne. A cet effet, il fallait rédiger et présenter un programme qui fût de nature à engager la couronne à tolérer l'association. On fit ce que Fessler avait fait jadis : on proposa un programme contenant dix points, et propre à donner tout apaisement au gouvernement. Le roi lui accorda son approbation.

« L'idée fondamentale de l'association, dit Mannsdorf (p. 43), était *un état parfait, fondé sur la plus éminente moralité produite par l'intelligence. La Maçonnerie, dans son essence, pouvait donc ressusciter*. Si les jacobins français ont fait contribuer les loges à leurs vues criminelles, le *Tugendbund* n'a pris de la Maçonnerie que les bons éléments. L'arrière-but de l'association était d'épargner à l'Etat un second désastre. De la Prusse le *Tugendbund* se répandit bientôt dans toute l'Allemagne ; la question : qu'arrivera-t-il après la chute de Napoléon? devait se présenter d'elle-même. »

C'est ainsi que le *Tugendbund* donna naissance à l'*Association allemande*. Le premier fut bientôt absorbé par la seconde ; d'après la teneur de l'acte fondamental, le but de l'Association allemande était bien différent de celui du Tugendbund. Après la chute de Napoléon, on ne se proposa pas moins que de « détrôner tous les princes allemands, à l'exception du roi de Prusse, de décerner à celui-ci la couronne impériale de l'Allemagne et de donner à l'état une constitution démocratique. » Si l'on en croit Mannsdorf (p. 133), après avoir refoulé la France dans ses anciennes limites, on voulait doter l'Alle-

magne d'une république sociale. L'orateur qui avait proposé de détrôner les princes allemands au profit du roi de Prusse (p. 131), modifia sa proposition et se contenta de demander une simple *médiatisation*. Mais ces divergences aboutissent de fait au même résultat pratique : soit parce qu'elles ne sont toutes qu'un acheminement vers une république allemande, ou qu'elles ne sont qu'un antécédent dont celle-ci serait l'inévitable conséquence ; soit parce que leur explication pratique se trouve dans les instructions des grades, telles que la Maçonnerie a coutume de les donner.

Plus loin, parmi les pièces supplémentaires à l'*Exposé historique de l'instruction dressée près le tribunal criminel du canton de Zurich, par le Dr Jos. Schauberg, sur l'assassinat de Louis Lessing de Freienweld en Prusse* (Zurich : Schulthess 1837), on trouve des statuts portant cette suscription : *Statuts des Frères ;* on les fait précéder de cette observation, qu'on les doit à l'obligeance de M. Stein, ministre de Prusse, et qu'ils sont probablement les statuts du Tugendbund. A l'art. 4 on y lit : « B. D. G. (Bund der Gerechten). » Ces mots font allusion à l'*Association allemande* que l'on vit bientôt se répandre sur toute la surface de l'Europe. Sous cette dénomination nous verrons comprise l'*Association allemande des Justes* (Deutscher Bund der Gerechten). Nous verrons que les branches nationales de la première avaient les mêmes buts que la *Jeune Allemagne*, la *Jeune Pologne*, etc.

J'en publie les statuts à l'Appendice.

La comparaison que l'on établira entre elle et les statuts de la Jeune Europe et de la Jeune Allemagne ne peut que confirmer cette opinion. Si, après cela, l'on considère que, d'après l'*Exposé historique* de Mannsdorf, le Tugendbund, outre le but apparent de la vertu (Tugend), se proposait de délivrer l'Allemagne des Français et de préserver l'Etat de la même calamité en le

dotant d'institutions mieux appropriées; si l'on se rappelle que l'art. 2 des statuts donne en termes précis ce double but au grade de Maître, on peut se croire en droit de regarder comme identiques les statuts du Tugendbund et de l'Union allemande. Si, de plus, on compare les statuts de ces deux associations avec ceux de la Franc-Maçonnerie; si l'on ajoute ce que nous venons de lire dans l'*Exposé historique* de Mannsdorf sur la similitude qui existe entre le Tugendbund et la Maçonnerie; si l'on se rappelle que dans la dernière époque de la révolution allemande, les Maçons se sont évertués à créer l'empire prusso-allemand et l'*Union des Etats*, et, par conséquent, ont tenté de mettre à exécution les anciens projets de l'Association, on ne pourra s'empêcher de croire que le Tugendbund et l'association allemande appartenaient par leurs buts à la Franc-Maçonnerie.

Disons, en terminant, que l'ouvrage maçonnique d'Acerellos (1) avance cette assertion : « Quelque ardente qu'eût été la persécution contre les Maçons dans plusieurs contrées allemandes, néanmoins, en 1813, les loges contribuèrent puissamment à la défaite de celui qui pesait sur toutes les couronnes de l'Europe. »

Rendons hommage à l'habileté de la politique maçonnique. Cette mère féconde de toutes les révolutions et de toutes les conspirations des temps modernes, savait bien que le nom de toutes les sociétés conspiratrices serait enfin connu, et que ces sociétés seraient menacées dans leur existence. Ce fut, en partie, pour cette raison, et en partie pour ne pas désabuser la bonne foi des non initiés qu'elle jugea prudent de ne faire attaquer directement les Etats que par des sociétés particulières tirées de son sein, de s'associer, autant que possible, des éléments

(1) *L. c.*, P. 3, p. 206.

profanes, de soutenir leur action directe et de pourvoir à leur sûreté par tout le poids moral de l'Ordre, enfin de mettre ses enfants à l'abri en leur faisant, après quelque temps, changer de nom. Lorsqu'une dénomination commençait à être publique et odieuse, on en choisissait une autre; lorsqu'une enquête se faisait contre l'Ordre, portant les anciens noms, on ne pouvait plus le trouver, et ainsi s'évanouissait le bruit de son existence. C'est ainsi que s'expliquent les noms de *Tugendbund*, d'*Union allemande*, *des Justes*, et plus tard ceux de *Carbonarisme*, de *Jeune Europe*, de *Jeune Allemagne*, etc.

La publication de Mannsdorf doit être elle-même suspecte au dernier point; elle n'est que la défense de toutes les sociétés secrètes et de toutes les tentatives révolutionnaires, contre tous les griefs que l'on fait peser sur elles et contre la suspicion dont elles sont l'objet. *Cette apologie commence par la Maçonnerie*, qui en est la mère commune; déjà huit livraisons sont dans mes mains! Notre propre expérience ne nous l'a que trop appris : c'est un travestissement complet que celui que l'on fait subir au but que se proposent les sociétés académiques (Burschenschaften); c'est pour donner le change sur l'organisation de ces sociétés, qu'on les représente comme des réunions innocentes et utiles. Les années 1848 et 1849 nous ont trop clairement démontré combien sont fallacieuses les raisons apportées par l'auteur pour disculper le Tugendbund et l'Association allemande d'avoir eu pour but la création d'un Etat démocratique prusso-allemand. Les aveux que nous trouvons dans cette apologie si adroitement rédigée doivent peser d'un poids d'autant plus lourd dans la balance. A la page 159 de la 1re liv., nous lisons : « On ne saurait nier que les sociétés académiques et gymnastiques ont été créées par les membres de l'Association allemande et doivent à celle-ci leur existence; là où il ne s'en trouvait pas, on a tâché d'en former. Nous maintenons notre opinion,

nonobstant la protestation de ces membres contre toute coopération immédiate. »

Pour prouver la part que l'Ordre a prise à la lutte contre Napoléon, il n'est pas sans importance de faire observer que, précisément en 1813, les Loges anglaises se réunirent sous le Grand-Maître du nouveau système anglais, s'allièrent étroitement avec les Grandes Loges de Dublin, d'Edimbourg et de Stockholm, et conférèrent à la Grande Maîtrise de Londres la direction centrale de toute la Maçonnerie. (Wedekind, *l. c.*)

Un autre résultat de la domination maçonnique de Napoléon en Allemagne fut la formation des premières loges juives dans nos contrées.

Une brochure : ***Le judaïsme dans la Maçonnerie, ou avertissement à toutes les Loges allemandes***, publiée en 1816 par un Maçon, nous fournit là-dessus les premières données. Nous y lisons :

« En 1807, il se forma à Francfort-sur-Mein, sous la protection du gouvernement français, une loge qui reçut sa constitution du Grand-Orient de Paris et prit le nom significatif de l'***Aurore naissante***. Les juifs qui furent les fondateurs de ces sociétés secrètes, voulurent sans doute indiquer par cette dénomination que le jour du salut avait lui pour eux. Mais cette jeune aurore n'était qu'une lanterne de police ; en effet, une partie du personnel de la police générale se trouvait à la tête de cette Loge.

» Après la bataille de Waterloo, cette Loge juive se soumit à la direction d'un certain Hirschberg, homme très-équivoque, qui prenait le titre de patriarche et paraît avoir été le disciple de Cagliostro. En 1796, il avait, avec la collaboration de son frère, publié un écrit qui portait pour titre : ***Biblisches Organon, ou traduction de la Bible, avec des gloses mystiques et des observations critiques***. Cet ouvrage est un singulier mélange

de rabbinisme, de panthéisme et de christianisme; cet éclectisme était une amorce séduisante pour les Maçons superstitieux.

» Cet ouvrage et le patriarcat de Hirschberg prouvent suffisamment l'existence d'une association secrète juive, qui se proposait de dominer la Maçonnerie.

» Hirschberg donna à sa loge le nouveau système templier; il obtint l'autorisation du prince Charles de Hesse.

» Ce nouveau système juif-templier était en harmonie parfaite avec le contenu de l'*Organon* et de plusieurs publications maçonniques. Les chevaliers de la *Triple Croix* doivent venger Dieu contre les infidèles (pour les juifs, tous ceux qui ne professent pas leur religion sont infidèles), et rétablir la loi de Dieu. Le salaire des travaux de chaque chevalier est une partie de la contrée occupée par les infidèles, et leur mot de passe est : *Dieu le veut*. Ils font le vœu d'une obéissance aveugle, et doivent toujours ceindre leurs reins, c'est-à-dire, se tenir prêts pour l'expédition vers la terre promise. Le patriarche Siméon et Pierre l'Ermite jouent les rôles principaux dans l'histoire de ces Templiers. Pourquoi n'y dit-on pas mot de Hugues et de Jacques Moley? Pourquoi, dans tout ce nouvel Ordre de Templiers, ne rencontre-t-on pas la moindre trace des symboles et des cérémonies des véritables et légitimes Templiers? Pourquoi une triple croix? Pourquoi a-t-on fait disparaître cette devise significative : *In hoc signo vinces?* On ne saurait contester que c'est le patriarche Hirschberg qui a créé lui-même cet Ordre des Templiers de Clermont, dans lequel on ne trouve pas le moindre vestige de la forme, de l'esprit, de l'essence de l'ancien et pur système des Templiers maçonniques. Ici l'on ne découvre qu'un judaïsme voilé; car seuls les juifs peuvent se vanter du Dieu qu'ils adorent; aux juifs seuls furent promises les possessions des infidèles, comme un héritage légitime! »

La vérité de cet exposé est confirmée par les publications postérieures de la Loge juive de Hambourg, et par l'activité de la littérature juive depuis la dernière époque de la révolution jusqu'à ce jour.

Telle était la situation de l'Allemagne et de l'Ordre, lors de la conclusion de la paix.

Souverains, maçons, peuples, tous avaient réuni leurs efforts pour renverser l'ennemi commun. L'Ordre avait été pour les princes une puissance auxiliaire; aussi se hâta-t-il de réclamer la récompense de ses services. Les souverains promirent des constitutions libérales; la Suisse reçut de nouveau son régime républicain; en France, la trahison, en disposant de la pourpre de sa victime, exigea, pour prix de ses crimes, un traité qui devait bientôt assurer aux parjures la direction de l'Etat, frayer la voie périlleuse mais légale d'un progrès indéfini, jusqu'à ce qu'enfin elle parvint à briser entièrement le sceptre dont elle avait trafiqué: en un mot, elle stipula ce qu'on appelle une constitution (1)!

C'est ainsi que, pour prix de l'alliance conclue entre l'Ordre et la royauté, la Suisse et la France furent reconquises à la république. Les ennemis des monarchies avaient dans la Suisse, c'est-à-dire, dans le cœur de l'Europe, une contrée à eux appartenante, qui leur servait de base d'opération et d'asile. En France, la royauté n'exista plus que de nom; en effet,

(1) Nous avons déjà dit que nous n'épousions nullement les opinions d'Eckert sur l'absolutisme et sur les constitutions; nous n'éprouvons ni engouement pour ce qu'on appelle libertés politiques, ni haine pour les gouvernements absolus. L'un et l'autre régime peut rendre les nations heureuses, dès qu'il est en harmonie avec le caractère particulier du peuple, et qu'il est loyalement appliqué. — Qu'on nous donne un bon roi, réunissant toutes les qualités que réclame sa position, nous préférerons la monarchie; qu'on nous donne un peuple instruit, sage et vertueux, nous préférerons le régime constitutionnel. (*Note du Traducteur.*)

elle avait renoncé au gouvernement de l'Etat; elle avait partagé son autorité entre ce qu'on appelait les pouvoirs exécutif et législatif; le premier était irrévocablement confié à un corps de fonctionnaires responsables devant le peuple, et le second avait passé aux représentants de la nation. Tous les moyens de recommencer la révolution avaient été garantis par la charte à la tribune et à la presse. Un roi, à la tête d'une constitution républicaine, n'est qu'une contradiction insoutenable, ou l'assemblage de deux contraires. En France, particulièrement, elle ne pouvait avoir que peu de consistance; parce que là, entre Louis XVI et Louis XVIII, il y avait une solution de continuité mortelle pour la royauté. Dans cet intervalle s'était éteinte toute la génération qui avait cru au droit divin des Bourbons; les Français s'étaient habitués aux massacres, aux passions les plus diverses, dans la persuasion qu'on pouvait légitimement s'y livrer.

Le progrès incessant vers le renversement d'une royauté *par la grâce de Dieu*, mais purement nominale, avait donc sa base assise sur la légalité.

En Allemagne, dès avant l'insurrection, on avait insinué aux souverains : qu'on ne pourrait espérer le soulèvement enthousiaste des peuples en faveur des princes, en faveur de leur dignité et de leur liberté, qu'en leur promettant des constitutions libérales; et les souverains aveuglés avaient promis des constitutions dans leurs proclamations. Mais lorsque le moment fut arrivé de passer d'une théorie nébuleuse à la réalité de la pratique, les plus grands gouvernements reconnurent l'impossibilité de l'exécution. Comme on n'avait pas promis une constitution semblable à celle de la France, on fit ce qui était pratiquement possible pour exécuter les promesses libérales que l'on avait faites; on octroya des constitutions nationales, mais non des constitutions parlementaires.

A peine comprit-on l'interprétation donnée par les princes à leurs promesses, que l'Allemagne entière retentit des plaintes les plus amères sur le parjure des souverains. Les réclamations les plus furibondes furent publiées par les écrivains ; mais ces cris ne trouvaient pas d'écho à l'oreille sourde des peuples. Ceux-ci avaient vu leurs princes affronter à leur tête la mort qui les menaçait, et un lien d'amour plus étroit les unissait à eux. La lutte commune de tous les peuples allemands contre l'empereur des Français, avait animé les armées et les peuples de l'Allemagne du même sentiment de la nationalité. A l'exception des provinces secondaires de l'Autriche et des anciennes provinces de la Prusse, on désirait ardemment le rétablissement de l'antique alliance des peuples allemands, sans s'inquiéter de quelle manière il serait possible de concilier cet état de choses avec l'amour et le devoir envers les princes du sang ; on ne voulait trouver cette conciliation que dans le concert des souverains entre eux.

Ce sentiment national qui germait dans les cœurs, ces efforts vers l'union des différents états de l'Allemagne étaient, aux yeux des agitateurs, le moyen de renverser les trônes : l'unité de toutes les nations n'étant pas compatible avec l'indépendance des monarchies individuelles, ils espéraient qu'après avoir obtenu l'union entre les différentes contrées de l'Allemagne, on en viendrait à réclamer l'unité ou la fusion complète. L'unité de l'Allemagne devint donc le thème exclusif de la presse, jusqu'au moment où les souverains, remarquant ce cris de ralliement, en prévirent les résultats et défendirent sévèrement de continuer cette agitation. Du reste, ces cris trouvèrent peu d'écho : l'amour et le respect pour les souverains étaient trop vifs et trop profonds pour que les peuples aspirassent à l'union allemande. Lorsque les princes mirent un terme à ces déclamations, le peuple fidèle reconnut dans cette mesure combien cette

tendance avait dû être dangereuse et par conséquent criminelle.

La révolution était donc impuissante en Allemagne; elle dut ajourner l'exécution de ses projets et élever selon ses vues la nouvelle génération.

En Angleterre, la Maçonnerie avait été, nous l'avons vu, affaiblie par les guerres civiles. Après avoir repris une nouvelle vie en 1717, elle s'assujettit bientôt le continent. Mais les éléments de discorde qu'elle renfermait dans son sein neutralisèrent ses efforts, jusqu'à ce que (1813) une réunion générale de l'Ordre opéra la fusion entre les trois royaumes-unis d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande. Depuis lors l'influence de l'Ordre alla toujours croissant. Le temps devait l'aider à conquérir une force suffisante pour s'imposer en maître au gouvernement.

Cette situation traçait au parti révolutionnaire la voie qu'il devait suivre. Toute tentative faite dans le but d'introduire des républiques eût bientôt été réprimée par les souverains de l'Europe réunis, si la Suisse et la France avaient soutenu de leurs forces le parti républicain. Mais dans le cas où l'influence du parti de la révolution agirait plus efficacement sur le gouvernement anglais, et que l'Angleterre voudrait s'opposer à l'intervention éventuelle, il était à prévoir que les souverains ne feraient pas de résistance à des bouleversements partiels. Conserver la monarchie, au moins pour la forme, créer par élection un roi constitutionnel qui, sortant ainsi des rangs du parti révolutionnaire, lui servirait d'instrument dans le gouvernement de l'état qu'il aurait conquis; travailler successivement toutes les nations de l'Europe jusqu'à ce qu'elles fussent mûres pour la république réelle, telle fut la tactique de ce dangereux parti.

L'histoire des années suivantes nous apprend que l'exécution de ce plan fut poursuivie avec succès.

Peu après, les torys perdirent la prépondérance qu'ils avaient

eue jusque-là dans le gouvernement, et le parti dit libéral acquit chaque année une force de plus en plus écrasante.

En France, Louis XVIII montrait dans le gouvernement de l'Etat autant de sagesse que de justice; mais, à l'abri de la charte monarchico-républicaine, on renouvela toutes les tactiques qui avaient produit la première révolution. Les agitateurs se servirent de la presse, de la tribune, des assises et des associations pour attaquer et calomnier le gouvernement de la manière la plus audacieuse et la plus infâme, en un mot pour enseigner et organiser la révolution. Il devint évident que l'existence ultérieure de cette monarchie de nom était une impossibilité.

Nous avons vu qu'en Allemagne la révolution n'avait aucune chance de succès; les hommes de cette époque n'y étaient nullement préparés. Force fut donc à ses partisans de temporiser; il fallait élever d'abord une génération nouvelle. On jeta naturellement les yeux sur la jeunesse des universités. En effet, cette jeunesse se préparait par l'étude à occuper bientôt les plus hautes fonctions, à gouverner l'Eglise et l'Etat, à former, par son enseignement, l'éducation morale et politique de la nation. C'était dans son sein que devait se recruter un jour le corps des juges, des législateurs et des magistrats. On réunit donc ces jeunes gens en associations (*Burschenschaften*), dont le but hautement proclamé, était d'être aux yeux de leurs concitoyens une *école modèle* de l'amour le plus vif pour la patrie allemande, *libre*, *une* et *grande*. Un réseau de sociétés, fortement unies entre elles, enveloppa toute l'Allemagne; ces sociétés particulières, créées dans chaque université, n'étaient que les branches d'une association générale. La constitution de celle-ci était républicaine; la législation et les résolutions exécutoires étaient débattues dans des assemblées centrales (*Conventen*). Chaque société particulière députait ses plénipotentiaires et avait, en outre, son organe administratif dans un directoire,

ayant à sa tête un président; à côté de ce chef, se trouvait, pour servir de contrôle, un comité élu, chargé de discuter préalablement les mesures administratives et les projets de constitution proposés par la direction : ce n'était là que le constitutionalisme républicain; c'était la séparation des pouvoirs exécutif et législatif. Cette organisation déguisait mal la forme de la Franc-Maçonnerie de St.-Jean. Lorsque les propositions avaient été débattues dans les deux comités, elles étaient soumises à la discussion et au vote définitif de l'assemblée générale. Chaque membre du directoire présidant avait la permission de parler, après l'avoir demandée en ces mots : « Je demande la parole. »

Chaque société particulière se partageait en deux classes dont l'une comprenait ceux qui ignoraient le but positif ultérieur de l'Ordre ; l'autre, ceux qui étaient au courant de tout, c'est-à-dire, *les initiés*. Ces derniers étaient, pour la plupart, les orateurs qui brillaient par le talent, et surtout les adeptes les plus enthousiastes et les plus énergiques; partout leur union active, leur zèle et leurs capacités les avaient placés à la tête de l'association. C'étaient eux qui formaient les directoires et qui siégeaient en qualité de plénipotentiaires aux assemblées générales. Jamais le non initié ne parvenait à exercer ces fonctions. Toutes les chansons qu'ils répandaient à profusion, tous les discours qu'ils prononçaient dans leurs réunions, n'avaient pour objet que la *république allemande*; ils enflammaient le zèle pour rendre l'Allemagne *une* et *grande*, poussaient à la haine ou au mépris des souverains, et s'efforçaient de façonner chaque membre particulier, d'après un dessein spécial et positif. Au milieu de toutes ces tentatives d'enrôlement et de préparation, conduites avec plus ou moins de précautions, on parvint à découvrir, après des recherches habiles, qu'il y avait dans les *Burschenschaften* une association de jeunes gens, unie

à une association d'hommes faits et dirigée par celle-ci dans le but de conquérir l'Allemagne *grande* et *une* à la liberté et à la république. On ne put s'empêcher de retrouver là la résurrection de la Franc-Maçonnerie des *Illuminés*. Bahrdt, dans l'ouvrage : *Histoire et Journal de ma captivité, avec des documents secrets et des éclaircissements sur l'Union allemande*, Berlin 1790, dit ce qui suit : « Les membres sont partagés en trois catégories : 1° les anciens, 2° les hommes, 3° les jeunes gens. C'est parmi les anciens qu'on choisit les *Mésopolites*, les diocésains et les présidents. » La commission centrale doit avoir reçu des renseignements ultérieurs. Les *Burschenschaften* furent dissoutes et les initiés expulsés partout des universités. C'est en Prusse qu'éclata d'abord la persécution : Berlin donna néanmoins asile à tous les exilés des autres pays. Un fait bien digne de remarque, c'est que l'Autriche et les contrées catholiques de l'Allemagne, qui n'avaient jamais toléré la Franc-Maçonnerie, furent seules exemptes de cette association.

C'est ainsi qu'on éleva cette jeunesse qui plus tard devait régenter l'Eglise et l'Etat et devenir l'autorité suprême en Allemagne ; à elle était dévolue la mission de faire naître et d'organiser la révolution, qui ne tarda pas à se montrer. Déjà toutes les publications prêchaient des doctrines subversives, autant du moins que le permettait la censure.

Celle-ci, exercée par des littérateurs qui, sans position administrative, trouvaient une ressource dans cet emploi, fonctionnait avec trop de mollesse. Insensiblement, et d'abord avec quelque timidité, la chaire protestante et les universités elles-mêmes devinrent l'écho des principes révolutionnaires ; on n'osait pas encore s'attaquer directement à la personne des princes vivants, ni verser ouvertement le blâme sur les constitutions existantes ; mais on exaltait la liberté, les institutions libérales et l'on préconisait les nations et les hommes qui les avaient introduites.

D'un autre côté, hors des églises et des écoles, on n'épargnait déjà plus les railleries les plus mordantes contre la partie positive de la religion, dont la négation avait été mise à la mode par la Franc-Maçonnerie. Celle-ci renfermait la majorité des citoyens instruits, qui imposaient ainsi à la classe élevée de la société la manière dont il fallait entendre la moralité; par suite, ce n'était que sous sa bannière que tout homme pouvait passer pour être instruit et à la hauteur de son époque. Le mot vague et indéterminé *Libéralisme* devint à la mode; le peuple s'accoutuma bientôt à la direction nouvelle qui, dès le principe, eut une tendance hostile à l'Eglise. Les masses ainsi préparées suivirent cette impulsion sans réfléchir; rien ne paraissait changé à la surface, et les gouvernements, qui n'étaient pas directement mis en cause, s'endormirent dans une sécurité et une imprévoyance déplorables.

Les souverains de l'Europe n'étaient pourtant pas sans inquiétude à la vue de cette tendance évidente vers la révolution; c'est ce que montrèrent les congrès des rois et des ministres qui se tinrent à cette époque. Ce ne fut que dans les contrées catholiques et en Russie que l'on reconnut la source du mal et que l'on chercha à y porter remède ; dans les autres Etats on crut avoir assez fait en surveillant et en comprimant les manifestations maçonniques. En vain, au congrès de Vérone, le ministre d'Etat prussien, le comte de Haugwitz, présenta un mémoire, où il dévoila les dangers à redouter de la part de la Franc-Maçonnerie. Il y disait entre autres :

« Arrivé à la fin de ma carrière, je crois qu'il est de mon devoir de jeter un coup d'œil sur les menées des sociétés secrètes, dont le poison menace l'humanité, aujourd'hui plus que jamais. Leur histoire est tellement liée à celle de ma vie, que je ne puis m'empêcher de la publier encore une fois, et de vous en donner quelques détails.

» Mes dispositions naturelles et mon éducation avaient excité en moi un tel désir de la science, que je ne pouvais me contenter des connaissances ordinaires; je voulus pénétrer dans l'essence même des choses. Mais l'ombre suit la lumière; ainsi une curiosité insatiable se développe en raison des nobles efforts que l'on déploie, pour pénétrer plus avant dans le sanctuaire de la science. Ces deux stimulants me poussèrent dans la société des Francs-Maçons.

» On sait combien le premier pas que l'on fait dans l'Ordre est peu de nature à satisfaire l'esprit : c'est là précisément le danger qui est à redouter pour l'imagination si inflammable de la jeunesse.

» A peine avais-je atteint ma majorité, que déjà non-seulement je me trouvais à la tête de la Franc-Maçonnerie, mais encore j'occupais une place distinguée au chapitre des hauts grades. Avant de pouvoir me connaître moi-même, avant de comprendre la situation où je m'étais témérairement engagé, je me trouvais chargé de la direction supérieure des réunions maçonniques d'une partie de la Prusse, de la Pologne et de la Russie. La Maçonnerie était alors divisée en deux partis dans ses travaux secrets. Le premier plaçait dans ses emblêmes l'explication de la pierre philosophale; le *déisme* et même l'*athéisme* était la religion de ses sectaires. Le siége central des travaux était à Berlin, sous la direction du docteur Zinndorf.

» Il n'en était pas de même de l'autre parti, dont le prince Frédéric de Brunswick était le chef *apparent*. En lutte ouverte entre eux, les deux partis se donnaient la main pour *parvenir à la domination du monde. Conquérir les trônes, se servir des rois comme administrateurs, tel était leur but!*

» Il serait superflu de vous indiquer de quelle manière, dans mon ardente curiosité, je parvins à devenir maître du

secret de l'un et de l'autre parti. La vérité est que le secret des deux sectes n'est plus un mystère pour moi. Ce secret me révolta. Dans la position élevée où je me trouvais alors, il ne me restait que l'alternative (du moins telle était alors mon opinion) ou de me retirer avec éclat ou de me frayer un chemin particulier. J'optai pour le dernier parti. Mes amis et moi nous eûmes le bonheur de découvrir dans les hiéroglyphes des grades supérieurs, ce que mon âme cherchait avce tant d'avidité. J'y trouvai la nature de l'homme dans sa pureté originelle.

»Ce fut en 1777 que je me chargeai de la direction d'une partie des Loges prussiennes; mon action s'étendit même sur les frères dispersés dans la Pologne et dans la Russie. Si je n'en avais pas fait moi-même l'expérience, je ne pourrais donner d'explication plausible de l'insouciance avec laquelle les gouvernements ont pu fermer les yeux sur un tel désordre, un véritable *status in statu*. *Non-seulement les chefs étaient en correspondance assidue, et employaient des chiffres particuliers, mais encore ils s'envoyaient réciproquement des émissaires.* Exercer une influence dominante sur les trônes et les souverains, tel était notre but, comme il avait été celui des Chevaliers Templiers.

»Il parut un écrit portant pour titre : *Erreurs et vérités.* Cet ouvrage fit grande sensation, et produisit sur moi la plus vive impression. Je crus d'abord y trouver ce qui, d'après ma première opinion, était caché sous les emblèmes de l'Ordre; mais à mesure que je pénétrai plus avant dans la signification de ce tissu ténébreux, plus profonde devint ma conviction, que quelque chose de tout autre nature devait se trouver dans l'arrière-fond. La lumière devint plus frappante, lorsque j'appris que St.-Martin, auteur de cette publication, devait être et était réellement l'un des coryphées du chapitre de Sion. Là se

rattachaient tous les fils qui devaient se développer plus tard, pour préparer et tisser le manteau des mystères religieux dont on s'affublait pour donner le change au profane.

» *J'acquis alors la ferme conviction que le drame commencé en* 1788 *et* 1789, *la révolution française, le régicide avec toutes ses horreurs, non-seulement y avaient été résolus alors, mais encore étaient le résultat des associations et des serments*, etc. Que ceux qui connaissent mon cœur et mon intelligence jugent de l'impression que ces découvertes produisirent sur moi !

» De tous les contemporains de cette époque, il ne me reste qu'un seul, le Nestor de tous les cœurs généreux. — Mon premier soin fut de communiquer à Guillaume III toutes mes découvertes. Nous acquimes la conviction que toutes les associations maçonniques, depuis la plus modeste jusqu'aux grades les plus élevés, ne peuvent se proposer que d'*exploiter les sentiments religieux*, *d'exécuter les plans les plus criminels, et de se servir des premiers comme manteaux pour couvrir les seconds.*

» Cette conviction, que S. A. le prince Guillaume partagea avec moi, me fit prendre la ferme résolution de renoncer absolument à la Maçonnerie. Mais le prince opina qu'il serait préférable de ne pas rompre complétement : la présence d'honnêtes gens dans les loges lui parut un moyen très-efficace pour paralyser l'influence des traîtres, et pour transformer les réunions actuellement existantes en associations inoffensives. Devenu roi, le prince royal n'a cessé de suivre la même ligne de conduite.

» Cette manière d'agir peut-elle encore se justifier à l'époque où nous nous trouvons? Ces raisons ont-elles encore aujourd'hui la même valeur? C'est ce que je ne puis prendre sur moi de décider. »

Les Eclaircissements publiés par M. de Gloeden nous apprennent ce qui suit :

« Ce document produisit sur les empereurs François et Nicolas une impression plus profonde que l'auteur n'aurait pu l'espérer. En Autriche et en Russie c'en est fait pour longtemps, et peut-être pour toujours, de la Franc-Maçonnerie.

» Et comment s'est conduit Guillaume III, à qui était adressé le rapport de son ancien ministre, et que ses amis et ses alliés engageaient à suivre leur exemple? Comment a-t-il agi, lui qui, comme tout le monde le sait, se prêtait de si bonne grâce aux conseils de ses voisins ?

» Informez vos frères, écrivit-il de Vérone à son médecin particulier Wiebel, lequel était membre de la Grande Loge d'Allemagne, informez vos frères que j'ai eu fort à faire ici au sujet de la Franc-Maçonnerie et de sa conservation en Prusse; mais que je ne leur retirerai pas la confiance que je leur ai accordée, à moins d'avoir des motifs plus concluants. Dites-leur que la Maçonnerie pourra compter sur ma protection, aussi longtemps qu'elle se renfermera dans les limites qu'elle a fixées elle-même. »

C'est ainsi qu'avec des demi-mesures on laissa s'approcher l'année 1830.

La génération française, à l'époque du congrès de Vérone, penchait plutôt vers l'impérialisme que vers la démocratie; mais à mesure qu'elle s'éteignait, et qu'une nouvelle génération la remplaçait, il devint clair que celle-ci avait grandi, imbue des doctrines démocratiques de la révolution. Avec elle se développa l'influence de la F. M. L'ancienne *figure* maçonnique de la révolution, Lafayette, déploya avec ses amis une activité infatigable et pernicieuse; dans les premières années de la restauration (ainsi que le rapporte la *Revue périodique de la F. M.*, publiée par le Diacre et Maître de Siége Dr Fischer à Leipzig, année 1831, p. 123), les Maçons exerçaient en France une telle influence sur les élections, qu'ils décrétèrent enfin le renversement du

gouvernement. Il y avait, à en croire cette déclaration de Fischer, près de cent mille Maçons en France, nombre plus considérable que ceux des électeurs à cette époque.

Nul écrivain n'a retracé la période historique de la restauration, avec plus de connaissance de cause et plus de clarté, que Louis Blanc, ce chef de la révolution, initié aux arrière-secrets de l'Ordre. (*Histoire de 10 ans, de 1830 à 1840.*)

Voici ce qu'il dit :

« Le 1er mai 1821, trois jeunes gens, MM. Bazard, Flotard et Buchez, se trouvaient assis devant une table ronde, rue Copeau. Ce fut des méditations de ces trois hommes inconnus, et dans ce quartier, l'un des plus pauvres de la capitale, que naquit cette charbonnerie (carbonarisme) qui, quelques mois après, embrasait la France.

» Les troubles de juin 1820 avaient eu pour aboutissement la conspiration militaire du 19 août, conspiration étouffée la veille même du combat. Le coup frappé sur les conspirateurs avait retenti dans la *Loge des amis de la vérité*, dont les principaux membres se dispersèrent. MM. Joubert et Dugied partirent pour l'Italie. Naples était en pleine révolution. Les deux jeunes français offrirent leurs services, et ne durent qu'à la protection de cinq membres du gouvernement napolitain l'honneur de jouer leur tête dans cette entreprise. On sait de quelle sorte avorta cette révolution, et avec quelle triste rapidité l'armée autrichienne démentit les brillantes prédictions du général Foy. Dugied revint à Paris, portant sous son habit le ruban tricolore, insigne du grade qu'il avait reçu dans la charbonnerie italienne. M. Flotard apprit de son ami les détails de cette initiation à des pratiques jusqu'alors ignorées en France. *Il en parla au conseil maçonnique des Amis de la vérité, et les sept membres dont le conseil se composait*

résolurent de fonder la Charbonnerie française, après s'être juré l'un à l'autre de garder inviolablement ce redoutable secret. MM. Limpérani et Dugied furent chargés de traduire les règlements que ce dernier avait rapportés de son voyage. Ils étaient merveilleusement appropriés au caractère italien, mais peu propres à devenir en France un code à l'usage des conspirateurs. La pensée qu'ils exprimaient était essentiellement religieuse, mystique même. *Les carbonari n'y étaient considérés que comme la partie militante de la Franc-Maçonnerie, que comme une armée dévouée au Christ*, LE PATRIOTE PAR EXCELLENCE. On dut songer à des modifications; et MM. Buchez, Bazard et Flotard furent choisis pour préparer les bases d'une organisation plus savante.

» La pensée dominante de l'association n'avait rien de précis, de déterminé : les *considérants*, tels que MM. Buchez, Bazard et Flotard les rédigèrent, se réduisaient à ceci : Attendu que force n'est pas droit, et que les Bourbons ont été ramenés par l'étranger, les Charbonniers s'associent pour rendre à la nation française le libre exercice du droit qu'elle a de choisir le gouvernement qui lui convient. C'était décréter la souveraineté nationale sans la définir. Mais plus la formule était vague, mieux elle répondait à la diversité de la haine et des ressentiments. On allait donc conspirer sur une échelle immense, avec une immense ardeur, et cela sans idée d'avenir, sans études préalables, au gré de toutes les passions capricieuses !

» Il fut convenu qu'autour d'une association-mère, appelée la *haute vente*, on formerait sous le nom de *ventes centrales*, d'autres associations, au-dessous desquelles agiraient des *ventes particulières*. On fixa le nombre des membres à vingt par association, pour échapper au code pénal. La *haute vente* fut originairement composée des sept fondateurs de la Charbonnerie : Bazard, Flotard, Buchez, Dugied, Carriol, Joubert et Limpérani. Elle se recrutait elle-même.

» Pour former les *ventes centrales*, on adopta le mode suivant : deux membres de la *haute vente* s'adjoignaient un tiers sans lui faire confidence de leur qualité, et ils le nommaient *président* de la vente future, en y prenant eux-mêmes, l'un le titre de *député*, l'autre celui de *censeur*. La mission du député était de correspondre avec l'association supérieure, et celle du censeur de contrôler la marche de l'association secondaire. La *haute vente* devenait, par ce moyen, comme le cerveau de chacune des *ventes* qu'elle créait, tout en restant, vis-à-vis d'elles, maîtresse de son secret et de ses actes.

» Les *ventes particulières* n'étaient qu'une subdivision administrative, ayant pour but d'éviter la complication que les progrès de la charbonnerie pourraient amener dans les rapports entre la *haute vente* et les députés des *ventes centrales*. Du reste, de même que celles-ci procédaient de la société-mère, de même les sociétés inférieures procédaient des sociétés secondaires. Il y avait dans ces combinaisons une admirable élasticité. Bientôt les *ventes* se multiplièrent à l'infini.

» On avait bien prévu l'impossibilité de déjouer complétement les efforts de la police : pour en diminuer l'importance, on convint que les *ventes* agiraient en commun, sans cependant se connaître les unes les autres, et de manière à ce que la police ne pût, qu'en pénétrant dans la *haute vente*, saisir tout l'ensemble de l'organisation. Il fut conséquemment interdit à tout charbonnier appartenant à une *vente* de chercher à s'introduire dans une autre. Cette interdiction était sanctionnée par la peine de mort.

» Les fondateurs de la charbonnerie avaient compté sur l'appui des troupes. De là l'organisation double donnée à la charbonnerie. Chaque *vente* fut soumise à une hiérarchie militaire, parallèle à la hiérarchie civile. A côté de la *charbonnerie*, de la *haute vente*, des *ventes centrales*, des *ventes particulières*,

il y eut la *légion*, les *cohortes*, les *centuries*, les *manipules*. Quand la charbonnerie agissait civilement, la hiérarchie militaire était comme non avenue; quand elle agissait militairement au contraire, la hiérarchie civile disparaissait. Indépendamment de la force qui résultait du jeu de ces deux pouvoirs et de leur gouvernement alternatif, il y avait, dans les dénominations qu'ils nécessitaient, un moyen de faire perdre à la police les traces de la conspiration.

» Les devoirs du charbonnier étaient d'avoir un fusil et cinquante cartouches, d'être prêt à se dévouer, d'obéir aveuglément aux ordres des chefs inconnus.

» Ainsi constituée, la charbonnerie s'étendit en fort peu de temps dans tous les quartiers de la capitale. Elle envahit toutes les écoles. Je ne sais quel feu pénétrant circula dans les veines de la jeunesse. Les membres de chaque *vente* se reconnaissaient à des signes particuliers, et l'on passait des revues mystérieuses. Des inspecteurs furent chargés dans plusieurs *ventes*, de veiller à ce que nul se dispensât d'avoir des cartouches et un fusil. Les affiliés s'exerçaient dans leurs demeures au maniement des armes; plus d'une fois l'on fit l'exercice sur un parquet recouvert de paille. Et pendant que cette singulière conspiration s'étendait, protégée par une discrétion sans exemple, et nouant autour de la société mille insensibles liens, le gouvernement s'endormait dans l'ombre!

» Les fondateurs de la charbonnerie, on l'a vu, étaient des jeunes gens obscurs, sans position officielle, sans influence reconnue. Quand il fut question pour eux d'agrandir leur œuvre et de jeter sur la France entière le réseau dont ils avaient enveloppé tout Paris, ils se recueillirent et se défièrent d'eux-mêmes. *Il existait alors un comité parlementaire dont M. de Lafayette faisait partie*. Lié intimement avec le général, Bazard demanda un jour à ses amis l'autorisation de lui confier le secret de leurs

efforts. Les objections ne pouvaient manquer : pourquoi cette confidence, que le caractère facile de Lafayette rendait pleine d'inconvénients et de périls ? S'il consentait à entrer dans la charbonnerie, et à y porter, ainsi que tous, sa tête comme enjeu, à la bonne heure!.... Lafayette, averti, n'hésita pas ; il entra dans la *haute vente,* et parmi ses collègues de la Chambre, les plus hardis le suivirent. Les directeurs de la charbonnerie se trompaient, s'ils jugeaient cette adjonction indispensable. Les charbonniers, ayant toujours ignoré de quelle main partait l'impulsion qui leur était donnée, n'avaient jamais cru obéir qu'à ces mêmes notabilités libérales, tardivement appelées au partage d'un ténébreux pouvoir. La présence effective de ces hauts personnages dans la *haute vente* n'ajoutait donc rien à l'effet moral qu'avait jusqu'alors produit leur présence supposée. Quant à la portée de ce qu'ils pourraient et oseraient, c'était le secret de l'avenir.

» Quoi qu'il en soit, leur intervention fut d'abord utile aux progrès de la charbonnerie par les rapports qu'ils entretinrent avec les provinces. Munis de lettres de recommandation, plusieurs jeunes gens allèrent dans les départements organiser la charbonnerie. M. Flotard fut envoyé dans l'Ouest, M. Dugied partit pour la Bourgogne, M. Rouen aîné, pour la Bretagne, M. Joubert pour l'Alsace. Considérée dans ses relations avec les départements, la *haute vente* de Paris reçut le nom de *vente suprême;* et la charbonnerie fut organisée partout comme elle l'était dans la capitale. L'entraînement fut général, irrésistible; sur presque toute la surface de la France, il y eut des complots et des conspirateurs.

» Les choses en vinrent au point que, dans les derniers jours de l'année 1821, tout était prêt pour un soulèvement, à la Rochelle, à Poitiers, à Niort, à Colmar, à Neuf-Brisach, à Nantes, à Béfort, à Bordeaux, à Toulouse. Des *ventes* avaient

été créées dans un grand nombre de régiments, et les changements même de garnison étaient, pour la charbonnerie, un moyen rapide de propagande. Le président de la *vente militaire*, forcé de quitter une ville, recevait la moitié d'une pièce de métal, dont l'autre moitié était envoyée dans la ville où se rendait le régiment, à un membre de la *haute vente* ou de *vente centrale*. Grâce à ce mode de communication et de reconnaissance, insaisissable pour la police, les soldats, admis dans la charbonnerie, en devenaient les commis-voyageurs, et emportaient, pour ainsi dire, la conspiration dans leurs gibernes.

» Cependant l'heure d'éclater était venue : on le pensait du moins. Le personnel de la *vente suprême* s'étant accru plus qu'il ne convenait, on y créa un *comité d'action* spécialement chargé de tous les préparatifs du combat, mais auquel il fut interdit de prendre, sans l'assentiment de la *vente suprême*, une résolution définitive. Ce comité déploya une activité extraordinaire. Trente-six jeunes gens reçurent l'ordre de partir pour Béfort, où devait être donné le signal de l'insurrection. Ils partirent sans hésitation, quoique convaincus qu'ils marchaient à la mort. »

Acerellos déclare (1), à propos de l'union du carbonarisme avec la Franc-Maçonnerie : « Le carbonarisme a également été introduit en France (il y comprend les systèmes maçonniques) ; en 1822, il y comptait 60,000 membres. » Après cela, il conclut par la défense du carbonarisme contre le soupçon de son essence maçonnique et par le panégyrique de cette société !

C'est ainsi qu'en France la révolution marchait d'un pas assuré vers le renversement de l'ancien trône établi *par la grâce de Dieu*.

Bientôt, Charles X, menacé par l'agitation révolutionnaire,

(1) *La Franc-Maçonnerie*, etc., t. 3, p. 49.

tomba dans une grande perplexité; il se trouvait réduit à l'alternative, ou bien d'exposer le char de l'Etat à une épouvantable destruction, ou bien d'altérer les formes d'une constitution, qui seule servait de digue contre le torrent. Il était de toute évidence, pour une intelligence quelque peu éclairée, qu'il fallait sacrifier la forme, devenue une entrave, et rasseoir l'Etat chancelant sur une base nouvelle et plus solide. Le souverain, s'élevant à la hauteur de sa mission divine, devait comprendre son devoir et l'accomplir avec fermeté.

Charles X était ce souverain (1); il avait vu le danger, il

(1) Voici comment Rebold, auteur maçon, résume l'histoire de la Franc-Maçonnerie, depuis 1814 jusqu'à 1846 :

« 1815. Un grand nombre d'ateliers ont repris leurs travaux; la statistique desloges présente cependant un résultat bien différent de celui de la fin de 1815, puisque seulement 653 loges, y compris les chapitrales, figurent sur le tableau qui est dressé à ce jour. Toutefois cette année est une époque malheureuse pour la France et la Franc-Maçonnerie, qui se signale surtout par la violence du clergé à l'égard de cette institution; il réagissait avec énergie contre tout ce qui lui avait fait obstacle. Les prêtres désignaient les Maçons de toutes les manières à la haine publique; la croisade était vive, ardente : elle suait la haine. Les réactions sanglantes qui affligèrent et épouvantèrent la France créèrent une société infâme, animée d'un esprit infernal, qui eut l'indigne pensée de faire servir la Franc-Maçonnerie aux vengeances du parti royaliste ; elle fut repoussée et désavouée par tous les Maçons. Cette société, qui prit le nom de *Francs-Régénérés*, avait son pouvoir central à Paris, des soi-disant loges provinciales dans les départements, qui se livraient aux investigations les plus minutieuses sur les opinions des individus, etc. ; elle ne vivait qu'en faisant des victimes. Le gouvernement, comprenant enfin que de pareils amis le poussaient à sa perte, ferma leurs loges sans bruit.

»1816. Fondation ou reconstitution du rite misraïm, à Paris, par la constitution d'une mère-loge sous le titre de l'*Arc-en-ciel*.

»Cette loge fut signalée en 1821 à l'autorité, par le Grand-Orient, sans motif fondé, et il provoqua par là, de la part de celle-ci, des mesures rigoureuses contre ses ateliers, qui eurent pour résultat que la police les fit fermer et fit condamner ses principaux membres pour infraction à l'article 291 du Code pénal ; elle suspendit ses travaux dès lors, et ne les reprit qu'après la révolution de 1830.

» — Fondation à Paris de la loge les *Trinosophes*.

»Cet atelier a brillé longtemps du plus vif éclat ; il institua en 1821 un jury littéraire, philanthropique et maçonnique, et distribua des prix pour divers sujets donnés au concours.

»1817. La Franc-Maçonnerie ne peut recouvrer son ancienne splendeur; le

voulut y parer. Malheureusement il avait choisi pour exécuter son plan des hommes de bonne volonté, il est vrai, mais incapables de le conduire avec sagesse et avec énergie. Ils osèrent

nombre des loges est encore réduit de 157 ateliers qui se sont mis en sommeil cette année.

»1819. Fondation à Paris, par le chevalier de Zénon, d'une nouvelle autorité maçonnique, sous le titre de *Conseil secret supérieur du rite philosophique*, par lettre patente d'une mère-loge établie à Erzerum. (Dissoute.)

»1820. Le nombre des loges en activité à cette époque qui travaillent sous les auspices du Grand-Orient, n'est plus que de 302 y compris les chapitrales. Parmi celles constituées par cette autorité et en vigueur avant 1814, il en est 429 qui sont en sommeil.

»1821. Le suprême conseil pour la France, qui avait cessé ses travaux en 1814, se remet en activité et se reconstitue en s'unissant aux débris du suprême conseil d'Amérique, qui avait également été en sommeil.

»— Fondation à Paris de la loge les *Trinitaires*.

»Cet atelier a conservé un rang distingué parmi les loges de la capitale; il se sépara du suprême conseil, en 1848, pour se ranger sous la bannière de la nouvelle Grande Loge nationale, autorité fondée par des membres appartenant à cet atelier.

»1826. Des démarches entamées pour rapprocher les deux principales autorités maçonniques en France, le Grand-Orient et le suprême conseil, n'ont aucun résultat. Le Grand-Orient comptait à cette époque 315 ateliers dans sa correspondance. Le suprême conseil n'en régit qu'un petit nombre.

»1830. Fête maçonnique et nationale à l'Hôtel-de-Ville (16 octobre) en mémoire des journées de juillet, où 180 loges de France, des colonies et de l'étranger sont représentées.

»1832. Fondation à Paris de la loge *Isis-Monthyon*.

»Cet atelier, formé des débris des trois loges des Fidèles Ecossais, des Ecossais Indivisibles, et d'Isis, fondées antérieurement, a acquis de la célébrité par l'institution d'un prix de vertu, d'un prix de bonne conduite et d'un troisième prix pour actes de dévouement.

»1833. La Franc-Maçonnerie est toujours dans un état de stagnation sans être précisément en décadence. Le nombre de loges en activité qui travaillent sous le Grand-Orient est de 263, auxquelles sont attachés 134 chapitres, 21 conseils et 1 tribunal de grand-juge.

»1836. La Franc-Maçonnerie se répand sur la rive africaine ; plusieurs loges y sont fondées. Malgré le nombre des nouvelles constitutions et des reprises de travaux accordées par le Grand-Orient, il éprouve encore une perte dans le total des loges de son administration; car elles se réduisent cette année au chiffre de 258 avec 114 chapitres.

»1840. Fondation de la maison de secours en faveur des maçons malheureux par le Grand-Orient de France.

»1841. L'éternelle querelle des deux pouvoirs qui se partagent la direction de la Maçonnerie française se ranime ; la prétention à une direction exclusive

suspendre les formes constitutionnelles; mais, ministres à courte vue, ils n'avaient rien prévu : ni la révolution, mûrie depuis longtemps, qui allait s'abattre sur eux, ni les bouleversements qu'elle traînait à sa suite, ni les trahisons qui allaient bientôt éclater autour du roi. Rien n'était préparé; nulle force militaire imposante n'appuyait les mesures décrétées; tout semblait livré au hasard, au point que les traîtres avérés ne rencontrèrent aucune résistance dans leur opposition.

Les notabilités de la Franc-Maçonnerie se montrèrent d'abord les protecteurs et les guides de la révolution. Le général Maison, et d'autres Maçons haut placés, accablèrent le roi, retiré à Rambouillet, de rapports calomniateurs et infâmes sur la fidélité chancelante des troupes, sur les dispositions équivoques de la garde nationale et sur la marche pré-

provoque de la part du Grand-Orient l'ordre aux Loges de son obédience de ne pas recevoir dans leurs ateliers les frères qui reconnaissent l'autorité du suprême conseil : de là des rivalités, des discussions sans fin. Les efforts de plusieurs membres pour les faire cesser restent encore sans résultat.

»1845. La Franc-Maçonnerie reste stationnaire, bien que le nombre des loges se soit augmenté depuis dix ans ; car il s'élève à plus de 300 ateliers pour la France et ses colonies, parmi lesquels 280 loges symboliques avec 165 chapitres et conseils appartiennent à la juridiction du Grand-Orient et 25 ateliers avec 15 loges chapitrales à celle du suprême conseil pour la France.

»— Assemblée de maçons à la Rochelle, convoquée par la loge *l'Union parfaite*, dans le but de s'occuper de questions d'intérêts maçonniques et sociaux. On y traite : 1° la question du paupérisme et des moyens d'y remédier; 2° des améliorations à introduire dans la Franc-Maçonnerie.

»1846 (7 juin.) Assemblée de maçons à Rochefort, dans le but de réunir en un faisceau les efforts épars des ateliers isolés et travailler en commun à la réalisation du but de l'institution. Toutes les questions qui touchent à l'humanité, à la régénération et au bien-être des masses, sont déclarées être du domaine de la Franc-Maçonnerie, et y sont agitées et discutées.

»— (18 août.) Congrès de maçons à Strasbourg, auquel beaucoup de loges de l'Allemagne et de la France prennent part en y envoyant des députations. On y traite entre autres questions : 1° Quel est le but de la Franc-Maçonnerie eu égard aux libertés sociales et aux progrès de la civilisation ; 2° quelles améliorations la Maçonnerie peut-elle tenter de produire en faveur de la classe ouvrière. D'autres questions graves y sont encore traitées ; on conclut, on arrête et on vote — mais on n'exécute pas. » (*Hist. gén. de la F. M.*, p. 160-172.)

tendûment triomphante des rebelles. Ils engagèrent le roi à abdiquer; Lafayette et d'autres Francs-Maçons éminents soufflaient le feu de la révolte dans la rue et parmi les gardes nationaux, et dirigeaient l'émeute.

L'ancien trône *par la grâce de Dieu* s'écroula. Lafayette et ses amis élevèrent sur ses ruines le trône nouveau, qui allait présider aux destinées de la république de l'Ordre, à laquelle la France était naturellement préparée. Un membre de la Franc-Maçonnerie, Louis-Philippe, le premier roi bourgeois, vint s'y asseoir (1). La constitution ne tarda pas à tomber en lambeaux, rien ne resta debout, pas même l'hérédité des pairs, dernier boulevard d'un Etat solidement assis.

La France devint donc la proie des révolutionnaires. Cette victoire éclatante devait avoir un grand retentissement; il fallait exploiter à leur profit la terreur que la chute honteuse du trône de la grande France avait particulièrement inspirée aux souverains des petits Etats. La Belgique, située dans le voisinage, devait la première éprouver le contre-coup; la France lui offrit à cet effet son alliance offensive et défensive; il fallait aussi révolutionner les petits Etats d'Allemagne; tout cependant ne marcha pas au gré des meneurs. En Belgique seulement le succès fut complet; la dynastie des Nassau disparut, et plus tard un royaume nouveau se dessina sur la carte de l'Europe.

L'Allemagne s'émut peu à l'appel de la révolution. Malgré tous les efforts tentés au commencement de 1830, les populations, surtout dans les provinces septentrionales, parurent s'attacher de plus en plus à leurs princes. Libres et heureuses, elles se montrèrent partout bien éloignées de toute velléité et de toute susceptibilité révolutionnaire. Il est vrai que dans cer-

(1) Voyez Vic. d'Arlincourt, *l'Italie rouge*.

taines capitales une rumeur vague annonçait qu'une catastrophe allait éclater à une heure donnée; mais personne ne savait d'où venait ce bruit; personne ne comprenait ni pourquoi ni comment on devrait se révolter. Cependant bientôt le noble et le roturier se rencontrent sur la place publique et s'y étalent devant le bourgeois étonné. Ici, à Dresde, des personnages éminents tiraient mystérieusement leurs montres d'or, en disant : « A cette heure brûle le château de Brunswick; oui, » à cette heure, la digue a été rompue dans tel et tel endroit. » Ce qui se passa à Dresde se passa ailleurs; d'où il résulte clairement que toutes les révolutions particulières partaient d'un foyer commun, et s'accomplissaient indubitablement d'après le plan secret d'une conspiration européenne, unique dans sa généralité. Les peuples allemands n'aspiraient pas encore à la liberté de la presse, ni à la faveur d'une constitution; dans les capitales on entendait bien les griefs particuliers qu'exposaient les communes, mais nulle part on n'entendait formuler d'importantes réclamations politiques; dans les petites villes et les bourgades on se déchaînait contre l'autorité locale, mais seulement par esprit de coterie. Le pouvoir, quelque bien intentionné qu'il fût, n'avait pu toujours, dans le cours des années, satisfaire à toutes les exigences; il avait quelquefois dû sévir contre les délinquants; ceux-ci prenaient leur revanche. On vit alors une contradiction choquante: la classe bourgeoise elle-même voulut renverser cette même autorité communale, qui pourtant était nommée par la commune; mais le but fut bientôt percé à jour, car partout on vit ces mêmes hommes, qui s'étaient donnés comme les organes de la révolution, se hisser à la place des fonctionnaires communaux, qu'eux-mêmes avaient rendus odieux.

Je le répète, dans la Saxe on n'avait pas même pensé à une constitution, encore moins l'avait-on demandée. S. M. invita

M. de L.... à entrer dans le conseil royal; M. de L.... était connu comme Maçon haut en grade; le pays obtint une constitution! S. M. confia le gouvernement aux mains de ministres responsables devant la nation et renonça à son action immédiate sur les fonctionnaires ; désormais ceux-ci ne devaient être justiciables que de leurs pairs. S. M. accorda aux villes une constitution communale, dont les membres devaient se recruter dans les rangs des bourgeois instruits, des fonctionnaires indépendants et richement rétribués. Enfin elle prit une liste civile. La représentation nationale se composa quelque temps encore des anciens Etats; mais avec la constitution communale, les intérêts de la petite industrie des villes et des communes, cet élément essentiel du bien-être de la classe moyenne, dut bientôt disparaître.

S. M. sacrifia généreusement les droits et les biens de sa famille, pour conserver à son peuple le bonheur dont il jouissait à cette époque; mais ces mêmes hommes, qui mentaient impudemment en disant que le peuple était content, crièrent, dès que leur désir fut satisfait, que le mécontentement s'étendait et grandissait; ils séduisirent les jeunes gens et les masses irréfléchies, enflammèrent les ambitieux, en un mot, tâchèrent de profiter du tumulte pour faire éclore la révolution. Il fallut enfin que l'état de siége rétablit le repos, en faisant couler des flots de sang.

Il ne me serait pas difficile de démontrer que déjà alors il y avait à Dresde des conjurés, organisés dans une ténébreuse association, qui avaient pour modèle les clubs des Carbonari. Voici ce que j'ai vu de mes propres yeux. A l'entrée de la rue Seegasse, un nommé Blandeau tenait une boutique *suisse* ou de pâtissier; le local se composait de deux pièces; dans l'une de celles-ci, l'avocat Moosdorf présidait une réunion secrète d'environ trente membres, tous juristes, médecins ou négociants.

L'admission dans ce club n'avait lieu qu'à la condition qu'un membre se portât garant des opinions libérales franchement dessinées, et des qualités tout à fait dignes de confiance du récipiendaire. Si l'on ne s'opposait pas formellement à son admission, le membre parrain faisait à celui qu'il voulait présenter cette simple communication : « Une réunion choisie de vrais libéraux se tient chez Blandeau pour discuter les mesures à prendre, à l'effet d'amener une constitution libérale. » Si le personnage à qui l'on s'adressait exprimait le désir d'en faire partie et promettait de garder le silence, il était introduit. On se réunissait tous les soirs après 9 heures ; puis Blandeau fermait sa boutique pour le public. Tout portait le caractère d'un entretien de société, sans organisation et sans but déterminé. Il suffisait que l'on fût d'accord sur un point, celui de vouloir une constitution libérale ; quant à la nature de celle-ci, chacun pouvait la créer au gré de son imagination ; on était tolérant pour les opinions les plus diverses. Mais, évidemment, il y avait dans ce club des hommes unis entre eux par des liens plus étroits, et tendant d'une manière positive et déterminée à la république : ils formaient le noyau et l'âme de la société et avaient l'art, tantôt en employant les ménagements de l'amitié, tantôt en prenant un ton décidé, d'enflammer insensiblement les esprits. Rencontraient-ils dans leurs promenades des personnes étrangères à leur association, ils s'essayaient à les gagner à leur cause. Dans leurs réunions du soir ils allaient répétant : « que, dans les compagnies de la garde communale, dans les réunions bourgeoises, ou dans tels quartiers de la ville, tel ou tel bruit avait circulé, telle ou telle mesure avait été adoptée, afin de raviver l'enthousiasme des populations pour les institutions libérales, et de se procurer les moyens nécessaires pour y parvenir. » Ces propos se répandaient le lendemain partout, et la société

devenait ainsi un foyer permanent d'agitation. On avait soin de combattre les opinons opposées, en disant que tout ne se faisait que par l'entremise de patriotes estimables qu'il serait cruel d'abandonner au moment du danger, et qu'on ne pouvait protéger qu'en se tenant fortement unis au faisceau libéral. D'autres clubs, appelés *venta* par les Carbonari, furent encore découverts. Le grand organisateur et l'esprit le plus ardent de ces clubs était l'avocat Moosdorf. C'était un homme enthousiaste, sombre, doué de grands talents, et bien résolu à employer tous les moyens possibles de destruction. Il travaillait de toutes ses forces, surtout dans ses promenades intimes, à rendre les membres de la petite société les souples instruments de la république sociale; sans cesse, il avait en main des écrits audacieux, par exemple, le projet imprimé d'une constitution ultra-libérale. Il cherchait à engager ses confidents à répandre ces écrits dans les masses, et à contribuer de leur bourse à réaliser ce moyen de propagande. Mais, comme nous l'avons dit, de pareilles propositions ne trouvaient que peu d'accueil dans la société.

Partout les fruits de la révolution, qu'on appelait *agitation*, furent les mêmes; à Brunswick on en était venu à chasser le souverain; l'auguste frère du monarque expulsé monta sur le trône, et les rois de l'Europe virent, sans s'émouvoir, trois monarques détrônés, et remplacés par des princes élus par le peuple. C'est ainsi que la révolution interprétait la reconnaissance réelle de la souveraineté des peuples ou, pour être plus exact, de la souveraineté du parti.

La révolution de Pologne, qui promettait dès le principe de si heureux résultats, fut la seule qui n'aboutit à rien; seule aussi elle eut une fin funeste. L'empereur de Russie l'étouffa, et, chose singulière, S. M. I. ne permettait pas qu'aucun Maçon fit partie de ses conseils ou de son entourage.

Ainsi, à l'insu du peuple lui-même, régnait une fermentation déplorable, excitée par l'Ordre des Francs-Maçons. Cette influence agit si puissamment sur les souverains allemands, que ceux-ci n'hésitèrent pas à accepter généreusement des chartes constitutionnelles, qui étaient réellement républicaines dans leur essence. Grâce à l'action dissolvante de la constitution communale, toutes les fonctions de la commune, toute l'autorité, toute l'influence de la représentation communale durent tomber entre les mains de l'Ordre. Quant au fonctionnaire qui s'était toujours distingué par sa fidélité et sa loyauté à toute épreuve, il apprit avec terreur qu'outre la volonté et l'autorité du monarque, à qui il avait engagé sa foi, il y avait encore une autre volonté, une autre autorité, qui traitait sa loyauté de crime, et avait le pouvoir de disposer de toutes les ressources du bien-être matériel. L'ambition et l'égoïsme, si communs de nos jours, eurent bientôt reconnu que la révolution était devenue une puissance qui broyait ses ennemis et élevait ses partisans obséquieux. Ainsi la révolution s'éleva au rang de puissance morale, qui, foulant à ses pieds l'autorité du souverain, ne garda bientôt plus de frein et renversa audacieusement les barrières.

Mais il ne suffisait pas au parti révolutionnaire d'avoir conquis la France, la Belgique et l'Allemagne, il voulait se répandre partout. L'Italie s'ébranla au nom de la charte et de la constitution; l'Espagne et le Portugal furent embrasés par les meneurs révolutionnaires; le pouvoir si solidement établi du gouvernement anglais, fut lui-même longtemps à la merci de démocrates; sa constitution si éminemment aristocratique fut abolie et démocratisée. Enfin l'Amérique du Nord et la Suisse, ces pays depuis longtemps en possession de l'Ordre, furent envahis et servirent même de base d'opération. Pour que cette terre fût complétement libre et parfaitement

déblayée, pour que rien ne pût empêcher la révolution de déployer à loisir toutes ses forces, et de lancer de ces deux pays ses brûlots incendiaires sur l'Europe, il fallut y paralyser la force résistante du catholicisme et modifier la constitution politique de ces contrées.

Le célèbre Guillaume Blumenhagen lut, le 2 mars 1820, un rapport sur la Franc-Maçonneri eet l'Etat, où, sur cette question : quel est le besoin de l'époque (1)? nous lisons les explications les plus authentiques sur les révolutions de l'Espagne et d'autres pays. En voici quelques extraits.

ESPAGNE.

(*Voir au premier volume, p.* 229.)

PORTUGAL.

« Dans tous les temps, la Franc-Maçonnerie a été persécutée en Portugal (2). La tolérance qui lui est accordée en ce moment est due à l'introduction de la politique dans ses statuts. Ce résultat est dû surtout à l'invasion des Français en 1808. Néanmoins, à cette époque, les libéraux se divisaient en *Francesados* et en *frères purs*, c'est-à-dire en Maçons français et en Maçons anglais. A la bataille de Vimiceira (village situé près de Lisbonne), les Français commandés par Junot furent défaits par les Anglais sous Wellesley. Après cette déroute, les Français durent évacuer le Portugal, et leur parti maçonnique déclina insensiblement. Le nombre de ceux qui continuaient à suivre le rituel des loges fut renforcé par de nouveaux membres en 1820, 1821, 1825, 1826, 1833, 1835, 1836 et 1838. Avec ce renfort ils purent continuer la lutte politique. Dès cette époque, les vrais Maçons poursuivirent leurs efforts dans le

(1) Voyez la *Revue de la Franc-Maçonnerie*, manuscrit imprimé pour les Frères. 1823, p. 320.
(2) *Revue Maçonnique d'Altenberg*, appelée *Tuileur*, l. c., 1839, n. 9.

silence et avec une prudente réserve, plus indirectement que directement, mais toujours au milieu des dangers les plus imminents soulevés par l'orgueil, le privilége, l'égoïsme, l'aveuglement et le fanatisme. »

Il dit plus loin : « Le Maçon, qui observe attentivement, constate avec un cœur palpitant de joie tous les événements heureux qui prouvent les efforts constants déployés par nos frères, pour agir toujours d'après les prescriptions de l'art royal et pour contribuer efficacement à faire atteindre le but de notre association. Si sa joie est vive, si sa confiance s'augmente en voyant les progrès de notre Ordre, sa douleur est profonde et amère lorsqu'il voit que, dans certains pays, on abuse de la Maçonnerie, pour poursuivre des buts qui ne sont pas ceux de l'Ordre, lorsqu'il remarque que des frères combattent des frères; que, contrairement à l'esprit de l'association, des Maçons sont en hostilité avec d'autres Maçons qu'ils persécutent. Porto nous en donne aujourd'hui un désolant exemple. Dans cette ville fonctionnent actuellement dix-huit loges, composées toutes de septembristes; elles ne sont que des clubs révolutionnaires. Leurs membres, qui presque tous sont de la classe moyenne ou ouvrière, se distinguent par des vestes et des cravates rouges, et sont, à cause de cette couleur emblématique, appelés *garroteiros* (bourreaux) par les feuilles chartistes. En opposition à ces loges, il s'en forme actuellement une nouvelle à Porto; elle doit être composée des hommes les plus modérés et les plus considérés. »

Amérique.

Nous lisons la même chose sur le Brésil, dans la *Revue maçonnique de Fischer*, 1838, 2 liv., p. 243.

« La Franc-Maçonnerie, qui doit ici son origine à la révolu-

tion, a joué au Brésil un rôle très-important. Sous le vice-roi, le comte de Rezende (1801), elle était déjà assise sur une base si solide, qu'elle put dépêcher à Lisbonne un de ses membres, pour conclure une alliance avec la loge principale de cette ville. On masqua le but réel de ce voyage, en le représentant comme une commission spéciale; en effet, *on avait su convaincre le roi* que pour envoyer ses dépêches, il ne devait employer qu'un homme sûr. Cet homme fut l'émissaire secret des Francs-Maçons.

» Peu de temps après, il éclata des dissensions et des discordes dans le sein de la jeune association, qui n'excitait pas encore dans cette contrée la même attention que dans d'autres pays. Peu de personnages distingués ou considérés furent admis : cependant, de 1801 à 1809 le nombre s'en accrut considérablement. On ne put que difficilement découvrir cette association, quoique le roi Jean, pour inspirer de la terreur, employât tous les moyens : à chaque réunion, elle changeait de local. A peine le roi fut-il parvenu à posséder la liste de tous les membres, qu'il exigea d'eux le serment qu'ils se retireraient de la société. C'est ainsi qu'en 1815 la Franc-Maçonnerie fut presque éteinte au Brésil.

» Au commencement de 1817, par suite de l'agitation politique du Portugal et de Fernambouc, l'association prit un grand développement. *Tout le monde se pressa d'en faire partie, soit par curiosité, soit par intrigue, soit par ambition.*

» On peut considérer comme le second fondateur de l'Ordre dans ce pays, Joseph Boniface d'Andrade. *Il détermina don Pédro, alors empereur, à se faire initier. C'est ainsi que la Maçonnerie devint l'instrument de l'indépendance du Brésil et de la création de l'empire.* Cependant, incapable de modérer sa haine personnelle, d'Andrade succomba, et sa chute entraina celle de la Loge. Le marquis Rezende opéra une nouvelle scission : de

là deux associations, qui se disputèrent le nom de Grand-Orient, et dont les tendances étaient naturellement divergentes.

» Don Pédro I[er] se dégoûta bientôt de ces intrigues; la résistance qu'on lui opposa le poussa contre les Maçons à une extrême sévérité. En agissant ainsi, il suivait plutôt le penchant de son caractère que l'impulsion d'une vigoureuse énergie. Un peu avant sa chute, il s'était établi un club politique qui devint le noyau de l'association destinée à la défense de la constitution. Cette société qui, sans contredit, comptait au nombre de ses membres les premières têtes de la Maçonnerie, fut l'auteur de la révolution de 1831, révolution dont le succès surpassa son attente, et dont l'issue fut peut-être, en partie, opposée à ses vœux. Le coup de mort fut donné à cette association par le décès de don Pédro qui l'avait combattue à outrance. »

Au Brésil, comme partout, jouèrent les mêmes ressorts politiques, qui ébranlaient l'Europe. L'Ordre conféra l'initiation à un prince et lui confia l'administration de la nouvelle république; puis il précipita du trône celui dont il avait fait son instrument, aussitôt que celui-ci se permit d'avoir une volonté indépendante.

En vertu de sa constitution, l'Angleterre était dominée par l'aristocratie; aussi sa résistance à la révolution dut être très-opiniâtre. On la vit combattre avec une constance et une vigueur sans exemple la révolution démocratique, sortie du sein de la France pour se répandre sur toute l'Europe.

En Angleterre, la Franc-Maçonnerie avait été désorganisée par les guerres civiles et avait dégénéré en sociétés amusantes; jusqu'en 1767 elle était restée inactive. Elle se reconstitua cette année et chercha à centraliser sa puissance; mais, comme nous l'avons dit, le succès ne fut pas complet. Le système anglais moderne était en désaccord avec l'ancienne Grande Loge d'Yorck et les Loges qui lui étaient affiliées; les Grandes

Loges Ecossaises et Irlandaises le combattaient également : de là, confusion et manque d'unité. Mais à la réunion générale de 1813, l'influence de l'Ordre prit du développement, et alors commença la dissolution de l'Etat avec la chute des torys. Ce ne fut plus que pour de rares et courts intervalles, que ceux-ci reconquirent le pouvoir; encore durent-ils payer cette position par d'importantes concessions; la réforme du parlement et d'autres entailles faites à la constitution en furent le résultat. Le parti chartiste devint bientôt un foyer puissant de fermentation socialiste; et l'Angleterre, sourdement rongée par le cancer de la Maçonnerie, commença bientôt à s'inquiéter des droits des peuples, et couvrit de son puissant patronage les soi-disant libéraux de tous les pays infestés de la lèpre révolutionnaire; elle exerça cette haute protection en Espagne, en Portugal, en Italie, au Brésil, en Belgique, bref, partout.

L'Amérique avait aussi levé l'étendard de la révolte; y fut-elle poussée par l'influence de la Franc-Maçonnerie? Celle-ci y avait été implantée de l'Angleterre et de l'Ecosse, dès le commencement du XVIII[e] siècle. Y fut-elle poussée par l'influence de la révolution qui agitait l'Europe? Je n'en sais rien. Lafayette y dirigea la révolution, et l'infortuné roi de France se laissa séduire au point qu'il offrit à ses ennemis l'appui de son bras, alors si puissant. Sans son concours, les Américains, qui n'avaient ni la volonté, ni le courage, ni les moyens de faire une révolution, étaient disposés à faire des sacrifices et auraient été contraints d'obéir à leur roi. Les considérations suivantes me paraissent évidentes.

Après avoir conquis l'indépendance, ceux qui disposaient du pouvoir et des places, s'unirent aux familles les plus considérées et tâchèrent de se maintenir dans la position qu'ils occupaient. Or, pour atteindre ce but, rien ne devait leur paraître plus avantageux qu'une constitution fédérale. D'autres, en masse,

s'opposèrent naturellement à l'établissement d'une semblable aristocratie; c'est ainsi que naquirent les deux partis des *fédéralistes* et des *démocrates*. Cependant les premiers, pour éloigner d'eux jusqu'à l'apparence d'aristocratie, s'appelèrent *whigs*. Ce fut sous ces deux noms que se continua la lutte, jusqu'à ce que la Franc-Maçonnerie, ayant poussé ses racines dans tout le pays, prit la démocratie sous sa protection. Le parti des whigs déclina bientôt et, depuis cette époque jusqu'à ce jour, le pouvoir politique central et l'autorité du gouvernement passa insensiblement entre les mains de l'Ordre. Déjà, en 1826, celui-ci était devenu tellement fort, qu'il osa se livrer avec une complète impunité aux actes de révolte et de vengeance que nous allons signaler. Pour bien apprécier l'Ordre et prouver de quel danger sont les associations secrètes, je crois devoir publier ces faits avec quelques détails. Nous empruntons notre récit au diacre Fischer (Journal Maç. déjà cité, 1832-33, 1er cah., p. 116), et à Jacques Naumann dans son important ouvrage : *l'Amérique du Nord, sa population et ses institutions,* publié par Bullau. Leipzig, 1846.

« Vers le milieu de l'année 1826 (1), il était de notoriété publique qu'à Batavia, à l'ouest de New-Yorck, un homme nommé William Morgan, de concert avec un imprimeur du même lieu, travaillait à la publication d'un ouvrage, où devaient être dévoilés tous les secrets de la Franc-Maçonnerie. L'imprimeur perdit aussitôt une multitude d'abonnés à la feuille qu'il publiait, et plusieurs procès lui furent intentés pour quelques petites dettes qu'il avait contractées. En même temps, c'est-à-dire le 8 septembre, on tenta de pénétrer violemment dans sa librairie, pour y enlever les feuilles déjà imprimées; mais à l'aide de ses gens, il parvint à faire échouer cette

(1) Naumann, p. 272.

agression. Deux jours après, le feu fut mis à l'escalier de la librairie; mais cette infernale tentative n'eut pas plus de succès que la première. Enfin, le 12 du même mois, il fut lui-même, sur l'exhibition d'un mandat d'arrêt, entraîné violemment de Batavia. On ne voulait que l'éloigner quelques instants de sa maison. Il lui fut facile de prouver la nullité du mandat d'arrêt et de recouvrer la liberté. De retour chez lui, il put constater que des mains inconnues avaient détruit toute son imprimerie, pendant son absence. Le seul moyen qui lui resta fut d'intenter un procès à ceux qui l'avaient enlevé; ils furent condamnés par le tribunal à un emprisonnement de trois à douze mois.

» Entretemps, une action pour dettes fut intentée à William Morgan auprès du tribunal de Rochester; le prévenu fournit caution. Malgré cela, pour une prétendue dette de deux dollars, sur l'exhibition d'un mandat d'arrêt, et au su du schériff du tribunal, il fut emmené dans la prison de Canaindaga, située hors du ressort de la cour d'appel. On entra en négociation avec sa femme; en échange des papiers de son époux, on lui promit de rendre la liberté à Morgan. Elle les livra; mais sous le prétexte qu'il y manquait un grade maçonnique, on s'opposa à l'élargissement du prisonnier.

» Cependant, la dette pour laquelle il avait été saisi ayant été payée par un de ses amis, Morgan fut relâché le soir même de son arrestation. Au moment où il sortait du guichet de la prison, il fut, malgré sa résistance et ses cris, jeté violemment dans une voiture qui brûla bientôt le pavé. Conduit d'abord à Rochester, il fut ensuite emmené au fort de Niagara. Partout sur la route, des chevaux et des voitures avaient été préparés d'avance et les stores de la voiture restèrent baissés. Le schériff du tribunal de Niagara, nommé Bruce conduisit le malheureux Morgan à la prison du fort, dans la matinée du 14 septembre.

Il ne s'y trouvait pas alors de garnison; pour tout habitant, il n'y avait que le geôlier, sa femme, et un homme nommé Giddin, qui occupait la maison du passeur d'eau, et qui, comme Bruce, était maçon.

» Les premiers ravisseurs de Morgan ne furent condamnés qu'à une peine bien minime, à un emprisonnement de un mois à deux ans. La réunion et l'appréciation de toutes ces circonstances, les dépositions de plusieurs témoins canadiens, les investigations d'un comité de Bataviens, qui, voyant que l'épouse de Morgan avait refusé avec une noble indignation la protection des Maçons, soutinrent généreusement et activement cette femme courageuse; toutes ces observations ne laissent pas le moindre doute sur les événements postérieurs. Peu après avoir été conduit au fort de Niagara, Morgan fut transporté sur les plages du Canada. Les habitants de ce pays, ayant refusé de prêter les mains à l'exécution d'un projet sanguinaire, la victime fut reconduite au fort. Après quelques jours de captivité, c'est-à-dire, entre le 17 et le 20 septembre, Morgan fut jugé par une espèce de conseil *véhmique;* puis il fut massacré par quatre bandits qui précipitèrent son cadavre dans le lac d'Ontario. Les assassins, bien connus du public, appartenaient à des familles influentes : ils en furent quittes pour un court emprisonnement.

» Plusieurs schériffs des tribunaux voisins, appartenant à l'Ordre des Francs-Maçons, se refusèrent à prêter main-forte à la loi; plusieurs complices ou témoins furent éloignés; de telle sorte qu'il n'y avait presque plus matière à un procès. Le gouverneur des Etats de New-Yorck, Witt Clinton, qui occupait alors le deuxième rang dans la Maçonnerie américaine (Elias Hisks, fondateur de la secte socinienne des Quakers, tenait la première place), le gouverneur trembla à la vue de l'exaspération du peuple et publia, le 26 octobre, un édit par

lequel il promettait une récompense à ceux qui mettraient sur les traces des auteurs de ces crimes.

» Tous ces faits, le contenu du livre de Morgan, qui fut publié en dépit de tous ces attentats criminels, l'alliance notoire entre les 1244 loges des dix-sept provinces de l'Union qui ne faisaient qu'un corps entre elles et les Loges françaises et suisses, soulevèrent l'indignation générale. L'exaspération s'accrut encore lorsque la grande Loge de New-Yorck refusa de rejeter de son sein les ravisseurs de Morgan condamnés juridiquement, et ajouta à son rituel un nouveau grade (*Check Degree*), destiné à combattre les éclaircissements et les révélations de l'ouvrage de Morgan. »

Cet horrible événement fut précédé et suivi d'attentats non moins odieux. Les whigs et les catholiques sont, dans l'Amérique *libre*, l'objet de prédilection de la persécution démocratico-maçonnique. Citons-en quelques exemples.

« M. Hanson (1), rédacteur d'un journal hostile à la démocratie, avait cru devoir, lors de la première révolution, abandonner momentanément Baltimore. Il y retourna le 26 juillet 1812, accompagné de plusieurs membres éminents de son parti. Au nombre de ces derniers se trouvait le général Lee qui, après s'être couvert de gloire pendant la guerre de la révolution, avait été nommé gouverneur de la Virginie, et élu représentant de cet Etat au congrès du gouvernement fédéral. Hanson se proposait de faire reparaître son journal à Georgetown dans la Colombie, et de l'expédier de cette ville à Baltimore, où se trouverait le bureau de l'expédition. A cette fin, il avait loué une maison dans la rue Charles, l'avait mise à l'abri d'un coup de main, et, pour la défendre vigoureusement en cas d'attaque, l'avait remplie d'une troupe d'hommes

(1) Naumann, p. 235.

déterminés, armés de toutes pièces. Ce fut le 23 juillet que la feuille reparut. Elle contenait des observations critiques très-amères à l'adresse du Major, de l'administration de la police et des habitants de Baltimore, à cause de leur conduite lors des attentats commis contre Hanson le mois précédent. Le N° de ce journal fut bientôt répandu dans toute la ville.

» Dans le courant de la journée, on sut que Hanson se trouvait lui-même à son bureau d'expédition; et déjà le bruit vague avait circulé que cette maison serait attaquée la nuit suivante. A la chute du jour, une bande de jeunes perturbateurs se rassembla en effet devant la maison, lança quelques pierres dans les fenêtres et vociféra les insultes les plus révoltantes. Deux coups de fusil, chargés à poudre seulement, furent tirés d'un étage supérieur : on espérait par ce moyen inspirer de la crainte, et empêcher d'en venir à d'autres actes de violence. Mais l'attroupement s'augmenta, et les enfants qui l'avaient d'abord composé furent remplacés par des hommes. Des coups de feu furent échangés. Un piquet de troupes arriva et tâcha de dissiper le rassemblement; ce fut en vain. Par malheur le docteur Gale, qui se trouvait dans les rangs des perturbateurs, fut tué d'un coup tiré de la porte de la maison : l'irritation de la foule se changea en fureur. Déjà on dirigeait contre la demeure de Hanson un canon qu'on avait enlevé, lorsque des troupes plus nombreuses arrivèrent et parvinrent à l'écarter. Ceux qui se trouvaient dans la maison furent sommés de se livrer à l'autorité civile, et protection complète pour leurs personnes leur fut assurée. Comptant sur cette promesse, les assiégés se livrèrent avec confiance aux ministres de la justice, et, escortés par la troupe, ils furent emmenés dans une prison, située près de la ville. Le nombre des prisonniers était de vingt personnes, parmi lesquelles se

trouvaient les généraux Henri Lee et James Singen, le rédacteur Hanson, l'imprimeur Wagner et plusieurs des habitants les plus honorables de Baltimore.

» Le major donna au schériff l'ordre de prendre toutes les précautions pour mettre la prison à l'abri d'un coup de main; le commandant militaire fut chargé de placer à proximité des troupes suffisantes pour maintenir la tranquillité. Rien ne faisant prévoir qu'il éclaterait le moindre trouble, le major permit aux troupes de quitter le poste qu'elles occupaient. Mais à peine l'obscurité fut-elle devenue intense, qu'une grande multitude de gens sans aveu se rassembla autour de la prison, et voulut y pénétrer par la force. A cette nouvelle, le major se hâta d'accourir sur la place, et à l'aide d'une poignée d'hommes, réussit encore quelque temps à empêcher l'exécution du projet infernal que cette foule en furie avait formé; mais bientôt il dut céder à des forces supérieures. Le major fut entraîné violemment; le geôlier fut contraint d'ouvrir les portes. Un spectacle affreux, indescriptible, un spectacle dont ne peut se faire d'idée celui qui n'a pas été le témoin oculaire de cette scène d'horreur, se passa dans l'enceinte de la prison. Lee, Singen, Wagner furent saisis les premiers et massacrés. Les deux héros de la révolution, vieillards à cheveux blancs, se montrèrent, jusqu'au dernier souffle, dignes de leur ancienne bravoure. Ce ne fut qu'après la résistance la plus énergique, et accablés par le nombre, qu'ils succombèrent sous les coups des assassins. Des instruments de toute espèce furent employés pour consommer ce crime atroce: des briques, des bûches, des marteaux de tailleurs de pierres, des haches. Les infortunées victimes furent écartelées par ces cannibales; leurs cadavres furent horriblement mutilés, et entassés devant la porte.

» Un très-petit nombre de prisonniers fut assez heureux pour s'échapper. Couvert de blessures innombrables, et succombant

d'épuisement, Hanson fut relevé par un de ses partisans; celui-ci, au péril de sa vie, le porta à travers la rivière qui coulait à proximité, et le déposa dans la maison d'un de ses amis. Mais Hanson ne survécut pas longtemps à cette scène d'horreur.

» *On n'a pas fait une enquête suffisante sur cette monstrueuse violation de la paix publique, et les coupables sont restés impunis. Les chefs* CONNUS *des deux partis furent attraits devant le tribunal; mais comme on attribua tout à l'esprit de corps ou de parti, ils furent acquittés.* »

Destruction d'un couvent de religieuses à Boston, en 1834 (1).

« Les établissements catholiques d'éducation sont fréquentés par les enfants protestants plus encore que par les catholiques; les maisons supérieures sont parfaitement organisées, elles sont confiées aux meilleurs maîtres, et munies de riches collections de livres et d'instruments de physique, enfin de tout ce qui peut être utile à l'éducation.

» Malgré les services éminents que les catholiques rendent à tout le pays, et surtout à l'éducation de la jeunesse, toutes les sectes protestantes, si désunies pour tout le reste, se donnent la main pour combattre partout et toujours leurs adversaires religieux; elles n'ont déjà que trop montré les intentions hostiles qui les animent, mais la plus déplorable preuve qu'elles en ont donnée fut le crime commis à Boston en 1834.

» Sur une éminence, située près de Charlestown, un des faubourgs de Boston, s'élevait un couvent d'Ursulines, dont les religieuses se consacraient à l'éducation des jeunes demoiselles. Leur méthode d'enseignement avait reçu l'approbation géné-

(1) Naumann, p. 123.

rale, au point que le nombre de leurs élèves atteignit bientôt le chiffre de soixante. Le noviciat des sœurs durait deux ans, et celles qui avaient pris l'habit pouvaient néanmoins à leur gré abandonner le couvent. Malgré cela, dès la fondation de l'établissement, on n'avait cessé de répandre dans le voisinage les bruits les plus alarmants, que les ministres protestants, dans leur ardente jalousie, se plaisaient méchamment à entretenir. Or, il arriva en juillet 1834 qu'une religieuse, qui avait pris le voile depuis 10 ans, s'échappa du couvent dans un accès d'aliénation mentale; le lendemain pourtant, revenue à elle, elle rentra dans le cloître. Ce simple accident fut exploité par les fanatiques; ils représentèrent la malade comme une victime, qui avait été séquestrée et incarcérée. A la demande de la prieure, tout le couvent fut visité par une commission, nommée par le conseil communal, et dans le cours de la visite, les conseillers furent conduits par la religieuse elle-même que l'on disait enfermée. Ceux-ci signèrent une déclaration, dans laquelle ils attestaient que tous les bruits répandus n'étaient qu'un tissu d'impostures et de calomnies; et cette déclaration, dont on avait fait plusieurs copies authentiques, fut envoyée aux rédacteurs de toutes les feuilles publiques, afin que celles-ci l'imprimassent le lendemain.

» Les fanatiques ennemis du couvent appréhendèrent que la connaissance de cette déclaration ne calmât le lendemain l'agitation produite par les bruits répandus, et résolurent en conséquence de hâter le plus possible l'exécution de leur criminel dessein. Dès le soir même, ils parvinrent à rassembler autour du couvent la populace de la ville de Boston : pour attirer la foule et rendre le tumulte aussi effrayant que possible, ils allumèrent un grand feu et se mirent à briser à coups de hache les portes et les cloisons du jardin de l'établissement.

» Après avoir, par des coups de fusil, annoncé à la bande

que tout était prêt pour l'attaque, on fit sauter les murs du bâtiment; on pilla celui-ci de même que l'église et la demeure de l'évêque, située dans le voisinage; les ornements sacerdotaux servirent de jouets, les vases sacrés furent indignement profanés, les morts eux-mêmes furent arrachés de leurs tombeaux et leurs cendres jetées aux vents; le feu fut mis à l'édifice tout entier; enfin, pour que l'œuvre de vandalisme fût parfaite, les pompes à incendies furent arrêtées et les pompiers repoussés avec brutalité.

»Le jour suivant, une réunion publique des hommes les plus considérés de la ville se tint sous la présidence du major Lyman; ils exprimèrent hautement leur indignation contre le crime qui venait de s'accomplir et élurent une commission, qui fut chargée de faire une enquête. Celle-ci promit des récompenses considérables à celui qui ferait connaître les auteurs de cet attentat; et malgré le danger auquel ils s'exposaient dans la situation des esprits, les membres de cette commission parvinrent à connaître, sinon les coupables haut placés, du moins les acteurs les plus ardents à l'exécution du crime. Ceux-ci durent comparaître aux assises de Boston, mais ils furent acquittés par leurs complices, aux applaudissements frénétiques de la foule assemblée. En dérision de la justice, un jeune homme de 17 ans fut néanmoins condamné à une détention d'une année, dans une maison de correction; mais il fut gracié peu de temps après. Et pour que le pouvoir le plus éminent de l'Etat recueillît sa part de perversité dans cet attentat atroce, *la proposition, faite à la chambre des représentants, d'indemniser les victimes, fut repoussée à une forte majorité.*

» Ce fait se passa dans l'Etat de Massachussetts, précisément un an après que toutes les entraves à la liberté religieuse avaient été ôtées de par la loi. Tout le crime de ces filles innocentes

et sans appui se trouvait dans leur foi ; en effet, parents, frères, sœurs, tuteurs, tous déclarèrent que depuis 15 ans qu'existait le couvent, jamais on n'avait fait la plus légère tentative pour engager les enfants protestants à changer de religion, mais que de plus, défense existait pour les catholiques de jamais parler de choses religieuses avec leurs compagnes d'une autre confession. Pour comble de précaution, les sœurs avaient établi pour les protestantes des exercices religieux séparés, et tous les dimanches, sous la direction de l'élève protestante la plus âgée, on s'occupait du chant, de la prière et de la lecture de la Bible.

» Il faut, conclut Naumann, distinguer une triple gradation dans cet événement. D'abord se présente le fait en lui-même : la populace de Boston, ameutée à la porte de la ville, peut impunément, pendant six heures, voler et piller, incendier et détruire ; puis vient l'acquittement des coupables, en présence de la foule qui bat des mains ; enfin l'événement se termine par le refus de la majorité des députés d'accorder une indemnité, ou du moins un appui à des citoyens qui s'étaient imaginés être en sécurité sous la protection de la loi. Chacune de ces phases peut jeter une grande clarté sur certains épisodes de l'histoire américaine, tout en laissant dans une ombre épaisse et profonde, quelques acteurs puissants de ces scènes désolantes. La postérité, ou, ce qui est la même chose, l'histoire portera un jour un jugement plus impartial que les contemporains aveuglés. »

« Le 6 mai 1844 (1), s'éleva à Kensington et à Philadelphie, une persécution violente contre les catholiques. C'étaient presque tous Irlandais ; ils espéraient, en s'effaçant, échapper à l'orage qui grondait autour d'eux depuis longtemps ; ce fut en vain, l'orage éclata. Pendant les journées du 7 et du 8 de ce

(1) Le même auteur, page 306.

mois, ils eurent à subir toutes les horreurs de l'incendie, du meurtre et du carnage ; leurs habitations, leurs églises, leurs séminaires, leurs établissements pieux furent livrés aux flammes, tandis que les Irlandais protestants n'eurent absolument rien à souffrir. Douze hommes furent massacrés, et des centaines de victimes furent couvertes de blessures. Le 6 juillet, on renouvela l'attaque, on mit le feu à une église, mais on parvint cependant à arrêter les progrès de l'incendie. Les autorités, il est vrai, avaient déployé avec ostentation la force publique, mais s'étaient bien gardées d'en faire usage. A la fin cependant il fallut forcément y recourir ; mais la foule ameutée s'empara des canons, et une guerre civile en forme commença. La troupe fut victorieuse ; mais la grande majorité des habitants n'en montra pas moins ses sympathies pour les rebelles. Quant à l'enquête et à la punition, on n'en fit rien. »

Entretemps la Franc-Maçonnerie ne cessa de se répandre de plus en plus et, par elle, la démocratie est parvenue à une domination qu'on ne lui conteste plus. Le parti whig n'exista plus que de nom ; l'autorité des magistrats déclina de jour en jour, et la démocratie prit son véritable nom au lieu de celui de Franc-Maçonnerie, qui domine en elle et par elle ; elle osa établir, au mépris du droit des gens, des jurys arbitraires pour juger les Irlandais et les étrangers, et pour préparer des expéditions en règle contre les gouvernements avec lesquels les Etats-Unis entretiennent des relations pacifiques, par exemple, contre l'Angleterre dans le Canada, et contre l'Espagne dans l'île de Cuba. Le gouvernement central doit humblement avouer qu'il n'a pas le pouvoir d'empêcher ces expéditions contraires aux droits des peuples et entreprises dans le seul but de propager la démagogie.

De l'Angleterre et de l'Ecosse, l'ancien système anglais et le

système ecclésiastique des Templiers pénétra dans le Danemarck, la Suède et la Russie.

Danemarck et Suède.

« Ce que la Franc-Maçonnerie se propose, dit un Maçon haut placé (n. 88, 1843, du *Journal de l'Eglise Evangélique*), nous le voyons particulièrement dans la Suède, où elle s'est développée complétement avec la vie politique et religieuse. *Chaque fonctionnaire de l'Etat ou de l'Eglise*, s'il est de quelqu'importance, *doit appartenir à l'Ordre;* LE ROI LUI-MÊME N'EST PAS EXCEPTÉ. » Lindner confirme cette assertion et dit : « Ce fut un grand sujet de joie pour un grand nombre de Francs-Maçons, lorsque Charles XIII fit de la Franc-Maçonnerie un Ordre d'Etat; mais si on avait bien connu les motifs qui déterminaient *ce Maître de Siége* à prendre cette mesure, on aurait gardé le silence. Peut-être Gustave IV pourrait-il donner des éclaircissements là-dessus. Auparavant la Franc-Maçonnerie avait l'air d'un fanatisme mystique, *mais à la fin elle agit d'une manière désastreuse sur les affaires politiques.* »

Dans son *Histoire de la Franc-Maçonnerie*, Venturini dit aussi : « Des circonstances tout accidentelles donnèrent une direction politique à la Franc-Maçonnerie, introduite en Suède dès 1736. Sous le gouvernement de Gustave III, elle acquit beaucoup d'importance et d'influence; elle se répandit dans tout le pays et produisit la révolution imprévue de 1772. »

Après cela il serait difficile de considérer comme des accidents étrangers à la Franc-Maçonnerie, la chute de l'ancienne maison royale, et l'élévation de Charles XIII, Maître de Siége.

Russie.

La Franc-Maçonnerie, introduite en Russie dès 1730, dit Venturini (*l. c.*), comptait 15 loges en 1786; en 1799, elle fut accusée de jacobinisme; les loges se fermèrent spontanément. En 1804, Alexandre en permit la réouverture : leur nombre s'éleva jusqu'à 33 et, en 1821, elles furent de nouveau interdites.

Suisse.

La Suisse avait recouvré son ancienne constitution cantonnale; dans quelques cantons et surtout dans les cantons primitifs, le clergé catholique, et dans d'autres, la noblesse avaient conservé leur influence. Ces deux éléments devaient être hostiles à la démocratie ; néanmoins ces deux puissances ne purent empêcher que la révolution européenne n'établit son quartier général dans la Suisse libre, et bientôt elles durent succomber à cette pression centrale.

Italie.

Le vicomte d'Arlincourt a, dans sa fameuse brochure, *l'Italie rouge*, si bien dépeint la manière dont la Suisse fut révolutionnée, que je ne puis résister au plaisir de le copier mot à mot, pour autant que le comporte le sujet qui m'occupe ; voici ses paroles :

« Le pacte constitutif de la Suisse, en 1815, ayant fait de l'Helvétie un pays neutre, ce fut là que se réunirent toutes ces hordes d'aventuriers dont se servent les chefs de révolutions pour culbuter les trônes, et qu'ils repoussent ensuite du pied, dès qu'ils ont saisi le pouvoir.

» Là fut le champ d'asile de tous les intrigants n'ayant ni feu ni lieu, de tous les avocats sans cause, de tous les médecins sans malades, de tous les professeurs sans élèves, de tous les débiteurs en faillite que poursuivaient leurs créanciers, de tous les repris de justice échappés au glaive vengeur, et de tous les réfugiés politiques qui fuyaient de leur patrie après avoir tenté de la bouleverser. Là enfin, fut le port franc de toutes les théories humanitaires, le point central où toutes les insurrections vinrent demander leur mot d'ordre, et le foyer commun d'où partirent tous les tisons révolutionnaires qui devaient embraser l'Europe.

» Un des premiers qui organisèrent en Italie des *sociétés secrètes* fut le fameux poète Byron. Il était sceptique et athée. Toute doctrine qui pouvait lui fournir le moyen d'accroître encore sa renommée, tout événement qui, changeant la face du monde, y pouvait ouvrir des voies nouvelles, souriait à son aventureuse imagination. Installé à Ravennes, il y vint donc attaquer à la fois la puissance monarchique et la puissance religieuse. Il avait en haine le Pape, cette grande pyramide de l'Eglise catholique contre laquelle Napoléon lui-même était venu se briser au milieu de la gloire; et bientôt à la voix du génie anglais, Ferrare, Bologne, Ravennes et Forli se peuplèrent, à l'envi, des prétendus apôtres de la régénération européenne.

» Les *Francs-Juges* avaient fait leur temps; les *Francs-Maçons* dépérissaient; les *Carbonari* apparurent.

» Prenant toutes sortes de formes insaisissables, et liées par d'horribles serments, ces *sociétés secrètes*, agrégées pour le crime, déclarèrent une guerre d'extermination non-seulement aux trônes et aux autels, mais à l'ordre social tout entier. Ils formèrent des tribunaux invisibles, où se décrétait sans pitié la mort de tout individu qui leur faisait ombrage. Une fois

admis dans ces repaires de dépravation, l'initié, se dépouillant de son individualité, n'avait plus ni patrie, ni famille ; il appartenait à ses maîtres ; et comme rivé à leur pensée, il devait, au premier signal, leur obéir aveuglément, le poignard à la main ; il était à eux corps et âme.

» L'horrible catastrophe de 1830, consacrant le droit des insurrections, vint leur donner une force nouvelle. Louis-Philippe avait pris sur un berceau le sceptre qu'il n'eût été en droit de prendre que sur un cercueil ; et toutes les sociétés secrètes y applaudirent avec transport. Elles savaient qu'une monarchie n'est point refaite par cela seul que sur des ruines publiques on rétablit un dais de pourpre. Elles se disaient à juste titre que l'acte même qui place une couronne au front de l'usurpation, en autorise un qui la lui brise sur la tête ; et dans leurs arsenaux clandestins, les victorieux novateurs, devenus plus hardis que jamais, se mirent à refourbir avec une nouvelle énergie les armes de la destruction.

» Infatigables niveleurs, empoisonneurs du genre humain, ils promettaient aux peuples l'âge d'or ; ils ne parlaient que justice, indépendance, fraternité ; mais sous ces mensongères paroles se prêchaient la désobéissance aux lois et l'appel aux insurrections. Ce fut de même à toute époque : les sectateurs de 1793, leurs héritiers de 1830, leurs élèves de 1848, tous n'ont-ils pas eu le même langage et le même but ? Ils nomment amour de la patrie le renversement de la société ; l'impiété, c'est la raison ; et le crime, c'est la vertu.

» A l'épouvantable *pandémonium* de la Suisse, accoururent tous les démons de l'anarchie ; et, vers 1834, ces puissances de l'iniquité qui voulaient abolir le riche et n'abolissaient pas le pauvre, qui travaillaient à détruire la famille, le foyer, la propriété et la religion pour ne mettre à leur place que l'isolement, la ruine, le doute et le néant ; ces régénérateurs qui disaient à Dieu

même : *Retire-toi !* choisirent *Mazzini* pour Grand-Maître.

» Ce futur triumvir de Rome, chassé de France à la suite de trois meurtres, vint s'installer en Helvétie. Les *carbonari*, à sa voix, changèrent de forme et de nom : ils s'appelèrent *la jeune Italie*. Autour de lui se groupèrent d'autres sectes : *l'alliance des justes* et *le prolétariat voleur.*

» Mais il ne suffisait pas au *Grand-Maître* de révolutionner une nation, il fallait les bouleverser toutes. On créa *la jeune Allemagne*, *la jeune Pologne*, *la jeune Suisse*, *la jeune Espagne* et *la jeune Europe.*

» Les *sociétés secrètes* s'étendirent d'un bout du monde à l'autre, et correspondirent entre elles. La France eut la *société des Saisons*, la *société des Familles*, les *Amis du peuple* et les *Droits de l'homme*. Chaque pays eut son club mystérieux, et chaque cercle eut ses meneurs.

» Mazzini présidait l'ensemble.

» Moïse de l'esprit du mal, il avait choisi Genève pour son Sinaï ; et de là, promulguant ses *tables de la loi*, il faisait gronder au loin ses tonnerres. Là vinrent successivement à lui tous les révolutionnaires, encore obscurs, qui, plus tard, devaient acquérir une si fatale célébrité : tels que les *Sterbini*, les *Galetti*, les *Ricciardi*, les *Ramorino*, les d'*Apice*, les *Romeo*, et une foule d'autres encore. Là se trouvaient Weithing, ouvrier tailleur, dont le nom devait horriblement retentir à Rome ; Simon Schmidt, le tanneur ; Auguste Becker, et le vieil Albrecht, soi-disant inspiré.

» L'évangile de ceux-ci était « *les Paroles d'un croyant*, » et ils apprenaient par cœur ce passage de Lamartine :

« Ils remueront la société jusqu'à ce que le socialisme ait » succédé à l'odieux individualisme... La charité, c'est le socia- » lisme. » (*Voyage en Orient*, t. IV, p. 330.)

» Mais, présidées par Mazzini, les sociétés secrètes marchèrent de progrès en progrès. Ce Génois, chef de *la jeune Italie*, institua des clubs dans tous les pays pour attiser le feu des révoltes, et poursuivre, à travers les décombres et le sang, le rêve de la république universelle. Il appela à lui tous les aventuriers polonais, juifs errants de la rébellion; tous les barricadeurs parisiens, sbires voués aux perturbations sociales; et il leur commanda la démoralisation de l'Europe. Il organisa enfin des *corps francs* ou *condottieri*, espèces de *malandrins* et de *routiers* chargés de la propagande des idées démocratiques, *séides* qu'il faisait mouvoir par un fil invisible, et qui, au mot d'ordre donné, devaient aller, de droite et de gauche, travailler, le fer et la flamme à la main, à l'affranchissement des nations et à la rédemption de l'humanité. Déjà pointait le communisme; et le socialisme allait suivre.

» De Fribourg fut daté le premier bulletin révolutionnaire, triste et fatal écho de la victoire de juillet, qui ouvrit la série des désastres de l'Europe :

« —Nous allons renverser les monarchies, écrivait Armand » Carrel à Anselme Petetin, en 1834. C'est bien; mais une fois » cette lutte terminée, nous en aurons une autre à soutenir » immédiatement avec cette foule d'imbéciles furieux qui sont » dans nos rangs. »

« —Vous n'êtes que des menteurs et des hypocrites, disait » plus tard Proudhon, à ses frères et amis. Vos doctrines sont » aussi dégoûtantes que ridicules. Citoyen *Louis Blanc!* vous » n'êtes qu'un *grignoteur de croûtes politiques*. Citoyen *Pierre* » *Leroux!* vous n'êtes qu'un *malthusien*, *éclectique*, *libéral*, *bour-* » *geois*, *athée*, et *propriétaire*. Quand l'un de vous dit : TUE! » l'autre répond : ASSOMME! »

« Ecoutons maintenant Mazzini, chef d'une religion nou-

velle : il a écrit ses plans et son but; c'est une sorte de caté-chisme. Il faut laisser parler l'oracle. »

INSTRUCTIONS ET MOYENS.

« La régénération doit se faire dans les grands pays comme la France »par le peuple ; dans les autres, notamment en Italie, par les princes.

»Le *Pape* entrera dans la voie des réformes par la *nécessité ;* le *roi de* »*Piémont* par l'idée *de la couronne d'Italie ;* le *grand duc de Toscane,* par »inclination, faiblesse et imitation ; le *roi de Naples,* par contrainte.

»Les peuples qui auront obtenu des constitutions et qui auront acquis par »là le droit d'être exigeants, pourront parler à haute voix et commander »l'insurrection.

»Ceux qui seront encore sous le joug de leurs princes devront exprimer »leurs besoins *en chantant,* pour ne pas trop effrayer et ne pas trop »déplaire.

»Profitez de la moindre concession pour réunir et remuer les masses »en simulant la reconnaissance. Les fêtes, les hymnes et les attroupements »donneront l'élan aux idées, et, rendant le peuple exigeant, l'éclaireront »sur sa force.

ORGANISATION DE LA JEUNE ITALIE.

»Art. 1er. La société est instituée pour la destruction indispensable de »tous les gouvernements de la Péninsule, et pour former un seul Etat, de »toute l'Italie, sous le régime républicain.

»Art. 2. Ayant reconnu les horribles maux du pouvoir absolu, et ceux »plus grands encore des monarchies constitutionnelles, nous devons travailler »à fonder une république une et indivisible.

. . . .

»Art. 30. Ceux qui n'obéiront point aux ordres de la société secrète ou »qui en dévoileraient les mystères, seront poignardés sans rémission. Même »châtiment pour les traîtres.

»Art. 31. Le tribunal secret prononcera la sentence et désignera un ou »deux affiliés pour son exécution immédiate.

»Art. 32. Quiconque refusera d'exécuter l'arrêt sera censé parjure, et, »comme tel, tué sur-le-champ.

»Art. 33. Si le coupable s'échappe, il sera poursuivi sans relâche, en tout »lieu; et il devra être frappé par une main invisible, fût-il sur le sein de »sa mère ou dans le tabernacle du Christ.

»Art. 34. Chaque tribunal secret sera compétent non-seulement pour »juger les adeptes coupables, mais pour faire mettre à mort toute personne »qu'il aura frappée d'anathème.

. . . .

»Art. 39. Les officiers porteront une dague de forme antique; les sous- »officiers et soldats auront fusils et baïonnettes, plus un poignard d'un pied »de long, attaché à la ceinture, et sur lequel ils prêteront serment, etc., etc.

»*Signé:* MAZZINI. »

. . . .

« Et toute cette organisation eut lieu ; et toutes ces instructions furent suivies. On va en voir le résultat.

» L'Italie entière fut enveloppée d'un réseau de trahisons et de perversités; les assassinats politiques furent commandés ici et là ; le directeur de la police de Modène, le préfet de police de Naples, le légat de Ravennes, Lessing de Zurich, les généraux de la Tour, d'Auerswald, de Lemberg et de Lignowski, plus tard le comte Rossi, devenu traître à sa bannière, et beaucoup d'autres moins connus, seront condamnés à mort et frappés par les mystérieuses assemblées. Les révolutions sont en force.

» La contagion fait de rapides progrès. Plusieurs cantons suisses, où se trouvent encore les nobles descendants des Guillaume Tell, des Melchtal, des Furst et des Arnold se soulèvent d'indignation contre *les ombres rabougries* de Robespierre et de Saint-Just. *Joseph Leu* osa les combattre; sa voix était puissante et pure; il tomba, héros et martyr, sous le poignard des carbonari; il attaquait l'iniquité, il avait mérité ses foudres.»

Les deux éléments conservateurs mentionnés plus haut, le clergé et la noblesse, n'avaient pu contrebalancer l'effort des radicaux suisses. L'accroissement de la force *démagogique*, dû principalement au concours énergique des étrangers, anéantit bientôt complétement ces appuis de l'Ordre. Ainsi éclata la guerre civile, qui aboutit à la défaite du Sunderbund et à l'op-

pression des anciens cantons catholiques. A la tête de l'armée radicale, on voyait le même général Dufour, qui, comme nous le verrons, avait noué des rapports avec les révoltés et les Maçons espagnols, de même qu'avec la *Jeune Europe*.

Mazzini fut la tête de la *Jeune Europe*, et représenta la puissance guerrière de l'Ordre. Nous en trouvons la preuve évidente dans l'ouvrage déjà cité, *Latomia*. Nous y lisons dans le 7me vol., pag. 128, que le ministre Nothomb, qui avait apostasié la Franc-Maçonnerie, déclara en présence de six députés à M. Verhaegen, dans le palais national même, « que la Franc-Maçonnerie actuelle en Belgique était devenue une arme puissante et dangereuse entre les mains de certains hommes ; que l'insurrection suisse avait son principe dans les machinations des Loges belges ; que le frère Defacqz, Grand-Maître de ces Loges, n'avait entrepris, en 1844, un voyage en Suisse que dans le but de préparer cette agitation. » Qu'on se le rappelle, j'en ai fourni la preuve, les Carbonari français se constituèrent et furent acceptés comme la puissance agissante de la Franc-Maçonnerie. Il suffirait d'ailleurs de considérer que des jeunes gens, des sujets mal famés, ne peuvent faire une révolution dans un pays qui possède une armée disciplinée : elle n'est possible que par le concours et la protection des classes élevées et par la trahison de ceux qui occupent les premières places.

Quatrième Époque.

Depuis le Congrès de Strasbourg jusqu'à la fin de la crise révolutionnaire. (1846-1851.)

En 1846 (1), un congrès de Francs-Maçons fut tenu à Strasbourg. Nous allons citer les noms des personnages les plus

(1) Eckert fixe l'époque de ce congrès en 1847. Tous les documents maçonniques que nous avons consultés donnent à ce grave événement la date du 18 août 1846. (Note du Traducteur.)

éminents qui y prirent part. Ces noms nous ont été communiqués de Berlin par la source la plus digne de foi, et, s'il est besoin, nous produirons la liste tout entière. Les voici : Lamartine, Crémieux, Cavaignac, Caussidière, Ledru-Rolin, L. Blanc, Proudhon, Marrast, Marie, Vaubelle, Vilain, Pyat, etc., etc. Citons maintenant les principaux représentants du républicanisme allemand : Fickler, Hecker, Herwegh, de Gagern, Bassermann, Ruge, Blum, Feuerbach, Simon, Jacobi, Zitz, Welker, Heckscher, etc., etc. Il est étrange que ce fut après le congrès maçonnique de Paris (1785) qu'éclata la première révolution. Celle de la Suisse, en 1846, fut le premier acte de la grande révolution européenne, qui la copia en 1848. Lorsque le succès fut assuré en Suisse, et que la base d'opération fut dégagée de toute entrave, ce fut de son sein que partirent toutes les attaques immédiates contre le reste de l'Europe, et particulièrement et d'abord contre l'Italie.

Italie.

« A la suite des désastres de 1830 (1), des agents insurrectionnels de Paris, secondés par les comités suisses, étaient partis pour chauffer le mouvement révolutionnaire en Italie. Modène, et bientôt Bologne, arborent le drapeau de la rébellion. Rome va suivre leur exemple.

» Grégoire XVI était alors Pape.

» Que de trahisons sous son règne ! que de complots ! que de révoltes !.... Tous les rois de la terre avaient alors reculé devant les pavés de juillet ; et tous, d'une oreille distraite, ils écoutaient tranquillement le bruit sourd et continu du marteau destructeur qui, près de démolir leurs trônes, sapaient l'édifice social.

(1) Vicomte d'Arlaincourt, *l'Italie rouge*.

» A peine Grégoire XVI avait-il été élu, qu'une affreuse conspiration éclatait dans Rome. Un coup de pistolet tiré sur la place Colonna devait être le signal d'un vaste soulèvement. La trame fut déjouée par la vigilance du secrétaire d'Etat Bernetti : mais ce ne fut que partie remise.

» Bologne était le centre des passions anarchiques; on y proposa de déposer Grégoire XVI. « *La papauté n'est plus » de notre siècle,* » écrivait alors un personnage éminent; et les Romagnes proclamèrent la déchéance du saint Pontife (*sic*).

» Marie-Louise, en cette même année 1831, était chassée de ses Etats par *les carbonari*, qui proclamaient aussi sa déchéance, et formaient un gouvernement provisoire à Parme. Leur triomphe ne dura que vingt-huit jours; Marie-Louise rentra triomphante dans sa capitale : l'Autriche était venue à son aide.

» Les rebelles étaient armés et en grand nombre; on en comptait 4,000 à Spoleto. Ils voulurent y prendre en ôtage l'archevêque Mastaï (Pie IX); celui-ci parvint à leur échapper par la force de sa pieuse éloquence. Le Saint-Père envoya contre eux des troupes, et les insurgés furent mis en déroute.

» Forts de leur appui protecteur, les factieux, jusque-là vaincus de tous côtés par les troupes pontificales et par les soldats autrichiens, relèvent un front menaçant. Ils se forment en colonnes mobiles; ils tuent le comte Bosdari, maire d'Ancône, et commettent toutes sortes d'horreurs.

» Ils demandent à grands cris la liberté de la presse; ils veulent l'organisation d'une garde nationale. Des plumes démagogiques et des épées révolutionnaires! avec de pareils éléments de dissolution, avec de semblables leviers battant continuellement en brèche le pouvoir et l'ordre, ils savent qu'aucun gouvernement n'est possible. C'est la révolte instituée légalement; c'est l'anarchie creusant ses fondements avec impunité.

» Une excommunication avait été lancée par le Saint-Père contre les séditieux. Mais qu'importaient à ceux-ci les foudres du Vatican ! Ils ne croyaient pas plus à Dieu qu'à son ministre; ils n'auraient eu foi qu'aux démons.... s'ils s'étaient fiés à eux-mêmes.

» Une amnistie est demandée. Grégoire refuse d'abord ; mais ses nombreux ennemis avaient l'appui de la France; il se voit contraint de céder; seulement il raie du nombre des graciés les principaux chefs de révolte : *Mamiani*, *Vicini*, *Ferretti*, *Orioli*, *Sercognani*, *Silvani*, *Sterbini*, le prince *Canino*, et plusieurs autres encore.

» Plus tard, la plupart de ces noms reparaîtront triomphants. Ces feux vont couver sous la cendre.

« — Les nations, disait alors Mazzini en soupirant, ne sont » pas encore assez mûres pour s'affranchir ; il leur faudrait plus » de lumières. »

» Pénétré de cette idée, le prince de Canino, le premier-né des révolutions romaines, pensa qu'il fallait renforcer les sociétés secrètes, en organisant à ciel découvert, sous le nom de *Congrès scientifique*, une vaste propagande révolutionnaire. La mesure fut adoptée.

» Le congrès, d'après ses règlements, devait se réunir chaque année, sous prétexte d'études littéraires et savantes, dans une des grandes villes de l'Italie ; chacune aurait alternativement son tour, afin que les lumières, en se répandant sur chaque territoire comme un soleil vivifiant, y fissent *mûrir* chaque peuple. Les grandes bases de la régénération italienne étaient celles-ci, comme prélude et comme appât :

» 1° *Promettre la Lombardie au Piémont* : ceci était le rêve de Charles-Albert.

» 2° *Agrandir l'Etat romain de toutes les contrées qui le séparent de Venise* : cette espérance était de nature à séduire le gouvernement pontifical.

»3° *Offrir la Sardaigne au roi de Naples :* cela pouvait tenter les Deux-Siciles.

» Le plan fut mis habilement à l'œuvre. Le *Congrès scientifique* commença ses opérations ; il professa ouvertement les doctrines de la *Jeune Italie*, à propos d'arts et de sciences. Turin, Gènes, Milan, Florence, Naples et autres grandes cités virent arriver successivement les apôtres de la foi nouvelle. On leur ouvrit toutes les portes. Grégoire XVI eut seul le courage de leur fermer les siennes ; il avait su comprendre leur but.

» Grégoire XVI mourut le 1er juin 1846.

» Les sociétés secrètes poussèrent un premier cri de bonheur.

» Mazzini, que l'abbé Gioberti signala plus tard dans ses écrits comme *le plus grand ennemi de l'Italie*, voyait poindre, en ce moment, l'aube de sa gloire future. Les révolutions de Rome, de Naples, de Palerme, de Florence, de Milan, de Parme, de Modène et de Venise allaient successivement éclater. Le grand mouvement de l'Italie se prépare. L'anarchie va se mettre en marche ; et ce seront des pas de géant.

» Le peuple des provinces (romaines), endoctriné par ses meneurs et prêtant l'oreille à leurs infâmes calomnies, avait l'autorité en horreur. Un vaste système d'attaque est organisé sur tous les points contre le gouvernement. Les propagandistes, envoyés à Bologne et à Ferrare, y dénoncent à la haine générale toutes les administrations de Rome comme étant composées de misérables rétrogrades, qui s'opposent aux vues libérales de Pie IX et qui conspirent contre lui. Les noms les plus dignes de respect, indignement affichés sur les places publiques, sont voués à l'exécration du pays. On raconte des faits atroces ; on invente d'horribles complots devant éclater à heure fixe ; on exhume des fastes de 1793, la tradition de ces complots ; et l'Europe stupéfaite est informée par les gazettes

radicales que les membres les plus honorables du sacré collége ont tramé la mort de quinze mille romains que le hasard désignerait, et que devront frapper sans miséricorde les balles de la réaction.

» Chaque jour, en secret, dit-on, les admirateurs du Saint-Père sont lâchement assassinés. Tous les chefs de la police sont signalés comme traîtres et homicides, tous les gouverneurs de provinces comme leurs complices, et enfin les troupes elles-mêmes comme les instruments liberticides des tyrans de la nation.

» La seule digue à opposer, selon les sociétés secrètes, au torrent dévastateur du despotisme, est la puissance populaire. Il faut donc que le peuple s'arme, qu'il défende ses droits lui-même, et qu'il veille au maintien de l'Ordre; il faut qu'il se lève dans sa force et dans sa majesté pour venir en aide à Pie IX, briser les chaînes qui l'entravent, et le rendre à ses grands destins.

» Fier du rôle magnifique auquel on l'appelle ainsi, le peuple s'assemble et délibère. Il veut se substituer non-seulement aux directeurs de la police, mais à tous les chefs d'administration. A cet effet, les *Circoli*, élevant impérieusement leurs voix, combinent les moyens énergiques par lesquels on pourrait le plus promptement possible triompher de toutes les résistances; et il est fermement décidé parmi eux, que le drapeau de l'insurrection sera hautement déployé si l'on n'accorde pas sans délai, à Bologne d'abord, et à Ferrare ensuite, l'institution de la garde civique.

» La peur s'empare du pouvoir; il n'ose résister et cède. Bologne aura immédiatement une garde nationale; puis viendra le tour de Ferrare.

» La révolution marche de victoire en victoire; elle est maîtresse du terrain. Pie IX, selon les radicaux, est aujourd'hui

sous l'égide du peuple en armes; il est libre d'agir à sa guise; il n'a plus de fers ni d'entraves. Qu'il se montre enfin tel qu'il est! Pas un de ses anciens serviteurs ne doit rester auprès de lui. Qu'il agisse! et que Rome admire!

» On était au mois de juillet : mois néfaste aux temps actuels. De premières agitations avaient eu lieu à Lucques; on y avait demandé et obtenu de premières concessions aux cris de « *Vive Pie IX!* » il s'en était suivi des joies délirantes; et, dans le tumulte des fêtes, on y avait insulté le duc : récompense patriotique. »

Telle était la situation de l'Italie en 1847, et jusqu'à la chute de Louis-Philippe.

France.

En France, comme nous l'avons vu, Louis-Philippe n'avait été élevé sur le trône qu'à cause de sa qualité de Grand-Maître national de la Franc-Maçonnerie française et dans le but de couvrir sous un nom royal, l'administration maçonnique. Louis-Philippe en avait bien fait la promesse, mais il avait des enfants; ce fut pour ceux-ci, et non pour l'Ordre, qu'il voulut avoir conquis la royauté. Son indépendance et l'affaiblissement successif de l'Ordre furent, en conséquence, les mobiles secrets de sa vie politique. Lafayette, Lafitte et d'autres chefs Maçons ne se virent que trop tôt écartés de ses conseils; sa chute n'en devait être que plus accélérée.

Les sociétés secrètes déployèrent donc la plus grande énergie; les tentatives d'assassinat sur la personne du roi se succédèrent à de courts intervalles; les démonstrations révolutionnaires devinrent incessantes (1). Mais le roi n'avait pas été Grand-

(1) Un événement sur lequel on n'a pas assez attiré l'attention du public, c'est la réunion à Saintes, les 5, 6 et 7 juin 1847, d'un congrès maçonnique français. On y traita ouvertement les questions politiques et sociales les plus

Maître, sans retirer quelqu'expérience de cette fonction; il connaissait exactement tous les éléments et toute la tactique de la révolution. Pendant 18 ans, il para avec la plus grande adresse à toutes les attaques, arracha aux chambres l'œuvre gigantesque des fortifications de Paris et parvint à mettre ce projet à exécution.

Nonobstant ces précautions, réduit bientôt aux mêmes extrémités que Charles X, c'est-à-dire manquant des moyens légaux suffisants pour sauver le trône et l'Etat, il dut recourir aux mesures extrêmes qu'inspire la nécessité, et se vit forcé d'en appeler au droit que possédait le gouvernement pour se

graves, et l'on y prépara la révolution de 1848. Au dire de M. Rebold lui-même, *les orateurs tracèrent au pouvoir maçonnique un nouveau chemin, conduisant directement au but de l'institution.* (*Hist. gén. de la F. M.*, p. 172.)

De la lecture de ce passage, il ressort: 1° que les Loges ont à leur disposition deux drapeaux : celui d'une hypocrite obéissance sous les gouvernements fermes et forts, et celui de la révolution sous un pouvoir énervé; 2° que le but poursuivi *ostensiblement*, jusqu'en 1848, n'était pas le but réel de l'Ordre, et que les moyens employés, jusqu'à cette époque, n'étaient que détournés et *indirects*. Les événements qui suivirent de près les nombreux congrès tenus en France, non-seulement à Saintes, mais dans plusieurs autres villes, prouvent avec une trop grande évidence que la Maçonnerie a pour but le socialisme, et pour moyen la révolution.

Laissons parler M. Rebold, dont l'*Hist. gén. de la F. M.* a reçu l'approbation du G. O. de France : « En 1847, un grand nombre de loges dans les provinces de France, comprenant que les bases de l'institution maçonnique *reposent sur les principes les plus purs de la morale* (liberté, égalité, fraternité), et qu'elles ne peuvent plus rester étrangères aux idées *progressives* et généreusesqui cherchent de toutes parts à se faire jour;que c'est manquer aux lois de la Maçonnerie, que de regarder, sans y prendre part, ce mouvement général *tendant à rendre à la portion la plus nombreuse et la plus déshéritée de la société la place qu'elle s'efforçait de conquérir par son travail et sa patience* : ces Loges, disons-nous, formèrent des alliances plus intimes entre elles, et résolurent de se réunir tous les ans en congrès, *pour discuter et résoudre ces graves questions.* » (*Ibid.*, p. 173.)

L'ardeur que montrèrent les Loges pour hâter la régénération sociale fut telle, que le Grand-Orient crut devoir en comprimer l'élan trop précipité. Mais le blâme de ce pouvoir maçonnique n'était que simulé. Le discours adressé par le représentant du Grand-Maître au gouvernement provisoire, dévoila les vœux secrets et les principes réels du Grand-Orient.

(*Note du Traducteur.*)

défendre contre les assemblées et les banquets publics, d'où devait bientôt sortir la révolution. Quand l'émeute gronda dans la rue, Louis-Philippe se trouva précisément dans la même perplexité que Charles X. Les Bourbons de la branche aînée avaient voulu ménager et attirer à eux la noblesse créée par Napoléon, laquelle appartenait presque tout entière à la Franc-Maçonnerie. Louis-Philippe agit de la même manière; outre cette réconciliation, il voulut associer aux intérêts de sa famille les chefs les plus opiniâtres du parti révolutionnaire. Il sembla d'abord réussir avec un bonheur toujours croissant; mais au moment où éclata la tempête, il se vit entouré de traîtres, plus nombreux encore que ceux qui avaient livré Charles X. Paris fortifié avait peu de troupes et peu de munitions; le roi, pour se reconnaître et prendre conseil, ne pouvait entendre que la voix de la trahison; et c'est ainsi que le trône, sans appui, succomba en apparence à la révolte de la rue, faite par 1,000 ouvriers, par les élèves de l'école polytechnique et par 3.000 écoliers, tandis qu'il s'affaissait sur lui-même, abandonné par ceux-là qui l'avaient élevé.

J'ai dit que les banquets devaient évidemment amener une nouvelle tempête révolutionnaire; en effet, à l'occasion de ces banquets, les orateurs les plus éminents de la chambre avaient prêché le soulèvement au peuple; les députés affirmaient que la royauté de juillet s'était rendue coupable des plus graves attentats contre la liberté. Ces excitations, qui n'étaient pas réprimées, ne pouvaient manquer d'engendrer dans le peuple le mépris le plus profond et la haine la plus violente contre le gouvernement; et si l'on avait voulu les étouffer, le gouvernement ne le pouvait qu'en portant atteinte à la constitution par la suspension du droit de réunion; alternative qui identifiait la situation de Louis-Philippe avec celle de son cousin Charles X.

Ce qu'on désirait arriva; les banquets furent interdits, et ce

fut là le prétexte à la résistance légale contre un gouvernement qui entravait le droit constitutionnel de la nation. Défendre ce droit avec éclat, mais d'une manière toute passive, se poser en victime sans provocation directe, sans appel aux armes ni de vive voix, ni par écrit, c'était appeler évidemment la nation au secours des défenseurs du droit lésé et méconnu, du droit de la nation tout entière. Dans le cas d'un échec, la résistance passive et légale assurait l'impunité. Telle était la voie sûre qu'avaient choisie les chefs de l'opposition constitutionnelle, Odilon Barrot et consorts, tous membres de l'association maçonnique. Les meneurs avaient eu soin de se mettre à couvert contre la vengeance du gouvernement, par un pacte formel avec le parti appelé *Conservateur constitutionnel*, (parti appelé en Allemagne *Conservateur libéral*). Les cinq chefs (1), en apparence de partis différents, étaient cinq Maîtres des Loges Parisiennes; car, comme j'en ai fait personnellement l'expérience, il entre toujours dans l'adroite tactique de l'Ordre de placer des frères de confiance à la tête de toutes les administrations et de tous les partis politiques, pour imprimer à ceux-ci une impulsion pernicieuse et pour les pervertir avec plus de certitude.

La révolte suivit le banquet. La garde nationale eut sous les yeux le modèle d'une résistance passive, et exempte de tout danger, que l'on avait inventée et enseignée dans les Loges; elle la trouva facile et sûre, refusa son concours à la monarchie, sans toutefois vendre son sang à la révolution. Quoique faibles par le nombre, les troupes, grâce à l'abstention des masses, restaient maîtresses du terrain, et faisaient bravement leur devoir. Les chefs du parti révolutionnaire durent se réjouir lorsque, entassant mensonges sur mensonges tant sur la puissance nais-

(1) Vitet, de Morny, Berger, L. de Malleville, Duvergier de Hauranne.

sante de l'insurrection que sur le relâchement et l'indécision des troupes, ils parvinrent à déterminer le monarque à cheveux blancs à abdiquer en faveur de son petit-fils, et à livrer le gouvernement, sous le nom de cet enfant, entre les mains d'un ministère des Loges. Quand le Maçon, qui combattait dans la rue, vit l'autorité entre les mains d'un de ses Frères, il recommença hardiment une nouvelle attaque, et le ministre, au nom du roi, commanda aux troupes de cesser le combat. Là où la force n'avait pas résisté, la faiblesse devait vaincre! Voilà les fruits de la fidélité qu'Odilon Barrot, ministre maçon, venait de jurer à la maison régnante!

Mais alors se renouvela aussi ce que nous avons vu clairement se reproduire partout et toujours dans les révolutions des temps modernes. Une puissance révolutionnaire, imposante et secrète excite à la révolution; elle se cache, autant que possible, sous le masque de la légalité, tantôt ourdissant sa trame dans l'ombre, tantôt s'étalant au grand jour, et s'imposant comme une puissance prétendûment amie, dévouée et médiatrice; elle stipule en faveur de la révolution, à qui elle attribue les mêmes droits qu'à l'autorité; elle veut l'ordre et la paix, mais à une condition, c'est que le souverain s'isole de tous ceux qui lui sont dévoués, et qu'il soit dorénavant conduit par l'auguste révolution légale. Le monarque trompé, cède. Cela fait, lorsque le souverain est tombé sous les coups de la trahison et de l'insurrection de la rue, ces mêmes hommes l'abandonnent; les ministres et leurs amis de la chambre laissent s'agiter l'émeute en fureur; des insurgés en guenilles proclament la déchéance du roi; les meneurs applaudissent à cette résolution qu'eux-mêmes avaient dictée et que les héros des barricades répétaient sans la comprendre, tout comme le perroquet répète ce qu'on lui a appris.

Ce fut ainsi que le roi tomba de son trône. Il n'en avait pas été

précipité par la révolution triomphante, mais par la terreur que lui avait inspirée une échauffourée, qu'on lui représentait comme victorieuse. Il est tombé, comme Charles X, victime de la trahison. Les armées de la France, les autorités civiles et les bourgeois accepteront-ils le nouvel ordre de choses? C'est ce qui était très-douteux, malgré les ramifications et la puissance de l'Ordre; c'est ce qu'on ne pouvait même raisonnablement attendre; car, à Paris même, la garde nationale et la masse du peuple n'avaient pris aucune part active et importante à l'insurrection. Le bourgeois avait offert son appui, les ouvriers, quoiqu'en petit nombre, avaient offert leur sang; or, en ces derniers seuls, le parti de la révolution voyait des combattants; eux seuls avaient répondu à l'appel de ces hommes qui, depuis longtemps, leur avaient promis un avenir heureux, une condition aisée. Séduits par cette amorce trompeuse, les ouvriers avaient marché au combat; il fallait remplir les promesses qu'on leur avait faites, si l'on voulait qu'ils continuassent de donner l'appui de leur bras à la révolution. Or, ces promesses étaient des chimères, irréalisables dans toutes les formes de gouvernement.

En effet, si la France, à cette époque, devait être la première province, la nouvelle Jérusalem, la patrie des chevaliers bourgeois et des patriarches modernes, il fallait tout d'abord arracher ses fondements religieux et sociaux; il fallait que la destruction fût complète, avant d'y implanter le nouveau système. Cette œuvre de destruction universelle devait, d'après la constitution maçonnique, être dévolue à l'Ordre extérieur et à ses armées, qui, sous différents noms, formaient le corps des conjurés soumis à une direction supérieure. Car, aussi longtemps que le renversement n'était pas irrévocablement accompli, la réaction était possible, et le danger d'être traités comme coupables de haute trahison pouvait menacer la tête des premiers chefs de l'Ordre.

Cette position périlleuse et précaire n'avait aucun attrait pour les notabilités les plus considérables de la Maçonnerie. Seuls, les hommes qui avaient ébloui le peuple par des promesses et qui l'avaient guidé au combat, pouvaient alors saisir les rênes de l'Etat. Ainsi la France dut subir l'ignominie d'un gouvernement provisoire, sous la raison sociale Lamartine, Ledru-Rollin et consorts. Cependant la direction supérieure ne cessa d'appartenir à l'Ordre, et toutes les places élevées lui échurent en partage. Quelques jours après l'installation du gouvernement provisoire, une feuille de Paris, l'*Univers* publia l'article suivant (1) :

« Des députés de la Grande Loge de France, revêtus de leurs insignes, sont venus déposer entre les mains du gouvernement provisoire un acte d'adhésion à la république. Cette députation a été reçue par MM. Crémieux, Garnier-Pagès et Pagnerre, décorés des insignes du grade qu'ils occupent dans la Maçonnerie. M. Bertrand, président d'âge du tribunal de commerce et représentant du Grand-Maître, a prononcé le discours suivant :

« A la gloire du Grand Architecte de l'univers! L'Orient de » France au gouvernement provisoire! Citoyens! Le Grand- » Orient, au nom de toutes les Loges affiliées de la France, » vient exprimer son adhésion au gouvernement provisoire.

» Quoique placée par ses statuts en dehors des fluctuations » et des crises de la politique, la Maçonnerie française n'a pu » s'empêcher d'exprimer ses sentiments en faveur de la grande » agitation sociale qui vient de se manifester. De tout temps » les Maçons ont porté écrits sur leur bannière ces mots au- » gustes : liberté, égalité, fraternité! En les trouvant repro- » duits sur le drapeau français, ils les saluent comme le

(1) N'ayant pu nous procurer le N° de ce journal, nous avons dû traduire cet article de l'allemand. (*Note du Traducteur.*)

» triomphe de leurs principes, et s'applaudissent de ce que la » patrie a reçu par vous la consécration maçonnique. Nous » admirons le courage avec lequel vous avez entrepris et exé» cuté la tâche si difficile de fonder sur des bases solides la » liberté et le bonheur des peuples; nous rendons hommage » au zèle avec lequel vous tâchez d'arriver à ce but, en main» tenant l'ordre, qui en est la condition et la garantie indis» pensable.

» Quarante mille Maçons, distribués dans cinq cents Loges » (françaises), et n'ayant entre eux qu'un même cœur et un » même esprit, vous promettent leur concours, pour achever » l'œuvre de la régénération, si glorieusement commencée. »

» M. Crémieux a répondu :

« Le gouvernement provisoire reçoit avec bonheur et satis» faction vos félicitations et vos vœux. Le Grand Architecte » de l'univers a donné au monde le soleil pour l'éclairer, » la liberté, pour le conserver. Il veut que tous les hommes » soient libres; il nous a donné la terre pour la féconder; et la » liberté seule féconde.

» Il est vrai, la Maçonnerie n'a pas la politique pour objet; » mais la politique transcendante, la politique de l'humanité, a » toujours trouvé accueil dans les loges maçonniques. Dans » tous les temps, dans toutes les circonstances, sous l'oppression » de la pensée, comme sous la tyrannie du pouvoir, la Maçon» nerie n'a jamais perdu ces mots augustes : liberté, égalité, » fraternité. La république se trouve dans la Maçonnerie; voilà » pourquoi elle a eu des partisans dans tout l'univers. Il n'y a pas » une seule loge qui ne puisse se rendre ce glorieux témoignage, » qu'elle a toujours aimé la liberté et pratiqué la fraternité. » Oui, sur toute la surface de la terre, le Franc-Maçon tend » une main fraternelle au Franc-Maçon; ce signe est connu de » tous les peuples. Eh bien! la république fera ce que fait la

» Maçonnerie : elle sera le gage assuré de l'union de tous les » peuples de la terre ; et le Gand Architecte de l'univers sourira » du haut du ciel à cette pensée généreuse de la république » qui, en se répandant bientôt dans toutes les parties du monde, » réunira tous les citoyens du globe dans un seul et même » sentiment ! »

» La députation s'est retirée aux cris répétés de : *Vive la république! Vive le gouvernement provisoire!* »

Le 10 mars, Lamartine fit la déclaration suivante à l'Hôtel-de-Ville : « J'ai la conviction que c'est du sein de la Franc-Maçonnerie qu'ont jailli les grandes idées, qui ont jeté le fondement des révolutions de 1789, de 1830 et 1848 (1). »

Les élections générales devaient nommer une assemblée nationale ; subissant l'influence de l'Ordre, les électeurs devaient lui confier le gouvernement, accepter la nouvelle constitution de la France et prêter, pour la conquête de l'Europe, toutes les forces de l'Etat. Mais la nation, pour autant qu'elle ne se composait pas des membres secrets de l'Ordre et des clubs, avait une profonde aversion pour la république ; les propriétaires surtout, dans la signification la plus étendue de ce mot, redoutaient la république sociale, que le gouvernement provisoire paraissait vouloir établir. Celui-ci devait employer tous les moyens pour agir sur les élections ; aussi le fit-il sans détour. Malgré cela, les élections ne répondirent pas à l'attente des révolutionnaires. Sans oser espérer la résurrection immédiate de la monarchie, on se décida à une résistance ouverte contre les institutions sociales démocratiques, et l'on s'opposa énergiquement à toute guerre, qui aurait eu pour but d'importer la république dans les autres Etats. En conséquence, le gouvernement provisoire, entravé dans l'exécution de ses plans, souleva

(1) *Latomia*, 1848, vol. IX, p. 284.

une seconde fois les masses d'ouvriers, à qui l'on avait distribué les trésors de Paris, pour payer leur dévouement; il voulait faire sauter l'assemblée nationale, établir un comité de salut public, investi d'un pouvoir dictatorial; il comptait régénérer la France par la domination sanglante de la terreur, et faire plier l'univers entier sous le joug de la république sociale.

Nous lisons dans la *Nouvelle Gazette de Prusse* du 9 août 1848 : « Le rapport de la commission chargée de faire une enquête sur les événements du 15 mai et de la révolution de juin, est une pièce de la plus haute importance. On n'y met en avant que quatre noms : Ledru-Rollin, L. Blanc, Caussidière et Proudhon; mais le rapport dit sans détour que les mouvements ont été préparés par le gouvernement de Lamartine (lisez gouvernement de la Franc-Maçonnerie), pour renverser l'assemblée nationale qui ne partageait pas sa manière de voir et renfermait trop d'éléments conservateurs. Ce gouvernement s'est efforcé par tous les moyens d'entretenir la fermentation dans le pays et de réveiller les passions démagogiques, qui devaient conduire à une catastrophe. Pour justifier cette assertion, le rapport attire l'attention sur les nombreux fonctionnaires lancés dans les départements, et dont plusieurs avaient déjà été démissionnés; il rappelle les agents qui avaient été députés dans toute la France par les clubs les plus dangereux de la capitale, agents qui avaient été payés sur les fonds secrets du ministère de l'intérieur; enfin, à l'appui de ce qu'il avance, le rapport reproduit un passage du *Bulletin officiel* du 15 avril, dans lequel il est dit : « Si les élections nationales ne laissent » pas triompher la vérité sociale, si elles ne sont que l'expres- » sion des intérêts d'une caste, *il reste encore au peuple, qui a » fait les barricades, un moyen de salut; c'est d'exprimer une » deuxième fois sa volonté et d'annuler les décisions d'une repré- » sentation faussée.* »

» Le rapport extrait les passages suivants des discours que le ministre L. Blanc adressait au peuple (1) :

« On parle de la formation d'une chambre de députés. Eh » bien, c'est vous qui êtes cette chambre ; c'est vous qui êtes les » représentants du peuple. Que l'assemblée nationale se réunisse » ou non, cette assemblée, j'en ai la confiance, ne sera pas » anéantie. » Et plus loin : « Dès ma plus tendre jeunesse, j'ai » juré dans ma conscience, si jamais j'étais appelé à prendre » part à l'administration de la chose publique, de ne jamais » oublier que j'appartiens au peuple dont j'ai partagé les souf- » frances. J'ai prêté le serment d'Annibal contre le désordre » social qu'on appelle ordre, et qui plonge la majorité des » citoyens dans la misère. »

» A tous ces moyens d'irritation et de trouble vint s'ajouter un autre levier. Les ateliers nationaux où, dès le principe, pénétra l'esprit de Louis Blanc, et qui plus tard en furent complétement dominés, nous menacèrent le 15 mai, et ne se montrèrent dans leur véritable signification que dans les journées de juin. Pour bien comprendre les événements du 15 mai et du 23 juin, il faut jeter un coup d'œil rétrospectif sur les causes qui les ont amenés. Le 16 avril, un décret du gouvernement provisoire, qui supprimait les compagnies de voltigeurs et d'artilleurs de la garde nationale, avait donné lieu à une protestation violente. Il n'en fallut pas davantage pour provoquer un éclat des passions populaires. Les masses furent poussées de la place publique jusque dans la salle où siégeait l'assemblée nationale. Des dépositions non suspectes indiquent comme les auteurs de ce mouvement les ministres Caussidière et Louis Blanc. On impute au premier, depuis cette époque, des choses étranges. Le 3 avril, il avait convoqué à la préfecture

(1) Traduit de l'allemand.

tous les commissaires de police de Paris, et leur avait tenu ce discours : « Les commissaires sont trop mous. Ils doivent dire » aux quartiers trop attachés aux anciennes idées que le moindre » mouvement de leur part serait le signal de leur anéantisse- » ment complet. Dites à vos imbécilles de piquiers (c'est ainsi » qu'en France, comme en Allemagne, on désigne les hommes » attachés à la loi et à l'ordre), dites à vos gardes bourgeois » que, s'il leur prenait envie de tenter la moindre réaction, » 400,000 ouvriers n'attendent que le signal pour raser Paris; » qu'ils ne laisseront pas pierre sur pierre, et que pour cela » ils n'emploieront pas de fusils, mais quelques allumettes » chimiques. » Dans une lettre que Grandménil écrivait à Angers, à son neveu, il disait en parlant de Caussidière : « Caussidière te recommande instamment de préparer et » d'apporter ici, dans le plus grand secret, quelques-unes des » fameuses bombes. — Le silence le plus rigoureux avant » tout. »

» Il y avait dans le cabinet du ministre des conciliabules nocturnes, dans lesquels on mettait en question l'existence de l'assemblée nationale. Telle était la situation des choses, lorsque s'ouvrit cette assemblée. »

« Pour apprécier avec exactitude l'insurrection du 15 mai (1), il faut d'abord examiner le *Club des clubs* sous la présidence de Sobrier, et la réunion des *Droits de l'homme,* sous la conduite de Vilain. Après la révolution de février, plusieurs clubs révolutionnaires furent réunis sous une direction commune ; chacun d'eux députait ses plénipotentiaires, qui se réunissaient tous dans le bâtiment appartenant jadis à la liste civile, rue Rivoli, n° 16. Là, Sobrier avait établi une espèce d'administration de la police, qui députait dans toute la France ses

(1) Même feuille, 1er août 1848.

agents, payés par le trésor public, et entre autres chargeait un grand nombre d'officiers de se rendre auprès des diverses garnisons, pour y exciter la troupe contre ses chefs, et pour briser dans l'armée les liens de la discipline. La réunion des *Droits de l'homme*, qui avait son local au Palais-Royal, doit, sur le rapport de la police, avoir compté 25,000 membres à Paris, et 14,000, dans les communes rurales du département de la Seine. Tous étaient armés. Le gouvernement entretenait des rapports continuels avec le *Club des clubs* et l'association des *Droits de l'homme.* Lorsque, le 13 mai, après l'attaque de l'assemblée nationale, Sobrier fut fait prisonnier, on trouva sur lui toute une série de décrets préparés d'avance. On y reprochait à l'assemblée nationale d'avoir foulé aux pieds la souveraineté du peuple; d'avoir trahi les mandats qu'elle tenait de la nation, et d'avoir donné l'ordre de mitrailler. Ce dernier grief est particulièrement remarquable; car il montre que l'on comptait d'avance sur une lutte sanglante, ce qui n'eut pourtant pas lieu. L'assemblée nationale devait être dissoute, et un comité de salut public, composé de neuf membres inconnus, devait être établi. Un décret défendait le transport de l'argent monnayé; un autre déclarait hors la loi tout français qui émigrerait; un troisième supprimait dans tout le pays toutes les administrations; un quatrième ordonnait la formation de comités communaux, etc. »

Le *Journal des Débats* fit sur ce rapport les observations suivantes (1) :

« Paris, 22 août. — Pour ce qui concerne les noms et les personnes, nous nous tiendrons dans les limites de la réserve que nous commande la justice et l'équité. Mais dans les révélations de la commission d'enquête, il y a autre chose que des

(1) Traduit de l'allemand.

noms propres, des individus et des partis ; nous y voyons une situation morale, dont le spectacle nous arrache un cri d'épouvante et de douleur. C'est en vain que nous voudrions fermer les yeux devant l'éclair mortel qui *jaillit sur toute la société, depuis la base jusqu'au sommet et pénètre dans les palais comme dans les cavernes*. Que dira l'univers, qui fixe les yeux sur nous? Que diront ceux qui déjà, sans cela, proposent le spectacle de nos misères, de nos divisions, de nos souffrances, comme un avertissement pour les peuples et comme un enseignement horrible? Comment ! de la bouche des *chefs du peuple*, de ceux qui ont vécu, conspiré et combattu avec lui, sortent des aveux si épouvantables! Il serait vrai qu'il y a, sous le soleil, sur cette terre, une horde de 400,000 hommes qui sont prêts à niveler une ville que l'on appelait jadis la capitale de la civilisation ! 400,000 ouvriers, qui feraient disparaître Paris plutôt que de céder, et qui accompliraient leur œuvre avec un paquet d'allumettes chimiques! A ce peuple on dit : « Tu » auras tout, tu seras riche, tu seras heureux, tu dois être le » premier, puisque tu as été le dernier ! » Et au jour où il sera fatigué d'attendre, où il reconnaîtra l'imposture de ces promesses, il prendra son fusil , il arrachera le pavé, il arborera le drapeau rouge; et alors les hommes s'entretueront, alors les femmes et les enfants pleureront, alors l'ouvrier se trouvera sans asile, sans domicile, sans Dieu, et poussera ce cri horrible que nous avons entendu : « Vengez-moi et pillez! » Et après ce dernier blasphème, il se présentera devant le tribunal de Dieu ! »

Le caractère de la politique extérieure de la révolution ressort de cette interpellation de Mauguin dans l'assemblée nationale. Elle fut alors publiée littéralement dans tous les journaux; qu'il me soit permis d'en appeler à la *Nouvelle Gazette de Prusse* du 6 août, qui contient l'article suivant.

« Paris, 2 août. — L'interpellation de Mauguin au gouvernement, nous permet d'apprécier l'esprit de la diplomatie française. Après avoir rappelé le manifeste de Lamartine, l'orateur « indique la contradiction qui existait entre les expéditions » contre l'Allemagne, la Belgique, la Savoie, et les assurances » pacifiques du manifeste. » Il continue : « Les expéditions étaient » la république armée pour se précipiter sur les peuples voisins; » les envahisseurs étaient équipés avec les armes de nos arsenaux » et commandés par des commissaires de notre gouvernement. » Ni dans le Piémont, ni dans la Toscane, ni à Naples, on ne » veut du secours de la France, parce que celle-ci n'a qu'un » but, celui d'importer la république dans ces pays. »

» Il ajoute qu'en présence de plus de 20 députés, le ministre lui-même s'en était expliqué et qu'à cette occasion, il lui était échappé des paroles qui confirment cette assertion : que l'agent français à Naples passait pour avoir armé l'insurrection et élevé les barricades, et que les personnages qui avaient fait ce choix se trouvaient encore au gouvernement. La tournure que M. Bastide, ministre des affaires étrangères, voulut donner à la chose n'est pas de nature à affaiblir le fait désormais incontestable, qu'un agent diplomatique du gouvernement français avait provoqué l'insurrection républicaine tentée à Naples, le 15 mai.

» Le même jour, éclata la révolution de Vienne; elle atteignit, de prime abord, la dernière limite, et l'empereur prit la fuite; le même jour encore, des troubles eurent lieu à Berlin. Ici une affiche maçonnique proposa pour la première fois de se présenter en armes à l'assemblée du peuple *sous les Tentes;* et 8,000 hommes défilèrent devant l'hôtel du ministre Camphausen, exigeant la retraite du ministère. Ainsi on comprendra l'origine de ces menées souterraines qui ont ébranlé la Prusse. »

Le plan formidable du gouvernement provisoire, dont nous venons de tracer l'organisation, menaçait non-seulement les biens, mais encore la vie des membres de la représentation nationale ; il proscrivait, en outre, de Paris tous les citoyens propriétaires ; le désespoir donna aux victimes le courage d'une lutte à mort.

L'assemblée investit le général Cavaignac de la dictature ; un combat de trois jours contre la république sociale eut lieu dans les rues de Paris. La bourgeoisie proscrite luttait pour le maintien de son existence ; elle conserva son poste dès le premier jour. Les troupes se conduisirent honorablement, et le dictateur triompha. Aussitôt après la victoire, il se retira et rentra dans la vie privée ; car, quoiqu'il eût été le sauveur de la ville de Paris et peut-être de tout l'Etat, la nation, dans son vote universel, ne l'appela pas au siége de président ; on savait qu'il était décidément hostile à la royauté et dévoué à la république.

La *Gazette de Voss* du 11 septembre 1850 annonçait que, le 7 du même mois, la police de Paris avait, par des circulaires, interdit aux quatre Grandes Loges nationales de France de s'occuper de politique et de socialisme et les avait prévenues qu'il était question de dissoudre toutes les Loges de la France. Vers la fin de décembre 1850, la police ferma le Grand-Orient de France, parce qu'on était convaincu que ses tendances étaient dangereuses pour l'Etat (1).

La démarche de la police contre la Franc-Maçonnerie à Paris, est confirmée par Wackernagel, Maître de Siége de *la Lumière* à Mersbourg, dans la *Revue secrète pour les Maçons* (2).

(1) *Nouvelle Gazette de Prusse*, 31 janvier 1851.
(2) V. *Rev. Maç.*, 1er vol., liv. 4.

Angleterre.

L'Angleterre, cette terre classique de l'aristocratie, cette république assise sur une base monarchique, ce pays dont les institutions solides offrent la résistance la plus tenace à la dissolution démocratique, l'Angleterre, comme nous l'avons vu, commençait, en raison de l'accroissement de l'Ordre, à s'imprégner de plus en plus des idées démocratiques; nous l'avons vue détruire tout ce qui faisait l'ornement de son ancienne constitution, pour se parer des oripeaux modernes; déjà se déplaçaient les anciens partis des torys et des whigs. Les premiers furent écartés du pouvoir; le parti des whigs avait perdu sa forme ancienne et son caractère, et les aristocrates libéraux se trouvèrent contre-balancés par les aristocrates démagogues. Ce résultat était le fruit de la concentration de toute la puissance de l'Ordre dans l'Etat. Grâce à la fusion de tous ses éléments, la Franc-Maçonnerie avait obtenu la direction générale de l'Ordre entier dans toutes les parties du monde. Nous avons vu ce phénomène historique se développer et se reproduire, dès 1813, année où toute la Franc-Maçonnerie se réunit dans tous les Etats de l'Angleterre. Mais dès que lord Palmerston devint secrétaire d'Etat, l'autorité du gouvernement tomba entre les mains mêmes de l'Ordre; car le noble lord était devenu Grand-Maître de tous les Maçons de l'univers. C'est ce que j'ai appris d'une source sûre, de la Grande Loge de Berlin, et ce qu'une observation attentive pourrait démontrer.

L'Angleterre, qui pendant toute une génération, avait combattu pour le principe de la monarchie légitime, avec une constance et une énergie dignes d'admiration, changea insensiblement de politique pendant le cours des 20 années qui

suivirent l'an 1813, minée qu'elle était, à son insu, par le grand développement de la Franc-Maçonnerie. Elle passa au système de l'appui passif de toutes les révolutions et de la légitimité du principe de la non-intervention. Sous la conduite de lord Palmerston, elle déclara à l'univers étonné qu'elle couvrait de sa protection tout soulèvement démocratique, et les faits plusieurs fois répétés dans toutes les parties du monde, viennent appuyer cette déclaration. Il ressort évidemment de là que la puissance du gouvernement anglais était tout entière aux mains de la Franc-Maçonnerie. Nous avons vu cette politique nouvelle à l'usage de l'Angleterre, suivie tantôt avec succès, tantôt sans réussite, contre le Brésil, le Portugal, la Hollande et la Belgique, contre la Russie et la Pologne, contre la Suisse enfin. Nous avons vu, sous l'impulsion de lord Palmerston, la révolution bouleverser l'Italie, la Sardaigne et surtout la Hongrie. On alla jusqu'à prendre à Londres la direction centrale de la révolution européenne, en y entretenant le comité d'action.

Nous avons vu dans le vicomte d'Arlincourt, comment lord Minto, ambassadeur anglais, proclama, en plein théâtre, l'indépendance de l'Italie. Nous avons vu même que M. Frenborn, agent consulaire anglais, appartenait à l'Association mazzinienne de Rome, laquelle se réunissait deux fois par semaine au théâtre Capranica, prépara et fit exécuter l'assassinat de Rossi, ministre du Pape.

En Sicile, après les concessions ridiculement nulles faites aux révoltés par le gouvernement de Majo, lord Edgecumbe, pair d'Angleterre, envoyé par lord Palmerston, se posa comme médiateur et écrivit au duc :

« Le peuple sicilien croit être dans une position où il puisse formuler de fortes prétentions, et il attend d'importantes concessions : il est clair qu'il ne se contentera pas de promesses,

mais qu'il lui faut des garanties ; » et les canons anglais vinrent appuyer les rebelles, lorsque Desauget s'approcha de Villalate, position fortifiée par l'émeute. La place néanmoins fut enlevée par les Napolitains, et les canons des Anglais auxiliaires furent pris. La marine anglaise encourageait les émeutiers de tout son pouvoir; ses officiers, sur la pointe de leur épée, déployaient, au jardin de Flore et au théâtre, de petits drapeaux tricolores; parmi eux se distinguait le commodore Lushington. A Naples, on vit le chargé d'affaires anglais se mêler dans les rangs de la populace révoltée. Lorsqu'enfin les troupes fidèles eurent reconquis à leur souverain Naples et la Sardaigne, des notes anglaises, grosses de menaces, sommèrent le monarque; la flotte anglaise appuya cette attitude; enfin les entraves furent telles, qu'il devint impossible d'étouffer la révolution, si ce n'est dans des flots de sang.

Elle saute aux yeux cette vérité qu'exprima, au mois d'avril 1851, un personnage très-estimable et très-clairvoyant.

« Tout le monde voit de quelle manière, sous la protection et la direction supérieure de Palmerston, il est possible aux comités révolutionnaires de Londres d'attirer à eux et de gagner tous les démagogues des différentes parties du continent. Mais ce n'est que par l'association secrète des Francs-Maçons, que la direction supérieure de Londres peut faire parvenir le mot d'ordre, tous les quinze jours, aux sociétés secrètes de la France, de l'Allemagne et de l'Italie, comme le dit la *Nouvelle Gazette prussienne* du 4 avril 1851. Ce n'est que par la propagande universelle de la Maçonnerie que peut être, à un moment déterminé, donné le signal d'une guerre civile. Cette direction suprême maçonnique de Palmerston ne possède pas seulement de nombreux agents, mais encore elle dispose de sommes considérables; elle a une armée et un budget pour la solder.

»Il faut ici remarquer en outre que, si la puissance révolutionnaire de la Franc-Maçonnerie, dirigée par lord Palmerston, n'avait pas eu la conscience de sa force, les négociations des puissances continentales n'auraient pas été conduites avec tant de lenteur et si peu de succès, comme l'a dit l'*Univers;* si cette puissance n'eût pas été bien établie, Palmerston ne se serait pas montré le patron de tous les anarchistes de l'Europe, et il se serait bien gardé d'étaler avec tant d'imprudence ses instincts révolutionnaires et ses sympathies pour tous les comités démagogiques. »

Toutes les barrières posées par la loi pacifique du droit des gens et par l'estime réciproque de nation à nation sont maintenant brisées par le noble Lord et par la nation anglaise. Le droit des gens a été violé dans les affaires de Naples et de l'Autriche; l'insulte la plus révoltante a été lancée par les dégoûtantes manifestations en faveur de Kossuth, ce chef au petit pied de la démocratie. A Naples et dans la Hongrie, les souverains ont non-seulement vaincu la révolution, mais ils l'ont exterminée, comme la conscience de leur devoir le leur imposait; mais l'extermination de l'Ordre révolutionnaire et des fondements politiques de celui-ci dans l'Etat, a dû pousser à toute extrémité le Grand-Maître général; et vraiment, celui-ci (Palmerston) semble avoir pris à tâche de reconquérir au profit de son Ordre, et cela à tout risque et péril, tous les pays du monde, par l'intermédiaire de la puissance anglaise et de la puissance révolutionnaire de l'Europe. Ses déclamations au parlement, ses notes à Naples et à la France sont sans exemple. Après ces procédés inouis du ministre, il ne faut plus s'étonner si l'Ordre exploite la personne de Kossuth pour enflammer l'Anglais, en lui mettant sous les yeux le symbole vivant de la révolution. L'Ordre veut ainsi donner à la révolution européenne la preuve que le gouvernement et le peuple anglais lui

appartiennent d'avance, et faire comprendre aux souverains que LA POLITIQUE RÉVOLUTIONNAIRE DE PALMERSTON EST CELLE DE LA NATION. Voilà ce qui explique comment en Angleterre, dans ce sol de l'aristocratie, on a vu non-seulement les masses, les chartistes sans autorité civile, mais les municipalités elles-mêmes et les corporations les plus éminentes, donner à la révolution, personnifiée dans Kossuth, les plus chaleureuses démonstrations d'admiration et de haute estime. Aussi le pouvoir de l'Angleterre est rongé par le ver de la Maçonnerie; déjà il est entamé et condamné à une chute prochaine.

Il est notoire que le *Globe* est le journal de lord Palmerston et le premier organe de l'Ordre. Un article de ce journal (12 mai 1849) sur la situation de l'Europe reflète les sentiments de son Excellence avec d'autant plus de certitude, qu'il est plus important et plus étrange. Voici ce qu'il disait : « Il est à craindre que les événements de l'année précédente n'aient été que la première scène d'un drame, fécond en résultats plus larges et moins pacifiques. L'échafaudage dressé par le congrès de Vienne était si arbitraire et si artificiel, que tous les hommes d'Etat à opinions libérales voyaient bien qu'il ne supporterait pas le premier choc de l'Europe. En effet, sur quoi s'appuyait le congrès? Sans tenir compte de l'inclination et des sympathies des peuples, il substituait l'autorité militaire à l'obéissance libre; il sacrifiait tous les intérêts les plus légitimes pour arrondir la frontière de quelque pays favorisé et satisfaire ainsi le caprice et l'humeur de quelque prince intrigant. Tout le système établi par le congrès était en pleine dissolution, et lord Palmerston a agi sagement lorsqu'il n'a pas voulu prêter son concours pour opposer une digue aux vagues envahissantes. Le plan qu'il a formé est celui d'une nouvelle configuration de l'Europe, l'érection d'un royaume allemand vigoureux, qui puisse être un mur de séparation entre la France

et la Russie, la création d'un royaume polonais-magyare, destiné à compléter l'œuvre contre le géant du nord, enfin un royaume de l'Italie supérieure, dépendant de la maison de Savoie. On a souvent reproché à Palmerston d'avoir négligé l'alliance de l'Autriche; mais ici, ses accusateurs devront encore lui rendre justice. L'alliance de l'Angleterre avec l'Autriche n'a jamais reposé sur une communauté de principes; elle existait, simplement parce que l'Autriche était la représentation principale et comme l'incarnation de la nation allemande. Depuis la paix de Westphalie jusqu'à celle d'Aix-la-Chapelle (1648-1748) l'Autriche s'est trouvée être le centre de l'unité allemande. Mais lorsque l'épée de Frédéric eut reculé les limites de son royaume, qui était naguère l'électorat de Brandebourg; lorsque les vrais allemands eurent reconnu dans ce guerrier le représentant réel de leur force et de leur nationalité, la Prusse devint, sur le continent, l'alliée naturelle de l'Angleterre. L'amour-propre seul et la timidité de George III firent obstacle à ce que l'alliance de la Prusse et de l'Angleterre fût notre bouclier dans la guerre américaine. Ce que l'Autriche fut au commencement du siècle dernier, ce que la Prusse devint plus tard, l'Allemagne peut l'être également, qu'elle ait sa capitale à Berlin ou à Francfort. (C'est-à-dire, soit que la république subsiste à Francfort, soit qu'une demi-monarchie soit debout à Berlin. Avec quelle douce jouissance l'organe maçonnique indique la république comme but final!) Si lord Palmerston réussit à consolider cette alliance naturelle et à la renforcer par une entente cordiale avec la France, il aura prouvé jusqu'à quel point il est en réalité le diplomate le plus habile qu'ait vu naître cette époque. »

Amérique.

En Amérique la démocratie, par le moyen de la Franc-Maçonnerie, grandit en importance et commença à tendre sa main protectrice à la Suisse, à la France et surtout à l'Allemagne. Lorsque la révolution de 1848 eut déversé ses terreurs sur l'Europe, l'Allemagne apprit par les journaux que les citoyens libres de l'Amérique, non-seulement renvoyaient en Europe le fameux agitateur allemand, Charles Heinzen, et lui avaient assigné 25,000 dollars, pour pouvoir révolutionner la presse allemande, mais encore qu'ils avaient poussé leur audacieuse perversité, jusqu'à mettre publiquement à prix la tête des princes allemands, et à proportionner la récompense de l'assassinat à l'importance politique de la victime.

Italie.

En Italie, la révolution s'était dressée menaçante contre le trône et l'autel; elle était sortie de la Suisse, où elle avait son foyer, avant qu'elle fût victorieuse en France. Lorsqu'elle eut débordé sur la France, le zèle et la propagande du gouvernement provisoire imprimèrent à la révolution italienne une nouvelle et puissante impulsion.

Le vicomte d'Arlincourt, dans son Histoire de la révolution italienne, au moment de la chute de Louis-Philippe, continue ainsi :

« Ce qu'avaient apporté les barricades a été remporté par elles; la couronne citoyenne a été broyée sur la tête même de l'usurpation par le principe révolutionnaire. Louis-Philippe, qui a vu mourir Charles X exilé en Autriche, mourra proscrit en Angleterre; et la France enfin, de chute en chute, est tombée à la république.

» Encore un nouveau *fait accompli.*

» Vers la fin de 1847, les chefs de la *Jeune Italie* avaient tourné leurs regards vers le roi de Sardaigne comme sur un appui protecteur. Depuis longtemps, les sociétés secrètes étaient puissantes en Piémont; elles avaient jugé Charles-Albert. Voici, en quelques mots, sa vie.

» A la chute de Napoléon, le Piémont avait été rendu à ses anciens princes; mais, lorsqu'en 1820 éclata la révolution de Naples, Turin s'était aussi soulevé : alors apparut Charles-Albert.

» Affilié à la grande secte des carbonari, le prince de Carignan, appelé par elle à seconder le mouvement révolutionnaire, et se levant contre son roi, se mit à la tête des insurrections de la Lombardie.

» Devenu héritier du trône, il fut roi en 1831. Les carbonari, ses anciens frères, accoururent immédiatement vers lui. Il les reçut d'abord assez mal : l'absolutisme était entré dans ses goûts; puis, s'effrayant des progrès de la *Jeune Italie*, il changea de nouveau ses idées; il revint au radicalisme.

» Charles-Albert s'était d'abord montré sourd aux ouvertures du célèbre agitateur (Mazzini); mais, en septembre 1847, à la suite de grandes démonstrations populaires en Piémont, et notamment à Novare, où, aux cris de « *Vive Pie IX ! Vive Charles-Albert ! Vive Gioberti !* » on demandait l'*indépendance italienne*, il parut se laisser séduire. En octobre, nouvelles démonstrations à Gênes et à Turin; le roi de Sardaigne commençait à entrer dans les idées de la *Jeune Italie;* la diplomatie étrangère s'en étant alarmée : « *L'Italia farà da se* (1), » lui avait répondu fièrement le prince : et les carbonari d'applaudir.

(1) *L'Italie se suffira à elle-même.*

» Ils se hâtent d'unir Charles-Albert et Pie IX dans un enthousiasme semblable. Mêmes fêtes, même tactique. On veut leur élever des statues à Novare, en face l'un de l'autre; on les regarde comme deux principes incarnés visant à une même gloire. On y admet en troisième le duc de Toscane, appui des condamnés politiques. C'est, selon les comités secrets, *une trinité révolutionnaire* que doit encenser l'Italie progressive; et tous trois marchent à leur perte.

» Retournons maintenant à Rome.

» Janvier 1848 avait ouvert une nouvelle phase d'idées; il n'était plus question de *réformes*, il s'agissait de *constitutions*. Février fera plus encore, il marchera *aux républiques;* puis, franchissant d'autres distances, arrivera *le socialisme.*

» Que d'enthousiasme aux bords du Tibre !... Une république à Paris!... Ah! les sociétés secrètes, elles-mêmes, n'osent croire à un tel triomphe; il a dépassé leur attente. Que ne peut-on espérer désormais ! « *A bas les monarchies ! à bas la religion! à bas tout ordre ! à bas toute loi!...* » Triomphateurs, gloire au chaos !

» Les manifestations furibondes de la ville aux sept collines, semblent des orgies aux démons. La nuit, toutes les rues étincellent de lampions, de torches et de feux de joie. Le jour, la populace en uniforme et la populace en guenilles parcourent processionnellement la ville avec des drapeaux tricolores, en agitant des fers homicides et en hurlant la Marseillaise. Les bouleversements à Paris commandent évidemment les insurrections à Rome. Toutes les rébellions à l'envi doivent se tendre une main fraternelle.

» On court à l'ambassade d'Autriche. Le buste et les armoiries de l'empereur y sont mis en pièces et brûlés. On s'attaque aux statues, aux images; on fait un feu de file sur elles, et l'on se croit un peuple *sublime.*

» Un auto-da-fé a eu lieu : un holocauste devra suivre; il faut le sang des Jésuites.

» La constitution de Pie IX est proclamée le 14 mars; mais le fameux mot : « *Il est trop tard,* » eût pu aussi lui être adressé. Aucun transport d'enthousiasme. Qui pensait à fonder quelque chose? Il n'est question que de détruire.

» Le 13 mars, Vienne est en combustion. Le soutien de Louis-Philippe, Metternich, s'est vu renversé.

» Le 18, barricades à Berlin. Effroyables commotions. Le roi est obligé de fuir.

» Ce même jour, explosion terrible à Milan.

» Le 20 mars, révolution à Parme.

» Charles II eût pu facilement triompher de cette émeute en laissant ses troupes agir : il craignit l'effusion du sang; et son humanité fut sa perte. Hélas ! ainsi ont fait bien des rois !....

» Le 10 avril suivant, Charles II, forcé de fuir ses Etats, prenait la route de l'exil.

» Le 22 (mars), république à Venise. Nouvelles scènes à décrire. Encore *trois grandes journées*. *Daniel Manin* et *Nicolas Tomaseo*, deux chefs révolutionnaires, avaient été incarcérés, peu auparavant, pour publication d'écrits politiques. Ces deux hommes, opinion à part, étaient généralement estimés. Le peuple court en foule à leur prison et demande qu'on les relâche. On refuse. Une émeute éclate. On dépave la place Saint-Marc.

» Le 17 mars, après plusieurs coups de fusil, les deux captifs sont délivrés. Manin est porté en triomphe sur une chaise à la place du palais ducal, où il harangue la multitude; et là, en présence de la troupe, on jette à bas des *trois grands mâts* les drapeaux flottants de l'Autriche.

» Le 18, le peuple demande à être armé et veut une garde nationale. La municipalité et le gouverneur civil, M. Palfy, y consentent; et, le soir même, patrouilles guerrières.

» Le 22, les ouvriers de l'arsenal se révoltent.

» Alors, comme un tonnerre nouveau, s'élevaient d'immenses clameurs ; la voix de la *Jeune Italie* retentissait de toutes parts : « *Aux armes! aux armes!* » criait-elle.

» *Affranchir l'Italie de la domination étrangère*, est devenu la pensée de feu qui, courant de clochers en clochers, réveille, électrise, embrase. « *Aux armes!* » redisent tous les organes de la presse avec un enthousiasme unanime. *Aux armes!* répètent des populations entières avec des transports inouïs.

» Charles-Albert, à la vue de ces grandes manifestations, et obsédé par les pressantes sollicitations de tous les chefs de sociétés secrètes, porte enfin la main sur son glaive. Il ne regarde plus comme un rêve la couronne de Lombardie. Une grande croisade est prêchée ; le Piémont, jusque-là en parfaite harmonie avec Vienne, le Piémont que personne n'attaque, et qui, par conséquent, n'aurait le droit d'attaquer personne, se déclare contre l'Autriche : il se place à la tête des soulèvements de la Péninsule.

» ... Mazzini et consorts étaient à la tête du mouvement de la Péninsule... Qu'allaient faire ces destructeurs, ces hommes mille fois pires que les anciens barbares du nord, qui, eux du moins, en mettant tout à feu et à sang sur leur passage, ne ravageaient point *leur patrie?* Ils allaient trahir leurs soutiens, entraver Charles-Albert et le perdre. Tandis que le roi piémontais, en repoussant les autrichiens, croyait gagner par ses exploits la couronne de Lombardie, les révolutionnaires, pour sa récompense, cherchaient à lui enlever Milan, en y prêchant la république.

» Plus tard, l'élève chéri de Mazzini, le général Ramorino, ne songera qu'à proclamer la république à Gênes, au lieu d'affranchir l'Italie à *Novare*.

» De toutes parts, mêmes perfidies. Pendant que le roi

des Deux-Siciles enverra ses soldats à la croisade italienne, Mazzini, par ses agents secrets, lui expédiera, en échange, *la grande insurrection de Naples.*

» Ainsi de suite à Rome, à Florence, à Parme, à Modène et partout. Mazzini, pour appui, veut des princes ; mais malheur à ceux qu'il appelle !

» Charles-Albert était en ce moment à l'apogée de sa gloire ; mais ce n'était point pour donner des palmes à un *roi* que les hommes de la *république* avaient soulevé l'Italie. Mazzini et les siens étaient là. Partout il s'organisait des gardes nationales ; et chacun se faisant soldat, il en résultait que personne ne l'était réellement plus. Ces parodies d'armées où tout individu devenait, sans droits, sans peine, et en peu d'instants, capitaine, colonel et général, ruinaient le vieil esprit militaire et dégradaient les vraies épaulettes.

» Pendant ce temps, la presse rouge, au lieu de seconder les efforts du roi libérateur, ne s'occupait que de l'avenir des démagogues triomphants. L'armée était insultée comme instrument despotique ; Charles-Albert était honni comme tyran militaire. On ne parlait que d'égalité et de fraternité : il n'était plus question de monarchie et d'héroïsme. Une guerre sourde est impitoyablement déclarée à l'aristocratie des victoires qui tendrait à élever un grand souverain au lieu de fonder une grande république. L'aberration est dans les idées, la perversité dans les cœurs, et l'aveuglement est partout.

» Le mois de mai 1848 avait été fertile en grands événements. Le plus important de tous fut le triomphe du roi Ferdinand II sur la révolution de Naples. La seconde partie de ce livre (1) racontera avec détails ce grand drame historique. Il eut d'immenses résultats ; il aida à sauver l'Europe.

(1) *L'Italie rouge.*

» Le souverain des Deux-Siciles, vainqueur des insurrections de sa capitale, et s'apprêtant à reconquérir la Sicile, avait rappelé ses troupes de la ligue italienne, ainsi que l'escadre qui bloquait Trieste, conjointement avec la flotte sarde et vénitienne. Ce rappel fut un premier coup de massue porté à la croisade. Mazzini, en insurgeant Naples, avait cru renverser Ferdinand : il n'avait brisé, au contraire, que l'*unité italienne.*

» Pépé refusait d'obéir aux volontés de son souverain; mais abandonné de la plus grande partie des siens, ce général partit pour Venise, où il arriva au mois de juin.

» Canino, Sterbini et plusieurs autres du même drapeau, partirent pour le congrès scientifique de Turin où se réunissaient tous les démagogues de l'Italie. Ce fut, dit-on, à leur retour, et lorsqu'ils passaient à Livourne, que, dans un entretien secret entre eux et Guerrazzi, la mort de Rossi fut décidée. La nuit même, à l'hôtel Feder, décision pareille à Turin. On la prit au club Gioberti.

» Une société mazzinienne se réunissait deux fois par semaine, à Rome, au théâtre *Capranica.* M. Freeborne, agent consulaire d'Angleterre, était le caissier de la compagnie. Là, parmi cent seize assassins, il fut décidé, par ordre de Mazzini, qu'on en tirerait quarante au sort; ces quarante seraient chargés de protéger le meurtrier en chef; et parmi eux trois noms devaient encore être choisis au scrutin. Ces derniers s'appelaient *feratori;* l'un d'eux poignarderait Rossi.

» Le 15 novembre, avait été fixé pour l'ouverture des chambres à Rome.

» ... Tout-à-coup... un individu, s'approchant de lui (de Rossi) le frappe dans les flancs avec la poignée d'une dague; le comte Rossi se retourne; et de suite, au côté opposé, un autre assassin qui le suivait, lui traverse la gorge d'un coup de poignard.

» En ce moment même, à Bologne, un des chefs de l'*Italie*

rruge disait, en regardant sa montre : « Un grand événement vient de s'accomplir ; Rossi n'est plus à craindre pour nous. »

» La Chambre, informée de l'odieux attentat, *en écouta les détails*, selon les journaux progressifs, *avec une majesté froide et contenue ; elle se sépara sans proférer un mot, seule conduite à tenir, car il n'y avait qu'à se taire pour n'être pas victime à son tour... Devant la vengeance du peuple, il n'y avait qu'à s'incliner.* »

RÉVOLUTION DE NAPLES.

« L'amour des Napolitains pour leurs princes légitimes fut assez fort pour n'être point ébranlé par le triomphe des insurrections de Paris ; et, en novembre de cette même année (1830), Ferdinand II monta sur le trône.

» Il signala son avénement par un pardon général pour tous les condamnés politiques ; et l'un de ses premiers bienfaits fut l'admission aux emplois publics des citoyens de toute classe.

» Jamais esprit ne fut moins despotique ; jamais cœur ne fut plus humain. Ce prince, aujourd'hui si étrangement calomnié, ne recula jamais devant aucune des concessions qui lui paraissaient de nature à assurer le bonheur de son peuple. Il réduisit sa liste civile de deux millions de francs environ ; il parcourut son royaume et visita les chaumières comme les palais, laissant partout des marques de sa justice et de sa munificence ; il fit achever les anciennes chaussées et ouvrit des routes nouvelles. Son nom, enfin, béni par les populations qui avaient pu le juger par elles-mêmes, n'était prononcé de toutes parts qu'avec l'accent de la reconnaissance et de l'admiration.

» Mais déjà *les sociétés secrètes* étendaient leur domination fatale d'un bout du monde à l'autre. Leurs principaux chefs, au nom de toutes les populations de la Péninsule dont ils se

prétendaient l'organe, offrirent à plusieurs reprises au roi de Naples *la couronne de l'Italie entière*, s'il voulait les aider à chasser les anciens maîtres du pays. Ferdinand II, repoussant leurs propositions avec mépris, se contenta de leur répondre par ces simples paroles de la Bible : « *Le bien d'autrui tu ne* »*prendras.* »

»... Il fallut de nouveaux moyens à la *Jeune Italie* pour insurrectionner les peuples. Or, en 1845, vint se tenir à Naples une de ses fameuses assemblées connues sous le nom de *Congrès scientifique*. Canino et Orioli étaient à la tête de cette propagande révolutionnaire; le roi de Naples, dupe de sa bonne foi généreuse, leur avait ouvert sa capitale; et avec eux étaient entrées dans les Deux-Siciles, sous les phrases de la science, les doctrines de l'anarchie.

» Le ministre Santangelo, homme de talent, d'instruction et de cœur, avait été chargé de présider le congrès. La réunion était immense; en vain essaya-t-il d'y contenir l'effervescence des esprits : les élèves de Mazzini s'y firent de nouveaux adeptes. Naples, à l'instar de toutes les grandes villes de l'Italie, ne put se soustraire à la contagion des idées d'*indépendance* et d'*unité*. Le mal fit de rapides progrès.

» Les frères de la *Jeune Italie* levaient impunément leurs bannières. Les troubles de Bologne, de la Romagne, de Rimini et de Rome étaient connus des Deux-Siciles; l'avénement de Pie IX, sa fameuse amnistie avaient violemment remué les esprits. Les agitateurs napolitains, jusqu'alors peu nombreux, cessèrent de se tenir dans l'ombre. De légères démonstrations, comme de modestes essais, saluèrent à petit bruit le Pape et ses graciés. Le filet d'eau se frayait un passage; le ruisseau préparait le torrent.

» Cependant le royaume était en continuelle voie de prospérité. La dette publique, occasionnée par les déplorables événe-

ments de 1820, était intégralement remboursée. De magnifiques routes s'ouvraient; le trésor ayant des réserves, le roi abolissait des impôts; mais plus le pays avait de grâces à rendre au monarque, et plus s'en irritait l'anarchie : une révolte éclata en Calabre.

» Un de ses principaux chefs, à Reggio, était *Domenico Roméo*, agent du régisseur des douanes *Benucci*. Celui-ci, qui avait du blé appartenant au gouvernement, avait été chargé, par le roi, d'en revendre une quantité considérable à bas prix pour soulager les classes pauvres. Ce fut l'argent de cette opération qui, confié par *Benucci* à son employé *Roméo*, servit à soudoyer les rebelles.

» Le 2 septembre 1847, ils se levèrent, à Reggio, aux cris de : « *Vive Pie IX! Vive la constitution! Vive le roi!* »

» Mais le télégraphe napolitain avait joué rapidement; et trois jours après, sous le commandement du prince Louis d'Aquila, frère du roi, quatre frégates à vapeur, avec un régiment de ligne et des pièces d'artillerie, arrivaient devant Reggio.

» Les troupes de Naples débarquent..... plusieurs coups de canon sont tirés..... Il n'y avait déjà plus de rebelles : chefs et soldats s'étaient enfuis.

» Au milieu des rochers et des montagnes, ils cherchent néanmoins à se réunir; leurs bandes parcourent les campagnes. Les hameaux, privés de défense, sont contraints de les accueillir ; les villages, ayant des forces, les reçoivent à coups de fusils. Bientôt, placés entre les troupes qui les poursuivent et les populations qui les repoussent, les fuyards sont taillés en pièces. Domenico Roméo, seul, abandonné des siens, tombant d'inanition et brisé de fatigue, arrive chez un paysan. La porte s'ouvre, il est reconnu. A l'instant part un coup de fusil, la balle a tué l'insurgé. Plus de chef, plus de rébellion.

» Pareille débandade à Messine. Seulement, le trésor de la banque y avait échappé aux pillards qui n'avaient pas eu le temps de se le distribuer. Ce double événement ne servit qu'à prouver l'amour de la majorité du pays pour son roi, et la clémence de Ferdinand, qui fit grâce à bien des coupables. *André Roméo*, frère de *Domenico*, fut au nombre de ces derniers. Plus tard, en sa reconnaissance, il jurait la mort de son prince.

» Le comte Bresson, sacrifié à la haine de l'Angleterre, s'était suicidé à Naples.

» A cette époque, le roi, voulant donner plus de force au pouvoir et plus d'activité au gouvernement, augmenta le nombre de ses ministres. Depuis dix-sept ans, M. de Santangelo réunissait en un seul ministère les quatre portefeuilles de *l'intérieur*, du *commerce*, des *travaux* et de *l'instruction publique* : le roi en fit quatre distincts.

» M. de Santangelo, qui, dans le cours de ses longs travaux, avait rendu les plus grands services à l'Etat, crut devoir se retirer des affaires ; et la nouvelle combinaison eut plus tard de fâcheux effets. Des doctrines nouvelles commencèrent à fermenter sous des hommes nouveaux ; la démocratie prit une large extension ; les débutants administratifs se crurent tous des hommes d'Etat appelés au plus brillant avenir sous des innovations progressives. De là, besoin incessant de réformes et de changements, propagation des idées magiques d'indépendance et de liberté. Les anciens talents reconnus furent dédaigneusement traités d'incapacités rétrogrades ; et, comme seuls à la hauteur des circonstances, on plaça les fauteurs de troubles.

» Aussi qu'en advint-il peu après? L'entrée en scène de la révolution, sur la place royale, à Naples.

» Un soir, vers la fin de novembre, à l'heure de la retraite,

au moment où la musique militaire attirait la foule sous les murs du palais, il s'éleva, du milieu de plusieurs groupes d'étudiants et d'étrangers, les plus vives acclamations : « *Vive Pie IX! vive l'amnistie!* »

» Les jours suivants, mêmes clameurs. « *Des réformes!* » ajoutait-on; et les agitateurs voulurent forcer l'orchestre militaire à jouer l'hymne de Pie IX. La musique se retira. Aussitôt, fureurs et insultes : « *A bas le ministre de la police! A bas le confesseur du roi.* »

» On se porte rue de Tolède, au palais du nonce apostolique, et on l'appelle à son balcon : le nonce refusa de paraître. La plupart des perturbateurs se cachaient la figure sous de larges cravates en laine; ils jetaient çà et là des écrits menaçants et sinistres. Leurs groupes allaient grossissant : et, pour parvenir à les disperser, il fallut l'emploi de la force.

» A Naples commençait le désordre ; on voulut du trouble à Palerme.

» Le duc de Majo était lieutenant-général du roi en Sicile : c'était un caractère honnête, dit-on, mais qui grelottait à tout vent et suffoquait à toute chaleur. Organisation tiède et inerte, sorte de *bain-marie* politique, ce fut une nullité déplorable. Il n'échappa à la fatale épithète de *traître*, que par le triste nom d'*imbécile*.

» Le 12 janvier était la fête du roi. Les Siciliens annoncèrent, trois jours à l'avance, qu'ils la solenniseraient par un soulèvement général. Ils l'affichèrent sur les murs. Ils conspiraient à haute voix, ils s'armaient sans crainte et sans gêne. Majo était sourd et aveugle.

» A sept heures du matin, le 22 janvier, les conspirateurs apparaissent. Combien étaient-ils? *Soixante-quinze*. Pour dissiper un aussi faible attroupement, qu'eût-il fallu? Quelques gendarmes.

»Que fit le lieutenant-général? Il pensa qu'avec six à huit mille hommes de garnison, un château-fort, des munitions et de l'artillerie, il serait d'une imprudence extrême d'attaquer une poignée de tapageurs. Il défendit donc toute lutte, n'essaya aucune résistance : et, concentrant ses troupes sur divers points de la ville, il abandonna le reste aux rebelles.

»Le soir même, les soixante-quinze étaient au nombre de cinq cents : le lendemain, le chiffre avait doublé. De tous les pays d'alentour il arrivait de nouveaux insurgés ; et, deux ou trois jours après, on les comptait par milliers.

»La ville avait appelé les campagnes ; des ramas de bandits accoururent. Parmi eux était *Salvator Miceli*, de la ville de Montréal, et le fameux voleur *Scordato*. Les rebelles devenaient d'autant plus audacieux qu'ils ne trouvaient en face d'eux qu'une prudence qui pouvait se nommer lâcheté, et qu'une ineptie qui ressemblait à de la défection.

»Les principaux de Palerme se rangèrent, par peur, du côté de l'insurrection. Ils établirent un gouvernement provisoire divisé en plusieurs comités chargés de diriger l'Etat ; ils se déclarèrent appelés à fonder *à perpétuité* (style de révolution) *la nationalité sicilienne ;* et, pour complément de succès, ils eurent l'appui de l'Angleterre, patronne des rébellions.

»Lord Edgecumbe, pair de la Grande-Bretagne, et envoyé extraordinaire de lord Palmerston, convoitait déjà la Sicile ; il s'était présenté comme intermédiaire entre les rebelles et le duc de Majo, et voici ce qu'il écrivait arrogamment au général Vial :

« Le peuple sicilien se croit dans une position à faire des *demandes bien fortes*, et il attend des *concessions fort considérables*. C'est clair qu'il ne se contentera pas de *promesses*, il lui faut des sécurités pour les cessions actuelles. »

»Ces nouvelles arrivent à Naples. Le roi rassemble ses

ministres. On décide qu'il sera envoyé en Sicile quatre frégates à vapeur et autres navires, au nombre total de douze, avec environ 7,000 hommes, et le général Desauget. Ce militaire avait du renom ; et nul ne contestait ses talents.

» L'amiral commandant la flotte, était le prince Louis d'Aquila.

» Le général Desauget débarqua dans la nuit du 15 janvier, et bivouaqua hors de la ville, au lieu nommé *Quattroventi*, gardé par les soldats de Majo.

» A la vue de l'expédition, une terreur panique s'empare des insurgés ; la plupart ne songent qu'à fuir. Les uns se réfugient sur le vaisseau anglais le *Bul-Dog;* les autres tournent leurs regards vers les défilés de la montagne. Il ne tenait qu'au chef de l'armée de pulvériser l'ennemi. C'eût été le rôle d'un brave ; il préféra celui de Majo.

» Fut-il traître? On ne peut le dire. Lâche? On ne peut le penser. Stupide? On hésite à le croire. Tout fut un mystère dans ses actes. Un seul fait ne peut se contester ; c'est qu'il se montra, par l'impardonnable étrangeté de ses plans et par les conséquences incalculables de sa conduite, la grande fatalité de l'époque.

» Desauget avait ordre d'occuper la forte position de *Termine* et autres points circonvoisins, pour bloquer Palerme du côté de la terre, tandis que la flotte et la citadelle la cerneraient du côté de la mer. Il ne manquait ni de vivres ni de munitions ; il n'avait qu'à marcher de l'avant, et son triomphe était infaillible. Le général ne marcha point.

» Voulait-il le triomphe... d'autrui? Etait-il, selon certains bruits, membre de sociétés secrètes?... Desauget avait passé jusque-là pour avoir une bravoure éclairée et active : comment cette bravoure avait-elle pu devenir, tout-à-coup, et borgne et cul-de-jatte !... L'histoire lui sera sévère.

» Il mit en communication son quartier-général de *Quattroventi* avec les positions militaires conservées par le duc de Majo : mais au lieu de faire la jonction entière de ses troupes avec celles de ce dernier, en entrant hardiment dans la ville, il resta inactif à son camp ; il attendait... on ne sait quoi.

» Des soupçons de déloyauté se répandirent parmi les siens. On l'accusa de perfidie. Ses braves frémissaient de rage ; il arrêtait, lui seul, leurs élans.

» Les factieux, confondus de surprise, se relevèrent plus forts que jamais de leur stupeur momentanée... Appuyés sourdement par la marine anglaise, ils attaquèrent les postes du duc de Majo. Ces postes étaient à peine gardés ; le peu de soldats qui s'y trouvaient y combattirent vaillamment ; mais force fut de céder au nombre ; et cela se passait à quatre pas du quartier-général qui aurait pu les secourir !... « *Aux armes !* » criait la troupe ; et Desauget gardait le silence !

» Les positions militaires de Majo furent successivement évacuées.

» Le *Noviciat*, *S. Giacomo*, l'*Hôpital civil*, le monastère *S. Elisabetta* et l'*Hôtel des Finances* se rendirent aux insurgés. Il ne restait plus que le palais du roi et la citadelle à prendre.

» Des démonstrations frénétiques avaient lieu, parmi les vainqueurs, dans les rues, aux théâtres, aux églises, partout. Le duc, épouvanté, délibère. Il réunit son conseil à la hâte. Va-t-il lui dire : « *Il faut combattre ?* » Non ! sa parole est : *Il faut fuir !* » La Sicile radicale, qui, plus tard, offrit son trône à tant de monde, avec manteau, sceptre et couronne, eût bien dû lui voter une palme.

» Majo, abandonnant son palais, part furtivement et dans la nuit. Il se retire à *Quattroventi*, où le général Desauget, comme *Achille* sous sa tente, avait ses armes en faisceau, et semblait seconder... l'ennemi.

» Si du moins le duc eût effectué sa retraite en pleine campagne et par les dehors de la ville, il fût parvenu sain et sauf à sa destination ; mais l'idée eût été trop simple, et la sottise trop incomplète. Il fait passer ses troupes par d'étroites rues de village ; et ses soldats, défilant le long de la route *Olivuzza*, par les plus dangereux passages, y sont fusillés de droite et de gauche sans même apercevoir l'ennemi. Du haut des maisons, à travers les haies et de derrière les murs, ils ont à subir des décharges continuelles. Armés, ils ne peuvent combattre ; et, frappés, ils n'ont qu'à mourir.

» Majo est à Quattroventi, avec les troupes qui lui restent ; il remet son autorité entre les mains du général Desauget, selon des ordres venus de Naples. Hélas ! tout va de mal en pire.

» Le général en chef passe en revue ses forces militaires ; il a encore plus de 10,000 hommes sous ses ordres, sans compter la garnison du fort de *Castello à Mare ;* c'est plus qu'il ne lui est nécessaire ; nul doute que, s'il veut attaquer avec de pareils moyens, il ne soit assuré de vaincre. On n'attend plus que son signal : les épées brûlent au fourreau : enfin va cesser l'inaction. L'ordre du général est donné ; le voici :

« *Evacuer de suite Palerme !* »

» Un cri général d'indignation s'élève dans l'armée ; nul ne peut en croire ses sens. On recule ! et devant quel danger ? On cède ! et devant quelle puissance ? Il est décidé qu'on se retirera à Messine, en traversant toute la Sicile : Eh quoi ! au milieu des populations où fermentent les idées de l'indépendance ? Mais une aussi honteuse retraite va pousser la terre des Tancrède et des Roger à un soulèvement général ! C'est possible et même probable ; mais c'est l'ordre : il faut obéir.

» La retraite commence immédiatement. Desauget aurait pu s'embarquer ; il avait à lui le port, la citadelle et la flotte. « *Par ici !* » disait le bon sens ; « *par là !* » disait l'extravagance.

Le général n'hésite point; la route aplanie lui déplaît : il a choisi les précipices.

» Dans les défilés les plus impraticables et dans les gorges les plus sauvages s'enfoncent les colonnes royales. A *Bocca di Falco,* au milieu des rochers et des torrents, le Sicilien les attendait. Cernés, assaillis, massacrés, ils roulent de désastre en désastre ; le général perd une partie de son artillerie, une partie de ses équipages, une partie de son armée ; et tout cela se fait si à point, si bien dans les vues ennemies, qu'on l'eût dit préparé à l'avance.

» Desauget parvient enfin au débouché de *Villabate*, où s'étaient fortifiés les rebelles. Là, sur la cime d'une tour, ils avaient des canons anglais. Que feront les Napolitains ? leur dernier jour est-il venu ?...

» Non : ni peur ni abattement. Le désespoir est une force ; la nuit fait briller les étoiles.

» Chaque obstacle fut un triomphe, et chaque soldat un héros. Les bataillons, exaspérés, ne respiraient que la vengeance ; ils se précipitèrent sur les Siciliens avec une rage sans exemple, et les mirent en pleine déroute ; ils ressaisirent leurs canons, y joignirent ceux des Anglais, s'emparèrent de *Villabate*, firent de nombreux prisonniers, et se couronnèrent de gloire.

» On était à la fin de janvier. Après avoir franchi les terribles hauteurs de *Castelduccia*, on retrouvait les bords de la mer à *Solanto.* La flotte napolitaine y était venue ; et tout danger était passé.

» Là, Desauget reçut l'ordre de ne point continuer sa campagne, et de revenir à Naples. Le gouvernement avait sans doute pensé que la Sicile entière serait perdue, si le commandement suprême allait recommencer à Messine ses opérations de Palerme.

» Le général en chef obéit ; mais, avant de quitter la plage, il lui faut une grande idée, quelque conception neuve et hardie : il donne ordre à ses canonniers d'*abandonner toutes leurs pièces*, et à sa cavalerie comme à son artillerie de *tuer toutes leurs bêtes de selle et de train*. La mesure était aussi imprévue qu'inouïe.

» Quelques mulets furent mis à mort ; le tour des chevaux étant venu, les cavaliers se révoltèrent. Ne comprenant pas de pareilles combinaisons, et ne pouvant se résoudre à égorger leurs montures, ils refusèrent les fonctions de bouchers ; ils sauvèrent les victimes condamnées à l'abattoir ; et, leur jetant la bride sur le cou, ils leur donnèrent la clé des champs.

» ... L'année d'ensuite, lorsque le général Filangieri reconquit la Sicile, tous les canons furent retrouvés et beaucoup de chevaux repris.

» Dans la nuit du 27 au 28, députations auprès du roi. Quelques négociateurs modérés lui parlèrent avec force au nom de la *Jeune Italie ;* ils cherchèrent à lui démontrer que, vu les triomphes de Palerme, la couronne des Deux-Siciles allait inévitablement tomber de son front, si Sa Majesté ne promulguait pas, sans délai, une constitution libérale.

» Ferdinand II avait rassemblé son conseil. Que se passa-t-il dans la conférence nocturne ? Hélas ! les mêmes indignités que celles qui trompèrent le roi de France à Rambouillet, en juillet 1830. A chaque minute, il arrivait des rapports au palais, dans le genre de ceux du général Maison à Charles X.

« — Sire ! la capitale est en pleine insurrection ; demain elle » sera à feu et à sang ; il n'est plus de résistance possible.

» — Sire ! les Anglais se déclarent en faveur de la *Jeune » Italie ;* ils parlent de bombarder Naples.

» — Sire ! l'esprit de sédition se manifeste dans l'armée; elle » est décidée à ne plus défendre la couronne.

» —Sire! toutes les Calabres sont soulevées; 30,000 hommes » marchent sur Naples.

» — Sire! vos jours sont menacés; la catastrophe est imminente; les poignards sont levés sur votre tête. Au nom du ciel! » plus de retards. Une charte! ou tout est perdu. »

» Et ce langage était tenu par des hommes qui inspiraient de la confiance; et le roi, odieusement abusé, ne pouvait s'imaginer, dans la loyauté de son cœur, qu'il n'était entouré que de piéges.

» Le mensonge prédominait : l'artifice allait réussir.

» La nuit se passa dans de longues agitations. Cédant enfin à la fatigue, à la perfidie, aux souffrances, le roi prit un parti décisif. L'intrigue l'avait emporté. »

Allemagne.

Mazzini avait dit : « En Italie, et dans le reste de l'Europe, la révolution se fera par les souverains. » Cette prédiction s'adressait plutôt à l'Allemagne qu'à l'Italie; car, jusqu'en 1830, les peuples allemands avaient été fidèles et dévoués à leurs princes; ils étaient loin, bien loin, de désirer que leurs souverains dépossassent le gouvernement de l'Etat, pour le voir passer à des fonctionnaires indépendants; ils ne songeaient nullement à se donner des constitutions.

Cependant, comme nous l'avons vu plus haut, la plupart des souverains allemands se laissèrent tromper et parurent croire que les peuples, fatigués de la monarchie réelle, exigeaient une constitution. Et la parole de Mazzini fut accomplie.

Les souverains cessèrent de gouverner leurs sujets immédiatement et par eux-mêmes; les fonctionnaires royaux furent

les serviteurs de l'Etat : ainsi l'être, devant lequel ils étaient responsables de l'accomplissement de leur devoir, n'était plus un être réel et physique, mais une abstraction, une notion morte, à laquelle on pouvait sacrifier les intérêts les plus chers, sans avoir à craindre de jamais se compromettre. On ne servait plus le roi; on ne dépendait que de soi-même ou de son égal. Enfin ces fonctionnaires de l'Etat et de la commune savaient par expérience que la révolution disposait en maître absolu de leur avenir : malheur à eux s'ils lui déplaisaient! C'est ainsi que la révolution était devenue une puissance nouvelle que la spéculation et la peur devait respecter; la royauté, devenue impuissante, semblait ne pouvoir plus rien offrir qui fût à redouter ou à espérer! — Les forces vitales de la monarchie devaient décliner rapidement, et être anéanties par la révolution.

Que l'on jette un coup d'œil rétrospectif sur le plan de l'Union allemande, sur le plan des Illuminés dont le siége directorial était à Halle; qu'on se rappelle le but et l'organisation du *Tugendbund*, de l'*Association allemande* et des *Burschenschaften*, et il sera impossible de ne pas avouer que toutes ces réunions n'avaient pour fondement qu'un seul et même but, celui de faire de l'Allemagne une république démocratique, but que nous voyons se poursuivre depuis des siècles d'une manière uniforme dans tout le monde civilisé : on devra de plus reconnaître que ce plan fut poursuivi en Allemagne jusqu'à sa réalisation, avec une vigueur toujours croissante. Nous n'avons pas oublié que la création des républiques nationales et sociales, nous a toujours paru comme le but final de la Franc-Maçonnerie.

Après 1830, nous trouvons que le siége directorial de la révolution européenne fut transféré de la Suisse à Paris, et nous voyons dès lors la force militante de la révolution réor-

ganisée, sous une discipline plus complète et plus centrale, dont l'activité exciterait notre admiration, si toujours elle avait été bienfaisante.

Les éclaircissements les plus authentiques que nous possédions sur cette question se trouvent dans la brochure déjà citée plus haut : *Exposé authentique de l'enquête dressée par le Dr Schaumburg, juge d'instruction au tribunal criminel du canton de Zurich, sur l'assassinat de l'étudiant Lessing.*

Sous le nom de *Jeune Europe*, les associations révolutionnaires de toutes les grandes nations de l'Europe destinées à devenir les royaumes de l'Ordre, réunirent toutes les sociétés nationales dans la société générale et fraternelle de la révolution. Le *Globe,* organe de la Franc-Maçonnerie, nous l'a indiqué, et les Grands-Orients ou gouvernements de l'Ordre le confirment. Les statuts de la *Jeune Europe* forment la loi générale de l'Ordre : chaque association révolutionnaire dans chaque nation particulière n'est ainsi qu'une branche détachée du grand arbre révolutionnaire européen. Elle doit conserver sa constitution intérieure et en compléter l'harmonie avec la société générale. L'ensemble est calqué sur le modèle de la Franc-Maçonnerie, corps gigantesque dans lequel les systèmes particuliers forment les membres spéciaux, avec les grades qui leur sont propres.

Il me suffit de publier en Appendice les statuts de la *Jeune Europe* et de la *Jeune Allemagne;* ceux de la *Jeune Suisse* sont les mêmes, quant à la substance; ceux de la *Jeune France*, de la *Jeune Italie*, de la *Jeune Pologne* doivent leur ressembler. Les gouvernements des associations nationales particulières forment tous ensemble, comme membres de la Jeune Europe, le gouvernement général.

A la tête de chaque association locale, nous voyons dans la Jeune Allemagne des *Comités de cercle;* l'admission se fait

d'après le § 57 (1), d'abord par l'initiation à la Jeune Europe, après avoir prêté le serment relaté au § 50 des statuts. Puis vient le serment prêté aux statuts spéciaux de la Jeune Allemagne. Le récipiendaire jure de vivre dans la foi aux doctrines *de la liberté, de l'égalité et de la fraternité* (statuts de la Jeune Europe) et dans la foi *aux doctrines de l'humanité* (statuts de la Jeune Allemagne), et de sacrifier, à cette fin, ses biens et sa vie. Il s'engage « à s'armer et à combattre contre tous les hommes, toutes les castes, tous les peuples qui violent cette loi de Dieu et de l'humanité (2). »

Aucun membre ne peut en même temps faire partie d'une autre association, *à l'exception de la Franc-Maçonnerie.* Les carbonari avaient montré la même prédilection pour les Maçons. « Si, disaient leurs statuts, si un Maçon veut être admis, il ne doit pas être soumis aux épreuves ordinaires ; s'il occupe un grade au-dessus des symboliques il doit être aussitôt inscrit au livre d'or comme carbonaro ; il faut faire attention au diplôme et aux certificats de son grade maçonnique (3). »

Le Carbonarisme ayant parcouru tant de pays, sans que son armée de conjurés se fût encore attachée à aucune nationalité, était la plus puissante association qui eût existé jusqu'alors ; il entra dans la Jeune Europe, tout en conservant son nom. Il forma la majorité prépondérante et eut la direction du gouvernement central de Paris (4). Une association républicaine de Vienne était, en outre, soumise aux carbonari d'Italie (5).

On voit, en outre, que le seul comité du petit cercle de Biel disposait de sommes considérables. Nous savons qu'il

(1) Voir l'Appendice.
(2) Comment ce serment diffère-t-il essentiellement de celui de la Franc-Maçonnerie ?
(3) Acerellos, *l. c.*, III p. 280.
(4) P. 76, 79 et 83 du *Supplément à l'Exposé authentique*, etc.
(5) P. 79.

faisait imprimer de grands ouvrages et des journaux pour les distribuer dans toute l'Allemagne ; qu'il dépêchait de nombreux émissaires en Suisse, en Allemagne, en Espagne et dans d'autres pays pour y nouer, entretenir des relations révolutionnaires, et, s'il faut en croire les apparences, pour y commettre des assassinats ; enfin nous savons que ces émissaires, richement rétribués par la caisse centrale, vivaient comme des lords pendant leurs expéditions. Les comités étaient indemnisés, et les amendes des membres initiés étaient acquittées sur les fonds de l'association (1).

On y voit qu'en juin 1834, un émissaire, nommé Schluth, fut envoyé en Danemarck (2). On peut se convaincre que non-seulement le comité des révolutionnaires espagnols s'était mis en rapport avec le gouvernement de la Jeune Allemagne, et prouvait ainsi jusqu'à l'évidence son affiliation à la Jeune Europe et à la Franc-Maçonnerie, mais encore qu'un membre de la Jeune Allemagne, Smit (Mops) fut dépêché à Montpellier et à Madrid pour entrer en conférence avec Mina et les autres républicains espagnols (3). Une autre mission fut confiée à Rauschenblatt. Dans la Suisse se trouvait Rotten, le même qui avait commandé la garde suisse de Ferdinand, et avait passé à Mina, dont il était le confident. Avant son départ pour l'Espagne, Rauschenblatt (nommé Kater dans l'association) eut des entrevues avec Rotten et avec Dufour. Ce dernier est le même qui fut plus tard général dans la guerre contre les cantons catholiques. Rotten remit à Rauschenblatt des dépêches adressées à Mina.

A l'exemple des carbonari italiens et des Francs-Maçons de Berlin, on eut soin de couvrir les doctrines révolutionnaires

(1) P. 76, 77, 93, 94, 95, 100, 101.
(2) Pag. 74.
(3) Pag. 94.

du voile de la religion (1). Savoie écrivit de Paris : « Mina doit se hâter d'agir ; le gouvernement soupçonne que les associations ont pris une trop grande extension ; et déjà par-ci par-là, une mine vient à sauter. Valdez doit agir de concert avec Mina ; Torreno, malgré son opposition avec Mina sur le but commun, doit néanmoins se joindre à lui (2). »

Strasbourg était destinée à être le point central des armements et des enrôlements pour l'expédition que l'on méditait contre l'Allemagne. L'espagnol Rotten, devait y occuper une haute position militaire (3).

Les députés des différents comités de l'Allemagne se rendirent à Strasbourg pour s'y concerter, et pour pénétrer en Suisse ; ils apportaient les cotisations. Ils composèrent deux adresses dont la première fut envoyée à Rotteck, pour l'opposition des chambres badoises, et la seconde à Jordan qui, sans être membre de l'association, était le chef de l'opposition hessoise. La première devait pousser les représentants à faire sans cesse des propositions si outrées, que le gouvernement fût forcé de dissoudre les Chambres. En effet, l'association avait pour tactique de provoquer toujours des dissolutions : elle croyait que l'effet moral de l'agitation électorale était plus funeste aux gouvernements que le succès même des motions de l'opposition. La deuxième adresse devait exprimer à la Jeune Allemagne toute la reconnaissance de l'association pour la conduite patriotique de ses membres députés aux Chambres, et pour l'accomplissement fidèle des vœux exprimés jadis par la Jeune Allemagne aux députés de l'opposition. Ainsi il y avait alliance entre les révolutionnaires de fait et les membres de l'opposition des Chambres allemandes ; elle avait pour type

(1) Pag. 80.
(2) Pag. 81.
(3) Pages 76-83.

l'alliance des carbonari avec le comité de l'opposition parlementaire à Paris, et avec l'élite maçonnique de Lafayette et consorts. Cette instruction donnée par la Jeune Europe de Paris à tous les partis de l'opposition parlementaire de l'Allemagne, ne l'avons-nous pas vue ponctuellement exécutée dans toutes les Chambres allemandes? — En même temps, on montrait aux députés de l'Allemagne méridionale les sections d'ouvriers que l'on avait échelonnées le long de la frontière; ainsi l'on poussait les membres des Chambres à marcher avec audace et à se montrer ouvertement, lorsque le signal serait donné. Les rapports que la Jeune Allemagne eut avec les Chambres badoises, par l'entremise de Tiefenbach, doivent avoir eu une très-haute importance (1). *Les membres de l'association, même ceux qui n'habitaient pas la Saxe, étaient toujours nantis de passe-ports qui, pour être revêtus de toutes les formalités légales, n'en étaient pas moins faux* (2). Déjà ils avaient fait signer leurs passe-ports pour toutes les chaussées et tous les défilés qui conduisent vers l'Autriche (3). Les réunions de lecture étaient à leurs yeux le moyen le plus efficace de propagande : aussi tâchèrent-ils d'en créer partout (4).

A la page 149, se trouve une pièce supplémentaire, portant cette suscription : *Notices de la police sur les associations allemandes de Paris,* etc. En voici le contenu : « Les associations fondées en 1832 n'étaient, dans le principe, que des réunions ayant pour but de procurer à l'Allemagne la liberté de la presse. D'abord il n'y eut que trois cents souscripteurs qui s'engagèrent à une cotisation annuelle.

» Les statuts n'ont pas une grande importance, puisqu'ils

(1) Page 104.
(2) Page 97-100.
(3) Page 100.
(4) Page 114.

peuvent être modifiés à chaque instant. L'association se divisait dans les trois sections A, B, C. D'après un § ajouté aux statuts, celui-là seul qui reconnait sous serment la doctrine socialiste et les droits de l'homme, peut être membre de l'association. En présence d'étrangers, le tutoiement n'est pas observé. A la fin de chaque mois, on paie les cotisations (1).

» Bientôt on abandonna le but exclusif de la société, la liberté de la presse, et l'on proposa à l'assemblée des maximes républicaines. Les membres les plus éminents entrèrent dans l'association des carbonari.

» Depuis quelques années, subsiste à Paris une association de carbonari, composée de membres de toutes les nations; elle entretient des relations très-importantes avec le pays natal de ses membres. Tous les membres indistinctement servent à renverser la constitution non-seulement de leur pays, mais encore des pays qui en sont éloignés. L'association allemande appartient au carbonarisme.

» La *venta* (nationale) envoya en Allemagne en qualité d'émissaires : H. Lemble et Erhardt avec des sommes suffisantes; mais le succès de leur mission fut incomplet, parce que Lemble fut poursuivi par la police et que son collègue tomba malade. Wolfram, Garnier et Leiphcimer furent plus heureux. Le premier était chargé par la *Société des Droits de l'homme* dont il était membre, d'établir une correspondance entre la *venta* mère et sa fille. Schrader déploya la plus grande activité en Suisse. Quelques membres seulement de l'association allemande correspondaient avec la *venta* générale. Les autres ne connaissaient que ce que l'on trouvait bon de leur communiquer. »

En Allemagne, la révolution reçut un renfort considérable par l'accession des Israélites, qui avaient fondé des loges à Francfort, puis à Hambourg. La première de ces loges avait

(1) *Ibid.*

adopté le système templier; la seconde, le système anglais moderne. Les Juifs allemands soutinrent les révolutions européennes par la plume de plusieurs écrivains distingués. Börne, Heine, etc., démocrates pleins de talents, ont acquis une grande célébrité. L'année 1848 montra dans les rangs des juifs une abondance d'hommes lettrés qu'on ne soupçonnait point : tous les journaux de la presse dite constitutionnelle, ministérielle ou rouge étaient presque exclusivement rédigés par des juifs.

Ce fut sous le nom d'*Amis de la lumière* que la révolution contre le dogme positif de la religion se montra d'abord à Halle, et s'étendit plus loin. Tous les Etats s'appuyaient sur l'Eglise chrétienne; toutes les garanties de la fidélité et de la probité se trouvaient dans le serment chrétien; toute idée d'obéissance aux souverains et à l'autorité était une conséquence de la foi religieuse. En détruisant celle-ci on creusait pour le pouvoir monarchique la source destructive de toute obéissance, de toute fidélité; on en sapait la base. Il était impossible que le gouvernement laissât faire plus longtemps. Chargé d'ailleurs de défendre l'Eglise, chaque coup porté à cette dernière menaçait indirectement son autorité. Sous le voile d'opinions religieuses, on forma ainsi un parti hostile à l'Etat.

Bientôt on vit les chefs de la religion et de l'enseignement divisés en deux camps, les libéraux et les orthodoxes; malheureusement ces derniers furent accablés par le mépris et le dédain de l'outrecuidante vanité des classes instruites et élevées. L'épithète d'orthodoxe était synonyme de pauvre d'esprit, de jésuite, ou de fanatique. Nous l'avons vu, la Franc-Maçonnerie était parvenue à faire prendre la qualité de libéral ou révolutionnaire pour le caractère distinctif des hommes d'intelligence. Ainsi les partisans dévoués de l'Eglise et de l'enseignement ne purent se renforcer; peu à peu ils furent réduits à néant.

L'instruction religieuse, littéraire et scientifique se trouva bientôt exclusivement entre les mains de la révolution. Les professeurs des universités et des gymnases se dévouèrent à la cause du libéralisme. Le clergé protestant et les instituteurs sortis des écoles normales, à quelques honorables exceptions près, passèrent dans le camp des apostats du christianisme. Lorsqu'on eut conscience de sa force, on forma audacieusement le plan d'organiser dans les pays protestants, et prétendûment sous l'égide de l'Eglise protestante, un parti puissant qui avait pour but d'abord d'attaquer l'Eglise catholique, de rompre les rapports religieux entre les différents Etats de l'Allemagne, d'élever contre les gouvernements une puissance libérale en religion ; puis quand les peuples catholiques et allemands auraient été enflammés les uns contre les autres d'une haine mutuelle, d'entraîner violemment les gouvernements eux-mêmes, et d'amener ainsi les différentes monarchies à se combattre les unes les autres. On fonda en conséquence l'association de Gustave-Adolphe.

L'erreur du vulgaire sur le véritable but fut complète. Les gouvernements eux-mêmes, et une partie de l'élément laïque attachée aux bons principes donnèrent tête baissée dans le piége; ils étaient persuadés qu'il ne s'agissait que d'un but purement religieux ! Lorsque les moteurs secrets, pleins d'une excessive confiance en eux-mêmes, découvrirent à la première assemblée générale de Berlin les mobiles révolutionnaires qui les faisaient agir, ils se trouvèrent condamnés par une immense majorité. On en vint à des déclarations publiques, et ces funestes éléments se séparèrent, en apparence du moins.

Ce que l'imprudence avait perdu par le *Gustav-Adolph Verein*, on voulut le compenser par ce qu'on appelle le *catholicisme allemand*.

Mais avant d'aller plus loin, je dois rappeler les moyens

secrets sans cesse employés pour conquérir complétement l'Allemagne et pour recruter des membres capables d'amener ce projet à exécution.

On vit partout se produire des sociétés de lecture, de chant, de gymnastique, d'industrie, de rhétorique. Loin de moi d'affirmer que toutes ces sociétés aient été créées dans la coupable intention de répandre les doctrines révolutionnaires; plusieurs d'entre elles, je le sais, furent le résultat de l'entraînement général; quelques-unes ignoraient les véritables causes de leur existence; enfin, un certain nombre de ces sociétés eut même une influence salutaire. Mais les événements postérieurs prouvèrent jusqu'à l'évidence que ces associations, en grande majorité, avaient été formées pour les faire contribuer à atteindre le but de la révolution. L'expérience des dernières années nous a fait voir trop clairement que la révolution exploitait à son profit l'instruction de l'enfance, à un âge même où l'enfant ne pouvait pas encore fréquenter les écoles : voilà pourquoi on avait imaginé les *écoles gardiennes*.

Nous avons vu de quelle manière on avait mis les diverses professions en fermentation et comment on les avait réunies en corporations allemandes. Nous avons vu, à l'exemple de l'Italie, se réunir des congrès de médecins, de naturalistes, de professeurs, d'artistes, de pharmaciens, d'avocats allemands. Un congrès était bientôt suivi d'un second, tantôt dans une ville, tantôt dans une autre. Partout des banquets fraternels, des discours libéraux et enthousiastes. — C'étaient là autant de réunions avantageuses pour le recrutement; là on pouvait, d'une manière inaperçue, développer l'idée d'une unité allemande, hostile à tous les gouvernements particuliers existants.

Quant à la Franc-Maçonnerie, elle forma des clubs; c'est-à-dire qu'elle réunit les hommes d'action, prêts à s'exposer. Les membres n'étant pas encore initiés au but suprême de l'Ordre,

ne craignaient pas de se compromettre par leurs imprudences. C'est ce qui eut lieu à Sonderhausen, le 19 juin 1843 (1), et à Leipzig sous le nom de *Maxonia*, le 20 mai 1848. Le lieu de réunion était la loge d'Apollon et de Bauduin. Les statuts se trouvent imprimés dans *le Tuileur* de 1848.

Ce ne sont pas seulement les chefs de la révolution qui éclata plus tard, mais encore les insurgés les plus féroces et les apôtres de l'assassinat que nous trouvons dans les rangs de la Maçonnerie. Le rapport sur l'admission de Freiligrath, poète infâme et sanguinaire, est particulièrement caractéristique. Nous lisons dans la revue mensuelle du *Tuileur*, *manuel pour les Frères*, les paroles suivantes : « Worms, 16 mai 1842. Le Dimanche, 14 courant, le nombre des membres de notre loge juste et parfaite *Au temple reconstruit à la concorde fraternelle* s'est accru d'un membre distingué. Ferdinand Freiligrath, poète connu très-avantageusement, a reçu le premier grade dans la Franc-Maçonnerie. — Le frère orateur a fait observer dans son discours que F. Freiligrath était Maçon depuis longtemps et qu'il ne lui avait manqué que la formalité de l'initiation. »

En outre, on ne pouvait pas ne pas remarquer que les hommes les plus distingués par leur fidélité et leurs sentiments religieux commencèrent, à cette époque, à se retirer insensiblement de l'Ordre. La noblesse propriétaire fit de même. La foule de la bourgeoisie soi-disant libérale se précipita vers les Loges et grossit considérablement le nombre des Maçons. Les admissions eurent lieu avec une étrange indifférence pour le caractère et les opinions des postulants.

L'audace de la presse grandit en raison de la mollesse de la censure. Les journaux ne cessaient d'attirer l'attention sur la

(1) Astrée, *Manuel maçonnique*, 1845, p. 83.

responsabilité des ministres; bientôt ils élevèrent une voix menaçante contre le parjure des souverains qui n'accordaient pas avec assez de promptitude les concessions promises, surtout la liberté de la presse. Ne reculant pas devant les moyens les plus infâmes, ils ne craignirent pas de rendre suspects les ministres et les fonctionnaires publics, de grossir les rangs des révolutionnaires et d'exiger audacieusement : le jury, la liberté de la presse et la réforme électorale. Si les fonctionnaires de l'Etat avaient voulu faire usage de leur pouvoir, ils avaient en main toute la presse de la nation : lorsqu'un journal commençait à dégénérer, ils n'avaient qu'à lui retirer les annonces officielles et les envoyer à une feuille du voisinage ; le journal corrupteur devait s'amender ou mourir. Mais les fonctionnaires agirent comme si la révolution, prêchée par ces journaux contre la monarchie et l'Eglise, n'intéressait nullement les employés de l'Etat. Bientôt s'ourdirent les intrigues électorales ; on prit publiquement et résolument une position hostile au régime monarchique ; la presse recommanda aux électeurs les hommes les plus dévoués à la cause populaire. On appela ces candidats les *hommes du peuple* : ainsi on représentait le parti du peuple comme opposé à celui du gouvernement de son roi, comme si le roi et le peuple devaient avoir des intérêts différents et hostiles les uns aux autres ! « Défendre et faire prévaloir les intérêts du peuple contre le gouvernement qui les lèse, » telle était la paraphrase réelle de ce mot d'ordre : « la révolution est le devoir des députés ! » Et pourtant ces députés devaient prêter le serment de rechercher fidèlement le bonheur du roi et de la nation, inséparables l'un de l'autre. Dans tous les Etats constitutionnels de l'Allemagne, les Chambres eurent des partis d'opposition ou de révolution. Tous les jours on les vit attaquer avec une audace croissante le gouvernement et l'ancienne constitution.

La presse élevait jusqu'aux honneurs de l'apothéose tous les révolutionnaires : n'étaient-ils pas les hommes du peuple ? Partout où ces hommes se montraient, les sommités du parti leur décernaient des ovations. Tantôt ils faisaient des tournées dans tout le pays, enlevaient les hommages qui n'étaient dus qu'au roi ; tantôt, dans des discours passionnés, ils promettaient appui et protection aux nouvelles institutions. Bientôt, d'autres membres du parti les dépassèrent en audace révolutionnaire ; et l'ambition du peuple embrassa les nouveaux principes, voie nouvelle et facile qui conduisait aux honneurs. Chaque nouvelle élection augmenta le nombre des partisans de la révolution et accrut leur confiance. Le privilége de la non responsabilité que l'on avait imaginé et reconnu d'une manière factice, fit de la tribune et des publications sténographiques un moyen efficace de propagande : ainsi, par la bouche même des représentants et des législateurs de la nation, souvent même au grand préjudice de la monarchie, on pouvait impunément prêcher la révolution.

Cependant, à côté des souverains allemands de quelque importance, se trouvaient des ministres ou des conseillers d'Etat, qui descendaient des anciens vassaux, et avaient vieilli dans la croyance que la fidélité envers les souverains est un devoir sacré. Les Chambres des Etats allemands étaient encore plus ou moins composées d'hommes qui appuyaient le trône. Dans presque toute l'Allemagne, on avait vu les nations gouvernées avec sagesse, intégrité et économie. Mais, plus que tous les autres, le gouvernement saxon pouvait rappeler sa conduite avec un légitime orgueil. Les noms qui composaient le ministère Könneritz n'étaient prononcés dans toute l'Europe qu'avec une vénération bien méritée. Mais plus grands avaient été pour le pays les bienfaits de ce ministère, plus générale et plus profonde avait été la reconnaissance, — plus dangereuse

aussi et plus odieuse cette administration dut paraître au parti révolutionnaire, plus infâmes furent les calomnies, plus violentes les attaques de la presse et de l'opposition. Celle-ci, faible d'abord, grandit insensiblement dans les chambres législatives.

Ce fut aussi en Saxe que l'opposition commença à exiger le jury et la liberté de la presse ; ces concessions auraient donné libre carrière aux plumes démocratiques. Le ministère refusa avec énergie et constance. Pour la première fois dans la Saxe, la révolution invita hautement ses partisans et le peuple à unir leurs forces et à briser la volonté bien déterminée du gouvernement du roi. Inutile de dire qu'on ne voulut d'abord recourir qu'à des moyens constitutionnels. Le Dr Braun, alors chef de l'opposition, fut chargé par les patriotes de parcourir les pays dotés de jurys, pour constater les faits et pour mouler notre patrie sur ces heureuses nations.

On n'osa pas, en dehors des chambres, opposer une résistance ouverte sur le terrain de la politique; moins encore osa-t-on hasarder une attaque formelle. Il fallut se contenter de manœuvrer sur le terrain religieux : la funeste indifférence que le gouvernement n'avait cessé de témoigner pour toute attaque contre la religion garantissait l'impunité; sous le masque du prosélytisme en faveur de la religion protestante, on espérait faire prendre le change sur la nature politique de ces menées. En outre, le progrès de la révolution contre l'Eglise, et en particulier contre le catholicisme, trouvait un avantage incalculable : par ce moyen on parvenait insensiblement à exciter le fanatisme religieux contre la famille royale qui était catholique. La situation des gouvernements, dans les autres contrées protestantes de l'Allemagne, était à peu près identique.

On recourut dès lors à une manœuvre très-adroite. On fit

éclore dans la Prusse protestante un prétendu réformateur de l'Eglise catholique. Un prêtre apostat, le fameux Jean Ronge, initié à la Franc-Maçonnerie le 30 mars 1846, à la loge juive des *Trois Orties*, à Hambourg, feignant de vouloir réformer l'Eglise catholique, inventa un nouveau système religieux, qu'il appela *Eglise catholique allemande*. Il en imposait ainsi aux catholiques en leur faisant croire qu'ils continueraient à professer leur religion; que le seul changement consistait dans la séparation d'avec le Pape; que celui-ci, n'étant en réalité que l'Evêque suprême de l'Italie, n'avait pas à se mêler des catholiques allemands. Ronge séduisait en même temps les protestants, qui ne considéraient la nouvelle religion que comme une révolution contre le Pape, et non comme une agression contre tout le Christianisme existant.

Avec la rapidité de l'éclair, toute la classe aisée, qui recevait sa vie intellectuelle de la Franc-Maçonnerie, fut transportée d'enthousiasme pour la prétendue réforme et brisa toutes les entraves. Toutes les villes de l'Allemagne, mais surtout celles de la Saxe, se laissèrent aveugler. Les autorités des villes, avec un étrange empressement, se hâtèrent d'établir solennellement des communes néo-catholiques. A peine un endroit comptait-il cinq à dix membres de la nouvelle religion, à peine quelques individus avaient-ils témoigné le désir d'entendre l'agitateur religieux, que celui-ci était immédiatement appelé. On décorait les églises protestantes pour le recevoir, lui ou l'un de ses disciples. Les corps des arquebusiers, les députations des villes allaient à la rencontre de ces singuliers pasteurs sans troupeaux : la noblesse de l'endroit, qui voyait bien le ministre protestant au casino, mais jamais à l'autel, remplissait les églises avec tout l'extérieur d'une sainte piété.

Entretemps les partisans de la révolution, soit dans les chambres soit en dehors de celles-ci, réclamaient tumultueu-

sement la reconnaissance de la nouvelle Eglise et exigeaient qu'on lui accordât une partie des ressources de l'Etat, avant d'avoir rempli les prescriptions de la constitution, c'est-à-dire avant que la nouvelle Eglise fût organisée et qu'on en eût présenté un symbole universellement reconnu. Lorsque le gouvernement invoqua les prescriptions constitutionnelles, on l'accusa d'hypocrisie, et l'on insinua assez clairement que la cause secrète des mauvaises dispositions du ministère se trouvait dans le clergé catholique et dans le catholicisme de la famille royale. La révolution comprenait assez combien elle aurait à gagner aux sympathies de la classe aisée, composée généralement d'hommes peu clairvoyants; elle ne pouvait en effet trouver d'instrument plus souple et plus aveugle. Aussi sut-elle en tirer profit pour contraindre le gouvernement à faire la première concession exigée par les chambres, et ce fut alors que, pour la première fois, le ministère céda.

La révolution avait triomphé ; elle sut profiter de sa victoire pour porter de nouveaux coups. On avait imaginé la résistance des catholiques : cette fable fut entretenue et commentée avec soin. On chercha un prétexte quelconque pour entretenir l'effervescence populaire. Mais en vain s'évertua-t-on à découvrir un grief qui eût quelque apparence de vérité ; on n'en trouva aucun; il fallut se contenter d'une absurdité. A propos de quelques lettres peintes sur l'autel de l'église catholique d'Annaberg, on vint crier menteusement au peuple que l'église était consacrée au fondateur des Jésuites, et, par conséquent, destinée à être desservie par la compagnie de Jésus; que cet ordre avait été inconstitutionnellement rétabli dans la Saxe, etc. En vain le clergé catholique donna à ces lettres une explication satisfaisante; toute la presse du pays s'éleva contre le jésuitisme; on s'opposa à la consécration de l'église; et le conseil communal se fit lui-même l'organe des soupçons que

le peuple avait conçus contre le gouvernement. Cet exemple dangereux resta impuni; faut-il s'étonner si l'on alla bientôt plus loin?

Les journées d'août de Leipzig en furent la conséquence la plus immédiate et la plus naturelle; elles furent un coup de main hardi, destiné à prouver jusqu'à quel point le peuple était susceptible d'être révolutionné. Le premier assaut eut lieu contre la famille royale. L'auguste prince royal était accusé de jésuitisme; afin de se ménager un moyen de transition pour arriver sur le terrain de la politique, on ajouta qu'il était suspect d'absolutisme; on travailla la garde communale que le prince devait passer en revue; le soir on défila sous les fenêtres du prince, en chantant le cantique de Luther, comme pour indiquer que le protestantisme avait en face son ennemi mortel; enfin on jeta des pierres dans les fenêtres de cet ennemi supposé. La troupe dut donner; plusieurs hommes tombèrent frappés mortellement : au nombre de ceux-ci il y avait peut-être quelques spectateurs imprudents. — Comment la révolution exploita-t-elle cette déplorable catastrophe qu'elle avait elle-même provoquée? Elle en fit une odieuse démonstration contre l'auguste maison du souverain et contre l'autorité du gouvernement. Elle organisa des funérailles comme l'époque actuelle n'en avait pas de souvenir. Presque toutes les autorités de Leipzig, le clergé protestant, la garde communale et les corps de métiers défilèrent, en habit de deuil, derrière les cercueils richement décorés. Enfin, sur la fosse où l'on allait déposer les dépouilles mortelles des rebelles, la révolution vint librement et hautement se poser comme le champion du peuple égorgé et asservi. Robert Blum, ce chef de file aussi distingué par son audace que par son habileté, ce Franc-Maçon, néo-catholique fougueux, y proclama le premier le droit de l'insurrection. Le citoyen fidèle dut entendre avec

affliction les paroles qui furent prononcées sur la tombe par la bouche sacrilége d'un homme qui avait appartenu à la Franc-Maçonnerie. Ce discours n'était pas de nature à attacher au roi, à la loi et à l'autorité. Non, ce ne furent pas des paroles de paix que celles qui retentirent sur la tombe des rebelles. Ces discours doivent certainement se trouver dans les archives du ministère.

J'ai simplement voulu constater que ce furent des Maçons qui haranguèrent le peuple dans cette circonstance funèbre. J'ajouterai que la présence des hommes instruits à cette démonstration révolutionnaire ne peut s'expliquer raisonnablement, qu'en disant que ces faits ont eu leur source dans les Loges; en effet, à Leipzig comme partout, c'étaient les Loges qui dominaient la classe aisée. Nous ne connaissons d'ailleurs aucune autre puissance qui exerce de l'influence sur cette catégorie de citoyens. On peut du moins avancer, sans craindre d'être démenti, qu'aucune démonstration de la classe aisée n'est possible dans une ville quelconque de la Saxe, sans l'assentiment et la participation de la Franc-Maçonnerie.

Passons aux derniers événements qui se sont accomplis dans la Saxe et à l'extérieur, et résumons-nous par quelques aperçus généraux, découlant évidemment des faits que nous avons retracés dans de longs et curieux détails.

C'est aujourd'hui une croyance bien accréditée en France et en Allemagne, que la monarchie est profondément entamée, que les souverains ont en partie abdiqué le gouvernement, pour le confier aux membres de la Franc-Maçonnerie, et ont ruiné les fondements de leur autorité, en sacrifiant toutes leurs anciennes prérogatives. Le lien de l'ancien régime est maintenant brisé; la propriété s'évanouit insensiblement devant le morcellement, et l'industrie passe, des mains des corps de métiers expirants, dans les sociétés industrielles de

l'Ordre. L'organisation et la propagation de la Franc-Maçonnerie sur toute la surface de la terre, le poids dont elle pèse sur toutes les autorités légales, nous montrent une puissance conspiratrice de la plus formidable importance. Son développement subit et son succès dans le cours du 18e et du 19e siècle, sont un phénomène unique dans l'histoire. Le secret de l'existence d'une telle association était impossible, il est vrai; mais l'art avec lequel elle a su donner le change aux rois et aux peuples sur son but et sur son action doit nous frapper d'étonnement. Son existence, ses efforts pour le renversement général, n'étaient possibles qu'avec le concours des autorités mêmes qu'elle voulait anéantir; il fallait frapper d'un complet aveuglement les chefs de la Religion et de l'Etat; il fallait que les meilleurs citoyens devinssent à leur insu et malgré eux, les instruments de leur propre destruction et de leur anéantissement réciproque. Ce but audacieux, l'Ordre l'atteignit. Les souverains eux-mêmes se mirent à démolir pièce par pièce les appuis de leur trône; ils mirent l'Eglise sous la dépendance des fonctionnaires, soumis directement ou indirectement à l'Ordre; ils ôtèrent au clergé sa propre administration dans ce que celle-ci avait d'essentiel. On vit alors les ministres de la religion protestante prêcher les doctrines de l'Ordre dans les temples du Christ, et les propriétaires nobles ou roturiers, aider spontanément la législature à porter les lois du morcellement. On ne parut pas même s'inquiéter de ces moyens nombreux de destruction. Les ministres et les chambres avaient pris leurs mesures si habilement, que la dissolution s'opéra, sans éveiller le moindre soupçon.

Si l'on jette enfin un regard attentif sur les banquets et les fêtes de l'Ordre, nous verrons ces réunions, en harmonie parfaite avec les complots que nous avons mentionnés, cacher la même hypocrisie, et tendre au même but.

Aux loges de table de l'Ordre extérieur, en général on porte, de par le règlement, des toasts au *père du pays* (1). Dans l'Ordre intérieur, nous voyons encore des santés portées aux banquets; mais ici plus un mot pour le *père de la nation*, tout pour les *chefs de l'Ordre.*

Nous avons vu qu'en mai 1847 (2), les chefs des divers systèmes de l'Ordre maçonnique en Europe tinrent un congrès à Strasbourg, qu'à la suite, les chocs révolutionnaires éclatèrent simultanément en Suisse et en Italie, et que peu de mois après le trône de Louis-Philippe s'écroula; nous connaissons quels moyens l'on employa pour atteindre ce but. Nous nous rappelons également que le congrès maçonnique de 1785 fut l'avant-coureur de la première révolution. Sans appuyer davantage sur ces faits, il nous suffira de toucher légèrement la dernière époque de l'histoire d'Allemagne, féconde en faits frappants, tout en ayant sous les yeux le cours de la révolution avec ses caractères spéciaux dans d'autres pays et notamment en Italie et en France. Partout on rencontrera une identité parfaite dans le but et dans les moyens, et par conséquent il faudra bien croire à une puissance et à une direction unique. J'ai en effet exposé les époques historiques jusque dans les plus petits détails, d'après les écrits mêmes des auteurs maçons les plus instruits, et j'ai confirmé la vérité de leurs récits par la citation des aveux des loges.

Après la victoire de la *Jeune France* et de la Franc-Maçonnerie à Paris, on vit dans presque toutes les contrées de l'Allemagne, la *Jeune Allemagne* inonder les rues des villes capitales. Comme la *Jeune Italie* avait planté le drapeau de l'unité italienne, celle-ci, par une dérision révoltante, arbora, comme signe de l'insurrection, l'ancien et auguste drapeau

(1) Celui-ci peut bien être tout autre que le chef de l'Etat : nous avons vu que l'Ordre a son gouvernement à lui dans chaque grande division territoriale.

(2) Voir la note de la p. 220.

allemand. A Leipzig, le maçon Blum, présidant la prétendue association des orateurs, leva le masque, mit à découvert les projets des conjurés, et dressa, de concert avec ses partisans, les plans de la révolution. M. de C..... se rendit à Leipzig avec de pleins pouvoirs pour comprimer l'insurrection; des forces militaires plus que suffisantes le précédaient. Dans tout le pays, si l'on excepte le bruit et l'agitation causés par l'association de Zwickau affiliée à celle de Blum, régnait le silence de l'expectative; les habitants des villes et des campagnes, frappés de stupeur, allaient se demandant: « Pourquoi ces armements? que nous veut-on? » Cependant M. de C..... qui, de notoriété publique, était affilié à la Franc-Maçonnerie, n'entreprit absolument rien contre la révolution. Je ne connais pas le motif de cette conduite et je n'ose pas hasarder de porter un jugement; toujours est-il qu'il fit à Sa Majesté une effrayante description de l'abîme où, disait-il, il avait plongé les regards, mais dont nous ne pouvions, nous, apercevoir le moindre indice. Il est vrai que quelques cris sauvages avaient été poussés contre le ministre qui regardait la constitution comme une vérité; mais ce que l'on voulait c'était la mise à exécution de la constitution, par un ministère jouissant de la confiance publique. Le ministère, qui jusqu'alors avait fait le bonheur et la gloire du pays, donna sa démission. J'appris ensuite de la source la plus respectable que S. M. consulta M. de C.... et M. de C...., qui conseillèrent au roi de choisir dans l'opposition parlementaire le ministère Braun-Oberländer. C'est ce qui eut lieu; et dans le discours du diacre Fischer, que nous avons cité au N° XV des *Aveux*, tom. I, pag. 247, nous avons acquis la preuve que la rumeur publique annonçait déjà que le ministère appartenait tout entier à l'Ordre.

Dans tout le reste de l'Allemagne, les rapports que l'on faisait aux souverains étaient marqués au même coin de la

trahison et de l'infamie et destinés à les jeter dans les angoisses de la frayeur. Ce qui s'était passé à Paris, lors de l'abdication de Charles X et de Louis-Philippe, à Naples et à Rome, se renouvela partout; en un mot, elle se vérifiait, cette parole de Mazzini : *les révolutions doivent être faites par les gouvernements mêmes.* En effet, à l'exception d'une partie des bourgeois lettrés, qui formaient le noyau de l'Ordre, à l'exception de la *Jeune Allemagne,* et du faible appui de la jeunesse et des ouvriers dans les rues des capitales, nulle part, dans toute l'Allemagne, la révolution ne trouva ni écho, ni sympathie. La facilité de la répression ne faisait l'objet d'un doute pour personne; partout les troupes étaient d'une fidélité à toute épreuve. Néanmoins les monarchies de toute l'Allemagne se laissèrent fasciner par un aveuglement fatal et ridicule, et confièrent sans résistance les rênes de l'Etat à des hommes suspects auxquels la révolution les somma de les remettre.

A peine, en Saxe et dans les différents Etats de l'Allemagne, l'autorité gouvernementale eut-elle passé dans des mains maçonniques, que Henri de Gagern, ce célèbre Maçon (1), se mit à la tête du mouvement et se rendit à Leipzig auprès de Robert Blum. Ces deux hommes, après avoir fait un détour sur Dresde, se rendirent à Berlin, pour offrir au roi de Prusse la couronne de l'empire d'Allemagne, imitant en cela les Maçons italiens, qui avaient offert la couronne d'Italie au roi de Naples, et après le refus de celui-ci, au roi de Sardaigne. Si Frédéric-Guillaume l'avait acceptée, il fût devenu l'instrument avec lequel on aurait attaqué l'existence de l'empire d'Autriche, de même que Charles-Albert avait consenti à être le levier de la révolution italienne.

(1) A en croire les protestations faites lors de la publication de l'ouvrage d'Eckert, il paraîtrait que H. de Gagern ne fut jamais initié à la Maçonnerie. (*Note du Traducteur.*)

L'Autriche, cet état si *odieux*, cette colonne de l'une des trois Eglises d'Allemagne, ce boulevard de l'ordre social, ce colosse composé de plusieurs peuples, cet empire, enfin, détesté pour ces trois chefs, n'aurait plus figuré sur la carte de l'Europe, qui, désormais, ne devait plus compter que des républiques nationales. Aussi l'Autriche fut-elle attaquée simultanément sur trois points différents, par les rebelles et par des voisins rapaces. C'était là le rêve le plus doux dont se berçait l'imagination des révolutionnaires.

Des représentants de toutes les contrées de l'Allemagne se réunirent à Heidelberg dans un congrès préliminaire : ils nommèrent un comité national, composé de 50 membres, proclamèrent la souveraineté du peuple, et décrétèrent en son nom l'élection et la convocation d'un parlement allemand. Tous les journaux répétèrent cet appel; car il n'y avait à cette époque que des feuilles révolutionnaires et maçonniques, et partout les gouvernements étaient livrés aux mêmes mains. Tous les journaux préconisèrent ces intrigants qui s'imposaient; mais la suite fit bien voir qu'ils n'étaient que des partisans décidés de la révolution, et les événements qui ont précédé et suivi démontrèrent qu'ils n'étaient que des chefs de la Franc-Maçonnerie.

Le parlement allemand se réunit. Henri de Gagern occupa le fauteuil de la présidence et proclama la souveraineté du peuple; en vertu de ce principe, les monarchies devaient attendre la constitution que le parlement adopterait, si toutefois, après avoir posé ses conditions, celui-ci jugeait à propos de maintenir les rois. On créa un pouvoir exécutif, qui n'était que l'instrument destiné à mettre à exécution les décisions du congrès souverain; tous les gouvernements particuliers avaient à se soumettre aux ordres qu'ils en recevraient. A l'exception

de l'Autriche, nulle part ne s'éleva la moindre opposition, tellement tout était bien comprimé sous la main de l'Ordre.

On se hâta de proclamer, comme à la première révolution, le code maçonnique de la liberté, de la fraternité et de l'égalité; ces prétendus droits de l'homme devaient être la base de la charte du peuple allemand.

De même que Charles-Albert avait tiré l'épée contre l'Autriche, sous prétexte de maintenir l'unité, la puissance et la grandeur de l'Italie, mais en réalité pour diviser les gouvernements monarchiques et semer la haine entre eux, il fallut également que les souverains allemands s'armassent contre le Danemarck. On savait très-bien que la victoire allumerait la guerre entre la Russie et l'Allemagne, ou du moins briserait l'union entre ces deux puissances : quand la lutte aurait été ouverte, la France révolutionnaire se serait jetée dans la mêlée.

Ainsi, dès que toutes les administrations furent conquises au profit de l'Ordre, on crut que le moment était venu de mettre du neuf et du positif à la place d'un passé, qui avait fait son temps, et qu'on voulait abolir; mais alors naquirent la division et l'inimitié entre les différents éléments de l'Ordre intérieur et extérieur, comme entre les agitateurs non initiés que l'on s'était associés.

L'Ordre extérieur, nourri exclusivement des idées de liberté et d'égalité, plein d'horreur contre tout frein que l'on aurait voulu imposer à la volonté individuelle, était prêt à se révolter contre la moindre restriction, et ne savait se plier à la modération et à la discipline des adeptes prussiens; mais, dépourvu des moyens d'action nécessaires, il dut bien se résigner à temporiser, jusqu'au moment propice où il pourrait marcher vers le but positif de l'Ordre, qui était inconnu de la masse. Entretemps l'incertitude s'empara des esprits, et chacun dut chercher à faire prévaloir ses opinions personnelles.

Il arriva également, comme nous l'avons fait remarquer, qu'une multitude d'autres personnages, stimulés et appuyés par l'Ordre, sans toutefois lui appartenir, suivirent isolément une voie indépendante.

De là, division et lutte. — L'Ordre intérieur, par sa puissante influence sur l'entourage des souverains, et par sa discipline si bien organisée, avait accaparé pour lui seul toutes les places importantes dans les Etats grands ou petits. Cet Ordre était repu et satisfait; l'Ordre extérieur voulait-il aller en avant, l'Ordre intérieur s'y opposait. Cette division fut l'écueil contre lequel vint se briser la nouvelle transformation de la révolution.

Les démocrates-sociaux purs répudièrent naturellement l'organisation de la domination maçonnique dans la république sociale. L'Ordre intérieur comprit alors que, malgré le poids de son autorité en Allemagne, malgré le renversement successif des trônes, il était devenu suspect tant aux royalistes qu'aux partisans de la république démocratique et sociale; que, si les premiers triomphaient, la réaction amènerait une restauration avec ses suites, et qu'après la victoire des seconds, il y aurait anarchie complète et domination de la terreur. Dans l'une comme dans l'autre hypothèse, les chefs de l'Ordre étaient perdus. En conséquence, on prit le parti de ne pas laisser complétement détruire les puissances monarchiques, mais de les modeler sur la monarchie de juillet, de les fondre ensuite dans une unité de forme, et de les remettre ainsi façonnées sous la tutelle de l'Ordre. Par ce moyen le pouvoir eût été assuré d'une manière stable à la Franc-Maçonnerie. Du reste, on se serait débarrassé successivement des souverains, lorsqu'on se serait mis complétement en possession de toutes les branches de l'administration de l'Etat et des communes, lorsque la position serait parfaitement consolidée, et qu'on

aurait habitué les peuples à l'obéissance aux autorités nouvelles.

D'un autre côté, il était naturel que la *Jeune Allemagne*, cette puissance maçonnique armée, audacieuse et avide d'action, s'alliât avec tous les affiliés au parti progressif, et visât, à travers un bouleversement complet, à la république sociale pure. Ces partis, voulant agir de concert, débutèrent, comme en France, par la publication des droits de l'homme ou droits fondamentaux ; ces principes n'étaient rien moins que la destruction de l'ordre religieux et politique jusqu'alors existant. L'alliance entre les Francs-Maçons et les démocrates purs se resserrant, la constitution de l'empire fut décrétée. Intimement convaincus qu'ils disposaient des forces révolutionnaires du peuple, ils entreprirent, comme cela s'était vu à Paris, et devait bientôt se voir à Vienne, de faire sauter l'assemblée nationale de Francfort et de fonder le règne de la terreur. C'est alors qu'eurent lieu ces assassinats d'horrible mémoire : l'issue de cet attentat est connue.

L'Ordre intérieur, grâce à l'appui des classes aisées, chercha un refuge dans la protection des puissances monarchiques : de crainte que les gouvernements particuliers ne recouvrassent leurs forces et ne prissent des mesures réactionnaires, il se hâta, après la victoire, d'établir l'empire allemand sur la base du projet d'union, c'est-à-dire sur un fondement essentiellement protestant et aussi démocratique que possible. On proclama l'empire prusso-allemand, avec une constitution basée sur les droits de l'homme.

Nous avons vu la subordination de l'immense majorité des Loges allemandes à la direction suprême siégeant à Berlin ; il arriva de là que le gouvernement de l'Ordre intérieur fut fixé dans cette capitale. A mesure que les frontières prussiennes se fussent élargies, les forces maçonniques se seraient dilatées

avec elles ; or, il était établi que toutes les Loges renfermées dans les limites de la Prusse seraient déclarées sujettes du Grand-Orient de Berlin. Chaque développement de la Prusse agrandissait donc le cercle et consolidait la suprématie de l'Ordre intérieur sur l'Ordre extérieur, et mettait des entraves à la turbulence de ce dernier.

Quoi de plus naturel que l'Ordre intérieur s'efforçât d'abord de donner une base plus solide et plus étendue à sa discipline, fit jouer tous les ressorts pour reculer les limites des Etats qui seraient en même temps ses propres limites, et cherchât à englober sinon l'Allemagne toute entière, du moins toute l'Allemagne protestante, pour en faire un empire prusso-allemand? Ce ne fut pas en 1848 que ce projet trouva pour la première fois de l'écho auprès du gouvernement prussien; depuis longtemps celui-ci briguait l'alliance d'un Ordre qui renfermait dans son sein la classe élevée de toute l'Allemagne protestante, tenait cette masse enchaînée sous l'autorité de sa discipline et la guidait par conséquent à son gré.

Après avoir implanté le régime constitutionnel dans les pays voisins, la Franc-Maçonnerie devait réunir dans sa main une puissance universelle ; toutes les ramifications de ce pouvoir, réunies en un seul faisceau, auraient été à la disposition des membres de l'Ordre intérieur de Berlin. Une telle alliance eût été certainement un auxiliaire puissant pour l'agrandissement de la Prusse. Aussi, dès le mois de juin 1822, lut-on avec surprise dans le programme du gouvernement prussien, révélé au public par trahison, que la Prusse devait se montrer en apparence la protectrice du principe libéral dans l'Eglise et dans l'Etat, et favoriser les mouvements de cette nature dans les pays voisins. A Dresde nommément, il fallait créer un parti libéral, pour soumettre la Saxe à la Prusse; en suivant cette marche, la politique prussienne était toute préparée en 1848 à s'associer

à la Maçonnerie. Ainsi s'explique le protectorat avoué par la Prusse, nonobstant les efforts des puissances voisines pour étouffer le principe révolutionnaire, nonobstant le mémoire de Haugwitz au congrès de Vérone, nonobstant cent autres avertissements, nonobstant même la révolution éclatant à Berlin.

Si nous jetons maintenant un coup d'œil sur la malheureuse constitution de l'empire, nous verrons également que ses divisions territoriales et ses parties constitutives rappellent précisément le territoire naturel et protestant de l'Ordre, c'est-à-dire l'Union si chaleureusement préconisée par Weishaupt. C'est pour cette raison que depuis une époque, dont mémoire d'homme n'a plus de souvenance, le Grand-Maître national allemand a toujours été nommé et a toujours résidé à Berlin. Ce plan est conforme à la division maçonnique de l'Europe décrétée par lord Palmerston, et communiquée par lui au *Globe*, organe de la Franc-Maçonnerie. Du reste, cette constitution en elle-même n'était que provisoire et temporaire. On en avait besoin pour consolider la domination de l'Ordre dans toutes les branches administratives des Etats particuliers, et surtout pour s'emparer des forces militaires ; on fit en conséquence prêter aux troupes serment aux constitutions, que l'on avait commencé à inaugurer par l'entremise des ministres ou des chambres dévouées à l'Ordre. Quand l'obéissance aurait été bien établie, on se serait débarrassé des souverains devenus désormais inutiles ; après quoi, au dire du *Globe*, le siége du gouvernement républicain eût été transféré à Francfort.

Mais, en Allemagne, la monarchie sortit intacte de toutes ces menées, grâce à la fidélité des troupes ; les vaincus durent subir la loi du vainqueur ; et le parti supérieur de l'Ordre, qui, depuis 1848, avait joué le rôle de patron et de protecteur, dut s'incliner, reprendre comme autrefois celui de client et d'associé de second rang.

Mais, en cette qualité, on avait besoin de son concours; on lui offrit donc une alliance, dont la base était l'*Union des Etats allemands*, cet ancien projet maçonnique, dont les gouvernements ne pouvaient laisser se réaliser l'organisation menaçante. Les chefs de l'Ordre tinrent conseil à Gotha; ils durent bien reconnaître la générosité de l'autorité monarchique, et accepter ses propositions avec gratitude, pour sauver du moins cette précieuse conquête. On trouvait et l'on reconnaissait dans ce projet l'enfant bien-aimé de l'Ordre, c'est-à-dire, l'*Union des petits Etats de l'Allemagne*, à l'exclusion de l'Autriche. Cette Union, comme le disait, dans une complainte, le Dr Fischer, *était bien chétive à cette époque*. Mais, entretemps, par suite de la victoire de la monarchie, les ministres Maçons tombèrent les uns après les autres; le gouvernement secoua le joug de la servitude, et tous les Etats de quelque importance abandonnèrent l'*Union*.

Le parti révolutionnaire, avec l'énergie du désespoir, provoqua la révolution dans tous les Etats qui s'étaient retirés, et particulièrement en Saxe. Des écrits vraiment infâmes, des calomnies personnelles et indignes contre le ministre des affaires étrangères et même contre la personne de S. M. notre roi bien-aimé, des appels aux prétendus intérêts moraux et matériels du peuple, écrits dans un style brûlant, inondèrent particulièrement la ville de Leipzig, sous la forme de suppléments aux journaux quotidiens. Tous les organes maçonniques, le journal *Deutsch allgemeine Zeitung*, et le *Siegelsche Blatt* à leur tête, ouvrirent leurs colonnes aux plus atroces déclamations. Mais les républicains sociaux purs et la *Jeune Allemagne* méprisaient le parti supérieur de l'Ordre, comme suspect d'attachement à la royauté; d'ailleurs ce parti n'avait plus entre ses mains l'administration de l'Etat. C'est ainsi que se montrait à découvert la véritable faiblesse de la Maçonnerie;

son influence n'avait de force réelle que dans la possession du pouvoir et dans la communauté d'action avec les républicains sociaux.

Ces faits étant bien connus et constatés, on ne trouva plus à Berlin qu'il fût nécessaire d'accorder grande importance à l'Ordre; on laissa bientôt tomber *l'Union*, dont on ne conserva que l'alliance non des peuples, mais des souverains. L'Ordre, pour des raisons que nous avons indiquées plus haut, se vit donc obligé de coopérer à la consolidation et au développement d'un principe, pour lequel il avait peu de sympathie.

Si l'on n'avait pas connu avec certitude la source de cette nouvelle tentative de révolte, faite en Saxe par l'*Union*, on n'aurait pas été sans inquiétude en lisant le discours que nous avons rapporté au n° XV des *Aveux* (tom. I, pag. 247). Dans un autre discours prononcé à la loge *la Diane*, le Dr Fischer, maître de siége de la loge d'*Apollon*, disait : « Vous savez que, contraint par la nécessité, on devra bien à la fin se contenter d'une petite Allemagne; encore cela ne se fera-t-il pas sans opposition violente, peut-être même sans une guerre sanglante (1). »

C'est ainsi que dans leurs cercles intimes, les Maçons s'avouaient à eux-mêmes, ce qui du reste n'avait pas échappé à l'observateur attentif, que la révolution faite pour l'*Union* était l'œuvre de la Franc-Maçonnerie.

La conduite de M. C.... et des adeptes maçons dans les chambres, les efforts qu'ils déployèrent dans leur opposition au gouvernement du roi de Saxe, pour contraindre S. M. à se soumettre à l'*Union des Etats*, viennent confirmer ce que nous avons dit sur la source et l'origine de la nouvelle tentative révolutionnaire.

(1) Voir Ier vol., p. 250.

Enfin, ce soupçon ne serait nullement affaibli, si l'on rappelait l'infâme tactique des journaux maçonniques de la Saxe, à l'époque où la guerre avec la Prusse paraissait imminente.

Le dernier acte de la révolution en Allemagne, que l'on est tenté, non sans fondement, d'attribuer à la Franc-Maçonnerie, c'est la rébellion des fonctionnaires hessois. En effet, dans ce moment, le principe constitutionnel et démocratique de la souveraineté du peuple et du corps des fonctionnaires, cette chère acquisition des *humanitaires*, paraissait menacé ; l'Ordre comptait au nombre de ses adeptes la grande majorité de ces fonctionnaires ; la rébellion avait pour but de réunir la Hesse à la Prusse ; aussi toutes les feuilles maçonniques remuèrent ciel et terre pour appuyer et soutenir cette révolte.

Si nous abordons la politique générale et intérieure des partis maçonniques, nous voyons les ministres suivre dans tous les Etats allemands une marche uniforme ; partout ils cherchent à organiser la révolution et à en faire germer les idées, même dans les sujets qui n'en ont ni la moindre notion, ni la moindre volonté.

Les discours, les décrets, les projets de loi des ministres, tout tendait à un but unique : ils excitaient les masses, et les invitaient à s'armer, pour défendre une liberté que personne ne menaçait. A l'aide de cette agitation factice, on menaçait les chambres, lorsqu'il s'agissait de lui arracher un vote, et l'on terrifiait les rois par des fantômes.

Mais à peine vit-on les ministres de l'Ordre entourés dans les chambres par leurs anciens amis, qu'un spectacle inattendu se montra aux regards étonnés : ils furent abandonnés, attaqués même par leurs anciens frères, et on les vit céder pied à pied le terrain à la révolution. Avaient-ils à craindre la résistance du côté des souverains ? Je n'en sais rien. Je sais moins encore avec quels moyens ils avaient coutume de

surmonter les obstacles posés par les rois. Mais bientôt la révolution se développa au point de devenir une puissance redoutable et l'autorité royale fut désarmée. Alors ces ministres donnèrent leur démission. Après leur retraite ils se joignirent à leurs amis des chambres, pour les aider à obtenir des concessions, qu'ils n'avaient pu leur faire, lorsqu'ils étaient eux-mêmes au pouvoir.

Partout en Europe, depuis Paris jusqu'à la frontière de Russie, on put observer la même tactique, une dans son ensemble, identique dans ses moyens et dans ses détours, agissant avec accord et presque toujours à la même époque. Tous les personnages que l'on vit dans les ministères, dans les chambres, dans les associations, dans la presse, et même dans la rue, soutenir et guider la révolution, tantôt avec plus ou moins de déguisement, tantôt sans aucune réserve (que l'on feuillette les listes des loges), appartenaient, à quelques exceptions près, à l'Ordre des Francs-Maçons et au néo-catholicisme allemand.

Nulle part le gouvernement ne trouva aide et appui dans les chambres, pour résister à cette lutte à mort de la révolution ; au contraire, partout il en fut entravé.

En 1849, les rouges étaient écrasés; dans les chambres allemandes il ne restait presque plus que la haute Maconnerie. Et que faisait-elle? Elle rendait tout gouvernement impossible. Elle s'évertuait à humilier et à affaiblir toute autorité, à faire admettre forcément l'*Union des Etats*, et malgré tous les dangers, à faire amnistier les rebelles.

Enfin, les divers partisans de la Franc-Maçonnerie ou de la révolution se donnèrent encore une fois la main; c'est ce que leurs organes dans la presse et les événements démontrèrent à l'évidence. La *Jeune Allemagne* se mit à couvert et se réorganisa dans les *communes libres*. M. P. W., Franc-Maçon, néo-

catholique, et député à Stuttgart, rédigea une constitution complète de l'empire allemand, c'est-à-dire, d'une république démocratique et sociale. Cette pièce doit se trouver dans les mains de la police, quoique l'auteur n'ait pas jusqu'à ce jour quitté son domicile à X.

Saxe.

Venons enfin à l'histoire spéciale et intérieure de la Saxe, et nous verrons qu'elle est en substance la même que dans les autres Etats.

Dès l'arrivée au pouvoir du ministère Oberländer, que le maître de loge Fischer nous indique comme une agrégation des membres de l'Ordre, et qui s'adjoignit *Todten*, connu publiquement comme maçon, la révolution prit une nouvelle vie et un nouvel essor dans le pays.

L'histoire nous apprend que, en France, dès l'avénement du premier ministère révolutionnaire, Louis XVI fut isolé des défenseurs de la couronne et des serviteurs les plus dévoués à la famille royale. Le peuple fut poussé sans cesse à de nouveaux actes de violence, par les calomnies les plus infâmes à l'adresse des sujets fidèles qui inspiraient prétendûment au roi des mesures sinistres contre la nation et contre ses chefs. Ce même manège se répéta à Rome, à Naples, à Berlin et à Dresde (Je ne veux pas insister sur la durée de cet isolement à Dresde) : mêmes bruits répandus d'une prétendue propagande catholique et aristocratique. Qu'il me suffise de rappeler que pour faire prévaloir le principe de l'égalité, on attaqua avec la plus grande énergie le maintien et la signification du vasselage; on résolut d'en détruire la représentation aux chambres, et de lui donner bientôt le coup de mort. Déjà auparavant, l'Ordre était parvenu à détruire dans toute l'Europe et en

dernier lieu en Allemagne, la bourgeoisie industrielle des villes, qui formait le dernier échelon dans l'Etat; on l'avait réduite à la mendicité, et pour montrer la réalité de la fraternité nationale, on avait remis entre les mains des juifs la possession des denrées alimentaires. Ici encore je ne veux pas, pour certaines raisons, m'étendre davantage sur la persévérance que l'on mit à poursuivre le but indiqué.

Le château de Waldenbourg fut détruit et réduit en cendres par des bandes de gens sans aveu. Le conseiller d'Etat N. frère de N., qui fut plus tard co-régent de Saxe, maçon lui-même, à ce qu'on disait, ne permit pas à la troupe d'inquiéter ces brigands; il avait ses raisons.

Un arrêté ministériel du 11 avril ordonna l'armement général du peuple, et dès le 15 du même mois, le ministre recommanda aux communes, pour hâter autant que possible l'armement de la révolution, de faire l'acquisition de piques que le ministre de la guerre avait fait confectionner à cette fin.

Bientôt des associations proclamèrent la république comme le but qu'elles se proposaient; elles allèrent jusqu'à charger le 50me comité de Francfort de déclarer notre auguste monarque coupable de trahison, et le prièrent de prendre en mains le gouvernement de la république allemande. Cette pièce effrontée fut imprimée,... et.... on laissa faire!

Le ministre de l'intérieur prononça ces paroles dans l'assemblée électorale pour le parlement de Francfort : « Il s'agit de vider ces deux questions vitales pour les Etats : continuera-t-on à gouverner comme on l'a fait jusqu'à présent, seulement de haut en bas, pour le peuple, ou désormais gouvernera-t-on de bas en haut pour le peuple et par le peuple? En un mot, il s'agit de savoir si l'on veut une administration parlementaire qui soit réelle et respectable? En vérité, dans le second mode seul on trouve de la force et de la consistance. *Or, le gouver-*

nement parlementaire sera tel, quand le peuple sera gouverné par ses représentants qu'il aura choisis légalement; alors il y aura réellement un gouvernement du peuple ; les ministres des souverains NE POURRONT PLUS ÊTRE QUE LES CHEFS DE LA MAJORITÉ DU PEUPLE, ET PAR EUX LE MONARQUE DEVIENDRA LE CHEF DE LA NATION. »

La feuille officielle elle-même dut servir d'organe aux associations révolutionnaires, et prendre leur défense contre ceux qui croyaient « *que la révolution de Leipzig devait leur être attribuée.* » Il y a plus, le jour même où l'on fit à Leipzig une tentative de révolution, c'est-à-dire, le 27 mai, le journal officiel donna les nouvelles suivantes. « Vienne, 27 mai. Toute la ville est hérissée de barricades, auxquelles on a vu même des dames travailler; toutes les fenêtres des maisons sont garnies de tas de pierres, destinées à écraser les troupes. La ville présente un aspect épouvantable. Un comité, composé d'étudiants, de gardes nationaux et de bourgeois, a demandé et obtenu du ministère : 1° que les troupes se retirassent jusqu'aux limites du pays; 2° que l'on accueillît le pétitionnement en masse et que l'on recourût bientôt à la dissolution de la première chambre; 3° qu'on donnât en ôtage le comte Hoyes; 4° que l'empereur revînt immédiatement ou qu'on lui donnât un successeur. »

Et la feuille officielle publia cette correspondance *en l'accompagnant d'un brillant éloge pour les braves ouvriers qui servaient d'appui à cette insurrection !*

Le rédacteur de la gazette officielle était le *Vénérable* d'une Loge. Ce n'est peut-être pas cette dernière qualité qui lui avait valu sa place et qui faisait prendre au *Moniteur* cette attitude : non; ce n'était là qu'un hasard auquel il fallait accorder peu d'importance!!

Dans l'assemblée générale (Dresde, 9 juillet) de l'association

patriotique allemande, 89 sociétés saxonnes, et d'après les rapports, 27,000 membres étaient représentés par 133 députés. Sur la proposition du comité de Dresde, le Dr Hirschel fut nommé rapporteur du projet de loi électorale et rédacteur de la requête,ou plus exactement, de la sommation que l'on voulait formuler pour la convocation d'une assemblée constituante. Il y disait : « Après le vote de la seconde chambre sur la loi électorale, c'est-à-dire sur le système des deux chambres, il paraissait qu'il n'y avait plus d'autre issue que la RÉVOLUTION LÉGALE (?), c'est-à-dire, la proposition de convoquer une assemblée constituante. Il n'en est plus de même depuis la déclaration favorable et décisive du ministère du 7 juillet. Cependant on n'est pas entièrement satisfait, et hier une députation nous a appris que le nouveau projet de loi prendrait pour modèle le *Strothing* norwégien. En conséquence, nous devons faire les propositions suivantes : « 1° Les associations des patriotes déclarent au ministère qu'elles attendent de lui une meilleure loi électorale, basée sur les points fondamentaux suivants : *a*) une seule chambre ; *b*) élections directes; *c*) pas de privilèges ; *d*) pas de fractionnement entre les arrondissements électoraux des villes et des campagnes; *e*) et *f*) tout citoyen qui a acquis l'âge légal, qui n'est pas noté d'infamie, et qui n'est plus sous tutelle, est électeur et éligible; *g*) et *h*) session annuelle. » Toutes ces propositions furent acueillies. « 2° Elles déclarent que, dans le cas où un tel projet ne serait pas agréé par les chambres, il faut défendre le ministère de toutes ses forces, et convoquer une assemblée constituante; » et cette proposition fut aussi acceptée, avec cette addition toutefois : « qu'il ne fallait pas faire d'abord connaître cette résolution au ministère même, mais seulement la publier comme une résolution adoptée par l'association. »

Dans la réponse que l'association des patriotes de Dresde fit

à la question suivante : *En quoi le public distinguerait les principes de l'association patriotique des principes de l'association allemande ?* nous lisons (1) que l'association allemande regarde la royauté comme une nécessité, et l'association des patriotes comme une contingence.

Les feuilles patriotiques imprimées chez R. Blum se vantèrent même de savoir quels ministres avaient résisté dans le conseil à leurs sommations ; elles ajoutèrent que S. M. elle-même avait soulevé la plupart des difficultés contre une chambre unique. Ainsi les rapports les plus intimes du roi avec ses ministres avaient été traîtreusement révélés aux fauteurs de la révolution. Au mois d'août le ministre Oberländer rendit une visite à Blum, comme les feuilles de l'époque l'annoncèrent.

Les associations patriotiques envoyèrent au ministre des adresses publiques pour lui dire : « Que le peuple souverain voulait que les principes des ministres, conformes à ceux des associations, fussent mis à exécution ; que le peuple était dévoué d'esprit et de cœur au ministère, et que, s'il le fallait, il le soutiendrait de l'appui de son bras.

Dans le n. 89 du *Journal de Mulde* du 21 septembre 1848, se trouve l'article suivant : « Leipzig. Dès le 13 au soir, une grande multitude défila devant la maison du Dr Goeschen, président de l'association allemande, et poussa des cris séditieux ; elle passa ensuite devant le local de la police, sous le prétexte de mettre en liberté des personnes arrêtées, et ne put être repoussée que par une charge à la bayonnette, faite par la garde qui se trouvait sur les lieux ; il y a eu quelques blessés. Après cela on battit la générale et la garnison fut mise en réquisition. Cependant MM. Weller et Limberger avaient

(1) 2e Suppl. du no 195 de la *Gazette de Leipzig.*

convoqué le 17 une assemblée populaire. La fraction qui avait adressé cette invitation, y fit approuver et confirmer les résolutions adoptées par la dernière assemblée centrale des associations patriotiques. Pour obtenir le même résultat, la même chose avait eu lieu à Dresde, à Chemnitz, à Zwickau et à Treuve. Voici ces résolutions. 1° Il faut nommer un comité populaire, chargé de rédiger un projet de loi électorale. 2° Le ministère et les chambres céderont la place à une assemblée constituante; les résolutions de l'assemblée nationale doivent être soumises à l'agréation du peuple; si le ministère et les chambres ne satisfont pas aux volontés du peuple, il faut refuser les impôts. Le roi sera prié de renvoyer le ministère actuel, de confier à Oberländer la formation d'un nouveau cabinet, de dissoudre les chambres et, selon la nouvelle loi électorale, de convoquer l'assemblée en-déans quatre semaines. 3° Il sera adressé un appel au peuple saxon, pour l'engager à suivre incontinent la marche tracée; enfin on s'en remettra pour l'exécution de ces résolutions à une commission composée de Kindermann, Weispflog et Weller. »

Le plus aveugle doit enfin reconnaitre que la révolution ne rougissait pas de recourir à la plus insigne trahison. N'avons-nous donc pas de code pénal et n'y a-t-il une cour de justice criminelle que pour les brigands? Vraiment, si notre ministre de la justice ne croit pas que c'est pour lui un droit et même un devoir des plus sacrés de veiller à ce que tout juge s'acquitte de son devoir et ordonne une enquête sur tous les crimes qui se commettent; si d'abord le sang doit couler; s'il faut que le danger soit imminent, avant que d'oser se mettre en garde contre les conspirateurs, et défendre la constitution et la sûreté publique, convenons-en, la paix et la sécurité sont perdues à tout jamais.

Nous avons vu plus haut que le gouvernement provisoire

de la France envoya des sous-officiers à l'armée pour l'exciter contre ses chefs. Nous avons bien vu en Saxe des soldats travaillés par des soldats, mais ces derniers n'étaient pas des émissaires envoyés par le cabinet : ici, le ministre de l'intérieur parcourut lui-même les garnisons du Voigt, fit faire le cercle autour de lui, et somma les soldats de lui exposer à lui, ministre de l'intérieur, les griefs qu'ils pouvaient avoir à formuler contre leurs officiers.

Le supplément du N° 234 de la *Gazette royale de Leipzig*, sous la responsabilité de M. le Dr Marbach, Vénérable, annonça la publication d'un calendrier de la république allemande pour l'année 1849.

Le but de cette publication devait être « d'infiltrer dans le peuple l'idée du républicanisme, par un enseignement sensible, d'exposer les principes de ce régime de gouvernement, de mettre en garde contre les erreurs, de gagner les adversaires de la république et, en même temps, d'attirer l'attention sur ceux qui, sous le manteau de la république, cacheraient des vues réactionnaires ou monarchiques. »

C'en est assez de ce ministère... Il demanda sa démission, lorsque la rébellion armée devint menaçante et qu'il ne lui parut pas à propos de la combattre.

Un ministère composé de fonctionnaires, que ne compromettait pas le passé, le remplaça. Le ministère Held crut, en faisant des concessions qui désarmaient complétement l'autorité monarchique, pouvoir apaiser la révolution.

Au lieu de concentrer et de renforcer l'autorité de l'Etat, ce ministère, avant même d'avoir obtenu l'assentiment des chambres, publia les droits fondamentaux du peuple allemand.

C'était là ce qui avait manqué à la révolution, pour parvenir à une complète maturité; c'était là le but qu'elle avait voulu atteindre en assaillant le ministère Braun; il fallait enlever

à la monarchie jusqu'au droit de se défendre, et assurer l'impunité au crime par des tribunaux populaires (jurys).

Quelques semaines s'écoulèrent sans secousse ; le ministère toutefois eut à essuyer les affronts les plus sanglants.

Bientôt s'acheva complétement l'organisation de la révolution. Dans une assemblée générale de la garde bourgeoise on arrêta entre autres les résolutions suivantes :

« 1° Le royaume de Saxe est divisé en 5 districts et en 20 cercles d'armement.

» 2° Les gardes de chaque cercle se divisent en régiments, compagnies, brigades, auxquels, s'il est besoin, on adjoindra une artillerie et une cavalerie proportionnée. La garde bourgeoise est indépendante des autorités civiles et militaires.

» 3° Au commandant général est adjoint, pour former son conseil, et pour lui dicter les résolutions, un comité de la garde bourgeoise nationale. Celui-ci doit s'occuper de l'organisation générale de toute la garde bourgeoise. Sa résidence est fixée à Dresde.

» 4° Ces résolutions seront communiquées aux chambres et au gouvernement. »

Tout était donc préparé : les souverains, en refusant d'accepter la nouvelle constitution, non-seulement offraient le moyen aux deux éléments révolutionnaires de se réunir, mais encore fournissaient un prétexte à l'insurrection et celle-ci avait l'air de poursuivre une idée patriotique et grandiose, à laquelle toutefois on ne pouvait même donner l'apparence de la justice.

Les chambres, en refusant les impôts, provoquèrent leur dissolution, hâtèrent la révolution, conformément aux instructions qui avaient été données, comme nous l'avons vu plus haut, par la direction révolutionnaire de Paris.

C'est ainsi que le ministère Held en était arrivé, en peu de

semaines, au point où tout gouvernement ultérieur était impossible; il fallait ou se battre contre la rébellion ou se retirer. Il ne fit ni l'un ni l'autre; le 30 avril, il décréta la dissolution des chambres et les ministres Held, Weinlig et d'Ehrenstein offrirent leur démission à S. M.

La révolution organisa ses moyens d'attaque sous les yeux mêmes du ministère; elle dévoila effrontément ses vues socialistes. Le parti doré se mit à la tête de l'insurrection démocratique; ce fut sous le couvert des autorités mêmes que l'émeute masqua ses tendances subversives et fit donner à la révolte une couleur de dignité et de justice. En effet, lorsque des hommes, revêtus de l'autorité publique, réunissent leurs concitoyens et leurs compagnons de la garde communale et leur représentent avec animation le flot qui monte comme un événement juste et nécessaire, alors le pouvoir consacre l'insurrection, et en fait disparaître le caractère odieux et criminel. Je ne veux pas citer de noms propres; tout le monde se les rappelle. Mais on les connait, ces hommes qui justifiaient la révolution, qui glorifiaient l'assujettissement de la couronne à la constitution, qui, par ce moyen, entrainaient dans le tourbillon les meilleurs citoyens; qui, malgré le refus absolu de S. M., lui envoyaient députations sur députations, pour formuler sans cesse leurs requêtes anarchiques. Il est évident que chacune de ces démarches et chacun des refus de S. M. alimentait la fièvre de la révolution et confirmait dans l'opinion que ce que l'on exigeait était basé sur le droit et la justice. La Franc-Maçonnerie pouvait compter au nombre de la très-grande majorité des insurgés, ses apprentis et ses compagnons. Le discours déjà cité du diacre Fischer nous prouve surabondamment que l'Ordre voulait conquérir par le sang un *petit* empire allemand.

Aucune autorité ne mit la main sur les criminels qui, effrontément et publiquement, organisaient, conduisaient et comman-

daient la révolution ; l'attaque qui devait décider du sort de la monarchie, commençait au vu et au su de tous. Si le trône ne recevait pas de secours de l'étranger, c'en était fait de lui.

Pendant que le canon grondait dans les rues de Dresde, M. Zschinski entra au ministère de la justice et, quelques jours après, M. Friessen à celui de l'intérieur. Les circonstances dans lesquelles ces deux hommes résolurent de se placer à côté du roi pour l'aider de leurs conseils, sont un témoignage suffisant de leur fidélité; et l'on n'a pas certainement appris qu'ils fussent affiliés à la Franc-Maçonnerie. Plus tard M. Behr fut encore appelé à faire partie du cabinet en qualité de ministre des finances.

La révolution avait été comprimée dans la rue; mais loin de se rendre après une bataille perdue, elle exigea qu'on élargit les prisonniers, qu'on lui promît l'impunité, que l'autorité royale fût maintenue dans le *statu quo* de son impuissance et dans une situation humiliante, tandis que les rebelles chercheraient à recruter de nouvelles forces.

Le code criminel de Saxe permettait au juge, dans des cas particuliers et de peu d'importance, de relâcher sous caution et sous serment l'inculpé, sur le compte duquel l'instruction était terminée. C'était une faveur soumise à l'appréciation du magistrat, et nullement un droit que le prévenu pût invoquer; mais, par un renversement de tout principe, on conclut de ce droit restreint que le juge limitait, à un droit général même pour les plus grands criminels, pour ceux qui étaient coupables de haute trahison. Le plus grand nombre des prévenus, et même des criminels les plus dangereux, trouvaient dans leur fortune le moyen d'échapper à la justice en payant ou en faisant payer par leurs partisans la somme de 500, de 1000 ou de 2000 thalers, sous forme de caution; puis ils prenaient la fuite. Ce qui est étrange, c'est qu'on n'ait pas

appris qu'un seul d'entre eux ait été saisi. Dès qu'un criminel ordinaire s'est échappé, il est rare qu'il parvienne à passer les frontières de l'Allemagne, même lorsqu'il est nanti de sommes suffisantes : au moyen des télégraphes, la nouvelle police, si bien organisée, l'atteint presque toujours. D'où vient donc cette impuissance, quand il s'agit des seuls criminels politiques? On ne peut en donner d'explication plausible qu'en disant que des associations secrètes puissantes leur tendent la main, depuis le lieu d'où ils ont pris la fuite, jusqu'au pays étranger où ils sont en sûreté.

Le nombre de ceux qui sont parvenus à s'échapper des prisons, est fabuleux. Cela ne peut s'expliquer que par les deux considérations suivantes : d'abord, parce que l'on s'imagine de nos jours, que les criminels politiques ne sont pas de véritables criminels; ensuite, parce qu'une association puissante et riche, dont les ramifications s'étendent sur toute l'Europe, leur prête son concours. Quand il s'agit de grands criminels, la loi a pris une foule de précautions, pour empêcher leur évasion : on peut les mettre aux fers; on leur refuse de la lumière; on écarte tout instrument qui pourrait servir à une effraction; on leur interdit tout ce qui pourrait permettre de communiquer avec l'extérieur; des visites sévères sont prescrites et défense est faite de recevoir qui que ce soit. Mais pour le prisonnier politique, c'est différent. N'appartient-il pas, lui, à l'association humanitaire? Le frère en place a juré d'user de toute l'influence de sa position, pour prêter secours et appui à son frère prisonnier. Un traitement doux et en rapport à la position sociale du captif devient une loi de l'humanité; le frère fidèle doit agir conformément à ces principes. Cette conduite se concilie parfaitement avec l'accomplissement du devoir de sujet fidèle, quand bien même le frère protecteur désapprouverait les actes

de l'inculpé et ne serait pas initié aux menées de la révolution.

La philosophie du code pénal ne connait pas de distinction entre grands et entre petits criminels; elle ne connait que de grands crimes, mesurés d'après le degré du danger qui menace le bien-être et la sécurité de la société : elle place avec raison la haute trahison en première ligne; car l'effusion du sang, l'incendie, la misère, en un mot, la ruine de l'Etat tout entier, en sont le résultat.

Enfin, la philosophie du code pénal classe les criminels d'après la mesure de l'imputabilité. Plus le coupable est instruit, mieux il peut peser la conséquence de ses actes, plus sa position civile le met en évidence, moins il a été stimulé par la misère et par la vue de ses enfants affamés, — plus sévère semble devoir être la punition d'un tel criminel. Si le pauvre ouvrier, montant sur les barricades, pour gagner les 10 silbergros, que lui payait peut-être l'autorité, est puni d'un jour de prison, le chef qui le commande et qui le séduit par l'appât du gain, ne peut mériter que la roue.

Ensuite on plaçait les geôliers au milieu de difficultés insurmontables. On leur refusait des soldats pour surveiller et le jour et la nuit les prisonniers politiques. Les geôliers ne pouvaient traiter ces coupables comme des criminels ordinaires; il n'y avait pour eux ni chaînes ni mesure aucune de sureté; le gardien impuissant ne pouvait donc pas répondre de ses prisonniers.

La deuxième circonstance qui explique l'évasion générale des prisonniers se trouve évidemment dans l'action d'une association puissante, qui tramait à l'extérieur, et qui s'était proposé de délivrer tous les captifs. On ne pourrait expliquer ce fait par les liens de famille ou de parenté; on peut encore moins comprendre comment des prisonniers ont pu, sans entraves, quitter le pays, en dépit des télégraphes et de la police. Nous

avons vu se reproduire la même chose en Prusse. Quand on réfléchit aux sommes immenses qu'il a fallu dépenser pour soudoyer les geôliers, ou pour subvenir confortablement aux besoins de ceux qui s'échappaient, au point que ceux-ci eussent les moyens de se procurer les papiers nécessaires et de voyager partout avec sécurité jusqu'aux frontières, on ne peut trouver d'explication raisonnable que dans l'existence d'une association secrète, puissante et par son influence et par ses ressources.

On mit tout en œuvre pour obtenir une amnistie. C'était exiger trop d'un seul coup. Du moins le ministère fit opposition; mais on parvint à arracher la promesse que la peine capitale ne serait pas appliquée. Ainsi les criminels d'Etat conservèrent le seul bien suprême, qu'une prochaine victoire de la révolution n'aurait pu remplacer. Du reste ce qu'on ne put obtenir sur le champ, on sut l'arracher assez complétement par une autre voie.

Néanmoins on voulait encore, ai-je dit, maintenir l'autorité royale dans le *statu quo* de son impuissance légale et dans une situation humiliante, l'affaiblir de plus en plus et recueillir de nouvelles forces.

Les associations patriotiques furent seules supprimées, et avec elles disparut l'organisation des frères rouges. Il s'ensuivit que les élections décrétées avant la réorganisation du parti rouge, amenèrent dans les deux chambres l'élite des libéraux les plus éminents. Au nombre des députés se trouvaient cinq ex-ministres, des conseillers à la cour d'appel, des procureurs-généraux et plusieurs Vénérables; ils avaient été, pour la plus grande partie, désignés par M. de C.... comme étant les sommités de la Franc-Maçonnerie. Jamais, dans la Saxe, l'Ordre n'avait figuré publiquement avec une telle représentation; aussi le triomphe de ses feuilles fut bruyant.

Comment tint-on la promesse qu'on avait faite au ministère d'agir avec une complète loyauté? Je crois que jamais ministère ne s'en est laissé imposer à ce point. Voici le programme que cette assemblée avait rédigé. 1° Aucune modification qui serait de nature à renforcer l'autorité monarchique. 2° Assujettissement de la Saxe à la Prusse. 3° Amnistie. 4° Diverses humiliations pour le gouvernement.

D'après le premier article de ce programme, le parti révolutionnaire, dans son outrecuidant orgueil, s'opposa à toute mesure proposée par le gouvernement. Le ministre des affaires étrangères dut déployer la plus grande énergie pour conserver l'indépendance du pays, menacée par le second article. Le ministre de la justice refusa courageusement le troisième. Le quatrième fut en partie réalisé; en effet au lieu de la grossièreté parfois ignoble des chambres précédentes, on employa les moyens les plus subtils et les plus adroits pour humilier le ministère. Toutefois la révolution n'obtint aucune concession qui pût à porter atteinte à la constitution.

Enfin, toutes ces intrigues ne parvenant pas à renverser le ministère, on recourut, comme dans l'autre chambre, au moyen extrême, le refus de l'impôt. Le gouvernement se trouva ainsi poussé à bout.

Et dans quelle classe de la nation cette assemblée rencontra-t-elle des défenseurs? Dans la classe des fonctionnaires, des écrivains, dans la seule bourgeoisie qui, comme on sait, est la mine d'exploitation et le souple instrument de la Franc-Maçonnerie.

Ce serait peut-être ici le moment de demander, si, dans tout le cours de la révolution, l'Ordre a jamais élevé la voix pour arrêter l'émeute, et ramener dans les bornes l'opinion publique égarée. Il ose prétendre qu'il ne forme qu'à la plus éminente vertu, à la fidélité envers les souverains. Eh bien! pourquoi

s'est-il tu lorsque la trahison a éclaté? pourquoi ne nous a-t-il pas donné un seul exemple de fidélité ni en ce jour, où la révolution est réprimée pour longtemps, ni même lorsque la Maçonnerie fut publiquement accusée et menacée dans son existence? Comment expliquer le spectacle étrange qu'il nous donne dans toute l'Allemagne, en ne tolérant dans aucun lieu public les journaux qui défendent franchement la religion, le roi et la patrie, et attaquent la révolution dans ses principes et dans ses moyens d'action? Pourquoi contraindre de s'abonner aux seuls journaux qui patronnent la révolution? Voyez dans cette ville, voyez dans les hôtels de Berlin, de Cassel, de Hanovre : partout le même manége. Après cela, faut-il s'étonner que l'Ordre se flatte de former l'opinion des classes élevées!

RÉSUMÉ DE L'HISTOIRE DE LA MAÇONNERIE.

Dans tout le cours de l'histoire universelle nous avons rencontré des sociétés proclamant la moralité et la science comme but de leurs travaux, mais ne recherchant en réalité que la domination politique, presque toujours sous une forme théocratique (les castes sacerdotales).

Nous avons vu ces sociétés parvenir en Egypte à leur apogée, sous le rapport de leur valeur intrinsèque et de leur influence extérieure; nous les avons vues passer en partie chez les Juifs; nous avons vu leurs doctrines dans la Syrie et dans la Palestine mélangées à des dogmes chrétiens altérés; nous les avons vues s'y maintenir jusqu'à la conquête de Jérusalem par les croisés.

Vient ensuite la fondation des Templiers. Cet Ordre, qui avait d'abord consacré le sang et la fortune de ses chevaliers à la conquête et à la défense des saints lieux, royaume de Dieu sur la terre; cet Ordre qui, en sa qualité de champion de la divinité, ne reconnaissait d'autre chef que Dieu et son représentant sur la terre, un tel Ordre, religieux en même temps que militaire, devait, à mesure que grandissait sa puissance, embrasser plus ardemment l'idée d'un royaume théocratique. Cette idée était d'autant plus naturelle qu'elle était chrétienne en apparence.

Nous avons vu cet Ordre détruit dans les contrées occiden-

tales de l'Europe « parce qu'il était devenu hostile à l'Eglise et qu'il convoitait la domination politique. »

Nous l'avons vu ensuite se réorganiser secrètement sous le manteau de la corporation des Maçons et donner à celle-ci une nouvelle constitution. C'est sous cette nouvelle forme que les Templiers se maintinrent en Angleterre, en France, en Allemagne et dans d'autres pays.

Nous avons vu que l'Ordre des Templiers renfermait un double élément : l'un chevaleresque, l'autre ecclésiastique, dont le premier fut d'abord prépondérant. Nous avons vu la noblesse de tous les pays entrer avec empressement dans cet Ordre mystérieux.

La noblesse héréditaire était si profondément enracinée dans l'Ordre, que toutes les dignités supérieures étaient abandonnées aux nobles par droit d'hérédité, comme l'avaient été jadis les fonctions sacerdotales dans les mystères égyptiens.

Nous avons vu, dans les pays où l'Ordre avait poussé ses racines dans la noblesse et le clergé, éclater des révolutions contre la monarchie et l'Eglise catholique. Cependant, avec le déclin du pouvoir monarchique en Angleterre, s'éleva dans l'intérieur de l'Ordre, avec une prépondérance victorieuse, l'élément bourgeois démocratique, opposé à l'élément aristocratique. Bientôt il ne resta plus à celui-ci que l'alternative entre son anéantissement complet ou une nouvelle alliance avec le pouvoir royal. Le danger le fit opter pour cette dernière ; dès lors on vit un des partis de l'Ordre se ranger du côté de la monarchie. Le succès fut balancé, et l'on dut en venir à une pondération entre la couronne, la noblesse et la bourgeoisie. Cet équilibre est encore aujourd'hui le cachet particulier de la constitution anglaise : on partagea l'administration de l'Etat entre la couronne, la noblesse et la nouvelle aristocratie bourgeoise et sacerdotale. Voilà comment

s'explique la lutte gigantesque que l'Angleterre soutint plus tard contre le principe démocratique de la révolution française.

En France, où, jusqu'en 1789, la monarchie et l'Eglise avaient le dessus, la constitution politique n'avait pas subi d'altération.

En Allemagne, la lutte entre l'empereur, les Etats et l'Eglise avait encore un autre caractère. Là elle dura des siècles, sans aboutir à d'autres résultats qu'à des armistices; jamais une paix stable n'y fut conclue. La lutte fut si longue et si acharnée, qu'après avoir bouleversé l'Etat, les partis succombèrent d'épuisement.

Toute l'Europe avait pris une part plus ou moins grande à ces luttes de l'Allemagne, et avait, par conséquent, ressenti le contre-coup de ces événements. Ce ne fut que vers le milieu du siècle dernier que les nations recouvrèrent plus ou moins leur vigueur.

A cette époque, les savants anglais, français, et plus tard les allemands, se ressouvinrent que les associations des mystères qui avaient jadis dominé les peuples anciens, avaient été non des associations de nobles, mais des réunions de savants. C'est peut-être aussi la raison pour laquelle la division sacerdotale des Templiers avait depuis peu décidé que la prépondérance ne devait pas appartenir à l'Ordre militaire, mais à l'Ordre sacerdotal. Les deux partis se divisèrent bientôt; la caste sacerdotale prit le nom d'ordre écossais, auquel la partie instruite s'associa bientôt. Ces deux éléments ne s'excluaient pas réciproquement; mais l'Ordre écossais, devenu maître, n'assigna aux Chevaliers qu'une place secondaire. Les hommes instruits accordèrent la préférence à l'Ordre écossais, et ne combattirent la chevalerie, qu'autant que celle-ci restait attachée à l'Ordre des Templiers, comme à sa souche.

Enfin, au milieu du siècle dernier, nous avons vu les deux

éléments de l'Ordre des Templiers, la Chevalerie et l'Ecossisme, importés en Allemagne : le premier nous vint de la France, le second de la Suède. Bientôt après, au congrès de Wilhelmsbad, la chevalerie succomba sous l'écossisme, et le système néo-anglais (parti de la science) se ligua contre lui.

Cette lutte intérieure fut exploitée par la démocratie instruite, laquelle fit des progrès surprenants dans les pays où la victoire lui était restée. En Angleterre, par exemple, elle consolida la Maçonnerie moderne (1730), et de là porta son drapeau en Allemagne où la Maçonnerie n'était pas ressuscitée.

La première époque de la Franc-Maçonnerie se termina en Europe par la destruction de la prépondérance politique de l'aristocratie, par la création d'une nouvelle puissance nobiliaire dans le sein des loges, et par le triomphe de l'élément démocratique dans l'Ordre. La charte nouvelle de l'Angleterre en fut le premier fondement. Cette substitution d'un but démocratique fut réalisée en France vingt ans plus tôt qu'en Allemagne. En France elle se fit par l'accession de la conjuration philosophique de Voltaire et consorts; en Allemagne, par le congrès de Wilhelmsbad. La première époque ne nous a fait constater que la tendance à assujettir à l'Ordre tous les souverains et à détruire promptement la religion, etc. Mais bientôt, dans le maintien de la noblesse, l'Ordre écossais vit la conservation de son propre élément; dans celui du clergé et du tiers-état il vit comme une base, une graduation, sans laquelle les classes supérieures ne peuvent se soutenir. C'est pour cette raison que la Franc-Maçonnerie prit sous sa protection tous les priviléges des Etats (1).

Le commencement de la deuxième époque devait avoir un tout autre caractère. Cette période se distingua par la noblesse

(1) Noblesse, clergé, tiers.

des officiers de l'Ordre, et par la domination des loges. Ce qui la caractérisait à l'extérieur, c'était l'effort le plus audacieux pour renverser les monarchies et toutes les religions existantes, y compris celle des Juifs, pour faire disparaître la constitution politique et la propriété, et pour attirer dans l'Ordre toute l'influence de la culture intellectuelle et de l'industrie. En effet, si l'on parvenait à rendre insignifiante la propriété foncière, et sa position civile; si l'on faisait disparaître les corps de métiers; s'il ne restait plus qu'une seule classe d'employés au-dessus de la masse des citoyens égaux; si, dans l'industrie, il n'y avait plus que de grands marchands et des fabricants isolés; si tous les fonctionnaires sortaient du sein des loges; si, en un mot, toutes les sommités du commerce et de l'industrie étaient vendues à la Maçonnerie,— dès lors, le royaume des élus serait complétement conquis; il n'y aurait plus qu'un seul pasteur, le grand Patriarche de l'Ordre; tous les profanes, à leur insu, travailleraient au profit de l'Ordre; les fonctionnaires, élus dans les loges, gouverneraient l'Etat et administreraient la fortune publique.

Cette seconde période commença sur le continent, au jour où Voltaire et ses conjurés entrèrent dans l'association maçonnique.

Dès ce moment, l'hérédité des dignités est abolie dans l'Ordre; la Maçonnerie s'organise démocratiquement; toutes les loges s'unissent d'une manière plus étroite, afin d'agir plus puissamment; on déploie surtout une étonnante activité contre la monarchie, l'Eglise et la constitution politique; on exploite la sotte vanité d'un élément pour s'en servir comme d'un instrument contre l'autre.

La royauté aveuglée contribua à la destruction de la religion et de l'ancien régime; en travestissant la doctrine de l'Eglise, on détruisit dans l'esprit du peuple la foi à la divinité de la mission

de la monarchie. Les souverains, saisis d'un vertige incroyable, s'avilirent jusqu'à flatter les plus audacieux conspirateurs, se rendirent ainsi eux-mêmes les instruments de leur ruine, et aidèrent à anéantir l'Eglise, le clergé et la bourgeoisie. Ces méprisables philosophes furent comblés d'honneurs et de dignités par les princes. Faut-il s'étonner dès lors, que dans leur délire, les conjurés vouassent au mépris les souverains qu'ils n'avaient d'abord qu'enviés? Faut-il s'étonner qu'ils crussent à la possibilité de monter à leur tour sur le trône?

Animés par l'exemple de la France, les philosophes allemands ne pouvaient plus se contenter de leurs modestes cabinets; ils devaient saisir la main que leur tendaient leurs frères de France, et entrer dans la voie sacrilége de la conspiration; eux aussi triomphèrent, sous la bannière de Fichte, de Weishaupt, de Knigge, etc. Ces deux derniers, laissant de côté les théories, se firent les conspirateurs pratiques, et créèrent le système maçonnique des Illuminés, dont l'esprit ne s'est jamais plus éteint dans l'Ordre.

A dater de cette époque, on a vu dans le monde civilisé des révolutions succéder à des révolutions, toutes ayant pour but direct de renverser les Eglises, les trônes et les constitutions politiques.

Bientôt le Dieu des chrétiens fut détrôné en France; un être humain, beau physiquement, mais affreux moralement, fut présenté à l'adoration des peuples, comme le symbole de l'Homme-Dieu; on vit les têtes des rois tomber sous la hache des bourreaux; l'ancien régime et la propriété disparurent sous des flots de sang. Au renversement de chaque trône, la même scène ouvrait le même drame. Nulle part on ne vit une révolution provoquée par la volonté générale de la nation; partout la liberté et la prospérité florissaient à un point tel que jamais les peuples n'avaient été aussi heureux;

mais partout on vit une puissance secrète, faible par le nombre, mais influente par ses intrigues; partout on vit la même politique poursuivre le même but. Les hommes lettrés séduisaient la jeunesse par leurs théories dangereuses, et entraînaient la populace affamée des plus grandes capitales par l'appât d'une vie pleine de jouissances et dégagée de tout frein. Les propriétaires devaient en payer les frais.

La jeunesse, si ardente de sa nature, et les ouvriers des grandes villes furent ainsi poussés aux premiers actes de violence, tandis que les instruments ou les membres de la puissance secrète de la révolution entouraient les trônes, isolaient par leurs mensonges et leur hypocrisie les souverains de leurs sujets fidèles et dévoués, conseillaient aux princes de renoncer spontanément au gouvernement de l'Etat et d'en confier l'administration à des mains révolutionnaires. Ainsi la révolution fut bientôt organisée au nom du souverain.

Quand l'autel, le trône, la noblesse, la bourgeoisie et la propriété ne pouvaient être emportés d'assaut, ou quand ces conquêtes ne pouvaient être conservées par la violence, la révolution déployait partout la plus grande activité pour en saper les bases.

Voici la marche qu'on l'a vue suivre invariablement dans tous les pays.

1.

Flatteries ou menaces adressées aux souverains, pour les engager à octroyer ce qu'on appelle une charte constitutionnelle. Par ce moyen les rois renonçaient à gouverner l'Etat, et confiaient l'administration à des fonctionnaires doués d'une complète indépendance, lesquels étaient nommés et jugés par leurs pairs. Ce n'était plus que pour la forme que l'on administrait au nom de la monarchie.

C'est ainsi que l'on donna à l'Etat la base du gouvernement maçonnique, c'est-à-dire la hiérarchie des fonctionnaires et la prétendue aristocratie du mérite. Ce corps appartenant essentiellement à la Franc-Maçonnerie, il lui était facile de distribuer toutes les places aux membres de l'Ordre. En effet chaque maçon qui exerçait une fonction officielle s'engageait par serment à favoriser l'avancement de ses frères; d'ailleurs les intérêts même de l'Ordre prescrivaient le favoritisme. Ainsi le gouvernement de l'Etat devenait littéralement un instrument entre les mains de l'Ordre, et n'était pour celui-ci qu'un moyen d'atteindre le but qu'il se proposait.

2.

L'Eglise et l'école, séparées l'une de l'autre, étaient soumises au corps des fonctionnaires maçons qui gouvernaient l'Etat. Maître absolu de l'administration religieuse, l'Ordre prenait toutes les mesures capables de dissoudre l'Eglise et l'Etat; maître des écoles, il donnait au peuple une éducation conforme à ses desseins.

3.

Cependant on n'avait pas encore complétement enlevé au souverain le droit de renvoyer et de choisir ses ministres. Ainsi les fonctionnaires, dans leurs chefs, n'étaient pas encore en pleine sécurité, ni complétement à la merci de l'Ordre. Il fallait donc lier la volonté du souverain à celle des corps électifs parlementaires. Par ce moyen on neutralisait réellement le droit du roi : on le forçait de fixer son choix d'après la volonté de la majorité. Il fallait de plus que ces corps électifs fussent basés sur le cens : parce que la bourgeoisie moyenne est à la remorque du parti lettré, et que l'un et l'autre, mais surtout le dernier, appartient à la Maçonnerie.

4.

Le but seul d'assurer à l'Ordre le pouvoir parlementaire conduit déjà à la destruction de la possession foncière ; il mène plus directement encore à l'anéantissement de la noblesse, de la bourgeoisie et de la propriété. Sans la propriété, la noblesse n'a plus de fondement ; dans la propriété foncière se trouve la base de l'indépendance des nobles et des cultivateurs ; au moment des élections, ceux-ci peuvent s'opposer librement à l'action des fonctionnaires et aux efforts de la Maçonnerie.

La possession des biens fonciers est de plus le représentant visible et stable de la propriété. C'est pour cette raison qu'il faut avant tout la détruire. On morcellera autant que possible les grandes propriétés en parcelles nombreuses ; elles reviendront facilement plus tard à la grande communauté. Il n'y aura plus de biens appartenant à des nobles ou à des cultivateurs ; en permettant le morcellement, la propriété doit tomber infailliblement aux mains d'un agiotage dévergondé.

5.

Tous les corps de métiers doivent périr. Ainsi les petites industries de la commune maçonnique, qui se substitue à la commune légale, tombent entre les mains de gros capitalistes, ou de colossales sociétés industrielles. Le Maçon, dans sa hauteur, ne veut être ni maître cordonnier, ni maître tailleur ; mais, par sa fabrique de draps et par ses tanneries, il veut avoir la main haute sur ceux qui emploient ces fabricats. Il faut donc, qu'à l'exemple de l'Angleterre, on établisse de puissantes sociétés d'industrie qui disposent de la considération et de l'importance politique, et se substituent aux anciennes corporations. La Maçonnerie aura soin que toutes ces sociétés lui soient dévouées.

Je sais bien que les nouveaux rapports commerciaux ont décidément donné la mort à plus d'un corps de métiers. Mais un coup d'œil impartial et judicieux montre que l'on exploite cet état de choses pour ruiner les corporations qui ne s'occupent pas de fabrication et n'ont pour objet que la confection.

6.

Partout on exigea la liberté de la presse et d'association ; on voulut avoir des jurys et des gardes bourgeoises : c'est-à-dire que l'on voulut posséder des plumes révolutionnaires, la liberté révolutionnaire de haranguer le peuple, une justice révolutionnaire et des armes pour la révolution. Mais écoutons et voyons quels sont les hommes qui, dans tous les pays, ont contribué à amener cet état de choses. Est-ce que ce fut la masse du peuple, non capable de réflexion ? Non ; ce fut à côté des souverains que nous entendîmes formuler ces prétentions. Oui, dans toute l'Europe on vit les hommes les plus haut placés représenter ces innovations aux souverains comme leur unique planche de salut. Partout, à côté des princes se trouvaient des hommes qui, à chaque instant, protestaient de leur dévouement (dont, hélas ! personne n'avait encore douté), et qui disaient aux rois : que l'on montre de la confiance au peuple ; c'est dans le peuple libre, juste et reconnaissant que le monarque chéri et l'ordre légal trouvent leur appui le plus solide.

On doit ici faire attention à deux choses : aux individus et à la persistance générale avec laquelle on exigea ces concessions.

L'homme loyal et judicieux ne pouvait guère se tromper sur la nature de ces institutions révolutionnaires : la similitude et la simultanéité de ces exigences dans les différents pays de l'Europe ne pouvait être un jeu du hasard. Il n'est pas même permis de croire à la pureté des intentions. Quand, malgré les amères

leçons de l'expérience, on voit dans l'entourage des rois et des ministres insister sur ces concessions avec une telle opiniâtreté, il est naturel de croire à une trahison organisée d'après un plan universel.

7.

Développement, émancipation des nationalités. — Allemagne une, renfermant tous les pays où l'on parle la langue allemande. — Royaume slave, Italie une, etc. Par conséquent destruction des Etats particuliers et surtout de l'Autriche, — division en nationalités (1), alliance fraternelle entre les nations! On n'exigeait donc ni plus ni moins que des républiques nationales.

Demandons-nous maintenant d'où est sortie cette tendance qui devait aboutir à détruire la vie des Etats particuliers; recherchons qui l'a consacrée dans les gouvernements. Ici nous voyons encore qu'elle eut son principe dans les sommités des hommes lettrés de l'Allemagne et des Slaves, nullement dans les têtes extravagantes des jeunes gens ; nous voyons que généralement la classe instruite et aisée proclama l'unité nationale, sans se rendre compte des suites désastreuses qui en découleraient. Demandons-nous si cet engouement de la bourgeoisie, autrefois animée de sentimens si nobles et si généreux, peut avoir été produit par des hommes de peu d'importance. Le *Globe*, cette feuille centrale de la Maçonnerie, les statuts de l'*Union allemande*, du *Tugendbund*, de la *Jeune Europe*, les actes des Francs-Maçons en 1848 et 1849, enfin les discours de Fischer, nous donnent les preuves les plus convaincantes qu'il existait une source unique et féconde ! — S'il restait encore le plus léger doute, rappelons-nous que ces prétentions

(1) *Globe*.

ont été formulées officiellement, et que les partis parlementaires de l'opposition ont tâché d'en obtenir la réalisation : c'est-à-dire que les organes de ce que j'appelle le parti de l'agitation, dont tous les membres étaient généralement dévoués à la Maçonnerie, avaient reçu de la Suisse des instructions secrètes qu'ils ont propagées et défendues.

Dans tous les pays, les révolutions ont eu les préliminaires suivants :

a) Propagation d'écrits composés avec la plus grande habileté, dans le but de détruire la foi du peuple, de rendre odieuses la monarchie et toutes les autorités civiles et ecclésiastiques, enfin de pousser à l'insurrection. On s'empara du nom d'un ministre, comme s'il représentait l'autorité monarchique ; on distingua l'autorité monarchique elle-même de la personne du souverain, et avec la plus infâme perfidie, on versa à pleines mains le mépris et la haine sur l'autorité voilée sous un nom quelconque. En Saxe, les noms honorables d'un Einsiedel et d'un Könneritz servirent de moyens à cet odieux artifice ; dans toute l'Europe, la calomnie la plus abominable se servit des noms les plus augustes pour avilir l'autorité monarchique.

Ces noms supposés ne furent pas d'abord vilipendés dans la presse, la censure ne le permettant pas ; le mépris que l'on affectait pour eux ne se produisit pas insensiblement, comme résultat imperceptible d'un mécontentement ; mais ce fut soudainement que la classe aisée exprima ses odieux sentiments. Cette explosion ne pouvait être que l'écho du mot d'ordre qui retentit dans tout le pays, et qui fut donné en même temps et partout par les personnages les plus éminents.

b) Réunion de la jeunesse de tous les états sous le prétexte de l'instruction ; sa corruption par d'infâmes doctrines, par

exemple dans les réunions d'industrie, de gymnastique, d'éloquence et de chant, etc.

c) Réunion des hommes faits dans des associations et congrès scientifiques de toute espèce, dans des cabinets de lecture, dans les fêtes des arquebusiers de plusieurs villes, etc. Là on leur prêchait la révolution et dans des écrits et dans des discours.

En prenant lecture de ces écrits avant l'explosion de la révolution, il n'était pas difficile de reconnaître dans l'auteur un homme mûr, écrivant avec une sage précaution et avec une connaissance parfaite des hommes et des choses. Lorsqu'on s'informait du prix et du débit de ces productions, on était certain de trouver que ce n'étaient pas des motifs de spéculation qui avaient dicté ces ouvrages. Et qui étaient ces hommes qui réunissaient et formaient ces congrès, ces cabinets de lecture, qui créaient ces établissements d'instruction? Etait-ce des jeunes gens ou des hommes équivoques? Ni les uns ni les autres. — Dans tous les pays monarchiques nous voyons les mêmes faits se reproduire : partout ces institutions dites philanthropiques servaient d'instrument à la révolution; partout, les personnages les plus estimables d'ailleurs servaient la cause de la révolution. Enfin, toutes les sommes dépensées dans ce but, d'où provenaient-elles? Car des jeunes gens et des artisans n'ont ni une dose suffisante de connaissances ou de jugement, ni une influence quelconque sur des classes supérieures, ni les moyens pécuniaires capables de pousser aux révolutions. Encore une fois, ces personnages si influents devaient se trouver dans l'entourage des souverains et dans les positions les plus élevées du gouvernement. Bref, tout ramène à une source unique, à une association renfermant abondamment dans son sein des hommes puissants et haut placés. Voyons-nous la même activité se déployer dans les pays où la Maçonnerie n'existait pas?

9.

Enfin, peu avant la première révolution française, on vit en France et bientôt après en Allemagne, les sociétés conspiratrices se succéder et étendre leurs réseaux sur tout le pays. Elles se distinguaient pas les signes caractéristiques suivants. Toutes elles apparaissent comme des sociétés actives, destinées à attaquer directement l'Eglise, l'Etat et la propriété; toutes reconnaissent nettement et expressément qu'elles ont pour unique but de réaliser la doctrine maçonnique sur la destruction de l'Eglise, de l'Etat et de la propriété, sur la liberté, l'égalité et la fraternité, ou, ce qui revient au même, sur l'humanité; toutes elles veulent créer des républiques nationales. Elles n'essayaient pas d'avoir, et, en réalité, elles n'avaient aucune influence ni sur la législation, ni sur les administrations, ni sur les souverains eux-mêmes; elles ne réclamaient pas même la continuation de leur existence ou une certaine position dans la république future. Elles ne s'étaient proposé pour unique tâche que de réunir les moyens nécessaires pour ouvrir immédiatement la lutte, pour organiser et commencer le combat. C'était au plus si leur action sur les classes aisées était directe; elles ne pouvaient parvenir jusqu'au peuple que dans le moment d'une effervescence passagère; aussi ne travaillaient-elles qu'en passant à la chute des autorités. Les hommes qui composaient ces associations, à l'exception toutefois du Tugendbund, étaient des gens sans importance aucune; ils n'étaient destinés qu'à servir, dans la rue, d'instrument à une puissance supérieure; ils ne pouvaient que pousser violemment l'Ordre où celui-ci voulait arriver. D'un autre côté l'activité de l'Ordre devait avoir son mobile dans les hautes régions, pour parvenir à en imposer aux souve-

rains, aux gouvernements, à la législation; en un mot, tout en donnant l'impulsion à la politique révolutionnaire, il devait, par quelques-uns de ses membres, diriger la révolution dans la rue.

Toutes ces associations actives nous les avons vues sortir de la Haute-Maçonnerie, ou du moins lui rester unies et obéir à sa direction. Le gouvernement central de toutes ces associations est toujours resté entre les mains des membres de cet Ordre.

10.

Nous avons vu, de plus, avant chaque révolution, se réunir un congrès européen de Francs-Maçons : à Paris en 1785, à Strasbourg en 1847, dans la Suisse à la fin de 1848, peu avant l'orage qui éclata à Francfort sur l'assemblée nationale.

11.

Enfin nous avons examiné une collection précieuse d'aveux, échappés soit dans les documents et manifestes de la Haute-Maçonnerie, soit dans les discours que les dignitaires prononçaient dans les loges ou à la face du monde entier. Tous déclarent clairement et expressément :

Que toutes les révolutions qui ont éclaté en Europe ou même dans l'Amérique méridionale ont été préparées et dirigées par la Franc-Maçonnerie, dans le but de créer des républiques nationales, démocratiques et sociales ; que ses membres embrassent toute la terre, environnent les trônes, occupent toutes les places dans les ministères, dans l'Etat, dans les communes, dans les églises et dans les écoles, et ont des siéges dans les parlements de tous les pays ; que les chefs de l'Ordre disposent de sommes énormes. Rappelons-nous cet aveu du grand-cha-

pitre des Maçons allemands (1794) : *L'Ordre a révolutionné les peuples de l'Europe pour de longues générations.*

Après cela, nous ne comprenons pas de quelle manière il serait encore possible de contester les propres aveux de la Maçonnerie, ou de douter un seul instant que la source de toutes les révolutions qui ont éclaté simultanément dans toute l'Europe doive se trouver dans les grades supérieurs de la Franc-Maçonnerie. Les faits sont d'accord avec les aveux ; la preuve en est donc irréfragable.

Cette démonstration déjà si catégorique a encore été confirmée par une preuve surabondante, c'est-à-dire par l'examen des statuts des Loges, des aveux et des événements.

APPENDICE.

A.

CULPABILITÉ DES TEMPLIERS.

« L'Ordre des Chevaliers du Temple, établi par Hugues de Paganis, et confirmé en 1146 par Eugène III, eut d'abord pour objet tout ce que la charité chrétienne pouvait inspirer de zèle en faveur des chrétiens que la dévotion appelait en ce temps à visiter la terre sainte. Simples hospitaliers d'abord, ces Chevaliers, suivant les mœurs du siècle, se rendirent bientôt célèbres par leurs exploits contre les Sarrasins. Leur première réputation fut due aux grands services que l'on devait attendre tout à la fois de leur courage et de leur piété. Ce témoignage est généralement celui qu'il faut leur rendre avec toute l'histoire, en distinguant les premiers et les derniers temps de leur existence. L'Ordre se propagea, il acquit en Europe des richesses immenses ; alors ils oublièrent leur qualité de religieux : l'éclat des armes leur resta, ils n'en firent plus le même usage. Ce n'est pas une observation à négliger, que bien des années avant leur destruction, l'histoire leur reprochait déjà, non pas un simple relâchement de leur vertu première, mais tout ce qui annonce les forfaits qui les firent proscrire. Alors même qu'ils étaient dans toute leur puis-

sance et qu'il ne pouvait y avoir que du courage à parler de leur vices, Matthieu Paris les accusait d'avoir converti en ténèbres la lumière de leurs prédecesseurs; d'avoir abandonné leur première vocation pour les projets de l'ambition et les plaisirs de la débauche; de se montrer usurpateurs, injustes et tyranniques. Alors déjà ils étaient accusés d'être en intelligence avec les infidèles, qui faisaient avorter les projets des princes chrétiens, d'avoir plus spécialement porté la trahison jusqu'à communiquer tout le plan de Frédéric II au soudan de Babylone, qui, détestant la perfidie des Templiers, en avertit lui-même l'empereur (1). Ce témoignage, que l'historien pourrait renforcer de bien d'autres, sert au moins à rendre moins étonnante la catastrophe par laquelle périt cet Ordre si fameux (2).

» Sous Philippe-le-Bel, deux hommes, enfermés pour leurs crimes, annoncent qu'ils ont des secrets importants à dévoiler sur les Templiers. Je ne compte pour rien cette déclaration; la bouche dont elle part la rend suspecte. Elle suffit cependant à Philippe pour lui faire résoudre l'abolition de cet Ordre. Il fait en un seul jour arrêter tous les Templiers de son royaume; cette démarche encore peut être précipitée; mais l'examen, les interrogations légales se succèdent; c'est sur ces preuves seules, sur les aveux, sur les procès-verbaux, c'est sur les pièces authentiques que l'historien doit appuyer son jugement. Si ces aveux sont libres, s'ils sont multipliés, s'ils sont d'accord non-seulement sous un même tribunal, mais dans les diverses provinces et les divers empires, quelque énormes que soient les crimes avoués, il faudra bien les croire ou démentir les monuments les plus sûrs de l'histoire, les actes les plus juri-

(1) Voyez Matth Paris, an 1222.

(2) Voyez abb. Visp. in *Chronic.* an 1227; Sanut. lib. 3, Par. 12, c. 17, etc.; apud Dupuy, *Traité sur la condamnation des Templiers.*

diques des tribunaux. Ces actes juridiques ont échappé au temps; leur importance les a fait conserver en très-grand nombre; que l'historien consulte le recueil qu'en a fait M. Dupuy, bibliothécaire du roi; je ne connais point d'autre moyen d'asseoir ici son jugement, de dissiper les préjugés.

»On a dit que Philippe-le-Bel et Clément V avaient concerté entre eux cette destruction des Templiers. Cette prétention disparaît par les lettres de ce roi et par celles du Pape. Clément V ne peut croire d'abord aux accusations; lors même qu'il devient impossible de résister aux preuves que Philippe lui offre, il se trouve si peu d'intelligence avec ce prince, que chaque démarche de l'un et de l'autre, dans cette grande affaire, occasionne des plaintes, des contestations perpétuelles sur les droits du souverain et sur ceux de l'Eglise.

»On a dit que ce roi n'avait cherché qu'à s'emparer des richesses immenses des Templiers; et dès l'instant qu'il commence à les poursuivre, il renonce solennellement à s'emparer de ces richesses; et dans toute la chrétienté, pas un seul prince ne tint plus exactement sa parole; pas une seule terre des Templiers n'est annexée à son domaine : c'est là le témoignage le plus constant que lui rende l'histoire (1).

»On parle de l'esprit de vengeance qui domina ce prince, et dans tout le cours de ce long procès il ne se trouve pas une seule offense particulière que ce prince eût à venger sur les Templiers; dans leur défense, pas un mot qui suppose dans lui, ou l'offense ou le désir de la venger, et jusqu'à ce moment l'amitié elle-même avait uni leur Grand-Maître à Philippe-le-Bel, qui l'avait fait parrain d'un de ses enfants.

»Enfin on veut surtout que la violence, les tortures aient arraché les aveux des Templiers; et dans la multitude des

(1) Voy. Layette III, n° 13; Rubeus, *Hist. Raven.* Bzovius, an 1308; Mariana, *Hist. Hisp.*, etc.

procès-verbaux, plus de deux cents aveux sont désignés comme faits librement et sans le moindre usage des supplices. La question n'est mentionnée que pour un seul; et si elle lui arrache des aveux, ce sont absolument les mêmes que douze chevaliers ses confrères avaient faits librement (1). Nombre de ces aveux se font dans des conciles, où les évêques commencent par décider que les Templiers ne seront point appliqués à la torture, et que *ceux qui auraient confessé crainte des tourments*, seront regardés comme *innocents* (2). Le pape Clément V d'ailleurs, loin de favoriser les desseins de Philippe-le-Bel contre les chevaliers du Temple, déclare d'abord nulles les poursuites de ce prince. Il suspend les évêques, archevêques, prélats, inquisiteurs de France. Le roi l'accuse en vain de favoriser les crimes des Templiers; Clément ne se rend qu'après avoir interrogé lui-même à Poitiers, et fait interroger soixante et douze chevaliers en sa présence et celle des évêques, cardinaux et légats. Il les interroge, non comme un juge qui cherche des coupables, mais comme un homme intéressé à les trouver innocents, pour se justifier du reproche de les avoir favorisés. Il entend de leur bouche les mêmes aveux répétés, confirmés *librement, sans contrainte*. Il veut que plusieurs jours se passent, et que de nouveau lecture soit faite de leurs dépositions pour voir s'ils persévèrent librement dans leurs déclarations. Ils les confirment tous encore : *Qui perseverantes in illis, eas expresse et sponte prout recitatæ fuerant, approbarunt*. Il veut de plus interroger lui-même le Grand-Maître, les principaux supérieurs, *Præceptores majores*, de diverses provinces de France, de Normandie, du Poitou, des pays transmarins. Il envoie les personnes les plus vénérables

(1) Layette, nº 20; interrogatoire fait à Caen.
(2) Voyez concile de Ravenne, Rubeus, *Hist. Raven.* lib. 6.

interroger ceux des supérieurs que l'âge ou les infirmités empêchent de se rendre auprès de lui. Il veut qu'on leur lise les dépositions faites par leurs confrères, afin qu'on sache s'ils en reconnaissent la vérité. Il ne veut surtout d'autre serment que celui de répondre librement et sans crainte, spontanément et sans coaction. Et le Grand-Maître et les supérieurs de diverses provinces déposent et confessent encore tous les mêmes choses, les répètent encore, et plusieurs jours ils approuvent la rédaction de leurs aveux faite par les notaires publics (1). Il ne lui faut rien moins que ces précautions pour reconnaître enfin qu'il s'est trompé; c'est alors seulement qu'il révoque ses menaces et la suspense des évêques français, et qu'il permet qu'on suive en France, pour le jugement des Templiers, les dispositions de Philippe-le-Bel.

» Laissons donc de côté tous ces prétextes, et tenons-nous-en aux aveux que la force de la vérité pouvait seule arracher aux coupables.

» Le résultat de ces aveux était que lors de leur réception, les chevaliers du Temple reniaient Jésus-Christ, foulaient aux pieds sa croix, la couvraient de crachats; que le vendredi-saint était pour eux un jour spécialement consacré à ces outrages; qu'ils substituaient au christianisme l'adoration d'une tête monstrueuse; qu'ils promettaient de se livrer les uns aux autres pour les jouissances les plus opposées à la nature; qu'ils jetaient aux flammes les enfants nés d'un Templier; *qu'ils s'engageaient par serment à suivre sans exception les ordres du*

(1) Qui Magister et præceptores Franciæ, terræ ultramarinæ, Normandiæ, Aquitaniæ ac Pictaviæ, coram ipsis tribus cardinalibus præsentibus, quatuor tabellionibus publicis et multis aliis bonis viris, ad sancta Dei Evangelia ab eis corporaliter tacta, præstito juramento quod super præmissis omnibus, meram et plenam dixerunt veritatem, coram ipsis, singulariter, libere ac sponte, absque coactione qualibet et timore, deposuerunt et confessi fuerunt. (Epist. Clementis V. Regibus Galliæ, Angliæ, Siciliæ, etc.)

Grand-Maître; à n'épargner ni sacré ni profane, à tout regarder comme licite pour le bien de l'Ordre; et surtout à ne jamais violer les horribles secrets de leurs mystères nocturnes, sous peine des plus terribles châtiments (1).

» En faisant ces aveux, plusieurs ajoutent qu'ils ont été contraints à ces horreurs par la violence, la prison et les plus cruels traitements; qu'ils auraient bien voulu imiter le grand nombre de ceux que ces horreurs avaient engagés à passer dans d'autres Ordres religieux; qu'ils n'avaient pas osé, à cause de la puissance et des vengeances qu'ils avaient à craindre; qu'ils ont confessé secrètement leurs crimes et en ont demandé l'absolution. Dans cette déclaration publique, ils témoignent par leurs larmes le plus ardent désir d'être réconciliés à l'Eglise.

» Clément V, ne pouvant se refuser à tant de preuves, conçoit enfin d'où proviennent les plaintes sur les fréquentes trahisons dont les princes chrétiens ont été la victime dans leur guerre contre les Sarrasins. Il consent que le jugement des Templiers se poursuive. Cent et quarante de ces chevaliers sont alors entendus dans Paris.

» Tous font encore les mêmes aveux, à l'exception de trois, qui disent n'avoir point connaissance des crimes qu'on impute à leur Ordre. Le Pape ne croit plus devoir s'en tenir à cette information faite par des religieux et des gentilshommes français. Il en demande une nouvelle; elle a lieu en Poitou devant les cardinaux et autres qu'il a nommés lui-même. Avec la même liberté, toujours mêmes aveux; le Grand-Maître et les chefs, en présence du Pape, les renouvellent pour la troisième fois, Molay demande même qu'on entende un des

(1) Voyez les pièces justificatives rapportées par Dupuy, l'extrait des registres.

frères servants qu'il a auprès de lui, et ce frère servant confirme encore tous ses aveux. Pendant plusieurs années les informations continuent, se renouvellent à Paris, en Champagne, en Normandie, en Quercy, en Languedoc, en Provence. En France seulement, il en résulte plus de deux cents aveux de la même nature. Ils ne varient pas en Angleterre, au synode de Londres, où deux mois consacrés aux mêmes informations constatent les mêmes confessions, les mêmes infamies. C'est en conséquence de ces aveux que l'Ordre des Templiers est aboli dans ce royaume, et que le parlement dispose ensuite de leurs biens (1). Mêmes informations encore et mêmes résultats dans les conciles tenus en Italie, à Ravenne, à Bologne, à Pise et à Florence, quoique dans ces conciles tout annonce des prélats très-empressés d'absoudre ceux des Templiers qui réussissent à se justifier.

»Quand on a révoqué en doute les crimes de cet Ordre, il me semble que l'on n'a point assez pesé la multitude de ces aveux et la diversité des nations qui les jugèrent. Ce serait déjà un fait bien étrange dans l'histoire, que deux cents de ces chevaliers entendus en France et se donnant eux-mêmes pour coupables des plus grandes horreurs; ce serait un forfait plus étrange encore, plus flétrissant pour la nature humaine, que tant d'évêques, tant de gentilshommes, tant de magistrats et tant de souverains, (car dans ce jugement des Templiers ce sont toutes ces classes qui concourent aux informations); ce serait, dis-je, un forfait supérieur à toutes les infamies des Templiers, que tant d'hommes des conditions les plus respectables dans la société et chez tant de nations, eussent pu nous donner pour des aveux faits librement, des aveux arra-

(1) *Vielsengh. in Eduard II*, et *Ypodigm Neustr.* apud Dupuy.

chés par la violence; ou même que ces nations diverses se fussent accordées à employer la violence pour de pareils aveux. Mais, pour l'honneur même de l'humanité, ce n'est point ainsi que les Templiers furent examinés en France par les Evêques, les baillis-commissaires du roi ; ce n'est point ainsi non plus qu'ils le furent par les cardinaux et autres commissaires du pape Clément V, ou par lui-même ; ce n'est point ainsi qu'ils furent jugés dans les conciles des autres nations. Jamais encore il n'avait été plaidé de cause plus importante; par tout ce qui nous reste de pièces authentiques sur ce fameux procès, il est impossible de ne pas convenir des précautions prises pour ne pas confondre l'innocent et le coupable.

» Et qu'on n'objecte pas ici l'abolition d'une société célèbre dans un bien autre genre. Les Jésuites ont été abolis, ils n'ont pas été jugés; pas un seul n'a été entendu dans leur cause : il n'existe pas un seul aveu contre leur Ordre de la part de ses membres. Je les condamnerais comme les Templiers, s'ils avaient fourni contre eux les mêmes preuves.

» Supposé d'ailleurs les Templiers innocents des crimes qu'on leur impute, quelle vertu, quelle force d'âme verrons-nous dans un Ordre assez faible, assez vil pour mentir à ce point contre lui-même ? Et quelle gloire y aura-t-il pour les Francs-Maçons de se donner des pères qui, s'ils n'étaient les plus monstrueux des coupables, seraient au moins les plus lâches des hommes?

» Le vulgaire pourra se laisser prendre aux protestations tardives de Guy et de Molay. Le vulgaire ne distingue jamais de l'obstination du désespoir, la fermeté et la constance de la vertu. Il ne sait pas qu'un faux honneur a ses martyrs comme la vérité. Pendant trois ans Molay a persévéré dans ses aveux; trois fois au moins il les a renouvelés : lorsqu'enfin il s'avise pour la première fois de revenir contre ses déclarations dans

ses discours, ses gestes et sa voix, tout annonce un esprit égaré par la honte, bien plus que converti par le repentir, troublé par le remords de son parjure actuel, bien plus que fatigué par le reproche de ses anciens aveux. Au lieu de montrer l'homme qui rétracte le mensonge, tout indique l'homme qui va mentir, et l'homme qui n'est pas même encore fixé sur le mensonge qu'il voudrait opposer à ses premiers témoignages, et qui commence même par mentir à l'évidence. Il se plaint hautement qu'on le juge pour les crimes d'un Ordre qu'il avait abandonné, dont il n'était plus membre, et il en a été jusqu'à la fin Grand-Maître, supérieur général. Sa défense en ce jour ne fait voir qu'un accusé réduit à la démence, *fatuus et non bene compos mentis*. (C'est l'expression des juges dans leur procès-verbal.)

» S'il reparait encore c'est pour offrir, avee toutes les expressions de sa fureur, un *gage de bataille* à quiconque dira qu'il a jamais fait le moindre aveu contre son Ordre, et lors de sa dernière réclamation il meurt en protestant que ce qu'il *avait dit contre son Ordre* est faux; que s'il a mérité la mort, c'est *pour avoir dit faux* contre son Ordre en présence du Pape et du roi. Au milieu de ce délire, de ces contradictions, quel historien reconnaîtra les protestations de l'innocence? Bien moins encore ajouterons-nous foi à cette fable de Molay appelant et Philippe-le-Bel, et le pape Clément V, à comparaître au jugement de Dieu dans l'espace d'un an et jour, et du roi et du Pape mourant précisément la même année; car l'historien varie également et sur le jour et sur l'année où Molay subit son jugement.

» Il est une dernière ressource en faveur de cet Ordre. C'est la nature même, et l'infamie des crimes dont les Templiers s'accusent, que l'on a cru pouvoir tourner en preuve de leur innocence. Mais certes, plus ces crimes sont infâmes, plus cet Ordre le fût devenu, pour avoir tant de membres assez lâches

pour s'en accuser faussement les uns les autres. Tous ces crimes d'ailleurs, quelque infâmes qu'ils soient, quelque incroyables qu'ils paraissent, ne font que déceler l'affreuse secte qui les rendit communs à ses adeptes, et dont tout nous démontre que les Templiers eux-mêmes avaient reçu leurs affreux mystères. Cette haine du Christ, cette exécrable corruption, et jusqu'à l'atroce infanticide, tout cela se retrouve, tout cela était même dans les principes de ce mélange informe de Bégards, de Cathares et d'une foule d'autres sectaires, refluès d'Orient en Occident dès le commencement du onzième siècle.

» Je voudrais dire ici qu'au moins n'y avait-il qu'un bien petit nombre de Templiers qui se fussent laissé entraîner dans toutes ces abominations ; j'en vois à Paris même quelques-uns déclarés innocents. Il s'en trouve en Italie un bien plus grand nombre d'absous. Aucun de ceux qui furent jugés par le concile de Mayence et de Salamanque ne fut condamné. On peut conclure que dans les neuf mille maisons que possédait cet Ordre de Templiers, il en était plusieurs où ces infamies n'avaient point pénétré, qu'il était même quelques-unes de leurs provinces à excepter absolument de la contagion ; mais les condamnations, les aveux juridiques, la manière devenue presque commune d'initier les chevaliers, le secret observé dans leur réception, dont ni prince, ni roi, ni homme quelconque n'avait pu obtenir d'être témoin depuis un demi-siècle, ne permettent guère de révoquer en doute ce que nous lisons dans les articles envoyés pour l'instruction des juges ; c'est-à-dire que les deux tiers de l'Ordre au moins avaient connaissance de ces abominations et avaient négligé d'y apporter remède : *Quod omnes, vel quasi duo partes Ordinis, scientes dictos errores, corrigere neglexerint.*

» Cela ne veut pas dire sans doute que les deux tiers des

chevaliers se fussent également livrés à ces horreurs; il est constant au contraire, que plusieurs les détestaient aussitôt qu'ils en étaient instruits, que d'autres ne s'y abandonnaient, lors même de leur initiation, qu'après de terribles menaces ou de mauvais traitements; mais cela veut dire au moins que la grande partie des chevaliers étaient coupables, les uns par corruption, les autres par faiblesse ou par connivence; et dès lors l'extinction absolue de l'Ordre se trouvait nécessaire.

» Une réflexion qu'on n'a pas assez faite et qui me paraît d'un très-grand poids, c'est que plus de trente à quarante mille chevaliers survécurent à leur condamnation, à la mort de Philippe-le-Bel et à celle de Clément V; la plus grande partie de ces chevaliers ne furent condamnés qu'à des pénitences canoniques, à des jours de jeûne, à des prières, à quelque temps de prison. La plupart vécurent dans un temps, et dans différentes parties du monde, où ils n'avaient plus rien à craindre de ceux dont on veut faire leurs persécuteurs et leurs tyrans. La conscience, l'honneur et bien d'autres motifs, auraient dû engager à des rétractations *et démentir* ceux qui avaient fait des aveux juridiques si atroces contre leur Ordre, ceux que l'on suppose ne les avoir faits que par crainte, par séduction; cependant de ces milliers de chevaliers, entendus dans tant de royaumes différents, et qui presque partout avaient fait les mêmes aveux, il ne se trouve pas un seul qui les rétracte, et qui laisse au moins une rétractation à rendre publique après sa mort. Quels hommes étaient-ce donc que ces chevaliers? Si leurs aveux sont vrais, l'Ordre était monstrueux par les crimes qu'ils lui imputent; si leurs aveux sont faux, ils sont encore de monstrueux calomniateurs. Ils le sont, je le veux, par lâcheté sous Philippe-le-Bel; mais ils le sont gratuitement tout le reste de leur vie. Ce sont là cependant les hommes dont les Francs-Maçons se glorifient de descendre!

Oui, ils en descendent; oui, leurs prétentions ici ne sont plus chimériques. Ils y renonceraient, nous les presserions nous-mêmes de reconnaître leurs ancêtres, non pas dans chacun de ces chevaliers, mais dans ceux des chevaliers que leur corruption antique, leur obstination et la haine du trône et de l'autel, ajoutée au vœu de la vengeance, doit rendre plus terribles aux rois et aux pontifes.

» S'il fallait à présent tracer la génération des Francs-Maçons par les Templiers, nous n'aurions pas sans doute l'assurance de ceux qui ont cru voir le Grand-Maître Molay, dans sa prison même de la Bastille, créant les quatres *Loges Mères*, Naples pour l'Orient, Edimbourg pour l'Occident, Stockholm pour le Nord, Paris pour le Midi. Mais en suivant les archives des Maçons mêmes, et tous les rapports de leur Ordre avec celui des Chevaliers du Temple, nous avons un vrai droit de leur dire : oui, toute votre école et toutes vos Loges sont venues des Templiers. Après l'extinction de leur Ordre, un certain nombre de chevaliers coupables, échappés à la proscription, se réunissent pour la conservation de leurs affreux mystères. A tout le code de leur impiété ils ajoutent le vœu de se venger des rois et des pontifes qui ont détruit leur Ordre, et de toute la religion qui anathématise leurs dogmes. Ils se font des adeptes qui transmettent de génération en génération les mêmes mystères d'iniquité, les mêmes serments, la même haine, et du Dieu des chrétiens, et des rois, et des prêtres. Ces mystères arrivent jusqu'à vous, et vous en perpétuez l'impiété, les vœux et les serments : voilà votre origine. L'intervalle du temps, les mœurs de chaque siècle ont bien pu varier une partie de vos symboles et de vos affreux systèmes; l'essence en est restée; les vœux et les serments, la haine, les complots sont les mêmes. Vous ne le diriez pas, tout a trahi vos pères, tout trahit les enfants.

» Rapprochons en effet les dogmes, le langage, les symboles; combien d'objets vont se montrer communs! Dans les mystères des Templiers l'initiant commençait par opposer au Dieu qui meurt pour le salut des hommes, le Dieu qui ne meurt pas. Jurez, disait l'initiant au récipiendaire, jurez, que vous croyez au *Dieu créateur*, qui *n'est mort et ne mourra point*. A ce serment succédait le blasphème contre le Dieu du christianisme. Le nouvel adepte était instruit à dire que le Christ n'était qu'un faux prophète, justement condamné à la mort pour expier ses propres crimes et non ceux du genre humain: *Receptores dicebant illis quos recipiebant, Christum non esse verum Deum et ipsum fuisse falsum prophetam, non fuisse passum pro redemptione humani generis, sed pro sceleribus suis*(1). Qui pourrait méconnaître à ce symbole, le maçonnique Jéhovah et l'atroce interprétation du Rose-Croix sur l'inscription : *Jésus de Nazareth, Roi des Juifs ?*

» Le Dieu des Templiers *qui ne meurt pas* était représenté par une tête d'homme, devant laquelle ils se prosternaient comme devant leur véritable idole. Cette tête se trouve dans les loges de Hongrie, où la Franc-Maçonnerie s'est conservée avec le plus grand nombre de ses premières superstitions (2). Cette même tête se retrouve encore dans le *Miroir magique* des Maçons de la Cabale. Ils l'appellent l'*Etre* par excellence; ils la révèrent sous le nom de *sum*, qui signifie *je suis*. Elle désigne encore le grand Jéhovah, la source de tout être. Elle est encore un des vestiges qui aident l'historien à remonter jusqu'aux Templiers. Ces mêmes chevaliers, en haine du Christ, célébraient les mystères de leur Jéhovah plus spécialement le jour du vendredi-saint, *præcipue in die Veneris sancti*. La même haine assemble encore les arrière-maçons

(1) Deuxième article des *Aveux;* voy. Dupuy, page 58.
(2) Voyez le *Rapport de Kleiser à l'empereur Joseph II*.

Rose-Croix au même jour, suivant leurs statuts, pour en faire aussi plus spécialement le jour de leurs blasphèmes contre le Dieu du christianisme. La liberté, l'égalité se cachaient chez les Templiers sous le nom de fraternité. *Qu'il est bon, qu'il est doux de vivre en frères!* était le cantique favori de leurs mystères ; il est encore celui de nos Maçons, et le masque de toutes leurs erreurs politiques.

» Le plus terrible des serments soumettait à toute la vengeance des frères et à la mort même celui des Templiers qui aurait révélé les mystères de l'Ordre : *Injungebant eis per sacramentum ne prœdicta revelarent sub pœna mortis*. Même serment chez nos Francs-Maçons, et mêmes menaces pour celui qui le violerait. Mêmes précautions encore pour empêcher les profanes d'être témoins de ces mystères. Les Templiers commençaient par faire sortir de leurs maisons quiconque n'était pas initié. Ils mettaient à chaque porte des frères armés, pour écarter les curieux ; ils plaçaient des sentinelles sur le toit même de leur maison, toujours appelée temple (1). De là encore chez nos Maçons cet adepte appelé *frère terrible*, toujours armé d'un glaive pour veiller à l'entrée des loges et pour en repousser les profanes. De là même cette expression si commune aux Francs-Maçons : le *temple est couvert*, pour dire : les sentinelles sont placées ; nul profane ne peut entrer par le toit même et nous pouvons agir en liberté. De là cette autre expression *il pleut*, c'est-à-dire le temple n'est pas couvert, la loge n'est pas gardée, et nous pouvons être vus et entendus. Ainsi tout, jusqu'à leurs symboles, jusqu'à leur langage, jusqu'à ces noms de *Grand-Maître*, de *Chevalier*, de *Temple*, jusqu'à ces colonnes de *Jakin*, de *Boaz*, qui décoraient le temple de Jérusalem, dont la garde est supposée avoir été commise aux Templiers ; tout, dans nos Francs-Maçons, trahit

(1) *Idem.*

les enfants des chevaliers proscrits. Mais quelle preuve encore ne trouverions-nous pas dans ces terribles épreuves par lesquelles nos arrière-maçons sont préparés à frapper d'un poignard le prétendu assassin de leur Grand-Maître? *Assassin* qu'ils voient tous dans les Templiers, dans la personne de Philippe-le-Bel, qu'ils prétendent ensuite retrouver dans chaque roi. Ainsi, avec tous les mystères du blasphème contre le Dieu du christianisme, se sont perpétués les mystères de la vengeance, de la haine et des complots contre les rois. Les Maçons ont raison de ne voir que leurs pères dans les Templiers proscrits. Les mêmes projets, les mêmes moyens, les mêmes horreurs ne pouvaient pas se transmettre plus fidèlement des pères aux enfants.

» Terminons ce chapitre par des observations qui ne laissent plus de subterfuge, même à ceux qui pourraient encore nourrir des doutes sur les horreurs qui firent proscrire les Templiers. Supposons tout cet Ordre pleinement innocent de toute impiété, de tout principe redoutable aux puissances; ce n'est pas comme exempts de ces crimes qu'ils sont reconnus par la secte pour pères des Maçons. Les profonds adeptes ne se disent les enfants des Templiers que parce qu'ils croient très-fermement ces chevaliers coupables de la même impiété et des mêmes complots dont ils le sont eux-mêmes. C'est à ces crimes seuls, c'est à ces conjurations qu'ils reconnaissent leurs maîtres; c'est uniquement comme conspirateurs qu'ils les invoquent.

» A quel titre en effet les Condorcet et les Sieyès, à quel titre Fauchet ou Mirabeau, Guillotin ou Lalande, Bonneville et Volney et tant d'autres connus tout à la fois et comme grands adeptes de la Franc-Maçonnerie, et comme les héros ou de l'impiété ou de la rébellion révolutionnaire; à quel titre des hommes de cette espèce peuvent-ils revendiquer pour leurs ancêtres les chevaliers du Temple, si ce n'est parce qu'ils

croient au moins avoir hérité d'eux tous les principes de cette liberté, de cette égalité qui ne sont pas autre chose que la haine du trône et de l'autel? Lorsque ce Condorcet, unissant les travaux de trente ans, altérant tous les faits de l'histoire, combinant toutes les ruses du sophisme, s'efforce d'exciter notre reconnaissance pour ces *sociétés secrètes destinées à perpétuer sourdement et sans danger parmi quelques adeptes ce qu'il appelle un petit nombre de vérités simples, comme de sûrs préservatifs contre les préjugés dominateurs;* lorsqu'il ne voit dans la révolution française que le triomphe si longtemps préparé, si longtemps attendu par ces *sociétés secrètes;* lorsqu'il promet de nous apprendre un jour *s'il ne faut pas placer au nombre de ces sociétés* ce même Ordre des Templiers dont la destruction n'est pour lui que l'effet de la *barbarie* et de la *bassesse* (1), sous quel jour ces Chevaliers du Temple peuvent-ils donc lui inspirer un si vif intérêt? Pour lui les sociétés secrètes qui méritent notre reconnaissance sont celles de ces prétendus sages « *indignés de voir les peuples opprimés* jusque » dans le sanctuaire de leur conscience par des rois, *esclaves* » *superstitieux ou politiques du sacerdoce.* Ces sociétés sont » celles de ces hommes prétendus *généreux* qui osent examiner » les fondements de la puissance ou de l'autorité, qui révèlent » aux peuples cette grande vérité, que leur liberté est un bien » inaliénable; qu'il n'y a point de prescription en faveur de la » tyrannie, point de convention qui puisse irrévocablement lier » une nation à une famille; que les magistrats, quels que soient » leurs titres, leurs fonctions, leur puissance, sont les officiers » du peuple, et non pas ses maîtres; qu'il conserve le pouvoir » de leur retirer leur autorité amenée de lui seul, soit quand » ils en ont abusé, soit même quand il cesse de croire utile

(1) *Esquisse des progrès*, etc., *époque* 7.

» à ses intérêts de la leur conserver; qu'enfin il a le droit de » les punir comme de les révoquer (1). »

» C'est de tous ces principes de la révolution française, que Condorcet veut reconnaître au moins le germe dans les *sociétés secrètes* qu'il nous donne comme les bienfaitrices des nations et comme préparant les triomphes du peuple sur l'autel et le trône. Tout ce qu'il fait et tout ce qu'il promet de faire, pour voir s'il ne trouvera pas chez les Templiers une de ces sociétés secrètes, n'est donc dû qu'à l'espoir de nous montrer un jour chez eux les principes, les vœux et les moyens qui à la longue amènent les révolutions. Tout ce zèle de Condorcet pour la société secrète des Templiers, n'est donc que dans l'espoir de retrouver chez eux toute la haine qu'il a lui-même dans le cœur contre les prêtres et les rois.

» Le secret qu'il n'a dit qu'à demi, d'autres adeptes l'ont trahi avec moins de réserve; il leur est échappé au milieu de leurs déclamations. Dans les transports de leurs fureurs, comme s'ils étaient encore dans l'antre des épreuves régicides, ils ont publiquement invoqué les *poignards* et appelé les frères; ils se sont écriés : « Franchissez tout-à-coup les siècles, et » amenez les nations aux persécutions de Philippe-le-Bel; — » vous qui êtes ou n'êtes pas Templiers — aidez un peuple » libre à se bâtir en trois jours et pour toujours, le temple de » la vérité. Périssent les tyrans! Et que la terre en soit » purgée (2). »

» Voilà donc ce que c'est, pour les profonds adeptes, que ces noms mystérieux de Philippe-le-Bel et des Templiers. Le premier, au moment des révolutions, leur rappelle les rois à immoler; et le second les hommes unis par le serment de purger la terre de ses rois. C'est là ce qu'il appelle rendre les

(1) *Idem, époque* 8.
(2) Bonneville, *Esprit des religions*, page 156, 157, 175, etc.

peuples libres et leur bâtir le *Temple* de la vérité! Longtemps j'avais eu peur d'exagérer la corruption et les projets de ces fameux proscrits; mais quels crimes leur prêtera l'histoire, qui ne soient tous compris dans cette invocation des adeptes au moment de la révolution? C'est lorsqu'ils s'enhardissent, s'animent aux forfaits qui renversent et l'autel et le trône; c'est alors que les plus furieux des adeptes Maçons et Jacobins se rappellent le nom, l'honneur des Templiers à soutenir, et leurs vœux, leurs serments à remplir. Les Templiers furent donc ce que sont aujourd'hui nos Maçons Jacobins; leurs mystères ne furent donc que ceux des Jacobins; ce n'est plus à nous qu'il faut répondre pour repousser l'accusation; c'est aux profonds adeptes de la Maçonnerie et du Jacobinisme; c'est aux enfants eux-mêmes qu'il faut prouver qu'ils outragent leurs pères. On le démontrerait, il n'en resterait pas moins constant que les mystères des arrière-loges sont tous dans cette haine des autels et des trônes, et tous dans ces serments de la rébellion et de l'impiété, dans lesquels les adeptes ne voient que l'héritage des Templiers; il n'en serait pas moins constant que ce vœu du profond jacobinisme, ce serment d'écraser et l'autel et le trône, sont le dernier mystère des arrière-maçons; qu'ils ne se sont donné les Templiers pour pères et pour instituteurs, que parce qu'ils ont vu ou voulu voir dans les anciens mystères de ces fameux proscrits, tous les principes, tous les vœux et tous les serments de la révolution (1). »

(1) Barruel, *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme*. Ed. Hambourg. P. Fauche. 1798. IIe v. p. 375-403.

B.

STATUTS DE DIVERSES ASSOCIATIONS.

ASSOCIATION DES JUSTES.

CHAPITRE I.

De la notion, du but, et de la division de l'Association des Justes.

Art. 1. L'Ass. d. J. est une société composée d'allemands. — Sont allemands tous ceux qui, par la langue et les mœurs, appartiennent à la nation allemande.

Art. 2. Le but de l'Ass. des J. est de délivrer l'Allemagne du joug d'une servitude honteuse et de la mettre dans une situation qui l'empêche de retomber dans l'esclavage et la misère. Il n'est possible d'atteindre ce but principal qu'en fondant l'égalité politique, la liberté, la fraternité et l'unité, d'abord dans les contrées appartenant par le langage et les mœurs à la nation allemande, puis chez tous les peuples de la terre.

Art. 3. Ce but, l'Ass. s'efforce de l'atteindre en reconnaissant les maximes fondamentales contenues dans le serment des Maçons, en admettant les développements qu'on leur donne, en cherchant avec constance à les réaliser dans les rapports de la vie civile.

Art. 4. L'Association allemande des Justes se divise en HH... (1) et en BB...

(1) Nous ne connaissons pas le mot dont H. est l'initiale : c'est probablement un mot forgé à dessein ; peut-être est-il emprunté à une langue étrangère. — Quoi qu'il en soit, il est clair que les HH. sont comme les candidats et les BB. les initiés. Le H. national correspond à ce qu'on appellerait, en termes maçonniques, le Grand-Orient.

La direction des HH... est confiée aux BB...; celle des BB... aux DD... A la tête de tous les DD... est un H. N. (national.)

CHAPITRE II.

Des HH.

Art. 5. Les HH. forment le grade préparatoire de l'Ordre.

Art. 6. Ils sont destinés à augmenter la force numérique de l'Association, à chercher et à former les recrues pour les BB....

Art. 7. Le travail des HH. est spécialement déterminé et réglé par les dispositions des statuts généraux de l'Ordre.

CHAPITRE III.

De la notion et du but des BB.

Art. 8. On appelle B. un groupe particulier de *justes* reconnu sous ce nom par le H. national.

Art. 9. La totalité des BB. forme le second et suprême grade de l'Ass. all. des Justes.

Art. 10. Les BB. veillent à la réalisation des buts *les plus éloignés* de l'Ordre, exécutent les résolutions, donnent leur avis sur les dispositions à arrêter à l'intérieur et sur les mesures à prendre à l'extérieur; enfin ils dirigent la force matérielle.

Art. 11. Il s'ensuit que les BB. sont chargés *a*) de faire connaître et de répandre les maximes fondamentales de l'Association; *b*) de développer ces maximes jusque dans leurs conséquences les plus éloignées, et de chercher les moyens de les réaliser; *c*) de remplir aveuglément toutes les prescriptions légales de l'autorité; *d*) ils ont le droit de porter à la connais-

sance et de soumettre à l'appréciation de leurs chefs toutes les mesures arrêtées dans les réunions, de même que les divers événements qui intéressent l'Association. *e*) Ils sont chargés de prendre toutes les dispositions qui seraient de nature à donner aux HH. qui leur sont confiés, une direction conforme à nos buts, et particulièrement de faire connaître et pratiquer les maximes fondamentales.

Art. 12. Aucun H. ne peut subsister sans l'existence simultanée d'un B. qui le dirige.—Un B. peut diriger plusieurs HH.

Art. 13. L'existence des BB. doit être soigneusement cachée aux HH.— La violation de cette prescription peut être punie par l'exclusion ou, selon les circonstances, par la peine de mort.

Art. 14. La direction des HH. par les BB. s'exerce par l'entremise de trois plénipotentiaires nommés par le B. à cette fin. S'il est nécessaire, ces plénipotentiaires se donnent comme les commissaires du H. national, exécutent ponctuellement les résolutions du B., adressent régulièrement leurs rapports à celui-ci et sont responsables de leurs actes.

Art. 15. La division des HH. se fait d'après les résolutions des BB.

Art. 16. Aucun B. ne peut avoir moins de trois ni plus de dix membres.

Art. 17. Les BB. se partagent quand et comment ils le jugeront à propos; toutefois ils doivent en donner avis (si la prudence le permet) à l'autorité compétente.

Art. 18. Chaque B. porte un nom distinctif, qu'il choisit à cette fin. Les noms distinctifs des HH. sont déterminés par les BB.

Art. 19. Les BB. sont tenus d'adresser tous les trois mois à l'autorité compétente un rapport sur les travaux de leurs associations, comme sur tous les événements importants qui sont

parvenus à leur connaissance. Ce rapport se fait avec toutes les précautions possibles. Si l'on ne peut absolument le faire oralement, on suit le modèle distribué ou à distribuer.—Ce rapport a lieu dans le courant des mois de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre. Les pièces de la correspondance de l'association seront anéanties immédiatement après qu'on en aura pris lecture. Un extrait des points essentiels y contenus sera conservé dans le registre secret.

Art. 20. Chaque B. a une caisse dans laquelle, outre les sommes payées à l'entrée et les contributions mensuelles, sont déposées les sommes de toute espèce dont la propriété appartient à l'Ordre. Le maximum des contributions est déterminé par chaque B.; il est proportionné aux ressources des membres; on peut, si on le juge à propos, en faire remise complète. Les membres qui paient en qualité de plénipotentiaires sont exempts de ces contributions.

Art. 21. Les caisses des BB. restent entièrement à leur disposition. Cependant, dans des circonstances urgentes, l'autorité compétente a le droit de lever une partie des contributions à déterminer par elle.

Art. 22. Outre les employés déterminés par les statuts généraux, chaque B. a son caissier. Pour les autres employés des BB. il faut suivre les dispositions des statuts généraux.

Art. 23. Les différents BB. sont et restent, autant que faire se peut, complétement inconnus les uns aux autres; tout contact immédiat entre eux est interdit de la manière la plus rigoureuse. La chaine de l'association est absolument et exclusivement entre les mains des chefs.

Art. 23*a*. Les signes de reconnaissance des BB. ne sont pas les mêmes que ceux des IIII.

CHAPITRE IV.

Des admissions.

Art. 24. Personne ne peut être admis dans un B. s'il n'a au préalable été initié comme frère dans un H.

Art. 25. Cette règle ne souffre d'exception que dans le cas où l'avantage de l'association exige une admission immédiate dans un B. Les BB. décident de l'urgence d'une telle admission.

Art. 26. Simplicité de mœurs vraiment républicaine, fermeté virile de caractère, adhésion complète aux maximes fondamentales de notre association, perspicacité pour juger de l'essence des sociétés secrètes, telles sont les conditions indispensables sans lesquelles aucun B. n'oserait se permettre d'associer à ses travaux de nouveaux membres. Qu'à ces qualités particulières il faille joindre toutes celles qui sont indispensables pour les HH., c'est ce qui ressort de la nature même de la chose, et qu'il n'est pas besoin de démontrer.

Art. 27. Pour s'assurer des qualités sus-désignées, il faut recourir aux investigations les plus minutieuses sur la vie antérieure, sur les particularités de la conduite actuelle du candidat; ce n'est qu'après avoir eu tous les apaisements que l'on procède à l'admission. Si le vote est favorable au candidat, on nomme une commission chargée de s'entretenir longuement avec lui des maximes politiques de l'association, et de l'indispensable nécessité de l'obéissance; après des réponses satisfaisantes, elle doit, avec toutes les précautions possibles, lui faire soupçonner qu'il pourrait y avoir dans l'association un grade supérieur, où l'on pratiquerait d'excellentes maximes; elle doit ensuite lui demander s'il serait résolu de s'imposer les obligations d'un tel grade, si celui-ci venait à être créé. Après une

réponse affirmative catégorique, l'aspirant promet, sur sa parole d'honneur, de garder le silence le plus rigoureux. On lui déclare alors que ce grade existe déjà et qu'il ne tient qu'à lui d'y être initié. — Si le candidat y consent, la commission peut l'admettre incontinent, ou différer jusqu'à la prochaine séance d'un B., d'après la décision du B.

Art. 28. Voici le vœu qu'il faut faire lors de l'admission : « Je jure sur mon honneur de garder le silence sur l'existence de ce grade; je jure obéissance à ses lois et aux ordres des chefs légitimes; je jure de me dévouer généreusement pour faire atteindre ce but. Que je sois puni de la perte de mon honneur et de ma vie, si je me rends parjure. »

CHAPITRE V.

Des DD.

Art. 29. Les DD. sont les autorités chargées de diriger tous les BB. et tous les HH. dans leur ressort respectif.

Art. 30. Les DD. sont nommés par le H. national. — Leurs membres et leur résidence ne sont connus que de l'autorité suprême.

Art. 31. Quiconque fait connaître l'existence d'un B. est puni par l'exclusion ou par la dégradation; dans des cas importants, il est puni de mort.

Art. 32. Les DD. ont droit à l'obéissance complète de tous les BB. et de tous les HH. de leur ressort.

Art. 33. Les DD. sont chargés de faire exécuter les lois de l'association, de faire tous les trois mois un rapport au H. national sur la manière dont ont été exécutées toutes les résolutions, sur la situation de leur district, et sur tous les événements importants qui sont parvenus à leur connaissance; ils doivent dresser des rapports extraordinaires, aussi souvent que les cir-

constances ou la décision du H. national l'exigeront; ils doivent veiller sur les parties de l'association confiées à leur sollicitude et sur les progrès à réaliser; ils ont le droit de poser de leur propre chef tout acte légal qui leur paraitrait conforme à notre but; dans ce cas, ils en assument la responsabilité.

Art. 33*a*. Le H. Nat. nomme parmi les membres de chaque D. un correspondant, pour entretenir les rapports du D. avec ses plénipotentiaires. Ce correspondant est tenu de choisir un suppléant, à qui il confie tous les renseignements nécessaires à l'expédition des correspondances.

Art. 34. Les DD. sont responsables envers l'association, sur leur honneur et sur leur vie.

Art. 35. Le H. Nat. a le droit de dissoudre les DD. d'après les circonstances, ou d'en écarter des membres particuliers.

Art. 36. Les DD. sont et doivent rester absolument inconnus les uns aux autres.

Art. 37. Si, néanmoins, par certaines circonstances, deux ou plusieurs DD. parvenaient à se connaitre, il leur est rigoureusement interdit, dans l'exercice de leurs fonctions, de se communiquer entre eux, à moins d'une permission expresse de la H. N.

Art. 38. Les DD., pour la direction des parties de l'Association qui sont de leur ressort, ont recours à l'organe de plénipotentiaires, qu'ils nomment à cette fin.

CHAPITRE VI.

Du H. National.

Art. 39. Le H. Nat. est le pouvoir suprême législatif et exécutif de l'Association des Justes.

Art. 40. Comme tel, il a droit à l'obéissance absolue de tous les membres et de toutes les autorités de l'Association.

Art. 41. Il choisit lui-même ses membres. La nécessité de ce mode de nomination ressort de l'essence même du secret de l'Association.

Art. 42. Les membres du H. Nat., de même que leur domicile, restent très-rigoureusement cachés à tous ceux qui ne font pas partie de ce comité.

Art. 43. Le H. N. est chargé de compléter les lois de l'Association, de veiller à la sécurité et à la propagation de celle-ci; de modifier les lois, aussitôt et aussi souvent que la prudence en imposera le devoir; de changer les signes de reconnaissance; de préparer par des moyens convenables l'heureux moment de la délivrance de la patrie, enfin de diriger l'Association, jusqu'à la réalisation de ses buts extérieurs.

Art. 44. Les lois sont les moyens qui servent à exprimer une idée fondamentale et à conduire au but final. L'idée fondamentale et le but final sont seuls immuables; *les lois peuvent être changées*. Une résolution, appuyée sur une loi, cesse avec l'abolition de celle-ci. Aucune loi essentielle ne peut être modifiée dans l'Association des Justes, sans qu'il soit permis à tout associé de se retirer, si sa conscience lui en fait un devoir.

Art. 44*a*. Est loi essentielle, toute disposition qui a rapport aux maximes fondamentales ou aux bases des institutions intérieures de l'Association.

Art. 45. Les membres du H. N. jurent sur leur honneur et sur leur vie d'accomplir fidèlement leurs devoirs. Un serment à la patrie impose à tout individu l'obligation d'exécuter la menace de la loi contre tout membre prévaricateur.

Art. 46. Le H. N. correspond avec les autorités et les diverses parties de l'Association des Justes, par l'entremise de plénipotentiaires qu'elle nomme à cette fin.

CHAPITRE VII.

Des Plénipotentiaires.

Art. 47. Sont plénipotentiaires tous les membres munis de pleins pouvoirs de l'Association.

Art. 48. Ces plénipotentiaires sont nommés 1° par le H. Nat.; 2° par les DD.; 3° par les BB.; 4° par les plénipotentiaires à ce expressément autorisés par ceux qui en ont le pouvoir.

Art. 49. Les plénipotentiaires du H. Nat. sont ou des délégués généraux ou des chargés d'affaires spéciaux. Le pouvoir des premiers s'étend sur toute l'étendue de l'Association. Leurs décisions doivent être mises à exécution, malgré toute opposition et en quelque lieu que ce soit. Les pouvoirs des seconds sont limités.

Art. 50. Tous les plénipotentiaires représentent l'autorité qui les a délégués; dans les limites du département qui leur est assigné, ils jouissent de tous les droits, comme ils sont chargés de tous les devoirs y attachés.

Art. 51. Les plénipotentiaires sont toujours révocables; ils sont responsables sur leur honneur et sur leur vie; ils sont tenus au silence le plus rigoureux sur tous les secrets de l'Association qui leur sont confiés.

Art. 52. Les plénipotentiaires ne font connaître leur qualité que lorsque l'accomplissement d'un devoir l'exige absolument.

Art. 52 *a*. Les plénipotentiaires du H. Nat. font connaître leur qualité par des signes que le H. Nat. communiquera à cette fin aux autorités et aux correspondants de l'Association.

Art. 52 *b*. Dans tous les lieux où existe un B., il se trouve un plénipotentiaire de l'autorité locale; c'est par ses mains

seules que passent toutes les correspondances de cette autorité adressées au B. ; à lui seul sont remis les rapports du B. adressés à l'autorité locale.

Art. 53. Il incombe rigoureusement aux plénipotentiaires, en exerçant leur fonction, d'avoir une conduite irréprochable ; ils s'efforceront toujours de persuader les membres associés que toute mesure arrêtée est conforme au but de l'association ; ils ne doivent employer qu'à l'extrémité le langage du commandement. Ils ne reculeront pas devant la rigueur, qui serait nécessaire pour l'accomplissement de leur mission. La timidité trop lâche est aussi répréhensible que l'autorité tyrannique.

CHAPITRE VIII.

Dispositions générales.

Art. 54. Les membres de l'Association peuvent seuls occuper les hautes fonctions et être nommés plénipotentiaires.

Art. 54 *a*. Chaque membre est tenu, par son serment, sur l'ordre qu'il en reçoit, d'exécuter le jugement porté contre un frère coupable.

Art. 54 *b*. La peine d'exclusion est infligée à tout membre qui refuserait d'obéir à la loi.

Art. 55. Toutes les dispositions des statuts généraux pour les HH., qui ne sont pas en opposition avec les articles précédents, s'appliquent également aux BB.

(L. S.) Le H. Nat.

JEUNE EUROPE.

LIBERTÉ! ÉGALITÉ! HUMANITÉ!

I. *Instruction générale pour les initiateurs.*

§ 1. La Jeune Europe est l'association de ceux qui, croyant à l'avenir de la liberté, de l'égalité et de la fraternité universelles, consacrent leurs pensées et leurs efforts à la réalisation de cet avenir.

II. *Articles de Foi.*

§ 2. *Un seul Dieu. Un seul Maître : sa loi* (1). *Un seul interprète de cette loi : l'humanité.*

§ 3. Préparer l'humanité de manière à la faire parvenir le plus tôt possible, par un progrès non interrompu, à la connaissance et à l'exécution de la loi qui doit la régir, telle est la tâche de la Jeune Europe.

§ 4. Le bonheur consiste à vivre conformément à la loi de sa nature. La connaissance et l'accomplissement de la loi de l'humanité peuvent seules fonder le bonheur de l'humanité. Le bonheur de tous sera réalisé, quand la J. E. aura atteint son but.

§ 5. Tout homme doit se vouer à l'accomplissement de sa tâche. C'est dans cette persuasion qu'il puisera la connaissance de ses devoirs.

§ 6. Ce n'est que par le développement harmonique et

(1) Qui pourrait ne pas reconnaître en ceci l'idée fondamentale de l'Ordre maçonnique : Jéhovah, le suprême architecte dans le ciel; sa loi naturelle et divine, la *seule* règle du genre humain; l'interprète et l'exécuteur de la loi de l'humanité, c'est l'Ordre, qui se nomme seul la partie la plus noble, « l'humanité » pa excellence, et qui s'arroge le droit de la représenter.

libre de toutes ses facultés naturelles, que l'humanité peut parvenir à la connaissance de sa loi. Ce n'est que par l'exercice harmonique et libre de toutes ses facultés naturelles, que l'humanité peut parvenir à l'accomplissement de cette loi. L'association est le seul moyen de réaliser ces deux conditions.

§ 7. Ce n'est qu'entre des hommes libres et égaux qu'il peut y avoir une association véritable.

§ 8. *D'après la loi de Dieu et de l'humanité, tous les hommes sont libres, tous les hommes sont égaux, tous les hommes sont frères.*

§ 9. La liberté est le droit que possède tout homme d'employer, sans entraves, toutes ses facultés à l'accomplissement de sa tâche particulière, et de choisir les moyens qui peuvent l'y conduire.

§ 10. Le libre exercice des facultés de chacun ne doit jamais occasionner la violation des droits d'autrui. La tâche particulière de chaque homme doit être toujours en harmonie avec la tâche générale. La liberté humaine n'a pas d'autres limites.

§ 11. L'égalité consiste en ce qu'on reconnaisse pour tous le même droit et le même devoir, en ce que personne ne puisse se soustraire à la loi qui définit le droit et le devoir, et en ce *que chacun, proportionnellement à son travail, entre en partage de la fortune commune, qui est le produit de toutes les forces sociales mises en activité.*

§ 12. La fraternité humaine consiste dans l'amour réciproque, dans cette inclination qui porte l'homme à se conduire à l'égard d'autrui comme il désire qu'on se conduise à son égard !

§ 13. Tout privilége est un empiétement sur l'égalité. Tout ce qui est arbitraire est un empiétement sur la liberté et sur la fraternité.

§ 14. Partout où le privilége, l'arbitraire et l'égoïsme corrompent l'état social, il est du devoir de quiconque a le sentiment de sa destinée, de les combattre par tous les moyens dont il peut disposer.

§ 15. Ce qui est vrai de chaque individu par rapport à ceux qui forment une partie de la société à laquelle il appartient, l'est aussi de chaque peuple par rapport à l'humanité.

§ 16. *Selon la loi de Dieu et de l'humanité tous les peuples sont libres, tous les peuples sont égaux, tous les peuples sont frères.*

§ 17. Chaque peuple a une destinée particulière, qui contribue à faire atteindre la destinée de l'humanité. Cette destinée particulière forme sa nationalité.

§ 18. Toute domination injuste, toute violence, tout acte d'égoïsme à l'égard d'un peuple est une violation de la liberté, de l'égalité et de la fraternité des peuples. Tous les peuples se doivent appui mutuel afin de les écarter.

§ 19. L'humanité ne sera véritablement fondée, que lorsque tous les peuples qui se civilisent auront recouvré leur souveraineté naturelle et conclu une alliance républicaine, à l'effet de publier une déclaration des mêmes principes, de rédiger une constitution commune, et ainsi de poursuivre la réalisation du même but : à savoir, la découverte et l'application de la loi morale universelle.

III. *Organisation définitive.*

§ 20. L'association de la Jeune Europe représente l'avenir européen dans son organisation définitive. L'avenir européen réunira les deux idées fondamentales de la nouvelle époque : patrie et humanité. — L'association de la Jeune Europe repré-

sentera ces deux idées et le lien qui les unit. Cette grande association a deux divisions, la première représente la destinée *nationale* de chaque peuple et apprend à l'homme à aimer sa patrie ; la seconde représente la destinée *universelle* de tous les peuples et ordonne aux hommes d'aimer l'humanité.

§ 21. Tous les peuples, qui aspirent à se régénérer, se constitueront en associations nationales, qui comprennent tous ceux qui, croyant à l'avenir de la liberté, de l'égalité et de la fraternité pour tous les hommes, veulent consacrer leurs pensées et leurs actions à la réalisation de cet avenir.

§ 22. Chaque association nationale sera représentée par un comité central national, qui consacrera ses travaux à tout ce qui concerne la destinée particulière et les intérêts de la nation. La somme de ces travaux formera la première division de la Jeune Europe et représentera la patrie.

§ 23. Chaque comité central national élira dans son sein ou ailleurs un député chargé de représenter l'association nationale, quand il s'agira de la destinée universelle et des intérêts de l'humanité. Le corps des députés de tous les comités nationaux formera le comité central de la Jeune Europe. La somme de leurs travaux formera la deuxième division de la Jeune Europe et représentera l'humanité.

§ 24. Il y aura fraternité entre tous les initiés de la Jeune Europe. Ils auront tous une double série de droits à exercer et une double série de devoirs à remplir. Les droits et les devoirs, qui découlent des principes communs à toutes les associations nationales, seront déterminés par le comité central. Les droits et les devoirs qui découlent des statuts de chaque association nationale sont déterminés par chaque comité central national et approuvés par le comité central européen.

IV. *Organisation provisoire.*

§ 25. Dans tous les pays où l'association nationale n'est pas encore constituée, ou fondée sur d'autres bases spéciales, ou non agrégée par l'organe de son comité central national aux associations réunies à la Jeune Europe, l'organisation de la Jeune Europe aura lieu de la manière suivante :

§ 26. L'association a deux divisions : 1° Les initiateurs, 2° les initiés.

§ 27. Sont initiateurs tous les membres de l'association qui ont été autorisés par le comité central de la Jeune Europe, ou par ceux qui sont chargés de l'organisation, à répandre l'association par la réception de nouveaux membres de leur choix.

§ 28. Sont simples initiés tous ceux qui n'ont pas reçu cette mission.

§ 29. Le nombre des initiateurs et des initiés ne peut être déterminé.

§ 30. S'il y a plusieurs initiateurs dans la même ville, le comité central de la Jeune Europe choisit parmi eux un organisateur comme son délégué pour la ville. La qualité d'organisateur n'est pas un grade, mais une charge.

§ 31. La hiérarchie monte des initiés aux initiateurs, des initiateurs aux organisateurs et des organisateurs au comité central de la Jeune Europe.

V. *Initiés.*

§ 32. Chaque initié s'efforcera de répandre l'esprit de la Jeune Europe, en prêchant partout et toujours les principes de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, qui forment la

base de l'association, et en donnant lui-même l'exemple des vertus qui seules peuvent assurer le triomphe de ces principes. La lecture des articles de foi, les instructions des initiateurs et les avis que le comité central fera parvenir à tous les initiés, le guideront dans l'apostolat auquel il est appelé.

§ 33. Chaque initié rendra compte à son initiateur de tout ce dont la connaissance peut être utile à la Jeune Europe. Désignation de ceux qui méritent d'appartenir à l'association ; indication des moyens qui peuvent seconder la propagation des idées et des écrits et faciliter l'échange des correspondances; notes sur l'état moral de l'opinion publique, etc., voilà quel sera l'objet des rapports que les initiés adresseront à leurs initiateurs.

§ 34. Chaque initié payera une contribution mensuelle de cinquante centimes à son initiateur ou au caissier qui se trouvera dans le lieu de son domicile. Ces contributions fourniront aux frais des imprimés, etc.

§ 35. Chaque initié, qui en a les moyens, est tenu de se procurer des armes dans le plus bref délai possible, afin d'être prêt, le cas échéant, à combattre les oppresseurs et à défendre la sainte cause du droit et de la Jeune Europe.

§ 36. Chaque initié remplira les devoirs de la fraternité à l'égard des coassociés, en donnant, selon ses moyens, conseil et assistance à tous ceux qui en auront besoin.

§ 37. Il a le droit de proposer tout ce qu'il croira utile aux progrès de la Jeune Europe.

§ 38. Il se conformera, du reste, aux instructions que son initiateur lui transmettra.

VI. *Initiateurs.*

§ 39. Les art. 34, 35 et 36 sont aussi obligatoires pour les initiateurs.

§ 40. Les initiateurs agiront avec la plus grande circonspection dans l'admission des candidats. Ils s'informeront très-soigneusement de leur moralité, de leur conduite antérieure, de leur délicatesse de conscience à garder des engagements pris, etc. Ils examineront consciencieusement les maximes politiques générales de ceux qu'ils veulent initier. Ils ne se contenteront pas d'une disposition à la réaction, de la haine contre la tyrannie, ni d'un amour vague de la liberté. La Jeune Europe a un but essentiellement organique, celui de fonder du positif. Les initiateurs ne le perdront jamais de vue. Ils sonderont ceux qui doivent être initiés sur les différents points de foi contenus dans le serment de la Jeune Europe, et ils ne les admettront à prêter le serment qu'après avoir obtenu des réponses satisfaisantes aux questions proposées, ou qu'après avoir acquis l'assurance que l'aspirant veut admettre de bonne foi nos maximes.

§ 41. Les initiateurs n'ont de pouvoir absolu que pour la réception simple. Ils ne peuvent nommer d'autres initiateurs qu'après les avoir préalablement proposés à l'organisateur en chef, lequel, ayant pris les informations nécessaires, leur communiquera ce pouvoir, ou le leur refusera en motivant sa décision.

§ 42. Chaque initiateur de la Jeune Europe n'a le pouvoir absolu d'initier que dans les limites de la nation à laquelle il appartient et seulement dans les pays où une association nationale de la Jeune Europe n'est pas encore organisée. Dans un pays où une telle association existe, il n'a le droit que de présenter à ses organisateurs les hommes qu'il croit dignes d'être admis.

§ 43. Chaque initiateur doit enregistrer les noms, prénoms, état, lieu de naissance, âge de ceux qu'il a initiés; il spécifiera s'ils ont de la fortune ou non, s'ils sont mariés ou non ; enfin il

fixera l'époque de la réception et les noms de guerre. Tous les mois, il enverra à l'organisateur en chef une copie de cet état, en ajoutant, si c'est nécessaire, des remarques sur les qualités qui distinguent chaque initié.

§ 44. L'initiateur demandera à ses initiés le paiement des cotisations mensuelles stipulées par l'art. 34. Tous les mois il en transmettra le montant à l'organisateur en chef.

§ 45. Chaque initiateur rendra compte à l'organisateur en chef de tout ce dont la connaissance peut être utile à la Jeune Europe, de la même manière que l'art. 33 le prescrit aux simples initiés. En outre il fera tous les mois un rapport général sur l'état moral de la Jeune Europe dans sa ville, en y indiquant les vues et les projets qu'il juge de nature à favoriser la propagation de l'association.

§ 46. L'initiateur doit surveiller ses initiés. Il leur transmet les instructions et les arrêtés du comité central de la Jeune Europe, comme il soumet à l'organisateur l'expression des vœux que l'on aura formulés. Il a surtout la charge de veiller au maintien et au développement des principes qui forment le symbole de la Jeune Europe, soit en instituant des réunions périodiques, soit en employant tout autre moyen, si la situation particulière du pays empêche ces réunions.

§ 47. Les initiateurs se conformeront aussi pour tout le reste, aux instructions qu'ils recevront des organisateurs ou du comité central.

VII. *Organisateurs.*

§ 48. Chaque organisateur en chef est l'intermédiaire entre les initiateurs de la ville à l'organisation de laquelle il est appelé, et le comité central. Tous les mois il envoie au conseil central de la Jeune Europe un extrait des rapports

qu'il reçoit des initiateurs, sur le nombre des initiés, les ressources, les moyens matériels en armes, etc., sur les résultats généraux de l'influence de l'association dans la ville; il exprime au comité central les vues et les désirs de ses subordonnés. Les associations étrangères à la Jeune Europe, qui pourraient exister dans sa ville, seront encore l'objet des observations de l'organisateur en chef, et il transmettra ces observations au comité central. Il enverra aussi tous les mois au comité central de la Jeune Europe la moitié des contributions mensuelles, se réservant l'autre moitié pour couvrir les frais que nécessitera la propagation de l'association dans sa ville. Il tiendra note du détail de ces dépenses, et le comité central en pourra demander communication. Il envoie aux initiateurs les ordonnances, instructions, circulaires, avis et arrêtés du comité central. Il en surveille l'exécution. Il veille en général au maintien et au développement des principes qui forment le symbole de la Jeune Europe, en *s'efforçant avec activité et persévérance de s'emparer de la presse périodique, de stimuler l'intelligence et d'imprimer à tous les travaux de la Jeune Europe dans sa ville une tendance conforme avec ces principes.*

§ 49. Il satisfait du reste aux devoirs qui lui sont communs avec les initiateurs et les initiés, en se conformant aux instructions qu'il reçoit du comité central.

VIII. *Dispositions générales.*

§ 50. Personne ne peut être considéré comme membre de la Jeune Europe, avant d'avoir prêté le serment suivant : « Au nom de Dieu et de l'humanité; au nom de tous les martyrs, qui ont versé leur sang pour la sainte liberté, pour la sainte égalité et pour la délivrance du genre humain; au nom de tous les opprimés, peuples ou particuliers, quel que soit le coin de la

terre qu'ils habitent; moi NN., croyant que, selon la loi de Dieu et de l'humanité, tous les hommes sont *égaux* — tous les hommes sont *libres* — tous les hommes sont *frères* : — *égaux* en droits et en devoirs; *libres* dans l'exercice de leurs facultés pour le bien de tous; *frères*, pour marcher de commun accord à la conquête des mêmes jouissances et à l'accomplissement de la destinée humaine; croyant que la vertu consiste dans des actes; que partout, où il y a inégalité, oppression ou atteinte à la fraternité humaine, il est du droit et du devoir de chacun de s'y opposer, de travailler à les faire disparaître et de porter secours aux opprimés contre leurs oppresseurs; convaincu que l'union fait la force et que l'alliance des oppresseurs ne peut être vaincue que par l'union des opprimés de tous les pays; confiant dans l'avenir et dans les hommes qui prêchent cet avenir, je me joins à la *Jeune Europe*, à l'association des opprimés de tous les pays, contre les oppresseurs de tous les pays, pour marcher sous elle à la conquête de la liberté, de l'égalité et de la fraternité humaine. Je consacre mes pensées, mes facultés et mes actions au combat qu'elle a entrepris contre tous les hommes, castes ou peuples, qui violent la loi de Dieu et de l'humanité, en attentant par la violence, la ruse, et les priviléges contre l'égalité, la liberté et la fraternité des hommes et des peuples. Je m'associe à tous ses travaux, partout et pour tous, sous la direction de ceux qui sont les représentants de l'association. Je reconnais pour mes frères tous les membres de la Jeune Europe, et je m'engage envers eux aux devoirs de la fraternité où et quand ils m'en demanderont l'accomplissement. Je promets de ne rien découvrir à personne de ce que l'association m'aura confié sous le sceau du secret. Ainsi je le jure et suis prêt, s'il le faut, à sceller ma parole de mon sang. Si jamais je devenais parjure, que je sois rejeté des rangs de la Jeune Europe, couvert d'opprobre et de honte; — que mon

nom rappelle celui d'un traître, et que le malheur que je cause ainsi, retombe sur ma tête. Qu'il en soit ainsi maintenant et toujours. »

§ 51. Après avoir reçu ce serment, on communique à l'initié le ***symbole***, la ***parole*** et la ***formule de salut*** de la Jeune Europe. Le symbole de la Jeune Europe est—,la parole est—, le salut se fait —.

§ 52. Chaque membre de la Jeune Europe qui propage ces maximes par la presse, doit mettre en tête de ses livres ou brochures la devise : liberté, égalité, humanité.

§ 53. Partout où il n'y a pas encore d'association nationale organisée selon les principes et les symboles de la Jeune Europe, tous les initiateurs et organisateurs travailleront activement à en fonder, afin d'achever l'édifice. — Ils auront soin de travailler de commun accord avec le comité central à la fonder et à l'ériger. Dès sa fondation toutes les affaires dont il n'est pas fait mention dans l'instruction générale, et qui sont du ressort de la nation, seront confiées à la commission du comité central de l'association nationale.

JEUNE ALLEMAGNE.

Liberté! Egalité! Humanité!

I. *Partie générale.*

§ 1. La Jeune Allemagne se constitue dans le but de réaliser les idées de liberté, d'égalité et d'humanité dans les futurs Etats républicains de l'Europe.

§ 2. La Jeune Allemagne fraternise avec les associations d'autres nations qui existent déjà dans le même but, et s'unit à

elles par un travail commun. Le rapport entre ces associations est fixé dans l'acte de fraternisation.

§ 3. Le principe de l'égalité est la base de l'organisation de la Jeune Allemagne.

§ 4. Aucun membre de cette association ne peut être membre d'une autre association, ni en accepter les fonctions sans approbation préalable du comité. Tout aspirant doit, en conséquence, déclarer sur sa parole d'honneur avant sa réception, qu'il n'appartient à aucune association, ou indiquer quelle est cette association dont il est membre. *Est exceptée de la première disposition de ce § l'association des Francs-Maçons.* Cependant le Franc-Maçon aspirant s'oblige par un serment particulier, à garder à l'égard d'autres Francs-Maçons le silence le plus rigoureux sur l'existence, sur le but et sur la nature de l'association.

§ 5. Chaque membre s'engage solennellement à garder fidèlement et fermement les secrets de l'association.

§ 6. Chaque membre adopte un nom de guerre pour l'association.

II. *Partie particulière.*

Le Comité.

§ 7. La Jeune Allemagne confère la direction suprême de ses affaires à un comité élu et responsable. Le nombre des membres du comité est indéterminé; cependant il en faut au moins cinq, dont trois peuvent former le comité dirigeant.

§ 8. La tâche générale du comité est de travailler à l'exécution du § 2 et à la réunion de tous les patriotes allemands.

§ 9. Pour former un comité, il faut : un président, un secrétaire, un caissier et deux assistants. Les membres qui pourront leur être adjoints augmentent le nombre des assis-

tants. Le comité assigne les fonctions, dont la durée est de six mois. Les noms des membres du comité sont connus de chaque membre de la Jeune Allemagne.

§ 10. Le comité de la Jeune Allemagne délibère sur les intérêts généraux de la Jeune Europe, de la Jeune Italie, de la Jeune Pologne, de la Jeune France et sur ceux des associations nationales qui doivent encore s'y joindre. Le comité de la Jeune Allemagne délibère seul sur les intérêts particuliers de l'Allemagne.

§ 11. Le comité est responsable de l'accomplissement le plus strict de ses devoirs. Chaque délit, chaque infraction seront punis très-sévèrement, selon leur nature, ou par l'exclusion simple du comité, ou par l'expulsion de l'association. Aucun membre individuel du comité n'a le droit d'entreprendre des affaires concernant l'association, sans le concours ou l'approbation des autres membres, sous peine d'en être responsable.

§ 12. Le comité a le droit d'établir son siége là où il lui conviendra. Cependant il est de son devoir de se fixer dans un endroit où un club est constitué. Le danger ou la nécessité permettent de déroger à cette disposition. Toutefois le comité doit justifier cette dérogation.

§ 13. Le comité est réélu par l'assemblée avant les six mois écoulés. Les membres du comité démissionnaire sont rééligibles. Le comité dirigeant préside cette élection dans le lieu de son domicile sous le contrôle du club. Vers l'époque où expire son mandat, il propose aux clubs le choix des successeurs, de manière que le nombre de ceux qu'il présente soit au nombre de ceux à élire comme 8 est à 5. Toutefois les clubs ne sont pas liés par cette proposition. Le comité qui se retire continue la gestion des affaires jusqu'à ce que le nouveau comité soit élu par les clubs à la majorité absolue des suffrages.

Si les clubs ne fournissent pas la majorité voulue pour les membres à élire, on fera, pour les membres du comité qui n'ont pas obtenu assez de voix, une nouvelle élection parmi les candidats désignés. Le résultat de cette élection sera porté à la connaissance des clubs par le comité démissionnaire, qui remettra ensuite les fonds de l'Union au nouveau comité, en lui rendant compte de son administration. Chaque club a une voix à l'élection du comité. Le club qui n'aura pas envoyé le résultat de son élection au comité, dans les quatre semaines après qu'il a reçu l'ordre de procéder à l'élection, perdra par là même sa voix. S'il y a égalité de voix dans l'élection de nouveaux membres du comité, le sort décidera.

§ 14. Si le comité est dissous pendant la durée de son administration, il nommera lui-même, ou, s'il en est empêché, le club le plus voisin nommera un comité *ad interim;* et celui-ci procédera immédiatement à l'élection du nouveau comité, selon les dispositions du § 13. Si le comité est démissionné (§ 39) ou s'il se retire, le club local ou celui de l'endroit le plus proche, désignera son successeur *ad interim* aux mêmes conditions que pour le cas précité. Il en est de même, si le comité, n'étant plus de trois membres, est déclaré dissous. S'il reste au moins trois membres, le comité se reconstitue lui-même provisoirement des membres de l'association. Cependant il en référera immédiatement aux clubs, et l'élection définitive se fera d'après le § 13. Les membres élus par le comité resteront en activité jusqu'à ce qu'on ait unanimement statué sur cette élection. Ici encore le sort décidera en cas de parité de voix.

§ 15. L'élection dans le comité se fera à la majorité des voix. En cas d'égalité des voix, celle du président décidera.

§ 16. Si l'on projette une levée de boucliers, le comité invite, si possible, les députés de tous les clubs à délibérer et

à décider. A cet effet, chaque club choisit d'avance un député muni de pleins pouvoirs, lequel, le cas échéant, n'est pas tenu préalablement de consulter son club. L'assemblée de ces députés décide en conseil, et de commun accord avec les membres du comité, de l'entreprise projetée; chaque membre présent, soit député des clubs, soit membre du comité, a une voix; le vote des députés n'a pas besoin de l'approbation des clubs. Les trois quarts des voix des membres présents sont requis pour délibérer sur une entreprise à main armée. Les députés des clubs ou membres du comité absents sont considérés comme donnant leur voix à la majorité. Toutefois la présence de tous les membres du comité dirigeant et des trois quarts des députés au moins est de rigueur. Il n'y a que cinq membres du comité qui puissent prendre part au vote.

§ 17. Lorsqu'il s'agit d'organiser une expédition à main armée et que l'on ne peut assembler les députés des clubs, il sera permis au comité de prendre une résolution, si, après une délibération verbale, les trois quarts au moins de tous les membres y donnent leur adhésion. Cependant chaque votant est alors responsable de l'issue de l'entreprise et peut même être condamné à mort.

§ 18. Les membres du comité sont de droit membres du club qui se trouve dans leur localité. Ils doivent se rendre aux séances comme tous les autres membres, mais ils doivent se retirer, si la délibération concerne le comité même. Ils ont le droit de discuter, mais non de voter.

§ 19. Le comité est revêtu de l'autorité judiciaire dans les cas à définir (§ 43).

§ 20. Le président du comité comme les présidents des clubs, ont la préséance dans leurs assemblées respectives et la direction des débats. Ils ont encore le droit de convoquer les

assemblées, ce que chaque membre a le droit de faire par l'organe du président. Le président dirige toutes les affaires qui sont de son ressort. Tous papiers et toutes valeurs qui concernent l'association doivent être adressés directement aux présidents, qui sont obligés de les transmettre au secrétaire ou au caissier.—Ces derniers doivent dresser des listes exactes des papiers, des valeurs et des décrets reçus. Les décrets doivent être signés par le président et le secrétaire. Les secrétaires dresseront procès-verbal de chaque séance; les présidents signeront avec eux. Il est cependant libre à chaque club de différer la rédaction des procès-verbaux, quand les circonstances l'exigent.

§ 21. Le caissier est chargé des valeurs qu'il reçoit contre quittance des mains du président. Sans l'ordre de la majorité il ne peut délivrer la moindre somme à personne.

§ 22. Le comité et les clubs doivent reviser leurs caisses respectives chaque semaine, et tous les mois ils doivent en rendre compte; en cas d'omission, ils doivent justifier d'un empêchement légitime.

§ 23. Les présidents des clubs doivent prendre soin de l'armement de leurs clubs. Le comité veillera à l'exécution de cette ordonnance.

§ 24. Les émissaires et les commissaires sont des employés subalternes du comité ou d'un club. Ils doivent s'en tenir strictement à leurs instructions. Toutefois, l'association à laquelle ils appartiennent ne peut leur confier des affaires qui ne sont pas de sa compétence.

§ 25. Les émissaires du comité ont le droit d'admettre dans l'association, mais non dans un club déjà organisé. Les commissaires du club reçoivent des instructions spéciales pour tous les cas particuliers qui se présentent.

Les Clubs.

§ 26. Pour qu'un club puisse être organisé et subsister, il faut au moins cinq membres.

§ 27. Les membres de la Jeune Allemagne qui se trouvent dans un même endroit, ne forment ordinairement qu'un club. Ils peuvent néanmoins, selon les circonstances, se diviser en deux ou en plusieurs clubs. En ce cas, les divers clubs de la localité ou d'un lieu voisin, sont considérés comme un seul club, quand il s'agit de l'élection d'un comité provisoire, du contrôle et de la compétence déterminés dans les statuts.

§ 28. Les membres du club éliront pour la direction des affaires un président et un secrétaire. Celui-ci est chargé de tout ce qui concerne la caisse.

§ 29. Tous les clubs sont en communication continuelle avec le comité par l'intermédiaire d'un commissaire nommé par ce dernier.

§ 30. Les commissaires se mettent en communication avec le comité par l'entremise du président de ce dernier.

§ 31. Les clubs peuvent communiquer avec le comité sans l'entremise du commissaire, lorsqu'ils le jugent nécessaire.

§ 32. Chaque membre de la Jeune Allemagne doit suivre les maximes consacrées par les statuts.

§ 33. Chaque membre doit se procurer des armes. Sont dispensés de cette obligation, ceux qui ne se trouvent pas en pays allemand.

§ 34. Tous les membres de la Jeune Allemagne doivent se soumettre aux ordonnances légitimes du comité, pour toute entreprise ayant pour but de consolider la Jeune Allemagne.

§ 35. Les membres des clubs doivent se conformer aux ordres légitimes de leurs présidents.

§ 36. La gestion des affaires et les correspondances des clubs sont confiées au secrétaire, sous la surveillance du président. Le club exerce un contrôle suivi sur la gestion des affaires.

§ 37. Ce contrôle des clubs consiste en ce que toutes les résolutions soient proposées à leur délibération et à leur décision. Les décisions du comité doivent être portées à la connaissance de chaque membre du club de la même manière.

§ 38. Quant aux décisions prises en dehors de la délibération de la majorité à cause de circonstances urgentes, le président en est responsable, et il doit les proposer au club le plus tôt possible.

§ 39. Le président est responsable de l'exécution du § 33 ; en cas d'insuffisance de moyens, il doit s'adresser au commissaire.

§ 40. La durée des fonctions de président et de secrétaire est de 3 mois. Toutefois, tout club a le droit de démissionner ses chefs pour cause fondée et à la majorité des voix. Les démissionnaires peuvent en appeler au comité, mais ils demeurent suspendus de leurs fonctions jusqu'à décision prise.

§ 41. Chaque club a le droit de faire inspecter la caisse générale par un plénipotentiaire. Le président du club établi dans la résidence du comité doit le faire tous les mois.

§ 42. Les résolutions des clubs se prennent à la majorité des voix. En cas d'égalité de voix, celle du président décide.

Plaintes.

§ 43. Le comité apprenant qu'un de ses membres a commis un acte punissable, choisit dans son sein un accusateur et ordonne au club de son domicile, ou de l'endroit le plus voisin, de nommer une commission judiciaire de cinq membres,

laquelle suspendra immédiatement de ses fonctions le membre mis en accusation. Dans le cas où cette accusation serait faite par le comité contre un membre de club, ou qu'on en appellerait au comité, l'accusateur nommé par la comité devrait donner sa démission et être remplacé provisoirement dans le comité.

§ 44. Si l'on porte contre le comité des plaintes qui intéressent la Jeune Europe (par exemple une violation des principes généraux), le comité de la Jeune Europe décidera soit par lui-même, soit par ses délégués.

§ 45. Les plaintes contre un ou plusieurs membres du comité sont portées devant le comité, qui agira alors conformément au § 43.

§ 46. Des plaintes contre tout le comité sont portées devant une commission d'au moins sept délégués de tous les clubs, laquelle pourra, le cas échéant, démissionner le comité.

§ 47. Quiconque a été éliminé du comité pour indignité ou forfaiture ne peut plus jamais y être reçu.

§ 48. Chaque club (mais non plusieurs en même temps) a le droit de porter plainte contre le comité.

§ 49. Les plaintes contre tout un club doivent être portées devant le comité. Le club en cause peut en appeler à trois clubs qu'il choisira lui-même. Cet appel a force suspensive, mais il doit être fait dans un délai de huit jours. Les trois clubs choisis décident à la majorité des voix, chacun ayant une voix collective. Les plaintes sont soutenues ou par un membre du comité, qui alors n'aura ni place ni voix dans la commission judiciaire (§ 43), ou par tout autre membre de l'association.

§ 50. Les plaintes contre des membres du club sont portées devant le club respectif avec la faculté d'en appeler au comité.

§ 51. Toutes plaintes contre le commissaire, l'émissaire ou

d'autres personnes employées par le comité, doivent être portées devant le comité. Celui-ci décide en dernière instance.

PUNITIONS.

§ 52. Chaque trahison d'un membre de l'union est considérée comme digne de la peine de mort. Le club respectif en décidera, avec réserve d'appel au comité, et, en dernière instance, à une commission d'au moins sept membres nommée par tous les clubs. Le membre accusé reste suspendu jusqu'à décision prise. L'exécution du jugement est un devoir pour tout membre que le comité en aura chargé.

FINANCES.

§ 53. Les finances de l'association consistent : 1° dans les cotisations volontaires que chaque club fournit pour sa patente de fondation. Les valeurs sont déposées dans la caisse générale du comité. Le secrétaire de chaque club fait rentrer ces sommes et les dépose entre les mains du président respectif pour les faire parvenir au comité.

§ 54. 2° Dans les dons personnels et libres faits à la réception. Une moitié en est déposée dans la caisse générale et l'autre dans la caisse du club.

§ 55. 3° Dans les cotisations libres mensuelles, dont encore une moitié est déposée dans la caisse générale, et l'autre dans celle du club.

RÉCEPTION.

§ 56. La réception de nouveaux membres se fait : 1° par l'émissaire sur sa responsabilité et conformément à ses instructions. 2° Par le commissaire en tant qu'il est nanti de pleins

pouvoirs à cette fin. 3° Par les présidents des clubs après délibération et vote préalables des clubs respectifs.

§ 57. Avant la réception de l'aspirant il lui est fait lecture des articles de foi contenus dans les instructions générales pour les initiateurs (§ 2-9). Il prononcera ensuite mot à mot la formule du serment contenue dans les mêmes instructions (§ 50). C'est ainsi qu'il devient membre de la Jeune Europe. La réception dans la Jeune Allemagne se fait de la manière suivante : le récipiendaire prononce ces paroles mot à mot et d'une manière intelligible, en tenant la main de celui qui doit le recevoir : « Je jure sur mon honneur et sur ma conscience d'être fidèle à l'association de la Jeune Allemagne et de consacrer tous mes efforts à la sainte cause de la *liberté*, de l'*égalité* et de l'*humanité*. »

§ 58. Les statuts ne peuvent être changés ou modifiés que par l'assemblée qui les a décrétés.

C.

HISTOIRE DE LA FRANC-MAÇONNERIE EN BELGIQUE ET EN HOLLANDE (1).

1721. Fondation à Mons de la première loge sous le titre de *Parfaite Union*, constituée par la grande loge d'Angleterre par acte du 4 juin; elle s'érige plus tard en grande loge anglaise des Pays-Bas autrichiens et constitue des loges en différents lieux (à Gand, en 1730).

1725. Fondation à La Haye de la première loge; elle est composée de l'élite de la société hollandaise. Mais le clergé, hostile aux Francs-Maçons, ne leur permet pas de se constituer ouvertement.

1731. Époque de la première tenue régulière d'une loge à La Haye, présidée par lord Stanhope, comte de Chesterfield, ambassadeur d'Angleterre, et dans laquelle le comte François de Lorraine (plus tard François Ier, empereur d'Autriche) a été initié.

1733. Fondation à La Haye de plusieurs loges dont une prend le titre de *Loge du Grand-Maître des Provinces-Unies et du ressort de la généralité*, qui tenait ses séances à l'hôtel du Lion-d'Or et était présidée par Vincent de la Chapelle (loge qui prit en 1749 le nom de *mère-loge de l'Union royale*).

1734. Assemblée générale de maçons à La Haye, où l'on posa les bases d'une organisation régulière de la Franc-Maçonnerie hollandaise. Elle se constitua en grande loge provinciale. Le comte de Wagenaer y est nommé Grand-Maître provincial.

1735. La grande loge provinciale est régularisée par lettre patente de la grande loge d'Angleterre, et inaugurée dans une

(1) Extrait de l'*Hist. gén. de la F. M.*, par Rebold.

assemblée tenue à l'hôtel Niewe-Doelen sous la présidence de Jean Cornélius Rademacher.

Persécution des Francs-Maçons. Le lieu de leurs séances, à Amsterdam, fut envahi. Les Etats-Généraux, pour prévenir le retour de pareilles scènes, interdirent les assemblées de Francs-Maçons. Une loge, qui, au mépris de cette ordonnance, continua de se réunir, fut cernée par ordre du magistrat et tous ses membres furent arrêtés. Ils furent plus tard relâchés sur le rapport d'un magistrat *qui s'était fait initier.*

1739. Édit de l'empereur Charles VII, qui interdit les assemblées de Francs-Maçons dans les Pays-Bas autrichiens; se fondant sur la bulle d'excommunication de l'année précédente, lancée contre eux par le pape Clément XII.

1740. De nouvelles persécutions forcent les loges de La Haye, de Nimègue et d'Amsterdam à demander l'intervention des Etats-Généraux; elle leur est accordée.

1756. Assemblée générale de maçons à La Haye, où treize loges sont représentées pour reformer l'ancienne grande loge provinciale; elle fonde une nouvelle grande loge sous le titre de *grande loge des Provinces-Unies* sous la constitution de la grande loge d'Angleterre. Le baron Van Aersen-Beyeren est nommé Grand-Maître.

1757. Assemblée générale à La Haye pour la promulgation des statuts généraux en 41 articles discutés et arrêtés l'année précédente. L'impression en est ordonnée et le comte de Bentink est élu Grand-Maître.

1760. Assemblée générale dans laquelle le comte de Boetzelaer est élu Grand-Maître.

1770. La grande loge des Provinces réunies, siégeant à La Haye, se déclare indépendante, en vertu d'un concordat avec la grande loge d'Angleterre, et notifie cet événement à toutes les grandes loges de l'Europe. Elle constitue une grande

loge provinciale des Pays-Bas autrichiens à Bruxelles, de laquelle le marquis de Gages est nommé Grand-Maître provincial par suite du privilége à lui cédé par lord Stanhope, que celui-ci avait exercé jusqu'alors.

1785. Edit de l'empereur Joseph II, qui supprime une grande partie des loges des Pays-Bas autrichiens et en limite le nombre à trois dans certaines localités.

1786. Nouvel édit qui supprime toutes les loges, à l'exception de trois à Bruxelles.

— Convention générale des maçons des Pays-Bas autrichiens à Bruxelles.

1789. Troisième édit de l'empereur Joseph II, qui interdit sans exception, sous des peines sévères, toutes les réunions maçonniques dans l'étendue de ses Etats, et par conséquent aussi dans les Pays-Bas autrichiens, par suite duquel toutes les loges sont dissoutes ou cessent leurs travaux.

1798. Reprise des travaux, après un sommeil de dix ans, de plusieurs loges supprimées par les édits de 1786 et 89, et fondation de plusieurs nouvelles loges, *les Amis philanthropes* à Bruxelles, constituées par le Grand-Orient de France.

— La grande loge de Hollande décréta, le 27 mai, un nouveau code administratif, selon lequel elle régit seulement les trois grades symboliques; les quatre supérieurs dont se compose son rite sont soumis et conférés par un grand chapitre, dirigés par le chef suprême de l'Ordre, dont le siége est à La Haye. Le baron van Teylingen est élu Grand-Maître.

1804. Election de C.-G. Byleveld à la dignité de Grand-Maître national de la grande loge de Hollande.

1810. Election de G. Bousquet à la dignité de Grand-Maître de Hollande.

1812. Après la réunion de la Hollande à l'empire français, l'indépendance, l'existence même du Grand-Orient de Hollande

est attaquée et compromise, vu que le Grand-Orient de France prétend étendre sa juridiction exclusive sur tous les Maçons, comme sur toutes les institutions maçonniques existant dans toute l'étendue de l'empire, et cela en vertu de règles posées par lui-même. Au décret que le Grand-Orient publia à ce sujet, le 3ᵉ jour du 9ᵉ mois 5812, le Grand-Orient de Hollande répondit, le 21 mars 5813, d'une manière si digne, que le Grand-Orient de France renonça à ses projets. La grande loge de Hollande et les loges du pays, à l'exception de quelques-unes, continuent leurs assemblées et leurs élections comme par le passé, restent calmes et irréprochables au milieu des bouleversements politiques.

— Election de S.-W. Barnaart à la dignité de Grand-Maître du Grand-Orient de Hollande.

Tableau des LL.·. rég.·. (Loges régulières) en activité dans la Belgique méridionale, à l'époque du 1ᵉʳ janvier 1814, *par ordre d'ancienneté de constitutions, et avec les indications nécessaires* (1).

1. *La bonne Amitié à Namur*, fondée par la G.·. L.·. d'Edimbourg, les nones de février 5770 (9 fév. 1770), reconstituée par le G.·. O.·. de France, le 24 juin 1808, professait exclusivement le rite dit *Ecossais primitif*, dont elle était la Mère-Loge ou Chef-d'Ordre dans les Pays-Bas, où aucune loge régulière ne pratiquajt ce rite au premier janvier 1814. Le G.·. O.·. ne l'avait d'ailleurs jamais reconnue que sous ce seul rite et jamais sous celui de *moderne*, ou *ancien réformé*.

2. *Les Frères réunis à Tournay*, constituée le 20 mai 1770, au rite *ancien réformé*, par le marquis de Gages, dernier

(1) Extrait des *Annales maçonniques des Pays-Bas*, t. I, p. 337.

Grand-Maître des Pays-Bas autrichiens, reconstituée le 15 décembre 1803, par le G.·. O.·. de France qui ne l'avait jamais reconnue que sous le seul rite *ancien réformé*, dont un chapitre avait été érigé dans son sein, le 21 décembre 1804. Mais il paraît que plus tard et le 10 janvier 1809, un chapitre de H-D-M (Hérodom) de Kilwinning fut aussi établi près cette loge, de même qu'un Trib. des GG.·. II.·. CC.·. (Tribunal des Grands Inquisiteurs Commandeurs) au rite écossais philosophique, constitué par le tribunal départemental.

3. *La parfaite Intelligence à Liége*, constituée par le G.·.O.·. de France, le 12 octobre 1775, au seul rite ancien réformé, sous lequel elle était exclusivement reconnue et dont un chapitre était établi dans son sein (1).

(1) M. U. Capitaine, dans son *Aperçu historique sur la Franc-Maçonnerie à Liége, avant* 1830, a parfaitement résumé l'histoire des Loges dans notre province. Voici des extraits de ce remarquable travail. « La première loge que Liége ait possédée porta le titre de l'*Union des Cœurs*, et fut fondée le 16 décembre 1774 par le chevalier Pierre de Sicard. Nous possédons peu de détails sur cet atelier qui n'eut qu'une existence éphémère, puisque, l'année suivante, la plupart de ses membres créèrent, sous les auspices du G. O. de France, un nouveau temple qui prit le nom de la *Parfaite Intelligence*, et dont l'inauguration eut lieu le 12 octobre 1775. — La grande loge de France, qui était alors en dissidence avec le Grand-Orient, ne put voir sans jalousie la nouvelle succursale que son rival venait d'établir. Dès l'année suivante, elle constituait dans notre ville un second atelier, sous la dénomination de la *Parfaite Egalité*. Le 13 mars 1778, la G. L. de Hollande fondait aussi à Spa le temple de l'*Indivisible*.

»Ces trois ateliers continuèrent assez paisiblement leurs travaux jusqu'en 1792, époque à laquelle la révolution fit cesser les réunions et dispersa la plupart des membres. »

La *Parfaite Intelligence* ne se reconstitua que le 17 novembre 1805, et la *Parfaite Egalité*, le 2 novembre 1808.

Les *Amis de la Parfaite Intelligence*, ouvrirent une loge à Huy, le 28 février 1809. L'*Etoile* de Chaudfontaine, et les *Philadelphes* de Verviers furent ouvertes, la première le 3 juillet, la seconde le 17 novembre de la même année.

La *Parfaite Egalité* disparaît en 1814.

De 1817 à 1830, la *Parfaite Intelligence* passe sous la direction de la Grande Loge de Bruxelles.

Le 2 avril 1823, la *Parfaite Intelligence* de Liége et l'*Etoile de Chaudfon-*

4. *Les vrais amis de l'Union à Bruxelles*, fondée par le G.·. O.·. de France, le 31 août 1783, au seul rite ancien réformé qu'elle professait exclusivement et dont elle possédait un chapitre dans son sein.

5. *Les trois Niveaux à Ostende*, constituée le 12 septembre 1784 par la G.·. L.·. des Pays-Bas autrichiens, au seul rite anc.·. réf.·., reconstituée le 3 nov. 1801, par le G.·. O.·. de France, au même rite, mais seulement aux trois grades symboliques sans chapitre.

6. *Les Amis philan.·. à Bruxelles*, constituée par le G.·. O.·. de France, au seul rite anc.·. réf.·., le 17 janvier 1799, reconstituée au même rite avec chapitre, le 16 juillet 1802. Elle adopta, depuis, la subdivision écossaise, connue sous le titre de rite *Ecoss.·. anc.·. accep.·.*, et était reconnue sous ces deux rites, à l'époque dont nous parlons. Plus tard furent établies dans son sein les hautes puissances du rite anc.·. acc.·.

7. La *Concorde à Mons* (1), constituée par le G.·. O.·. de France, le 9 mai 1800, au seul rite *anc.·. réf.·.* qu'elle professait exclusivement et dont elle possédait un chapitre, sans jamais avoir été reconnue sous un autre titre.

8. *Les disciples de Salomon à Louvain*, constituée par le G.·. O.·. de France, le 8 mai 1802, au seul rite *anc.·. réf.·.* dont elle avait un chapitre.

9. *La Paix à Bruxelles*, constituée le 28 avril 1802, au

taine se fondent et prennent le titre de : *Parfaite Intelligence et Etoile réunies*.

Après la révolution belge, la loge de Liége reconnaît l'autorité du nouveau Grand-Orient de Bruxelles.

En 1838, elle se sépare du Grand-Orient et forme avec ses sœurs de Verviers et de Huy, une fédération indépendante. Ce schisme dure jusqu'en 1854. Aujourd'hui la loge de Liége est en instance auprès du Grand-Orient, pour se régulariser.

(1) La loge de Mons est la plus ancienne de la Belgique; elle a été fondée le 4 juin 1721, par la Grande Loge d'Angleterre.

seul rite *anc.·. réf.·.* par le G.·. O.·. de France. Elle n'eut jamais de chapitre à ce rite, mais dès le 9 avril 1810, elle avait embrassé le rite *Ecoss.·. phil.·.* et avait prétendu cumuler les deux rites, sans cependant avoir jamais été reconnue par le Grand-Orient de France que sous celui *anc.·. réf.·.*, quoiqu'elle possédât dans son sein 1° un souverain chapitre métropolitain Ecossais philosophique, érigé le 11 août 1810; 2° un souv.·. cons.·. des GG.·. AA.·. B et N, constitué le 26 juin 1811; 3° un Gr.·. Sup.·. et Souv.·. Trib.·. des Gr.·. Inquisiteurs, Inspecteurs, Commandeurs, chef-d'Ordre écossais philosophique, créé le 17 septembre 1812; 4° enfin, un chapitre du Gr.·. et Subl.·. Ordre de R.·. ✝ de H-D-M. (Rose-Croix de Hérodom) de Kilwinning, sous la dénomination de la *stricte observance*, constitué le 4 octobre 1811, par le chef-d'Ordre de *Rouen*, et indépendant du rite Ecoss.·. phil.·..

Postérieurement à la séparation d'avec la France, et à la fusion de cette loge avec celle de *la Candeur*, elle prit le titre de *Mère-Loge Ecoss.·. phil.·. des Pays-Bas*, et prétendit en même temps jouir des prérogatives du chapitre des Rose-Croix au rite *anc.·. réf.·.* qu'elle avait trouvé établi au sein de la Royale Loge *la Candeur*, à qui elle s'était unie le 20 avril 1816, sous le titre de *Paix et Candeur*.

10. *L'Amitié à Courtrai*, constituée le 14 mars 1803, par le G.·. O.·. de France, au rite *anc.·. réf.·.* dont elle possédait aussi un chapitre, érigé le 2 octobre 1804, et sous lequel elle était *exclusivement* reconnue en 1814, quoiqu'elle eût aussi dans son sein un chapitre d'Hérodom de Kilwinning, constitué par le chef-d'Ordre de Rouen, sous la date du 3 novembre 1809. Il paraît aussi que plus tard cette Royale Loge adopta le rite Ecossais philosophique.

11. *Les enfants de la Concorde fortifiée à Luxembourg*, constituée par le G.·. O.·. de France, au seul rite *anc.·. réf.·.*, dont elle avait un chapitre.

12. *La Réunion des Amis du Nord à Bruges*, constituée par le G.·. O.·. de France, le 27 mai 1803, au seul rite *ancien réformé*, dont un chapitre fut peu après établi dans son sein. Cette Loge n'avait jamais été reconnue pour professer un autre rite.

13. *Les Amis du Commerce, à Anvers*, constituée par le G.·. O.·. de France, le 1er mars 1804, au seul rite *anc.·. réf.·.*, dont bientôt après un chapitre fut établi dans son sein. Mais ayant plus tard cumulé le rite *écossais ancien accepté* avec celui qu'elle avait adopté dans le principe, elle était reconnue sous ces deux rites, par le G.·. O.·. de France, dès l'année 1813, et dépendit, comme Loge écossaise, du chef-d'Ordre écossais qui s'organisa peu après dans le sein de la R.·. L.·. *Des Amis phil.·.* à Bruxelles.

14. *La Candeur à Bruxelles*, constituée par le G.·. O.·. de France, le 8 novembre 1804, au seul rite *ancien réformé*, dont elle eut un chapitre le 6 mars 1809.

15. *L'Espérance à Bruxelles*, constituée au seul rite *ancien réformé* par le G.·. O.·. de France, le 25 mars 1805. Elle n'avait pas de chap. en 1814 et n'en constitua un en instance que le 1er mars 1817, sans qu'elle ait jamais été reconnue que sous le rite qu'elle avait d'abord adopté. Mais en 1808, il parait qu'elle obtint de former section du chap.·. des *Phil.·.* à Bruxelles, alors existant comme *chap. de Rose-Croix au rite ancien réformé*; il parait aussi que cette section n'exista jamais que de nom. C'est ce qui donna lieu à de vifs débats.

16. *La Félicité bienfaisante à Gand*, constituée par le G.·. O.·. de France, le 26 mai 1805, au seul rite *ancien réformé* dont elle avait seulement les trois grades symboliques.

17. *La Liberté constante à Ruremonde*, constituée par le G.·. O.·. de France, le 25 sept. 1806, au seul rite *ancien réformé*, sans chapitre.

18. *La parfaite Amitié à Bruxelles*, constituée par le G.·. O.·. de France, le 7 juillet 1807, au seul rite *ancien réformé*, mais sans chapitre, quoiqu'elle fût censée, comme celle de l'*Espérance*, former section du chapitre de ce rite existant près la R.·. L.·. des *Amis philan.·.*.

Nous réitérons ici notre remarque sur ces différentes fractions sectionnelles de chapitre.

19. *Les vrais Amis à Gand*, constituée par le G.·. O.·. de France, le 7 septembre 1807, au seul rite *ancien réformé*, vit ériger dans son sein un chapitre du même rite, le 4 septembre 1809. Il paraît que, peu après, elle accepta le rite *écossais dit ancien accepté*, vu que dès 1813, le G.·. O.·. de France la reconnaissait sous ces deux rites, et qu'elle relevait sous ce dernier rapport du chef-d'Ordre écossais ancien et accepté, établi près la R.·. L.·. des *Amis philan.·.* à Bruxelles. Plus tard, elle prétendit aussi être constituée *Mère-Loge provinciale* au *rite écossais phil.·.*, et posséder le souv.·. chap.·. prov.·. de ce rite; mais cette prétention ne manqua pas de contradicteurs.

20. *Les Amis discrets, à Nivelles*, constituée par le G.·. O.·. de France, le 19 novembre 1807, au seul rite *ancien réformé*, sans chapitre. Elle fut plus tard admise à professer concurremment le rite *écossais primitif.*

21. *Les Amis de la parfaite intelligence, à Huy*, constituée par le G.·. O.·. de France, le 28 février 1809, au seul rite *ancien réformé* sans chapitre.

22. *La concorde à Malines*, constituée le 12 mars 1809, au seul rite *ancien réformé*, sans chapitre.

23. *L'Etoile de Chaudfontaine, à Liége*, constituée par le G.·. O.·. de France, le 3 juillet 1809, au seul rite *ancien réformé*, sans chapitre. Il paraît qu'en 1818, elle adopta le rite *écossais* ancien accepté, dont le chef-d'Ordre dans les Pays-

Bas, établi près la R.·. L.·. des *Philan.·.* à Bruxelles, constitua dans son sein, vers cette époque, un chapitre au 18e degré, équivalant au grade de S.·. P.·. R.·. C.·. (Souverain Prince Rose-Croix) dans son rite original.

24. *Les Philadelphes, à Verviers*, constituée par le G.·. O.·. de France, le 17 septembre 1809, au seul rite *ancien réformé*, sans chapitre.

25. *L'Aurore, à Audenarde*, constituée par le G.·. O.·. de France, le 30 décembre 1809, au rite *ancien réformé*, sans chapitre.

26. *Le Septentrion, à Gand*, constituée par le G.·. O.·. de France le 2 avril 1811, au seul rite *ancien réformé*, sans chapitre.

27. *L'Accord parfait à Lokeren*, constituée par le G.·. O.·. de France, le 30 octobre 1813, au seul rite *ancien réformé*, sans chapitre.

Outre ces vingt-sept loges, toutes actives au 1er janvier 1814, dix autres ateliers réguliers, dont quatre établis avant la domination du Grand-Orient de France dans nos provinces, et les six autres constitués par lui, avaient entièrement cessé leurs travaux vers cette époque. En voici le tableau.

1. *La Constance ou la Persévérance à Maestricht*, fondée en 1761 par la Grande Loge d'Angleterre, et qui se trouvait aussi portée sur le tableau du ressort du G.·. O.·. de Hollande.

2. *La Constance éprouvée ou l'Amitié à Tournay*, constituée le 20 mai 1770 par le marquis de Gages, et remplacée par la R.·. L.·. des *FF.·. réunis*, ci-dessus classée sous le No 2. des LL.·. actives, avec laquelle elle paraît avoir été confondue, vu qu'on ne trouve aucune trace d'une double fondation à Tournay, sous la même date.

3. *La parfaite Égalité à Liége*, fondée par le G.·. O.·. de France, en 1776.

4. *L'Indivisible à Spa*, fondée le 13 avril 1778 par la Gr.·. L.·. de Hollande. (A repris ses travaux le 27 déc. 1819.)

5. *L'Amitié à Bruges*, constituée par le G.·. O.·. de France, en 1805, n'a jamais été installée.

6. *La parfaite Union à Maestricht*, constituée par le G.·. O.·. de France, en 1806.

7. *Les Elèves de Thémis à Anvers*, constituée par le G.·. O.·. de France, en 1807.

8. *La Constance à Louvain*, constituée par le G.·. O.·. de France, le 27 mai 1808, a repris ses travaux le 1er déc. 1819.

9. *Les vrais Philanthropes à Boussu*, constituée par le G.·. O.·. de France, en 1808.

10. *Les Amis de la Vertu à Charleroi*, constituée par le G.·. O.·. de France, en 1809.

Ne sont pas comprises dans ce tableau les Loges militaires françaises.

La cessation involontaire des travaux de ces dix Loges avait partout la même cause ; c'était la dispersion des ouvriers ou le trop petit nombre de ceux restés présents au lieu du siége de l'Atelier.

HOLLANDE (1).

1.	*Concordia vincit animos* †. Amsterdam, 1757.		
2.	*La Paix* †.	*Ibid.*	*id.*
3.	*La Charité* †.	*Ibid.*	*id.*
4.	*La Bien-Aimée* †.	*Ibid.*	*id.*
5.	*La Vertu* †. Leide, 1757.		
6.	*L'Union Royale* †. La Haye, 1757.		
7.	*La Philanthrope* †. Middelbourg, 1758.		
8.	*Salomon*. Au Bengale, 1759.		
9.	*L'Aurore* †. Briel, 1761.		
10.	*L'Inséparable* †. Berg-op-Zoom, 1767.		

(1) *Annales maçonniques des Pays-Bas*, t. I, p. 275. Un chapitre est établi près des LL.·. dont le titre est accompagné du signe †.

11. *La Zélée*. Surinam, 1767.
12. *La Vertueuse* †. Batavia, 1769.
13. *Le Profond Silence* †. Kampen, 1769.
14. *La Compagnie durable* †. Middelbourg, 1770.
15. *La Fidélité*. Columbo, à Ceylan, 1771.
16. *St.-Jean de la Réunion*. Démérari, 1771.
17. *La fidèle Sincérité*. Batavia, 1771.
18. *L'Union provinciale* †. Groningue, 1772.
19. *La bonne Espérance*. Au cap de B.-Esp., 1772.
20. *La Sincérité*. Punto-Gale, à Ceylan, 1772.
21. *La Persévérance*. Au Bengale, 1773.
22. *La Concorde*. Surinam, 1773.
23. *L'Union*. Surinam, 1773.
24. *La Désirée*. Negapatuam, 1774.
25. *L'Union*. Curaçao, 1774.
26. *La Solitaire*. Surinam, 1776.
27. *Saint-Jean de la Concorde*, Surate, 1776.
28. *Cura et Vigilantia*. Surinam, 1776.
29. *La Persévérance*. Surinam, 1778.
30. *L'Union* †. Rotterdam, 1781.
31. *De friesche Trouw*. Leeuwarden, 1782.
32. *Les trois Colonnes*. Rotterdam, 1783.
33. *Le Préjugé vaincu*. Deventer, 1784.
34. *L'Amitié sans fin*. L'Ecluse, 1784.
35. *Royal-Frédéric* †. Rotterdam, 1786.
36. *De geldersche Broederschap*. Arnhem, 1786.
37. *Le Bonheur*, Curaçao, 1787.
38. *La Persévérance*. Maestricht, 1788.
39. *Vicit vim virtus* †. Harlem, 1788.
40. *L'Enfant de la Vertu*. Veere, 1789.
41. *La Parfaite Union* †. Dordrecht, 1789.
42. *Het vry Geveten*. Breda 1789.

43. *La Réunion neufchâteloise*, loge militaire. Inde, 1790.
44. *La Concorde*. St.-Eustache, 1793.
45. *L'Astre de l'Orient* †. Flessingue, 1793.
46. *La Réunion*. Columbo, à Ceylan, 1794.
47. *L'union fait la Force*. La Haye, 1797.
48. *Vertu et courage*. Harlingen, 1797.
49. *L'Union durable*. Dordt, 1798.
50. *Cœlum non mutat genus*. Berbice, 1799.
51. *L'Union militaire*, loge ambulante, 1799.
52. *Unio N° 3*. Saint-Martin, 1800.
53. *The Reunion*. Saint-Eustache, 1800.
54. *La Charité*. Saint-Martin, 1800.
55. *L'Etoile du Nord* †. Alkmaar, 1800.
56. *L'Etoile de l'Orient*. Zierickzée, 1800.
57. *Le Lever du Soleil*. Schiedam, 1800.
58. *Silentium* †. Delft, 1801.
59. *La Constante et Fidèle* †. Samarang, 1801.
60. *De opgaande Star*. Goes, 1801.
61. *La Fidélité fraternelle*. Gouda, 1802.
62. *Fides mutua*. Zwol, 1802.
63. *La Fidélité*. Cap de B.-Esp., 1802.
64. *Les Frères réunis* †. Utrecht, 1805.
65. *L'Union zélandaise*. Tholen, 1807.
66. *La Générosité*. Bois-le-Duc, 1808.
67. *La Candeur* (en instance). Kuilenburg, 1808.
68. *L'Amitié*. Sourabaja, 1810.
69. *Les Aigles des trois Rois*. Aurich, 1810.
70. *Fidelitas*, loge militaire dans l'Inde. 1810.
71. *La Fidélité*. Naarden, 1813.

En 1814, 45 loges avaient cessé leurs travaux.

Pendant la domination française, de 1810 à 1814, le Grand-

Orient de France avait constitué les neuf loges dont les noms suivent : *la Saint-Napoléon* à Amsterdam, *la Sainte-Louise* à à Amsterdam, *le Berceau du roi de Rome* à La Haye, *la Flamboyante* à Dordrecht, *l'Aigle français* à Amsterdam, *l'Union maçonnique* à Groningue, *Union et force* à Zwol, *les Elèves de Mars et de Neptune* au Helder, *les Amis français réunis* à Flessingue : trois de ces loges, la 1re, la 4e et la 6e ont été ratifiées plus tard par le Grand-Orient de Hollande, la première en changeant son titre en celui de *Wilhelm Frederic;* les six autres ont cessé leurs travaux.

1817. La grande loge des Pays-Bas compte à cette époque 77 loges qui travaillent sous sa direction, tant en Hollande que dans les deux Indes.

— Fondation à Bruxelles du suprême Conseil pour la Belgique ; le général Rouyer en est élu Grand-Maître.

— Initiation du frère Guillaume, prince d'Orange, à la loge de *l'Espérance* à Bruxelles.

— Traité d'union de toutes les loges septentrionales et méridionales du royaume des Pays-Bas, pour la fondation d'un Grand-Orient indépendant, en suite duquel la grande loge de Hollande se subdivise en trois sections : un conseil supérieur et deux grandes loges administratives ; le premier connaissant de toutes les affaires qui touchent aux grands principes de la Franc-Maçonnerie en général, et les deux grandes loges régissant les loges symboliques, ayant chacune leur administration et leur juridiction particulière ; l'une comprenant dans son ressort toutes les loges septentrionales avec celles établies aux Indes orientales siégeant à La Haye ; l'autre, celles des provinces méridionales avec les Indes occidentales, siégeant à Bruxelles. A la dignité de Grand-Maître de ces trois grandes loges indépendantes, est élu le prince Frédéric des Pays-Bas, et comme ses représentants auprès de la grande loge d'administration à

La Haye, le frère Falk, ministre d'Etat, et auprès de celle de Bruxelles, le frère prince de Gavre.

1818. Fondation à Anvers de la loge *la Persévérance* par la grande loge des provinces méridionales.

1819. Le prince Frédéric de Nassau, Grand-Maître de Hollande, envoie à toutes les loges d'Europe copie de deux documents trouvés dans les papiers du défunt Grand-Maître Botzelaar. Le premier de ces documents est une espèce de Charte, datée de Cologne du 24 juin 1535 et signée de 19 personnages portant des noms illustres et qui y sont présentés comme délégués de dix-neuf loges maçonniques de différents pays. Le second est le registre des procès-verbaux d'une loge qui aurait existé à la Haye en 1637, et son acte d'installation daté du 8 mai 1519 (voy. charte de Cologne T. I).

1820. Le Grand-Orient des Pays-Bas compte à cette époque 105 loges qui reconnaissent son autorité : de ce nombre sont régies par la grande loge des provinces septentrionales : 45 loges en Hollande et 14 dans les colonies des Indes orientales; — par celle des provinces méridionales, 32 loges en Belgique et 14 dans les colonies des Indes occidentales.

1828. Le Grand-Orient des Pays-Bas a vu depuis huit ans s'augmenter le nombre de ses ateliers, qui s'élève à cette époque à 136, dont 80 en Hollande et 8 aux Indes orientales sont régis par la grande loge d'administration à La Haye; 35 en Hollande et 13 aux Indes occidentales, par celle siégeant à Bruxelles.

1830. Les événements politiques ont renversé l'organisation maçonnique telle qu'elle fut établie en 1818, et le Grand-Orient de Hollande a repris seul la direction des loges du nouveau territoire de Hollande, et de celles des colonies des deux Indes.

1832. Fondation du Grand-Orient belge à Bruxelles. —

Après de violentes secousses politiques, les membres de l'ancienne grande loge d'administration des provinces méridionales provoquent une assemblée générale à laquelle sont convoquées les 25 loges du nouveau royaume de Belgique ; il est constitué par les 14 loges y représentées. Des 11 non représentées, 6 ne purent encore y envoyer des délégués, s'étant mises en sommeil ; 3 autres se sont abstenues de répondre, et 2 déclarent ne vouloir reconnaître d'autre suprématie que celle du Grand-Orient néerlandais.

1833. Assemblée générale à Bruxelles des représentants des loges de la Belgique pour discuter et sanctionner la nouvelle constitution dont les bases avaient été empruntées à celle de 1832. D'après ces statuts, le Grand-Orient est composé de trois députés de chaque loge qui nomment leurs officiers, de manière que cette autorité n'est désormais que la représentation nationale de la maçonnerie, où toutes les loges du pays peuvent apporter leur tribut de lumières.

1835. Le Grand-Orient belge appelle à la dignité de Grand-Maître le frère baron de Stassart, président du Sénat, gouverneur de la province de Brabant.

— Fondation à Malines de la loge *la Régénération*, et à Mons de celle des *Frères réunis*, constituée par le Grand-Orient belge (en sommeil).

1837. Fondation de la loge *l'Avenir et l'Industrie* à Charleroi, et de celle de *l'Industrie* à Lodelinsart (aujourd'hui réunies en un seul atelier) ; de deux autres ateliers sous le titre de *la Fidélité* à Gand, et des *Amis du Progrès* à Bruxelles, tous les quatre constitués par le Grand-Orient belge.

— Sentence d'excommunication lancée contre tous les Francs-Maçons belges par l'épiscopat.

1838. Reconstitution de la loge *la Parfaite Union* à Mons : fondée en 1800, sous le titre distinctif *la Concorde*, et constituée

par le Grand-Orient de France, elle changea son titre pour prendre celui de *la Parfaite Union*, sous les auspices du Grand-Orient belge.

— Fondation de la Loge *les Enfants de la bonne Amitié* à Dinant ; une autre Loge sous le titre de *Amicitia*, à Ypres.

1839. Fondation de la loge *la Renaissance*, à Ath.

1840. Fondation de la Loge *le Travail* à Bruxelles; (cet atelier s'est réformé et a changé son titre primitif pour prendre celui de *l'Espérance*.)

1841. Fondation à Bouillon de la Loge *la Réconciliation*; à Durbuy (Luxembourg), de celle qui a pour titre : *l'Étoile des Ardennes*.

1842. Élection du frère E. Defacqz à la dignité de Grand-Maître du Grand-Orient belge.

1850. Le Grand-Orient de Hollande, séant à La Haye, est le régulateur de toute la Maçonnerie hollandaise. Outre les loges qui se trouvent dans le royaume, au nombre de 70 environ, il en régit une quarantaine dans les colonies des deux Indes. En Belgique, deux pouvoirs se partagent la direction des loges; le Grand-Orient belge, qui compte une vingtaine d'ateliers appartenant à son alliance, et le Suprême Conseil, tous deux à Bruxelles, qui en administre une dizaine.

Le caractère de la Maçonnerie belge est le même que dans tous les autres pays de l'Europe. Unie d'ailleurs au Grand-Orient de France, elle ne pouvait pas ne pas en partager l'esprit, comme elle en a partagé la destinée.

Jusqu'à l'invasion française (1793), la Maçonnerie belge n'avait pas joué un rôle bien important dans l'histoire du pays. A l'exception des menées souterraines qui provoquèrent, de la part de l'empereur Joseph II, des mesures sévères de répres-

sion, son influence n'avait été que médiocre. Cette insignifiance doit être attribuée à la rareté des loges à cette époque, à l'alternation continuelle de persécution et de tolérance de la part des gouvernements, à l'esprit religieux de la nation belge, enfin au manque d'unité entre les différents systèmes maçonniques.

L'invasion française implanta en Belgique la domination du Grand-Orient de France. De 1801 à 1812, les loges se propagèrent avec une effrayante rapidité.

Aussi longtemps que le Grand-Orient de France eut à trembler devant l'inflexible volonté de Napoléon, les loges belges, comme les loges françaises, durent ajourner l'exécution de leurs projets. En attendant le moment d'agir, elles durent jeter un voile sur la statue de la liberté qu'elles adoraient secrètement. Néanmoins, déjà alors, elles ne laissèrent échapper aucune occasion de manifester leurs principes antireligieux, lorsque les autorités départementales ne s'y opposaient pas avec énergie. A Liége, par exemple, encouragée par la complicité du préfet Desmousseaux, la loge se livra sans retenue aux actes les plus révoltants.

La chute de Napoléon fut saluée avec enthousiasme par les loges belges; dégagée de toutes les entraves, la Maçonnerie pourra désormais travailler sans obstacle à l'œuvre de la destruction!

La réunion de la Belgique avec la Hollande accrut les espérances de la Maçonnerie. Sous un gouvernement protestant, protégée par le prince royal, Grand-Maître des loges belges et hollandaises, appuyée par les fonctionnaires publics qui, à peu d'exception près, appartenaient tous à l'Ordre, la Maçonnerie fit des progrès rapides et montra aux yeux de tous quel est son véritable but.....

Ce qui distingue la Maçonnerie belge, depuis 1814 jusqu'à nos jours, c'est une hostilité systématique contre la religion

catholique. Entraves jetées à l'autorité spirituelle du clergé, mesquines tracasseries, éclats scandaleux à l'occasion des refus de sépulture, démonstrations impies, tel est le résumé de son histoire pendant cette époque.

L'explication d'une lithographie emblématique, placée en tête des *Annales maçonniques des Pays-Bas* (1), les deux discours que nous avons déjà publiés (2), les rapports cyniques lus dans les Loges sur toutes les institutions religieuses, ne montrent que trop clairement l'esprit qui anime la Maçonnerie belge.

Tous les documents que nous possédons sur nos loges, trahissent la plus profonde impiété. Pour ne pas donner à la démonstration de cette proposition des détails superflus, nous nous contenterons de signaler la brochure : *De l'influence de la Franc-Maçonnerie et du libéralisme sur l'esprit des nations, par J. M. M. R.* En voici un extrait :

« Partout et toujours il se trouve des hommes qui se font un jeu de vivre aux dépens de leurs semblables et qui, sur l'ignorance, la misère et l'asservissement des peuples fondent leur position dans le monde; incapables de se soutenir par des moyens honorables, il leur faut des victimes et des esclaves; ils ne craignent pas, pour abâtardir l'espèce humaine, de la sevrer aux portes de la vie de son intelligence et de ses vertus, et lorsqu'ils ont fait de leurs frères un troupeau d'imbéciles, leur plus grand plaisir, c'est de pouvoir les dominer par la peur et la superstition. Ce fut contre cette misérable engeance de tyrans que les réformateurs philosophes élevèrent leur puissante voix. Et c'est pour leur opposer une force morale plus énergique et plus sagement combinée que se formèrent les sociétés philanthropiques. Tel fut l'unique but de la Franc-Maçonnerie (3). »

(1) V. Ier vol. p. 198.
(2) Ier vol. p. 275 et 277.
(3) Bruxelles, imp. Verhasselt, 1842, p. 5.

Puis l'auteur développe longuement cette assertion, que la propagation et les succès du protestantisme doivent être attribués à la Franc-Maçonnerie.

Après la révolution de 1830, la Maçonnerie belge tomba dans une léthargie temporaire ; ce ne fut que vers 1836 qu'elle recommença l'agitation. Croyant couper le mal à sa racine, les évêques belges rappelèrent aux fidèles (1837) les excommunications fulminées contre les Francs-Maçons par les papes Clément XII, Benoît XIV et Léon XII. Il n'en fallut pas davantage pour rallumer les fureurs des loges. Tous les hommes à vue étroite, qui s'imaginent qu'il suffit d'être rebelle pour être grand, se précipitèrent vers les loges. Les temples maçonniques devinrent trop étroits. Les années qui s'écoulèrent de 1837 à 1846, furent l'époque brillante de la Franc-Maçonnerie en Belgique.

Jusque-là l'action de la Maçonnerie belge n'avait guère été qu'antireligieuse. Ses prétentions grandissent avec sa prospérité ; bientôt elle aspire à tenir dans ses mains les rênes de l'Etat. Un moyen efficace lui réussit, c'est l'usurpation du nom de *libéralisme*. Sous ce nom d'emprunt, elle poursuit sa croisade contre le clergé, qu'elle accuse de convoiter la domination temporelle. — Loin de nous de soutenir que la masse des libéraux appartienne aux loges ; nous en connaissons un grand nombre qui sont aussi attachés à la religion de leurs pères qu'à la constitution belge. Mais il n'est pas moins vrai que *toutes* les sommités du libéralisme belge sont initiées à la Franc-Maçonnerie ; il n'est pas moins vrai que tous les officiers des loges sont parvenus à occuper les fonctions les plus éminentes de l'Etat ; il n'est pas moins vrai que les comités libéraux sont sous l'influence immédiate ou du moins indirecte des loges ; il n'est pas moins vrai que ceux qui se disent libéraux ne sont que les aveugles instruments de la Maçonnerie. Si donc

le libéralisme belge ne doit pas être confondu avec la Franc-Maçonnerie, il n'y a pas d'exagération à dire qu'il en reçoit la vie, l'impulsion et la direction.

Nous avons vu dans l'histoire générale de cet ouvrage qu'en 1845, 1846 et 1847, la plus grande fermentation a régné dans la Maçonnerie italienne, française et allemande : c'étaient les douleurs de l'enfantement de la révolution européenne ! Les Loges belges ne restèrent pas étrangères à ce mouvement.

Pour mieux faire connaître l'esprit de la Maçonnerie belge à cette époque, nous nous contenterons de reproduire ici deux pièces remarquables, publiées par le *Journal de Bruxelles.*

« A.·. L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. L.·. U.·.

» *La R.·. ▭.·. La Persévérance, à l'Or.·. d'Anvers, à sa sœur chérie la R.·. ▭.·. Les vrais Amis, à l'Or.·. de Gand.*

» Or.·. d'Anvers, le 16ᵉ j.·. du 1ᵉʳ M.·. de l'an D.·. L.·. V.·. L. 5846 (mois de mars 1846).

» TTT.·. CCC.·. et TTT.·. RRR.·. FFF.·.

» Le 13ᵉ jour du 12ᵉ mois de L.·. D.·.L.·.V.·.L.·. 5845, nous nous sommes réunis à un banquet frat.·. pour la célébration de la fête solsticiale d'hiver. Nous avons la faveur de vous adresser ci-joint le procès-verbal de cette fête, dans laquelle il fut décidé, par acclamation, que le discours prononcé par le F.·. Grisar, Or.·. adj.·., serait imprimé et envoyé à toutes les ▭.·. du pays. Ce discours, nous vous l'adressons également. Il a été examiné depuis dans une de nos Ten.·., discuté et analysé, et nous l'approuvons en tous points; nous nous rendons solidaires de la proposition du F.·. Grisar, qui ne sera plus un

projet mis en avant par un membre de *La Persévérance*, mais une proposition de *La Persévérance* même, soumise à la sanction de toutes les ▭ .·. de la Belgique.

» Ce sera notre manifeste maç.·., notre appel à l'Union et au Travail.

» Il est temps que la Maç.·. s'occupe activement des grandes questions qui remuent toute la société moderne ; qu'elle étudie les immenses problèmes économiques qui préoccupent tous les peuples. Car, ne nous aveuglons pas, il se passe quelque chose d'extraordinaire en Europe, nous voyons partout des esprits inquiets, des populations indécises et mécontentes.

» En France, malgré l'état de torpeur où la nation semble plongée, nous voyons l'ouvrier lever la tête, demander une garantie de ce droit souverain du travail, que Dieu lui a donné en le créant ; — nous voyons de tous côtés les intérêts du travail se concerter et se préparer à soutenir le défi qu'ils ont déjà jeté au monopole des grands industriels, des grands propriétaires, et à l'agiotage sous toutes ses formes.

» La démocratie anglaise, choisissant pour champ de bataille les lois des céréales, c'est-à-dire, l'impôt prélevé sur la faim, jette le gant au droit féodal et fait trembler par sa protestation énergique et son appel au peuple, toute cette haute noblesse anglaise.

» L'Irlande est loin d'être calmée.

» La Suisse a commencé la lutte en l'arrosant du meilleur de son sang ; le libéralisme et l'ultramontanisme se sont provoqués à un duel à mort.

» L'Italie conspire ; chez elle aussi la cause de la liberté est sanctifiée par le sang martyre ; chez elle aussi la domination temporelle, le despotisme sous les traits d'un Pape, ne trouve que le bourreau pour affermir son pouvoir chancelant.

» La Pologne... cette noble victime, cette sainte martyre, la

Pologne que nous aimons tous, se réveille; son temps est-il venu? nous l'ignorons; mais il viendra, car il est un Dieu là-haut!

» L'Allemagne s'impatiente sous le joug de ses petits potentats, qui jouent les rois.

» En Prusse le gouvernement absolu combat en vain l'esprit constitutionnel; les principes rétrogrades de son gouvernement échouent contre la volonté forte, inébranlable des Rhénans.

» Avons-nous besoin de parler des graves symptômes qui se présentent chez nous? — Non! Le triomphe de nos assemblées populaires est assez connu; nos élections, la réhabilitation libérale de M. Van de Weyer, l'impuissance des hommes qui se disent gouvernementaux, l'appel de la ville de Liége au Roi, sont des faits d'une grande importance.

» Partout nous trouvons des traces du grand mouvement démocratique qui emporte l'humanité vers sa destination.

» Ne restons pas inactifs en présence de ces faits; ne nous laissons pas déborder par l'avenir. Identifions-nous avec les idées démocratiques qui triompheront alors; étudions-les, comprenons-les, afin de pouvoir les diriger, les contenir lorsqu'elles éclateront et éviter les excès et les abus.

» La Maç.·. n'est pas une institution politique. Tous les membres qui la composent ont des intérêts de famille et de fortune à défendre, tous par conséquent doivent être et sont éminemment conservateurs de l'ordre et de la Constitution.

» Aussi n'est-ce que comme élément pacificateur que nous voudrions voir la Maç.·. se mêler de la grande lutte qui se prépare. Qu'elle éclaire les questions sociales, et elle remplira dignement sa mission, en évitant le choc trop violent des opinions, en préservant le peuple d'écarts toujours funestes, et d'écoles qui ordinairement ne se lavent que dans les révolutions.

» *L'ascendant de la Maç.·. ne sera pas immédiat; c'est une œuvre de temps, son influence se préparera par son travail et se fixera par ses actes.*

» Déjà à Bruxelles, la Maç.·. est toute-puissante; il y a quelques années son influence était presque nulle. Ce n'est que par la persévérance et l'union qu'elle est parvenue à ce résultat. Ce qui est possible à Bruxelles, l'est dans tout le pays; seulement ce but est plus difficile à atteindre.

» Travaillons, TTT.·. CCC.·. FFF.·., travaillons avec courage, avec union; étudions les grandes questions sociales, rendons-nous maitres de ce terrain fertile, et le triomphe de notre cause est assuré.

» La première des questions que nous voudrions voir à l'ordre du jour dans nos loges, serait celle de l'organisation du travail.

» Avant d'en faire une proposition définitive, il nous serait agréable de connaitre l'avis des ▭.·., et nous vous prions en conséquence, TTT.·. CCC.·. FFF.·., de vouloir bien prendre cette pl.·. en considération et de nous faire savoir la décision de votre R.·. At.·.

» Recevez, TTT.·. CCC.·. et TTT.·. RRR.·. FFF.·. nos salutations frat.·. P.·. L.·. M.·. S.·. et A.·. M.·. A.·. V.·. S.·. C.·.

» Le Vén.·.

» Par mandement de la R.·. ▭ .·.

» Le Secrét.·. »

« *Morc.·. d'Arch.·. lu au Banq.·. de la fête de l'Ordre, le 13e j.·. du 12e m.·. 5845, par le Fr.·. Emile Grisar, Or.·. adj.·. de la R.·. ▭ .·. La Persévérance, à l'Or.·. d'Anvers.*

» TTT.·. CCC.·. et TTT.·. RRR.·. FFF.·.

» Je ne me permettrais pas d'interrompre votre joie par des paroles sérieuses, si je ne croyais que le projet dont je vais avoir

la fav.·. de vous entretenir, pourrait être d'une grande utilité pour la Maç.·. Je réclamerai néanmoins votre indulgence, et je vous prierai de m'accorder un instant d'attention. Je serai aussi bref que possible.

» Mes FFF.·., qui de vous ne sent battre son cœur d'une douce ivresse, à la vue de cette nombreuse assemblée, de cette imposante réunion de Maç.·., c'est-à-dire d'hommes libres et de bonnes mœurs (?), d'hommes qui ont pour mobiles les droits et le devoir, la sainte fraternité humaine, dont le juge suprême est leur propre conscience, dont la croyance, règle de leurs actions, s'étend aujourd'hui par tout l'univers.

» La vie du Maç.·. doit être sage, forte et belle ; c'est avec foi, ardeur et persévérance qu'il doit poursuivre sa propre amélioration en améliorant les autres ; qu'il doit s'instruire en répandant l'instruction, se délivrer des préjugés qui souillent l'intelligence et s'exercer à la philanthropie.

» Tel doit être le Maç.·.

» La Maç.·. représente donc, à mes yeux, la réunion de toutes les tendances religieuses, de toutes les nobles aspirations vers le perfectionnement et l'amélioration du sort moral, intellectuel et physique de la grande famille humaine.

» La Maç.·. en est comme le dépôt sacré.

» Eh bien, partant de ces considérations préliminaires, je vous le demande à vous tous qui êtes rassemblés ici, à vous Ill.·. membres du Gr.·. Or.·. et du Sup.·. Cons.·., à vous RRR.·. Députés de nos sœurs chéries, à vous FFF.·. visiteurs qui êtes venus fraterniser avec *La Persévérance* et vider avec elle la coupe de l'amitié ; je vous le demande à vous tous, la Maç.·. a-t-elle produit en Belgique tout ce qu'on était en droit d'attendre d'elle? Fondée pour resserrer les liens des hommes entr'eux, la Maç.·. possède par ses affil.·. des ressources immenses : les a-t-elle utilisées efficacement? Et ce corps robuste,

ce colosse à mille têtes, à cent mille bras, est-il un grand instrument de progrès, de réformes et d'améliorations sociales, est-il un laboratoire d'idées nouvelles, donne-t-il la vie aux idées libérales, par l'émission d'idées libérales, est-il le précurseur de cet esprit démocratique qui s'avance, s'étend, et va bientôt vivifier tous les peuples qui l'appellent et l'attendent depuis des siècles? La Maç.·. est-elle tout cela aujourd'hui? Je voudrais répondre affirmativement, mais je ne le puis.

» La Maç.·. est florissante; les cadres de notre sainte milice s'étendent de jour en jour, nos bras se multiplient, et bientôt nous pourrons étreindre tout le pays dans un embrassement frat.·.; mais il manque à la Franc-Maç.·. cette *unité de vues, de pensées et d'actes*, qui seule peut faire triompher notre cause. Nous sommes mille bras, mais nous sommes aussi mille têtes. Ces mille têtes travaillent, il est vrai, mais travaillent isolément, sans s'être concertées, sans s'être entendues à l'avance. Quel est le résultat de ces efforts partiels, de ce travail sans harmonie, sans unité? De petits projets de réforme, de petites améliorations, de petits succès, tandis que la Maç.·. est colossale et que ses effets peuvent et doivent être immenses.

» Ouvrez l'histoire, souvenez-vous seulement et voyez quelle n'est pas la puissance des corps fortement organisés, des corps qui ont une pensée, un but, une foi.

» Chacun de nous, quelque fort qu'il soit, s'il est seul, est trop faible pour lutter contre un état de choses établi depuis longtemps, et autour duquel tant d'intérêts se groupent et s'attachent.

» Divisés, sans but, sans esprit commun, que le seul but et la seule pensée de vivre en honnêtes hommes et de pratiquer la fraternité, nous sommes indomptables; quelle ne serait pas notre force et notre puissance sur le monde si nous élevions notre but, nos pensées et nos actions à la hauteur de ses

besoins actuels ? Unis par toutes les forces du cœur, de l'intelligence et de la volonté, ne serions-nous pas à l'instant même à la tête du parti libéral, vaste corps, se soutenant tout en succombant souvent, parce que lui aussi manque d'unité?

» Je n'entends point remorquer le parti libéral; mais le libéralisme sera *nous*, nous serons sa pensée, son âme, sa vie, nous serons *lui* enfin ! Hélas! ne voit-on pas que sa lutte contre le clergé semble avoir épuisé le parti libéral, ne voit-on pas qu'il attend un esprit nouveau, l'esprit démocratique, le véritable esprit de l'Evangile; pour poursuivre ses succès et ses conquêtes, ne voit-on pas qu'il nous attend? Hâtons-nous d'aller à lui !

» Vous me comprenez, mes FFF.·., je le vois et je le sens. Vous accueillez mes simples paroles. Ah! c'est que la Maç.·. est un bien noble et fécond terrain, où tant de nobles pensées ont déjà germé et germeront encore.

» Nous devons être tout ce que notre tâche, notre cause, notre mission veulent que nous soyons, tout ce que le noble nom de Maç.·. comporte.

» Or, qui veut la fin doit vouloir les moyens :

» Qu'un Congrès Maç.·. soit institué pour désigner une question sociale à étudier et à traiter.

» Tous les Atel.·. de l'Obédience y enverraient des commissaires, qui y développeraient les vues de leurs Atel.·. respectifs; ces vues seraient examinées, se modifieraient les unes par les autres, et l'on adopterait un plan définitif.

» Les questions une fois développées seraient de nouveau discutées en Congrès, et celui-ci pourrait même instituer une récompense maç.·. qui serait décernée à l'Atel.·. qui aurait fait le travail le plus remarquable.

» Ainsi, prenant au hasard, *l'organisation du travail* pourrait être une des premières questions. Elle serait discutée et résolue

d'abord par chaque Atel.·. séparément; et ensuite dans un Congrès composé d'éléments de tous les Atel.·. de l'Obédience. Les principes et les bases de cette organisation étant arrêtés et servant de thème à tous les journaux libéraux, qui subissent plus ou moins l'influence de l'Ordre, finiraient par triompher.

» Pourquoi la Maç.·. n'aurait-elle pas un organe spécial, un journal ou une revue, dans le genre de la nouvelle *Revue démocratique?*

» Ce journal ou cette revue ne traiterait pas directement des questions maç.·.; mais il développerait des principes, des idées découlant de l'esprit de notre Ordre.

» A côté de la question palpitante et active du travail, nous trouvons celle des prisons, — du paupérisme, — de la protection à accorder aux condamnés libérés, — des bureaux de bienfaisance, — des hospices, — des monts-de-piété, ce vieillard usurier — et tant d'autres questions qui se rattachent à l'hygiène publique, à la bonne constitution de la société. Tous ces problèmes démocratiques devraient être traités dans les ☐.·. et résolus en Congrès; par là nous remplirions réellement notre mission, nous satisferions à l'attente publique, nous imprimerions une force nouvelle et considérable aux forces actives de la société; ce qui n'est chez elle, pour la plupart, qu'un instinct, se trouverait subitement transformé en sentiment; l'opinion publique se pénétrerait des nouveaux droits des peuples et des rigides et salutaires devoirs de la fraternité humaine; et nous donnerions à la Maç.·. une importance incalculable.

» La Maç.·. ne peut rester puissante qu'à la condition de protéger toutes les initiatives de l'esprit humain.

» Du jour où elle cesserait d'être à la tête du mouvement intellectuel de la société, où elle voudrait rester stationnaire et se reposer dans ses innombrables quartiers de noblesse, elle

aurait cessé d'exister; de ce jour elle aurait abdiqué, et son temple désormais sans vie, sans échos, sans harmonie, ne rappelant plus qu'un souvenir, serait bien vite désert; elle pourrait se survivre encore, mais comme tant d'autres orgueilleuses institutions qui ne veulent pas avouer leur trépas.

» Il n'en sera pas ainsi. Non, la Maç.·. ne cessera pas de comprendre les choses nouvelles; elle restera ce phare lumineux, ce signe d'appel et de ralliement qui depuis tant de siècles remue les hommes et les choses, et saisira de nouveau l'idée démocratique de notre époque, qui emporte l'humanité vers ses sublimes et merveilleuses destinées. La Maç.·. se survivra encore et toujours, mais en poursuivant l'amélioration du sort moral, intellectuel et physique du peuple, en réalisant pour lui et avec lui toutes les prédictions et toutes les promesses des grands hommes, en l'élevant constamment par son cœur, son esprit et son corps vers le Très-Haut, vers le suprême Arch.·. des mondes. — J'ai dit. »

La lecture de ces deux documents prouve jusqu'à l'évidence que les Loges belges prévoyaient les bouleversements prochains, et voulaient former les initiés à l'inauguration du socialisme.

S'il restait encore le moindre doute à ce sujet, il suffirait de se rappeler la fameuse *plume d'or* décernée par les Loges belges à Eugène Sue, le grand propagateur du socialisme et l'idole des *rouges*.

Si la Belgique n'eut pas son *convent* maçonnique, elle eut son *congrès libéral* (1846). En s'affublant de ce dernier nom, la Maçonnerie avait le double avantage de donner plus de publicité à sa démonstration, et d'en imposer plus sûrement aux hommes peu clairvoyants.

A cette époque, l'horizon politique se couvrit de sombres nuages, précurseurs d'une épouvantable tempête. A ces signes

extérieurs se joignaient de sourdes commotions, qui présageaient l'explosion du volcan révolutionnaire.

Dans ce moment critique, on agita dans les Loges la question de savoir si la Maçonnerie belge prendrait une part active au mouvement général que l'on savait devoir éclater prochainement. Les vieux Maçons (doctrinaires) opinèrent que la dose de liberté dont on jouissait en Belgique pouvait satisfaire les plus exigeants. Les jeunes, fougueux et ardents, travaillèrent ouvertement à doter notre pays d'une république démocratique et sociale. Leurs organes dans la presse battirent en brèche la constitution belge avec le même acharnement qu'ils avaient mis à attaquer le clergé. A Bruxelles et à Liége nommément, une scission profonde éclata publiquement.

Les Maçons avaient posé à leurs adversaires politiques cet épouvantable dilemme : Vous serez abattus ou au moyen de la légalité ou au moyen d'une révolution. Les élections de 1847 avaient renversé la majorité conservatrice, et un ministère Maçon était au pouvoir ; la révolution était donc inutile. Elle était même impossible, car les conservateurs ne savent ni conspirer ni bouleverser. En outre, l'ambition des agitateurs était repue et une révolution aurait pu les renverser de la hauteur qu'ils avaient si péniblement gravie; car la Gironde pouvait, à son tour, être culbutée par les Jacobins. Tenant plus aux douceurs du pouvoir qu'à la logique de leurs principes, ils défendirent la constitution.

Si les Loges belges, dominées alors par l'élément doctrinaire, renoncèrent momentanément à l'espoir de républicaniser la Belgique, leurs vœux étaient tous pour le succès des révolutions qui ébranlaient l'Europe.

La Maçonnerie avait partiellement atteint son but. Le clergé

était humilié, la religion flétrie; l'égalité politique était presque universelle ; la liberté était le partage de tous, à l'exception des adversaires des Loges.

Seule la fraternité reste une utopie. L'avénement du ministère du 12 août produisit dans le sein des Loges la plus violente discorde. Indignés de la hauteur et de l'arrogance des hauts fonctionnaires qu'ils avaient aidés à escalader le pouvoir, les Frères répudièrent ces aristocrates d'une nouvelle espèce. Ceux-ci, de leur côté, rompirent avec les Loges et désertèrent les temples maçonniques. C'est ainsi qu'au moment où nous écrivons ces lignes, on voit figurer peu d'hommes distingués sur les listes des Loges.— Le désordre est à son comble dans la Maçonnerie belge : des fédérations indépendantes se sont établies ; l'autorité du Grand-Orient est méconnue et bafouée ; les Grands-Maîtres du Grand-Orient et du Suprême-Conseil, incapables de résister plus longtemps à l'insubordination générale, ont été contraints de résigner leurs fonctions.

C'en est fait de la Maçonnerie belge, si la certitude d'une prompte dissolution ne vient comprimer les ressentiments et imposer des sacrifices réciproques.

Aussi nous assure-t-on qu'une nouvelle ardeur s'est emparée des Loges, depuis quelques mois. On recrute de nouveaux adeptes, et l'on accepte les candidats avec une étonnante facilité. A défaut de talents et d'influence, on se contente de la promesse d'un dévouement sans bornes. Le Grand-Orient, en pleine dissolution, va recevoir une nouvelle organisation, qui satisfera à toutes les exigences des Loges particulières. (Il est question de substituer un triumvirat à la Grande-Maîtrise).

Les Maçons aristocrates se résigneront-ils à rentrer dans le sein des nouvelles Loges? et s'ils se présentent, ne seront-ils pas exclus, en punition de leurs dédains? C'est ce que nous

ne saurions prévoir. Mais si les Loges actuelles rejettent l'ancien élément constitutionnel, nous pouvons assurer que la démocratie s'emparera de la Maçonnerie belge et préparera, pour un avenir plus ou moins rapproché, une épouvantable catastrophe.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

DU SECOND VOLUME.

HISTOIRE DE LA FRANC-MAÇONNERIE.

Eléments constitutifs de la Maçonnerie.

FRANC-MAÇONNERIE PROPREMENT DITE.

PREMIÈRE EPOQUE.

Depuis la destruction des Templiers jusqu'à la création du Grand-Orient de France. (1307-1772.)

DEUXIÈME EPOQUE.

Depuis la création du Grand-Orient de France jusqu'à la création de la Grande Loge Ecossaise. (1772-1804.)

TROISIÈME EPOQUE.

Depuis la création de la Grande Loge Ecossaise jusqu'au congrès de Strasbourg. (1804-1846.)

QUATRIÈME EPOQUE.

Depuis le congrès de Strasbourg jusqu'à la fin de la crise révolutionnaire.
(1846-1851.)

APPENDICE.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

2

9